

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU
2 FEVRIER 2026

Sommaire

<u>1^{ère} partie</u> - Procès-verbal de séance	1
--	---

Ordre du jour

1 - Débat d'orientation budgétaire pour 2026	10
2 - Présentation du rapport sur la situation en 2024 du Département en matière de développement durable.....	39
3 - Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2024	44
4 - Logement des jeunes : livret et pistes d'engagement	47
5 - Établissements sociaux et médico-sociaux : fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses 2026 et précisions sur les mesures nouvelles	53
6 - Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2026-2029	56
7 - Propositions de modifications d'emplois	57
8 - Rapport modificatif du point III-D-1 de la délibération n°2023-521 du 4 décembre 2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux - Création d'une indemnité spécifique de fonction pour les chauffeurs en charge des opérations de convoyage	58
9 - Représentation du Département dans les commissions et instances des organismes extérieurs	58

<u>2^{ème} partie</u> - Vœux	61
---	----

<u>3^{ème} partie</u> - Délibérations et rapports	73
--	----

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

RÉUNION DU 2 FEVRIER 2026 - MATIN

(La séance débute à 10 heures 04 sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, Mme Sylvie MEYFROIDT assure la fonction de Secrétaire de séance.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir regagner vos places, nous allons débiter nos travaux. Tout le monde a fini de se saluer ou presque !

Je vais demander à notre collègue Sylvie MEYFROIDT de bien vouloir assurer le secrétariat de cette séance et de procéder à l'appel nominal des membres du Conseil départemental. Allez-y, chère collègue.

MME MEYFROIDT.- Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

(Mme Sylvie MEYFROIDT procède à l'appel)

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Sébastien HENQUENET, M. Philippe MIGNONET.

Mme Zohra OUAGUEF est en route.

Mme Emmanuelle LAPOUILLE va arriver.

M. Jean-Louis COTTIGNY, absent, délégation de vote donnée à Mme Maryse CAUWET.

M. Etienne PERIN va arriver.

M. Sébastien HENQUENET, absent, délégation de vote donnée à Mme Maryse DELASSUS.

M. Pierre GEORGET, absent, délégation de vote donnée à Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY.

Mme Anouk BRETON, absente, délégation de vote donnée à Mme Laurence LOUCHAERT.

Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, absente, délégation de vote donnée à M. Guy HEDDEBAUX.

M. Philippe MIGNONET, absent, délégation de vote donnée à Mme Stéphanie RIGAUX.

M. Philippe DUQUESNOY, absent, délégation de vote donnée à Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH (arrivée tardive à 11h40).

M. Steeve BRIOIS arrive.

Mme Christiane DUYME arrive.

Mme Blandine DRAIN, absente, délégation de vote donnée à Mme Mireille HINGREZ-CEREDA.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame MEYFROIDT.

Le quorum étant largement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Chers collègues, je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal avant que je ne le mette au vote ?

Pas de remarque ? Nous pouvons considérer qu'il est approuvé ?

(Adopté à l'unanimité)

Il en est ainsi décidé.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Nous avons aujourd'hui notre première séance plénière de l'année 2026, qui sera, je pense, intense et constructive. 2026 est une année aux multiples célébrations. C'est notamment l'année du 90^{ème} anniversaire de la loi instaurant la troisième semaine des congés payés négociée entre les syndicats et le Président Léon Blum dans le cadre du Front populaire et des accords Matignon.

Au-delà de l'avancée sociale indéniable pour tous les travailleurs, cette loi marque le démarrage du tourisme populaire qui a profondément impacté notre département et particulièrement notre littoral. C'est donc l'occasion de rendre hommage au sous-secrétaire d'État aux sports et aux loisirs du Front populaire Léo Lagrange, qui a porté cette loi de juin 1936 et a su prendre une série de mesures pour permettre aux ouvriers et leurs familles de réellement profiter de ces congés supplémentaires. Je pense notamment à ce tarif négocié de 40 % avec les compagnies ferroviaires et la mise en place de trains spéciaux à 60 % vers la mer. Dès la première année, 360 000 billets sont ainsi vendus.

Dans ce contexte, vous comprendrez donc bien que cette année, nos mercredis de l'été auront une saveur particulière.

Mais les mesures Léo Lagrange, ce sont aussi des aides financières pour développer les auberges de jeunesse, passant là aussi en une seule année de 250 à 400 et une aide conséquente pour le développement des campings.

Aussi, le soutien que nous avons décidé ici pour la création de l'auberge de jeunesse portée par notre partenaire de l'Éducation populaire, les Francas, à Saint-Laurent-Blangy, de même que nos Sacs Ados pour les jeunes ou les aides financières pour les 10 000 départs en vacances et à la rénovation des campings municipaux, ont eux aussi un petit air de 1936.

Alors, bien sûr, ce ne sont pas des mesures relevant de nos politiques obligatoires, mais l'égalité et la justice sociale méritent bien ces concessions. C'est aussi cela l'héritage des accords de Matignon de 1936.

En 2026, nous célébrerons un autre anniversaire, celui du Festival de la Côte d'Opale, qui aura 50 ans. Et 50 ans, ce n'est pas rien pour un festival populaire et familial qui a vu passer les plus grands noms de la chanson française. Les Vieilles Charrues de Carhaix, les Francofolies de La Rochelle, les Trans Musicales de Rennes, qui est bien un festival de musique transcourant et pas autre chose, a, lui, 47 ans.

Autant dire que notre Festival de la Côte d'Opale est un des plus anciens de France et mérite un éclairage à la hauteur. Mais il n'est pas le seul à fêter son demi-siècle cette année, puisque c'est aussi l'âge de notre journal mensuel, l'Écho 62. L'Écho 62 est le journal de tous les territoires du Pas-de-Calais, de tous ceux qui œuvrent au quotidien.

Et de l'Écho rural à aujourd'hui, ce sont des centaines de milliers de personnes dont l'action a pu être ainsi valorisée aux yeux de tous. Nous aurions tort de minimiser cette reconnaissance de ceux dont on ne parle pas souvent. Cela ne coûte pas bien cher au regard de son impact sur notre lien social.

Je tiens donc à rendre hommage à toute l'équipe du journal qui n'a de cesse d'aller à la rencontre de notre population sous la conduite de son rédacteur en chef, Christian DEFRANCE, présent aujourd'hui dans notre hémicycle. C'est bien évidemment l'occasion aussi d'évoquer la clairvoyance de notre ancien Président Roland HUGUET et la mémoire de celui qui a donné ce ton si particulier au journal, Jean-Yves VINCENT.

À cet égard, je vous l'avais annoncé en septembre dernier, le Prix départemental Jean-Yves VINCENT sera lancé ce mois-ci. Les 12-25 ans et les plus de 25 ans auront ainsi jusqu'au 30 juin prochain pour nous adresser leurs créations en vidéo ou par écrit décrivant leur Pas-de-Calais en 2050, une aventure visuelle et politique, que ce soit en français ou en picard.

Je n'ai finalement qu'un regret, c'est d'évoquer l'Écho 62 au moment où nous avons appris l'arrêt de la chaîne régionale Wéo, première chaîne télévisuelle locale de France avec laquelle nous avons l'habitude de travailler. C'est une bien mauvaise nouvelle pour la pluralité de la presse et la démocratie.

J'espère que la prochaine élection présidentielle permettra d'avoir un débat éclairé sur l'accès à l'information, parce que la méthode qui consiste à affaiblir les médias du service public pour mieux concentrer la presse dans les mains de quelques milliardaires ne peut que mener au pire pour la démocratie.

Ce matin, nous entamons donc notre séquence budgétaire avec ce débat entre nous pour définir les orientations sur lesquelles sera construit le budget 2026. Je dois dire que cet exercice ressemble de plus en plus à un numéro d'équilibriste, tant nous sommes dans l'hypothèse et le potentiel.

Fort heureusement, il y a quelques données sur lesquelles nous pouvons construire. Je pense notamment à l'état du marché immobilier, qui va consolider nos recettes. Mais nous avons aussi des incertitudes liées à la conjoncture économique, comme nous le présentera notre Vice-président chargé des finances, Daniel MACIEJASZ.

À cet égard, puisque j'évoque le développement économique, il convient, je pense, de mesurer l'importance du virage industriel que notre pays est en train de prendre et qui impactera très largement notre Région. Il y a quelques jours, j'étais à la cimenterie EQIOM de Lumbres, où la décarbonation du site est en route et offre de très belles perspectives. Je me réjouis également de cette décision tant attendue permettant d'étendre l'exploitation du gaz de mine sur notre territoire. C'est une telle et une belle revanche sur l'histoire.

Nous pourrions aussi évoquer les plus de 1 400 emplois prévus à la Gigafactory ACC à Douvrin/Billy-Berclau et la perspective de 20 000 emplois sur le territoire dunkerquois, qui impacteront positivement le Pas-de-Calais. Tout cela, c'est de l'emploi durable pour notre population et moins de difficultés sociales à traiter pour notre collectivité.

Pour autant, cela ne doit surtout pas cacher les alertes sur d'autres sites industriels et sur d'autres territoires parce qu'il n'y a pas de vases communicants naturels, comme on le dit parfois. Je pense bien évidemment aux difficultés rencontrées par la cristallerie d'Arc France venant après les fermetures des papeteries du secteur Audomarois. L'avenir de la population de l'Audomarois ne peut pas s'écrire ailleurs que dans l'Audomarois. C'est une évidence que nous devons collectivement rappeler.

Hormis la conjoncture économique, il y a une autre incertitude qui ne devrait pas exister, qui pourtant nous empêche d'avancer dans la sérénité : c'est l'incapacité désormais chronique de voter les budgets de la nation dans les temps raisonnables. C'est tout simplement insupportable.

Insupportable pour les collectivités locales, contraintes d'attendre et de faire des hypothèses, mais insupportable aussi pour les forces vives de ce pays, les entreprises, les associations qui ont besoin de stabilité et de perspective.

Évidemment, on ne peut pas toujours être en phase à 100 % avec un budget proposé. C'est le principe même de la démocratie. Mais à toujours vouloir tout rejeter en bloc et par principe, à vouloir continuellement renverser la table, il devient très compliqué d'apporter des réponses pertinentes aux territoires, aux entreprises et aux familles.

Alors, puisque nous sommes à peine sortis de la période des vœux, mes chers collègues, j'espère donc que le sens de l'intérêt général et de la responsabilité puisse redevenir une valeur politique un peu mieux partagée.

La seconde partie de la matinée sera, elle, consacrée à l'activité des sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, présentée par le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Raymond GAQUERE, et son Directeur, le Colonel Stéphane CONTAL, présent parmi nous.

Il faut souligner, je pense, la qualité du dialogue que nous entretenons avec les services de l'État, les préfets successifs et l'état-major des sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais. Tout cela se fait au bénéfice des soldats du feu, qu'ils soient professionnels ou volontaires, et bien sûr au bénéfice de la sécurité de notre population. C'est la démonstration de l'efficacité de la décentralisation et de la présence effective de la République dans les territoires.

Enfin, cet après-midi, nous aurons à étudier trois rapports importants consacrés à notre bilan en matière de développement durable, d'égalité entre les femmes et les hommes, et sur le logement des jeunes. Il y a, je pense, un fil conducteur à ces trois rapports. Ce qui les relie, c'est la nécessité de pouvoir corriger les inégalités et les écarts.

C'est à ce prix qu'il est possible de faire société, et sûrement pas en laissant faire l'ordre naturel des choses, comme certains veulent nous le faire croire.

Moins d'actions publiques, c'est mécaniquement moins de mesures d'égalité. Et nous savons que les plus fragiles et les classes moyennes en payent alors le prix fort. C'est aussi cela qu'il convient d'expliquer lorsqu'on parle de rationalisation budgétaire et de fiscalité.

Voilà donc pour le programme de la journée, et je vous propose de démarrer nos travaux par la traditionnelle rétrospective vidéo des événements de ces dernières semaines dans le Pas-de-Calais.

Nous recevrons ensuite la délégation qui s'est rendue au ministère de l'Écologie en décembre dernier pour défendre le dossier de renouvellement du label Grand Site de France pour le site des Deux Caps.

Là aussi, il y a un fil conducteur entre le Grand Site des Deux Caps et tous les événements qui se produisent sur notre territoire. C'est l'attractivité grandissante de notre département du Pas-de-Calais.

Pour illustrer cela, il suffit de regarder les trois week-ends à venir dans ce mois de février avec trois événements sportifs majeurs qui feront assurément la Une de l'actualité nationale : la Coupe Davis au Portel, l'Enduropale du Touquet du Pas-de-Calais et le premier Meeting indoor d'athlétisme au monde à Liévin.

Je ne crois absolument pas que ce soit le fruit de hasard. Tout cela, c'est le fruit de l'engagement des élus locaux pour construire un Pas-de-Calais attractif et dynamique. À l'arrivée, c'est donc une image qui ne cesse d'évoluer positivement avec des retombées économiques et par conséquent de l'emploi.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Diffusion de la vidéo.

Voilà très succinctement ce qui résume l'activité de ce trimestre qui était très fournie, il faut le dire.

Nous allons maintenant aborder le label Grand Site de France. Je vais profiter d'accueillir, parce qu'ils sont là parmi nous :

Francis BOUCLET, qui est Président de la Communauté de communes de la Terre des Deux Caps, qui est là-bas ;

François CHARLET, Directeur du Parc naturel régional ;

Xavier DOUARD, d'Eden 62 ;

Elise HENNEBICQUE, concepteur paysagiste ;

Et Vincent BASTIEN, Directeur ;

Qui vont nous présenter, et c'est peut-être Mireille qui, dans un premier temps, présentera... Comment ? Voilà !

Les voilà tous. Mireille pourrait peut-être les rejoindre. Elle est là !

D'abord la vidéo, si vous le voulez bien. Et puis ensuite, la présentation.

Diffusion de la vidéo.

Des images effectivement magnifiques. Je vais demander peut-être à Marc SARPAUX de venir rejoindre ici ses collègues. Emmanuelle LEVEUGLE, qui était membre, d'ailleurs, de la commission qui s'est rendue au ministère pour défendre le dossier de renouvellement du label Grand Site de France.

Voilà. Maintenant, j'allais presque dire la délégation est au complet !

Madame HINGREZ-CEREDA, vous avez la parole.

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Effectivement, je suis entourée de toute la délégation qui s'est rendue à Paris pour la Commission nationale. Et je dois dire que quand on voit les images que la vidéo vient de nous projeter, je crois que nous avons démarré déjà cette séance de façon un peu zen, ce sont de belles images, et donc ça nous permet d'avoir ces travaux notamment apaisés.

Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je dois le dire, ce fut une grande fierté pour moi de conduire au nom du Département du Pas-de-Calais cette délégation auprès de la Commission supérieure des sites en vue du renouvellement du label Grand Site Les Deux Caps.

Cette échéance fut l'aboutissement de longs mois de travail, de concertation avec l'ensemble des partenaires de l'État, des collectivités territoriales, des associations, ainsi que des habitants, des visiteurs et usagers du site.

Ce fut un moment essentiel pour dresser le bilan des six années écoulées depuis le dernier renouvellement et pour dessiner les perspectives pour les huit années à venir.

Quel chemin parcouru, depuis l'aventure des pionniers de Cap 93, emmenée par Dominique DUPILET, préfiguration de ce que sera plus tard le Grand Site de France.

À l'époque, nous ne parlions pas véritablement d'économie touristique dans le département, mais la construction du tunnel sous la Manche et des infrastructures routières suscitait de nombreux espoirs pour notre région en grandes difficultés économiques.

Qui pouvait imaginer à l'époque que le grand quotidien Le Monde nous classerait, 30 ans plus tard, comme première destination à visiter en Europe ? Ce résultat, il est tout sauf le fruit du hasard.

Il est avant tout dû à la prise de conscience des collectivités et de l'ensemble des partenaires que le développement touristique de notre région ne pouvait se faire à n'importe quel prix.

Alors oui, quand le Conservatoire du littoral, initiative d'un autre élu du Pas-de-Calais, Guy LENGAGNE, a réalisé ses premières acquisitions chez nous, ça a fait grincer des dents : sur notre littoral, pas de grands ensembles immobiliers, pas de grands centres de villégiature, pas de lacs artificiels ou même de centrales nucléaires comme cela avait pu être imaginé au Cap Gris-Nez, mais un environnement, des paysages, des identités et des habitants protégés des affres du tourisme de masse.

Vous voudrez bien excuser cette digression dans notre passé commun, mais il me semble essentiel que nous soyons conscients que ce label est la traduction concrète d'une vision et d'une volonté politique et de choix qui jamais, et fort heureusement, n'ont été remis en question.

Comme à chaque renouvellement, la même réflexion : le label obtenu est une invitation à continuer l'œuvre entreprise. Avec un périmètre élargi à 18 communes qui inviteront les visiteurs à prendre de la hauteur et du recul pour mieux admirer le spectacle du Grand Site, comme depuis le Mont de Couple, l'animation du label impliquera une amplification de la concertation, de la réflexion sur la place des habitants, de l'agriculture qui façonne les paysages, mais aussi sur les mobilités, car un joyau comme notre Grand Site ne peut devenir ni un immense parking ni une autoroute aux heures de pointe.

Tout ce travail, le Département du Pas-de-Calais, en tant qu'animateur de la démarche, entend bien le poursuivre, et qui mieux que le Département peut jouer ce rôle auprès des 18 communes, des 3 intercommunalités et des nombreux partenaires institutionnels et associatifs ?

Comme sur de nombreux sujets, le Département est l'échelle pertinente pour remplir cette mission car il permet de prendre de la hauteur tout en conservant une forte proximité. Cette proximité incarnée à la fois par ses élus, mais également par l'équipe du Grand Site, les équipes d'Eden 62, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, du CAUE et de l'ADRT, dont je remercie vivement les présidentes et présidents, Emmanuelle LEVEUGLE, qui a activement participé à l'audition nationale, je l'en remercie, Sophie WAROT, Véronique THIEBAUT et Philippe DUQUESNOY. Chacune et chacun œuvre dans sa mission respective au quotidien pour mettre en valeur les paysages et la biodiversité de notre pépite. Permettez-moi de leur rendre ici un hommage appuyé.

Je ne serai pas plus longue. J'espère, à travers ce modeste témoignage de notre délégation, vous avoir transmis notre joie, notre enthousiasme et notre fierté pour ce renouvellement obtenu, je le précise, à l'unanimité des membres de la commission.

Et je cède la parole à Francis BOUCLET, Président de la Communauté de communes de la Terre des Deux Caps, qui représentait les collectivités locales et qui a, je dois le dire, marqué la commission en portant un témoignage empreint d'authenticité sur le rôle des collectivités dans l'animation du Label Grand Site.

Je vous remercie.

M. BOUCLET.- Merci, Mireille.

Bonjour à toutes et à tous. C'est avec plaisir que je m'adresse à vous ce matin.

C'est un honneur pour la Terre des Deux Caps, pour le littoral du Grand Site de France.

Le Grand Site, ce n'est pas un dû. C'est un label, bien sûr, mais qu'il faut remettre sur les chevaux régulièrement. C'est la troisième fois que nous passons devant la commission et, personnellement, c'était la deuxième fois que j'y allais, avec l'ensemble des collègues ici autour de moi et que je remercie. La précédente fois, l'inspecteur nous avait dit : « il faut élargir ce territoire au niveau des communes qui en font partie. Il faut aller vers l'intérieur. Vous avez, vers l'intérieur, des pépites. » C'est la raison pour laquelle, là, c'était le renouvellement non seulement du label pour, je dirais, les communes historiques, mais également pour les communes de l'intérieur. On est passé de 8 communes à 18 communes. Je suis, personnellement, Président de la Terre des Deux Caps, mais maire de Saint-Inglevert, et cette commune de Saint-Inglevert fait partie de l'extension.

Sur la commune, il y a un point haut, 164 mètres, ce n'est pas énorme, mais bon, c'est un point haut quand même, et ça s'appelle le Mont de Couple. Et de là, vous avez une vue à 360 degrés, que ce soit vers le bocage Boulonnais, que ce soit vers Desvres, vers le bassin carrier aussi. N'oublions pas que nous avons, sur notre territoire, le plus grand bassin carrier de France. Vers, également, le Calaisis,

vers le Dunkerquois, quand le ciel est bien dégagé. Et puis, bien sûr, à nos pieds, nous avons la mer, et nous voyons à portée, je dirais, très courte, les falaises blanches d'Angleterre.

Et on comprend qu'avec Wissant, qui est à nos pieds de ce Mont de Couple, lorsqu'on découvre le Banc à la ligne par marée basse, eh bien, on a le souci et le souhait de venir se ressourcer sur ce territoire.

Et si ce territoire est aussi agréable aujourd'hui, s'il est aussi prisé, nous le devons, bien sûr, à tous ceux qui nous ont précédés, aux élus qui ont su résister pour ne pas bétonner la côte, et puis aux agriculteurs, que j'appelle toujours les jardiniers, qui ont su donc travailler la terre, qui ont su, je dirais, conserver ces paysages et nous les transmettre.

Je crois que nous devons rester humbles. Nous devons savoir que nous ne sommes que de passage. Nous allons transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants ce que nous avons reçu de nos parents et de nos grands-parents, et ça, c'est important. Et je souhaite vivement que les générations futures s'attachent toujours à cette maxime.

Donc, oui, j'ai été très heureux de participer à cette expédition, parce que c'était une expédition, de partir en minibus, quand même ! J'ai été heureux de participer à cette expédition, mais tout avait été bien préparé.

Et je terminerai, tout simplement, en disant que ce label, qui a déjà été accordé pour 2 fois 6 ans et qui est renouvelé là pour 8 ans, si nous avons eu un vote à l'unanimité, c'est tout simplement parce que le travail qui a été fait par les communes, certes, mais surtout par le Conseil départemental, eh bien, a été remarqué et remarquable.

Et nous savons, même si on s'attend à des moments plus difficiles sur le plan financier, que le Département sera toujours prêt à travailler et les communes seront toujours prêtes à l'accompagner.

Donc, merci à vous toutes et à vous tous. Et n'oubliez pas ce que je viens de dire, le Département, on compte sur lui ! Merci !

Applaudissements.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie Francis BOUCLET. Il y a beaucoup de messages aussi, vous savez, dans ce qu'il vient de dire, Francis BOUCLET. En tout cas, on peut les remercier, féliciter encore Mireille, Francis, puis tous ceux qui ont composé cette délégation.

Applaudissements.

Se souvenir aussi de ce qui est important, ce que disait Francis BOUCLET, il faut se souvenir des pionniers qui, à l'époque, ont résisté au bétonnage. Et si on a aujourd'hui des paysages de très grande qualité qui font l'attractivité du territoire, eh bien on le doit aussi à celles et ceux qui ont su, à un moment donné, résister aux pressions et faire en sorte qu'on puisse préserver un littoral exceptionnel. Alors, avec une contrepartie, toutefois, qu'il nous faut régler aussi, c'est l'attractivité. Cela représente aussi, naturellement, une population qui devient de plus en plus nombreuse sur le littoral et qu'il faut gérer, parce que la pression est énorme aujourd'hui, la pression touristique est énorme. Il nous faut donc aussi imaginer des formes d'accès au littoral qui reste toujours ouvert à tous, parce que c'est le principe du Pas-de-Calais, il n'y a pas de privatisation de plages privées. Ici, le littoral est ouvert à tous, et donc, il faut, normalement, organiser, il faut réguler, il faut inventer des formes d'accès qui sont actuellement mises en œuvre mais qui devront être mises en œuvre dans les quelques mois qui viennent. C'est un autre enjeu pour nous, un autre défi qui nous est lancé.

En tout cas, on peut dire vraiment toutes nos félicitations. Et on va encore les applaudir parce que c'est un remarquable résultat.

Applaudissements.

Très bien, chers collègues, nous allons passer maintenant au point suivant de notre ordre du jour, le débat d'orientation budgétaire, et je vais donc donner la parole à Daniel MACIEJASZ (*Vice-président en charge de l'administration générale, des finances et du personnel départemental*) qui va nous faire la présentation de ce débat avec les éléments de contexte à la fois départementaux, mais surtout nationaux. Cher collègue, vous avez la parole.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2026 (Rapport n°1 du rapport du Président)

M. MACIEJASZ.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Comme chaque année, nous nous retrouvons pour notre débat sur les orientations budgétaires et financières de notre Département.

Habituellement, à cette période du mois de janvier/février, nous sommes invités à nous prononcer sur le Budget Primitif. Au vu des incertitudes au niveau national, et notamment l'absence de loi de finances, nous avons décidé de modifier notre calendrier budgétaire en proposant le débat d'orientation budgétaire en février et le vote de notre budget au mois de mars.

Nous sommes donc réunis ce jour pour débattre des orientations budgétaires 2026, mais toujours sans loi de finances. Peut-être aujourd'hui, peut-être ce soir, nous verrons.

S'il est déjà complexe en temps normal de faire de la prospective budgétaire du fait notamment de nos dépenses largement impactées par le contexte national et que nous ne pouvons plus librement fixer le niveau de nos recettes, l'absence de loi de finances vient encore complexifier notre exercice.

La présentation de ce rapport budgétaire et le débat qui doit en découler est une étape importante du processus d'adoption de notre Budget Primitif.

Au-delà d'une simple étape réglementaire, ce rapport précise les orientations politiques que nous souhaitons donner aux futurs budgets primitifs de notre collectivité à l'appui d'indicateurs sur le contexte macro-économique.

Alors, en premier lieu, parlons de la croissance. Celle-ci atteindrait +0,9 % cette année, malgré l'incertitude commerciale causée notamment par la nouvelle politique américaine liée aux droits de douane et également, il faut le dire, les conflits géopolitiques qui se multiplient.

Selon le second indicateur national qu'il nous faut prendre en compte, l'inflation qui s'établirait en 2026 à +1,13 %, 1,30 % pardon, essentiellement marquée par une stabilisation des prix de l'énergie et l'accélération des prix de l'alimentation.

Autre indicateur : le taux de chômage, qui est situé à 7,7 % au troisième trimestre 2025. Il devrait atteindre, selon les organismes de prévision, et être en hausse également pour s'établir à 8 %. Évidemment, cette augmentation du taux de chômage aura forcément un impact sur nos dépenses en termes de RSA.

Dernier indicateur sur lequel il m'est apparu important de revenir : les taux d'intérêt.

Le niveau des taux d'intérêt est non seulement important pour les emprunts à taux variable, que nous avons encore dans notre encours – cela représente à peu près 25 % de la totalité de notre dette – mais également sur les emprunts auxquels nous devons souscrire cette année pour continuer à investir.

Selon les prévisions reprises dans le bulletin mensuel, le journal de la dette publique, nous serions sur un statu quo probable en ce qui concerne ces taux d'intérêt.

Voilà en ce qui concerne les principaux indicateurs qu'il nous faut prendre en considération pour notre prospective.

Aujourd'hui, la mission de notre Assemblée n'est évidemment pas de rentrer dans la mécanique budgétaire, ni de jouer le match avant le match. Il est important aujourd'hui d'avoir des orientations claires pour poursuivre le travail qui nous mènera à la finalisation de la construction de notre budget 2026.

Il en va de même pour les résultats de l'exercice 2025 qui seront vus à l'occasion de la présentation du Compte administratif 2025 à la fin du premier semestre 2026.

Mais pour plus de compréhension, je tenais à vous donner quelques éléments sur l'exécution budgétaire 2025.

Vous le savez, les Départements connaissent depuis maintenant plus de trois ans une dégradation rapide et inédite de leur situation financière. Je ne vais pas revenir sur les multiples raisons, nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises dans cet hémicycle.

Nos choix, nous les avons faits en 2025, ils étaient les suivants : ne pas renoncer à aucune de nos politiques, réduire plutôt que de supprimer.

En dressant les premières lignes du compte administratif 2025, nous pouvons constater que notre méthode était la bonne et qu'elle a porté ses fruits. Nous avons su prendre les mesures nécessaires pour redresser sensiblement notre épargne tout en préservant notre capacité à soutenir un investissement nécessaire à l'entretien de notre patrimoine, notamment les collèges, et en continuant à accompagner nos partenaires dans la totalité des territoires.

Nous avons agi en responsabilité, courageusement, sans brutalité, sans faire de coupe sombre, et nous avons eu raison.

Dans la tempête, nous avons fait preuve de sang-froid, tout le monde a fait les efforts nécessaires, y compris nos partenaires. Nos choix assumés nous permettent d'abord de pouvoir aborder l'avenir avec confiance, mais en restant vigilants et responsables. Pour 2026, nous aurons tout intérêt, je pense, à continuer dans cette voie, et les orientations budgétaires que je vais vous proposer devraient nous permettre de construire un budget 2026 engagé et responsable.

Engagé car nous allons continuer, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, à maintenir, à consolider l'ensemble de nos politiques départementales. Nous allons continuer à protéger le quotidien de nos habitants, et notamment les plus fragiles. Nous allons continuer à accompagner nos partenaires. Nous allons continuer à investir au moins à hauteur de 190 millions d'euros, tout en maîtrisant notre dette.

Pour le budget 2026, je vous propose également de travailler sur la base de la reconduction des volumes budgétaires de 2025, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, à quelques exceptions près, notamment en ce qui concerne les dépenses de solidarité, qui sont attendues en hausse à hauteur de +2,4 %.

Les dépenses de personnel vont également augmenter de +5 millions d'euros, pour prendre en compte notamment le GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, mais également la revalorisation du taux de cotisation de la CNRACL pour la deuxième année consécutive.

Le SDIS +2 millions d'euros, ce qui marquera notre volonté de maintenir les capacités opérationnelles de nos sapeurs-pompiers dans la mission essentielle pour la sécurité des habitants de notre Département. Il s'agira notamment d'engager un plan de recrutement qui viendra renforcer les équipes en place.

L'année dernière, nos dépenses volontaristes ont fait l'objet de longs débats, certains considérant que le volontarisme relève plutôt de l'accessoire au moment où il faut faire des économies.

S'agissant de la culture, du sport, de la jeunesse ou de l'innovation sociale, nous n'avons pas retenu cette option.

Notre choix, je le répète, a été de réduire en prenant garde surtout de ne rien supprimer. Tous les partenaires nous remercient d'avoir fait ce choix. Pour ce budget 2026, je vous propose donc de rester sur cette ligne responsable en maintenant nos dépenses volontaristes au même niveau que celles engagées en 2025, donc pas de nouvelle baisse.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous les anticipons au même niveau qu'au compte administratif anticipé 2025. Cela nous conduit à envisager la compensation des 43 millions de réserves de DMTO qui ont été reprises au BP 2025 et qui, bien entendu, ne pourront pas être reprises en 2026.

Pour cela, nous nous appuyons sur une projection de la poursuite de la dynamique des DMTO qui a été engagée en 2025, +7 % par rapport à 2025, soit 200 millions, de ce qui a été atteint, Monsieur le Président, 190 millions ayant été atteints en 2025.

Le maintien également de la croissance de la TSCA, la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance, à +7 %, des recettes du champ social et l'activation du plan de sauvegarde envisagées dans la loi de finances, soit 15 millions d'euros estimés pour notre Département.

Ces prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement nous conduiront à une épargne brute de 80 millions d'euros au stade du Budget Primitif. Vous savez, l'épargne est le pilier de notre construction budgétaire et cela traduit le niveau d'autofinancement que nous allons pouvoir dégager, notamment pour garder un haut niveau d'investissement et sans avoir recours à l'emprunt de manière démesurée.

Justement, en ce qui concerne nos investissements, les choix que nous avons opérés pour redresser la situation financière en 2025 nous permettent d'envisager un haut niveau d'investissement, au vu du contexte, à hauteur de 190 millions d'euros. Aujourd'hui cette perspective est d'autant plus nécessaire à préserver que les besoins, vous en doutez, sont nombreux.

D'abord, nous allons poursuivre notre Plan Collèges ;

Ensuite, assurer la gestion patrimoniale du bâti et de notre réseau routier, plus de 6 000 km ;

Poursuivre les travaux de reconstruction post-inondation de l'hiver 2023-2024 ;

Continuer à accompagner également nos partenaires via les subventions d'équipement, le FARDA, les MMU, les OSMOC, la contractu, notre politique de subvention d'équipements à destination des établissements médico-sociaux et également les interventions dans les domaines culturels et sportifs.

L'accompagnement spécifique de Pas-de-Calais Habitat, également à prendre en considération.

Et pour financer ces dépenses d'investissement, notons l'épargne brute, les ressources propres, à hauteur de 40 millions, qui reprennent notamment le FCTVA, le fonds de roulement également, et en dernier lieu, l'emprunt, avec un objectif de maintenir notre encours global.

Je vous rappelle que plus nous saurons contenir notre section de fonctionnement, plus nous pourrons dégager de l'épargne et plus nous pourrons renforcer nos capacités d'investissement, tout en gardant un recours à l'emprunt maîtrisé et limité.

Je conclurai par vous dire que nous sommes sur la bonne trajectoire, grâce aux choix courageux que nous avons su prendre sans céder à la panique. C'est un signal positif pour l'avenir.

Nous allons en 2026 continuer à agir avec responsabilité. Les orientations budgétaires que nous proposons nous permettront de vous proposer un budget 2026 ambitieux, un budget engagé, un budget qui protège les habitants et les territoires.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je souhaitais partager avec vous en ce qui concerne les grandes orientations budgétaires que nous prévoyons pour 2026.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-président pour cette présentation qui ouvre naturellement le débat, un débat qui s'organise de la façon suivante. Vous avez la parole, bien évidemment, avant les Présidents de groupe. Ceux qui souhaitent prendre la parole s'inscrivent. Et je vois déjà quelques inscriptions...

Madame LEVEUGLE, vous avez demandé la parole.

MME LEVEUGLE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire est toujours un moment important. Il ne s'agit pas seulement de chiffres ou de lignes comptables, mais bien d'un temps politique au cours duquel nous affirmons collectivement une vision des priorités et une certaine idée de l'action publique départementale.

Dans ce cadre, je souhaite revenir sur un axe fondamental de notre engagement : l'aide aux communes et plus particulièrement le soutien aux projets vertueux en matière d'environnement, porteurs de développement durable et d'émancipation pour nos territoires.

Nos communes, et en particulier les plus petites, sont aujourd'hui en première ligne. Elles doivent répondre à des attentes de plus en plus fortes de leurs habitants en matière de cadre de vie, de mobilité, d'énergie, de préservation des ressources, tout en faisant face à des contraintes financières, techniques et humaines croissantes. Beaucoup ont la volonté d'agir, mais pas toujours les moyens de le faire seuls.

C'est là que le rôle du Département est essentiel. Essentiel pour pouvoir agir entre les territoires en tenant compte de leur réalité, de leurs besoins spécifiques et de leurs capacités. Essentiel pour garantir que la transition écologique ne soit pas réservée à quelques territoires privilégiés, mais qu'elle devienne bien une opportunité partagée et accessible à tous.

Soutenir les projets communaux vertueux en matière d'environnement, ce n'est pas imposer un modèle unique. C'est au contraire faire confiance aux territoires, à leur intelligence collective, à leur capacité d'innovation. Rénovation énergétique des bâtiments publics, gestion durable de l'eau, mobilité douce, valorisation des espaces naturels, aménagement sobre et résilient.

Partout, nos communes s'engagent, souvent avec pragmatisme et bon sens. En les accompagnant, le Département joue pleinement son rôle de levier. Un levier financier, bien sûr, mais également un levier de sécurisation, de confiance et de projection.

Car lorsqu'une collectivité sait qu'elle n'est pas seule, elle ose davantage, elle anticipe, elle construit dans la durée. Cette politique est aussi une politique d'émancipation des territoires. Permettre à une commune de porter son propre projet, adapté à son bassin de vie, c'est renforcer sa capacité de se développer sans renier son identité.

C'est favoriser un développement durable qui ne se limite pas à l'environnement, mais qui intègre aussi des dimensions sociales, économiques et humaines.

Avec le FARDA reconduit, avec le FDSU (Fonds Départemental de Solidarité Urbaine) et son appel à projets de 5 millions d'euros, avec notre fonds Biodiv'62, qui est de plus en plus plébiscité, et sans oublier le dispositif de contractualisation, nous resterons le premier partenaire des communes rurales, urbaines et périurbaines. Là où une commune porte un projet, le Département n'est jamais loin.

Et avec notre Ingénierie 62, appuyée par le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, nous sommes présents dès l'ébauche du projet pour aider à faire et co-construire.

Combien de fois sur les territoires, nous retrouvons-nous face à des maires qui remercient le Département, qui remercient ses agents, ses élus ? Combien de fois entendons-nous combien notre collectivité est indispensable à la réalisation de leurs projets et à quel point il serait difficile pour leur collectivité de faire autant sans l'aide du Département ?

Nous pouvons nous réjouir que ce soutien donne l'opportunité à nos partenaires d'engager leur mutation et de répondre aux enjeux locaux. Et notamment les transitions écologiques, énergétiques et sociales.

Mes chers collègues, dans un contexte budgétaire contraint, faire le choix de maintenir ou de structurer une aide aux communes tournée vers des projets responsables est un choix politique fort.

C'est affirmer que la transition écologique n'est pas une charge supplémentaire, mais une opportunité pour améliorer le quotidien, renforcer l'attractivité et préparer l'avenir.

C'est aussi affirmer que le Département reste un partenaire fiable, à l'écoute, capable de faire le lien entre les territoires, de réduire les inégalités et de construire des réponses collectives aux défis que nous partageons.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que notre débat budgétaire confirme clairement cette orientation : accompagner les communes, soutenir les projets vertueux et permettre à chaque territoire du Pas-de-Calais de trouver sa voie vers un développement durable, équilibré et émancipateur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame LEVEUGLE.

Je vais donner la parole maintenant à Madame Sophie WAROT. Allez-y, Madame WAROT.

MME WAROT-LEMAIRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui nous oblige justement à cela, donner une direction au-delà des contraintes et au-delà de l'exercice comptable. Et pour 2026, cette direction doit être claire, maintenir un niveau d'investissement conséquent sans opposer les priorités entre elles.

Alors oui, nous devons continuer à sécuriser nos routes, à soutenir nos communes, à accompagner le développement et l'aménagement équilibré du territoire, à préserver l'emploi public, des artisans et des entreprises, mais ces politiques sont essentielles, bien sûr, à la cohésion du Pas-de-Calais.

Mais nous ne pouvons pas perdre de vue les besoins très concrets d'éradication des collèges métalliques, de reconstruction, de rénovation et de modernisation de nos collèges, besoins que nous avons recensés, objectivés et hiérarchisés. D'ailleurs, l'étude de l'INSEE, on le sait tous, sur la baisse démographique, nous impose de raisonner autrement, non pas moins d'ambition mais plus de lucidité, adapter notre stratégie immobilière, anticiper les évolutions d'effectifs, mutualiser lorsque c'est pertinent et dégager des marges financières pour investir mieux et durablement. Et c'est précisément cela l'orientation budgétaire, c'est ne pas choisir, ne pas subir pardon, mais choisir, ne pas renoncer mais arbitrer avec responsabilité et surtout, surtout, ne jamais considérer que l'éducation est une variable d'ajustement.

Et s'il est un domaine où les choix prennent tout leur sens, c'est bien évidemment l'investissement dans les collèges, ils sont au cœur de nos compétences, ils sont aussi pour les 59 763 élèves de nos collèges publics le premier lieu d'égalité républicaine, d'émancipation et de projection vers l'avenir.

Nous devons le dire clairement, le Département du Pas-de-Calais fait face à des difficultés financières mais comme la quasi-totalité des Départements français. Explosion des dépenses sociales obligatoires, inflation durable des coûts de construction et de l'énergie, incertitude sur les recettes, recentralisation mal compensée, le contexte est difficile et chacun ici en a pleinement conscience.

Nos marges de manœuvre se réduisent année après année. Ce constat est partagé, il est objectif et ne peut être éludé. Cette question de l'égalité d'ailleurs mériterait d'être mieux portée au niveau national, je pense, parce qu'il n'est pas normal de devoir sans cesse trouver des marges de manœuvre pour l'éducation de nos jeunes et de nos enfants.

Mais pour ce budget 2026, nous saurons prendre comme toujours nos responsabilités avec une conviction forte : investir dans nos collèges aujourd'hui, c'est sécuriser l'avenir de notre territoire demain.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame WAROT.

Monsieur CHOCHOIS, vous avez la parole.

M. CHOCHOIS.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je voulais juste intervenir brièvement pour souligner l'importance dans notre futur budget de maintenir un haut niveau d'investissement ainsi que de maintenir notre soutien aux communes. C'est, je pense, important de rappeler cette nécessité au moment où des Départements ont justement pris la décision de rogner sur ces aides aux territoires.

Ce qui est en jeu ici, c'est l'attractivité de nos territoires et de nos communes. Quand je parle d'attractivité, je ne parle pas de ce qui attire plus de retraités aisés sur notre littoral ou favorise le nombre de résidences secondaires. C'est plus un problème qu'une solution. Je parle de cette attractivité qui permet aux familles de trouver des solutions quotidiennes. Je parle de ce qui permet aux jeunes de se construire et de grandir. Je parle enfin de ce qui permet aux jeunes ménages de pouvoir rester là où ils ont grandi.

Derrière cette attractivité, il y a des écoles qui se remplissent et c'est ce lien social qui fait le ciment d'une société apaisée. Cette attractivité change littéralement l'image d'une commune. Et quand on est maire d'Outreau, on a, je pense, une certaine légitimité pour en parler.

Et puisque je parle de changement d'image et de la nécessité de présenter positivement son territoire, j'espère aussi que, lors de l'élaboration de ce budget, nous serons collectivement capables de sortir des caricatures concernant les dépenses de communication. Parce que moins parler du Pas-de-Calais et ne pas faire savoir ce que nous faisons ne rend absolument service à personne.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CHOCHOIS.

Madame WOZNY, vous avez la parole.

MME WOZNY.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

La politique du logement social sous le mandat d'Emmanuel MACRON est marquée par un manque d'ambition et de résultats tangibles face à une crise profonde d'accès au logement. La priorité n'a pas été donnée au logement social et ceux de nos concitoyens qui sont les plus modestes et qui restent sur le carreau. Les gouvernements successifs ont fait du logement social une variable budgétaire sacrificielle pour réduire les dépenses publiques au détriment des locataires du parc social.

Bien sûr, nous ne nions pas la hausse du coût de la construction et les taux d'intérêt ralentissent naturellement l'investissement dans tous les segments de logement. Nous savons que la crise du logement est plus large, touchant propriétaires comme locataires. Certaines limitations de la politique du logement ne sont pas uniquement imputables à des choix politiques, mais aussi à des contraintes économiques et conjoncturelles.

Mais force est de constater que la politique menée sous la présidence actuelle n'a pas amélioré les choses. Elle n'a fait qu'accentuer les tendances. Les représentants du secteur HLM reprochent à l'État une absence de réaction forte face à la crise du logement, malgré les alertes récurrentes des professionnels.

Ils soulignent que les choix politiques depuis 2017 ont affaibli les capacités de production et de rénovation dans le parc social.

Face à ces nombreuses critiques, Sébastien LECORNU a annoncé lors d'une visite dernière que le logement était une priorité pour son Gouvernement. Il faudrait, selon lui, être capable de sortir 2 millions de logements d'ici à 2030. C'est 400.000 logements par an et concrètement dans le parc d'activité viser les 50.000 logements locatifs construits dès 2026 qui s'ajouteront aux logements neufs dédiés à l'accession à la propriété. Dans le parc social, il faudrait donc atteindre 125.000 logements construits dès 2026. Mais pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a annoncé une augmentation des moyens dédiés au logement social : 500 000 millions d'euros supplémentaires pour 700 bailleurs sociaux afin qu'ils construisent plus et rénovent davantage.

Dans le département du Pas-de-Calais, les crédits dédiés à l'accès et au maintien dans le logement seront maintenus en 2026 avec le même engagement qu'en 2025. En effet, une réelle constance se trouve dans les crédits alloués au logement des jeunes et la priorité sera donnée aux actions permettant de soutenir les jeunes en situation de précarité. François LEMAIRE nous en parlera tout à l'heure.

Concernant le FSL, il reste alimenté à la même hauteur qu'en 2025. C'est donc pour 2026 un budget de continuité dans notre soutien pour que perdurent les actions menées au sein des plus démunis.

Concernant le logement social, la convention de partenariat signée le 17 avril 2024 pose le cadre d'un accompagnement sur 10 ans de l'Office Public de l'Habitat Pas-de-Calais Habitat qui assure une offre locative accessible aux familles les plus modestes du Pas-de-Calais. Cette convention de partenariat acte l'ambition commune du Département du Pas-de-Calais et de Pas-de-Calais Habitat de garantir une offre de logement social de qualité sur l'ensemble du territoire, notamment par le soutien d'une politique globale de réhabilitation et de maintenance du parc locatif.

L'Office a donc bénéficié d'un soutien financier significatif qui a contribué à l'accélération des programmes de réhabilitation, l'objectif restant d'atteindre à l'horizon 2033 les orientations fixées par la loi Climat et Résilience et donc de disposer d'un parc sans logement présentant des étiquettes énergétiques E, F et G.

Le soutien financier du Département a également été productif en termes de reconquête de la vacance technique avec plus de 900 logements remis en état en 18 mois. Concrètement, le taux de vacance hors démolition des logements a fortement baissé depuis l'été 2024, passant de 7,1 % à 5,2 % du parc locatif. Cette réduction de la vacance locative permet de générer des entrées de loyers et d'améliorer, année après année, les résultats de l'Office.

Le Département du Pas-de-Calais répond avec ses moyens à la crise du logement actuel. Nous faisons ce que nous pouvons pour la contrer dans un contexte difficile. Nous serons au rendez-vous en 2026 en continuant à garantir les emprunts dans le cadre de l'ERBM et en mobilisant les clauses d'insertion au bénéfice de nos publics précaires, en étant aux côtés de Pas-de-Calais Habitat grâce aux titres participatifs pour continuer la politique de rénovation du parc locatif.

Notre objectif est d'améliorer concrètement la vie des habitants du Pas-de-Calais.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame WOZNY.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole dans le cadre de la discussion générale ?

Non ? Je n'en vois pas ?

Je donne la parole aux Présidents de groupe ? Oui.

Monsieur PAJOT.

M. PAJOT.- Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport d'orientation budgétaire nous permet de rappeler certaines priorités pour notre territoire. La gestion des chaussées, l'entretien des routes départementales, la rénovation thermique des logements, les travaux de reconstruction post-inondation, le soutien aux établissements médico-sociaux.

C'est pourquoi nous ne soutenons pas le gel des dépenses pour les établissements médico-sociaux. C'est ainsi que nous ne voterons pas favorablement, lors de cette séance, le rapport fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses pour ces établissements.

Nous estimons que certains domaines, comme le médico-social, mais aussi les investissements, de manière générale, ne doivent pas être une variable d'ajustement des dépenses de notre collectivité.

Vous me direz, Monsieur le Président, que la prudence est de mise.

L'avenir reste incertain pour nos finances, alors même que vous aviez, l'année dernière, augmenté de 0,5 point les droits de mutation à titre onéreux.

En parallèle, les réserves financières ont été mobilisées. Cet assèchement de nos réserves doit nous conduire à être prudents.

Prudents car notre Département se situe parmi les Départements disposant d'une épargne brute faible. Et déjà, les années passées, nous vous alertions sur le fait que nos partenaires financiers pourraient ne pas répondre aux consultations. D'ailleurs, dans ce rapport d'orientation budgétaire, il est rappelé que l'analyse des comptes de la collectivité par les banques, lors des consultations d'emprunts, se durcit. Pour la deuxième année consécutive, trois établissements n'ont pas remis d'offres en 2025.

Concernant les difficultés financières de notre Département, nous savons que l'État est en grande partie responsable de la situation. Nous subissons les conséquences d'une crise politique au niveau national.

Comme vous le savez, tous les voyants sont au rouge. Nous pouvons dire aujourd'hui objectivement que M. HOLLANDE et M. MACRON ont mis notre pays en situation de faillite avec plus de 3 300 milliards d'euros de dette.

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, nous ne pouvons que vous inviter à maîtriser les dépenses de fonctionnement de notre collectivité afin de maintenir un haut niveau d'investissement pour notre Département qui joue un rôle essentiel pour les enjeux sociaux et structurels ainsi que pour les réseaux dans les différents bassins de vie du Pas-de-Calais.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur PAJOT.

Je ne sais pas si je vous réponds maintenant mais je peux d'ailleurs vous répondre pour partie.

Quand vous dites 0 % pour les EMS, ce n'est pas 0 %, nous appliquons le Ségur, que beaucoup de départements n'appliquent pas, donc en fait l'augmentation n'est pas de zéro, elle dépasse les 1 %. Je crois qu'il faut aussi mettre les choses à leur place.

Alors, pour ce qui est de la situation financière, l'épargne brute des Départements, on le verra au compte administratif, c'est 130 millions d'euros. Donc voilà, la situation s'améliore nettement, je veux dire qu'avec une épargne nette qui devrait être de l'ordre de 42 millions.

Alors naturellement, les DMTO sont plus dynamiques, c'est vrai. Nous étions à 149, nous sommes pratiquement à 190. Cela veut dire que nous retrouvons des DMTO à hauteur de 200 millions. L'année la plus favorable c'était 215, donc cela veut dire que les choses vont plutôt bien.

Sur le fonds de sauvegarde, je rappelle aussi que l'an dernier, nous n'étions pas tributaires du fonds de sauvegarde parce que nous n'étions pas considérés suffisamment en difficulté pour en bénéficier. Le Nord avait bénéficié du fonds de sauvegarde, pas nous. Et cette année, vous avez 53 Départements qui vont bénéficier du fonds de sauvegarde, dont le Département du Pas-de-Calais cette fois, et à hauteur pratiquement, les derniers indicateurs que nous avons qui viennent de l'ADF, à hauteur pratiquement de 20 millions. C'est quand même une somme assez conséquente.

Donc voilà, je pense que les choses vont plutôt en s'améliorant, et il faut le dire, il faut tirer les constats. Les choses vont en s'améliorant et nous retrouverons une situation qui est, on peut le dire, quasi normale, mais qui ne doit pas confiner à un optimisme démesuré, c'est-à-dire qu'il faut rester prudent. Mais voilà, nous avons les moyens de nos ambitions cette année.

Je crois qu'il faut aussi dire les choses avec clarté, avec une situation qui va en s'améliorant.

Et nous allons surtout, et je le dis aussi parce que l'an dernier, nous avons fait des choix courageux, là où beaucoup de Départements ont même supprimé l'aide aux communes, il y a des Départements qui ont supprimé l'aide aux communes, nous avons maintenu toutes nos politiques. On vous avait dit : « on va réduire la voilure, l'épreuve est difficile à passer, mais on va la passer tous ensemble ». C'est ce que nous avons fait, c'est un choix courageux, et aujourd'hui, nous récoltons les fruits de ce travail avec des indicateurs qui s'améliorent.

Nous allons continuer à investir, puisque je rappelle encore une fois, nous allons vous proposer 190 millions d'investissement, qui permet encore une fois de maintenir le cap de ce que nous avons prévu, avec un petit regret toutefois, je le dis quand même, c'est pour les collèges où je souhaiterais que les choses aillent encore beaucoup plus vite, mais là aussi, nous avons bénéficié aussi d'un prêt de la banque européenne d'investissement qui devrait permettre aussi, tout au moins, de maintenir les engagements qui étaient prévus.

Et puis nous allons aussi, il faut le préciser, consacrer 20 millions par an pendant 5 ans, pour l'achat de titres participatifs auprès de Pas-de-Calais Habitat, de manière à permettre, encore une fois, la rénovation, je dirais massive, du parc HLM. Là aussi, c'est encore une ambition que nous allons afficher, et pour laquelle nous allons effectivement donner les moyens nécessaires.

Donc voilà, je pense que c'est quand même, dans le cadre actuel, un budget responsable, engagé et toujours solidaire.

Je donne la parole à Monsieur TELLIER qui la réclame, j'ai vu, donc je vais lui donner la parole.

M. TELLIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Une fois n'est pas coutume, notre débat d'orientation budgétaire se tient dans un contexte particulièrement anxiogène et instable, tant au niveau national qu'international. Ces instabilités ne sont pas abstraites, elles ont des conséquences directes et très concrètes sur la politique publique que nous menons ici, pour les habitants du Pas-de-Calais, pour les communes et pour les investissements territoriaux.

L'an passé, notre collectivité a dû faire face à une baisse importante de ses capacités budgétaires. C'était un effort considérable, mais nous avons fait un choix politique clair, celui de ne supprimer aucune politique départementale et de rechercher, au contraire, des économies maîtrisées, partagées, de la manière la plus juste et la plus intelligente possible. Il est toutefois indispensable de le rappeler avec force. La contraction du niveau d'intervention financier du Département n'est en rien la conséquence d'une gestion inadaptée de nos services ou de nos politiques. Elle résulte d'une dégradation continue de nos recettes. La dotation globale de fonctionnement, par exemple, n'est toujours pas indexée sur l'inflation. De la même manière, l'État n'assume toujours pas pleinement ses responsabilités, notamment en matière de compensation des allocations individuelles de solidarité.

Dans le même temps, nous faisons face à une hausse constante des sollicitations, à une courbe de chômage inquiétante et des indicateurs en décrochage, qui sont autant de marqueurs de la dégradation sociale et financière du pays, et en particulier de la situation des familles, comme celles du Pas-de-Calais.

À ces difficultés conjoncturelles s'ajoutent des défis structurels majeurs. Les chiffres, récemment présentés par l'INSEE sur l'évolution démographique de notre Département, interpellent notamment sur les vieillissements de la population. Dans les 20 années à venir, près de 30 % de la population du Pas-de-Calais aura plus de 65 ans. Dans un territoire où la dépendance se déclare plus tôt qu'ailleurs, cela impose d'anticiper dès aujourd'hui. Pour cela, nous devons disposer des moyens humains et financiers nécessaires pour renforcer l'aide à domicile, accélérer l'ouverture des places de foyer et d'EHPAD, et accompagner dignement le vieillissement de notre population, tout cela avec un reste à charge pour les familles accessible.

Aussi, même si le 49-3 a été saisi, nous nous trouvons aujourd'hui à l'heure où le rapport a été rédigé dans une situation compliquée, marquée par l'absence, cette année encore, d'un budget de l'État voté et d'une vision claire donnée aux collectivités.

Dans ce brouillard, le Département demeure une collectivité de référence par son action auprès de toutes les strates de la population, par son soutien aux communes, par sa capacité à porter des investissements structurants, notamment en matière de mobilité, indispensables à l'activité économique locale, à l'emploi et à la cohérence territoriale.

Nous pouvons nous féliciter de poursuivre un plan d'investissement audacieux, notamment pour accélérer les reconstructions et les réhabilitations des collèges. C'est autant de commandes pour nos TPE, PME. Le Département est un maillon essentiel dans l'économie locale. Des sujets qui reviendront lors du débat sur le projet de la loi de décentralisation au cours de cette année.

Ce rôle central est pourtant fragilisé par les choix opérés au sommet des institutions, comme la tentative de supprimer 5 milliards d'euros de DGF aux collectivités locales, comme l'a fait voter l'extrême droite. C'est une mise en difficulté délibérée des territoires et de leurs habitants.

Comme nous le verrons dans les rapports qui suivront, le Département du Pas-de-Calais est au travail pour faire évoluer et adapter ses politiques. Nous nous félicitons que nos politiques volontaristes soient préservées. Toutefois, il est important de faire preuve de lucidité. Il est parfois nécessaire de pointer des manques pour mieux défendre nos politiques auprès des autorités.

Car l'obstacle est bien national. Il réside dans un Gouvernement et un Président qui refusent obstinément de faire contribuer les grandes entreprises et les grandes fortunes à la solidarité nationale, à hauteur de ce que supportent déjà les travailleurs, les artisans, les TPE et les PME. Au lieu de cela,

l'État continue de défendre des dispositifs fiscaux permettant à des milliers de foyers fortunés de déclarer des revenus fiscaux de référence à zéro, comme l'a reconnu récemment le ministre LOMBARD. C'est intenable et inacceptable.

En revanche, lorsqu'il s'agit de réformer l'assurance-chômage en réduisant l'accès et la durée de l'indemnité, d'imposer arbitrairement deux années de travail supplémentaires aux salariés, de renforcer les contrôles sur les allocataires, de réduire encore les moyens de l'hôpital public, de supprimer des lits et de mettre en péril l'accès aux soins et aux médicaments, ou encore de supprimer plus de 4 000 postes d'enseignants à la rentrée prochaine, soit 265 pour l'Académie de Lille, là il n'y a plus d'hésitation : il décide, il contrôle, il coupe.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence les orientations prises par l'État en matière de politique internationale et de défense, fondées sur une logique de surenchère militaire.

De notre point de vue, il s'agit là d'une erreur lourde de conséquences. Elle affaiblit le droit international construit pour garantir la paix entre les peuples. Ces engagements, c'est également une lourde charge sur les finances publiques, au détriment des collectivités territoriales, de l'emploi et des services publics.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les éléments que nous souhaitons porter à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire.

Comme chaque année, nous alertons sur le fait que les recettes du Département ne reposent pas sur des bases suffisamment stables pour permettre la libre administration, l'autonomie financière et ainsi élaborer, dans la sérénité pour les agents et les élus, une vision à long terme dans l'intérêt des usagers. La fraction de la TVA qui nous est attribuée directement, dépendant de la santé de l'économie nationale, est une illustration. C'est un non-sens. Lorsque l'économie va mal, ce sont précisément à ce moment que les familles en difficulté sollicitent davantage le Département. Nous avons donc besoin de recettes pérennes et sécurisées afin de maintenir et de renforcer nos politiques de solidarité lorsque les crises frappent, des moyens stables pour nos politiques volontaristes, pour intervenir notamment en direction de la jeunesse, afin de lui offrir les moyens de s'émanciper, de lui fournir les clés de compréhension du monde dans lequel elle évolue.

C'est une exigence de justice sociale, mais aussi une condition indispensable pour assurer l'avenir du Pas-de-Calais.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur TELLIER.

Vous avez raison, je pense qu'une nouvelle étape de la décentralisation devrait interroger la fiscalité aussi, savoir comment nous allons financer, parce qu'imaginez un seul instant ce qu'est la fiscalité routière en France. J'ai d'ailleurs un de mes collègues qui est Président du Conseil départemental de l'Oise qui préside, au sein de l'ADF, la commission chargée effectivement de repenser aussi la fiscalité routière. Les Départements doivent, à mon avis, percevoir de l'ordre de 8 à 10 % de la fiscalité routière en France, et c'est nous qui assumons les routes !

Je ne vais pas ici discuter avec les Régions, mais la fiscalité sur les cartes grises est perçue par la Région, et donc c'est nous qui finançons également les routes. Donc voilà, 6 000 km de routes. Tout cela nécessite à un moment donné une remise à plat, et peut-être aussi de faire en sorte que là où on a des dépenses de solidarité qui effectivement maintenant avoisinent plus de 70 % du budget, s'interroger si ce n'est pas la CSG qui devrait principalement financer les politiques sociales plutôt que la TVA, qui est un impôt économique, et l'économique est effectivement de la compétence des Régions.

Donc voilà. À partir de là, il y a quand même beaucoup d'interrogations et certainement un travail à remettre à plat dans les quelques années qui viennent si on veut véritablement construire une nouvelle étape de la décentralisation.

Monsieur MALFAIT, vous avez la parole.

M. MALFAIT.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire se veut être un moment de vérité, un moment de sincérité. À la lecture de ce rapport, j'ai pourtant le sentiment que nous naviguons dans un entre-deux inconfortable.

Sur le plan national, je fais partie de ceux qui se réjouissent que la France ait bientôt un budget. Comme le soulignait ce week-end Philippe AGHION, prix Nobel d'économie, le contraire aurait été dramatique. Alors bien sûr, notre pays vit toujours bien au-dessus de ses moyens et repousse à plus tard les décisions courageuses. Une nouvelle réforme des retraites inéluctable, la refonte d'un nouveau contrat social, d'un nouveau modèle social qui ne peut plus reposer exclusivement sur les revenus du travail. Pourquoi ? Pas seulement parce que les Français ne travailleraient pas assez, mais parce que, tout simplement, nous n'avons pas assez de gens au travail.

Résultat, pour la troisième année consécutive, un Français est aujourd'hui moins riche qu'un Européen. Comme le souligne Antoine FOUCHER, que je cite maintenant régulièrement ici, j'ouvre les guillemets, « la France devrait aujourd'hui massivement investir pour son éducation, pour sa productivité, dans ses filières d'avenir, soit le contraire de ce que nous faisons depuis 50 ans ».

Elle est là la clé, n'en déplaise à ceux qui pensent que faire la chasse aux plus riches ou encore aux étrangers résoudra tous nos problèmes.

S'agissant de notre Département, je vais être bien sûr plus terre à terre, parlons des recettes, le dynamisme de la fraction de TVA, notre nouveau moteur financier s'essouffle déjà, et je veux ici rendre à M. MACIEJASZ ce qui lui appartient, tant il a alerté avec justesse sur ce point au moment où l'État a remplacé notre taxe foncière par cette ressource volatile. D'autant plus volatile que les Français n'ont jamais autant épargné, donc moins consommé, tant les incertitudes sont grandes sur le plan national et international.

Alors pour compenser cet essoufflement, vous misez sur la poursuite du rebond des DMTO. Au final, nous n'avons pas d'autre choix.

S'agissant de l'investissement, il reste élevé, certes c'est une belle ambition, mais n'est-il pas temps là aussi de fixer nos priorités ? J'ai entendu d'ailleurs dans les interventions de la majorité qu'il ne fallait pas opposer les priorités entre elles, que par principe avait été fait le choix de tout maintenir, mais qu'il fallait aussi assumer des priorités.

Ça me faisait un petit peu penser à la phrase de Georges MARCHAIS : « nous n'avons jamais changé, nous ne changerons jamais, nous sommes pour le changement ».

Le flou persiste donc, y compris sur les ressources humaines. Si nous saluons la création d'une provision pour le Compte Épargne Temps, nous regrettons l'absence de prospective sur la prévoyance, qui sera obligatoire dès 2027, ou sur la gestion des heures supplémentaires.

Enfin arrive toujours, plus imposant, l'éléphant au milieu de la pièce : la dette.

Vous nous annoncez une capacité de désendettement ramenée à 6 ans en 2025, contre 13 ans au compte administratif 2024. Les chiffres officiels de l'Observatoire des finances locales annoncent eux une capacité de désendettement pour le Département du Pas-de-Calais en 2024 de 38,3 ans. Bien sûr, vous utilisez des reprises de provisions pour doper les recettes de fonctionnement, mais qu'en sera-t-il lorsque ce bas de laine sera épuisé ?

En 2026, notre dette continuera donc de croître pour frôler les 880 millions d'euros en 2027. À elle seule, la dette n'est d'ailleurs pas pour moi un indicateur problématique en soi, à la seule condition que nous dégageons suffisamment d'autofinancement pour y faire face.

Autre curiosité dans ce rapport d'orientation budgétaire : comment les 87 millions d'euros consacrés au remboursement de la dette peuvent-ils rester stables d'une année à l'autre alors que l'encours, lui, continue d'augmenter ?

Y a-t-il des reports de charges ou des paiements différés qui pourraient s'avérer coûteux pour notre collectivité ?

Monsieur le Président, notre groupe n'a jamais fait preuve de dogmatisme, encore moins de sectarisme, quand il s'est agi de prendre position dans cette enceinte.

Nous savons aussi que vous n'avez pas de baguette magique. Ce débat appelle néanmoins de la sincérité, de la clarté. Nous attendrons donc vos réponses.

Le Pas-de-Calais méritant, en effet, une trajectoire solide.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MALFAIT.

Je ne sais pas d'où vous tenez ce chiffre sur la durée de désendettement. Elle est de 6,3 ans.

M. MALFAIT.- Je pourrai vous fournir le document.

M. LE PRESIDENT.- Oui un document mais qui n'est pas bon.

M. MALFAIT.- Il est du ministère de l'Intérieur !

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais ils ont confondu avec un autre Département. Ils ont mis côte à côte le Département avec un autre Département et ils ont repris en fait la situation du dernier, du deuxième cité. Le premier, c'est nous, c'est 6,3 ans.

On va vérifier, Monsieur MALFAIT, vos sources !

Vous avez évoqué beaucoup Georges MARCHAIS. Moi, je vous invite quand même à consulter aussi...

M. MALFAIT.- C'est le ministère de l'Intérieur !

M. LE PRESIDENT.- Le ministère de l'Intérieur. On verra ce que la DGC nous dit exactement, mais c'est 6,3 ans. L'encours est pratiquement stabilisé.

Bien, je donne la parole à Mireille HINGREZ-CEREDA.

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le débat d'orientation budgétaire que nous ouvrons aujourd'hui est le moment où nous allons fixer le cap dans un contexte politique, économique et social particulièrement exigeant, comme l'a rappelé notre collègue Daniel MACIEJASZ.

Nous allons effectivement devoir élaborer un budget dans un pays encore traversé par de fortes incertitudes, tensions sociales persistantes, prix toujours élevés pesant sur les ménages malgré une inflation moins forte, fragilité territoriale bien réelle et attentes très fortes à l'égard de l'action publique locale. Et si la vigilance est de mise dans notre Département, c'est aussi parce que le gouvernement peine à prendre la mesure de la situation sociale et économique du pays, ballotés que nous sommes entre les hésitations en matière de politique fiscale, les renoncements sur certaines réformes et la multiplication d'annonces parfois contradictoires qui entretiennent un climat d'instabilité que les collectivités territoriales doivent, elles, concrètement amortir et absorber.

Sur la scène nationale, plusieurs réformes structurantes ont été suspendues ou repoussées, faute de majorité stable et de cap clairement assumé. Les hésitations dans l'usage des outils constitutionnels ont elles aussi retardé des décisions pourtant nécessaires.

Dans ce contexte d'instabilité politique qui pèse directement sur nos territoires, notre responsabilité collective est claire et notre exigence est forte. Construire un budget engagé, responsable et cohérent, tenir le cap sans céder à la pression, sans renoncer à nos engagements.

Alors certes, il faut le dire, ce débat s'ouvre assurément aujourd'hui dans des conditions un peu plus favorables que celles que nous avons connues ces derniers mois.

Mais cette situation, ces résultats ne doivent rien au hasard. Si la trajectoire financière s'améliore, si l'épargne se reconstitue et si notre capacité d'investissement se renforce, c'est que nous avons fait

le choix raisonnable et raisonné d'un budget construit avec prudence et responsabilité, et mené avec rigueur et sérieux, le tout sans jamais renier aucune de nos politiques.

Oui, le contexte budgétaire a été particulièrement contraint en 2025. Oui, les marges de manœuvre se sont réduites. Mais jamais nous n'avons accepté que des difficultés servent de prétexte à l'abandon de nos priorités. Protection de l'enfance, solidarité humaine, collèges, insertion, soutien aux communes, à l'agriculture, à la pêche, au monde associatif, au sport, à la culture, toutes ces politiques ont été maintenues, parfois adaptées, toujours défendues.

C'est un choix politique fort, assumé, fidèle à nos valeurs qui placent les habitants au cœur de nos priorités, qui placent l'action publique au cœur de notre société.

Pour préparer le budget 2026, nous travaillerons avec la même approche prudente sur la base de la reconduction des volumes budgétaires 2025, ce qui nous permettra d'assurer la continuité des politiques publiques, de sécuriser les marges de manœuvre, et de planifier nos investissements de manière responsable en maintenant à un haut niveau d'exigence nos politiques sociales et territoriales.

Dans le Pas-de-Calais, nous faisons un choix politique clair.

Tenir nos engagements, accompagner les territoires et par là même le tissu économique, rester un partenaire fiable pour les communes et l'ensemble des acteurs locaux.

Parce que dans notre Département, la solidarité n'est pas une variable d'ajustement, parce que la cohésion sociale et territoriale ne se décrète pas, elle se construit dans la durée. Le budget que nous préparons pour 2026 s'inscrit pleinement dans cette continuité d'un budget engagé et responsable.

Engagé parce qu'il continue d'investir, de protéger, d'accompagner. Responsable parce qu'il repose sur des équilibres financiers consolidés, sur une gestion rigoureuse, sur une vision de long terme.

Ces choix permettront au Département de rester comme cela est régulièrement exigé en cet hémicycle ou encore en commission, de rester un acteur présent, un protecteur solide et un levier essentiel de développement et de solidarité.

Monsieur le Président, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen soutient sans réserve ce cap collectif fixé avec le sérieux budgétaire qu'exige la situation, en responsabilité et en fidélité à nos valeurs et avec la conviction profonde que la bonne gestion est garante de la justice sociale.

Et parce que dans une période où l'État donne trop souvent le sentiment d'hésiter, de reculer ou de se contredire, où les parlementaires donnent plutôt le sentiment d'avoir l'esprit tourné uniquement vers 2027, les conseillers départementaux de la majorité continueront eux d'assumer : assumer la solidarité, assumer la proximité, assumer la stabilité.

C'est avec cet esprit de responsabilité que nous aborderons la construction du budget de 2026.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame HINGREZ-CEREDA. Merci beaucoup !

Je voulais aussi préciser une chose qui n'a pas été dite ici, c'est qu'également il y a une recette qui devrait être perçue par le Département depuis déjà bien longtemps, c'est-à-dire l'État doit exactement 15 millions au Département du Pas-de-Calais, sur lesquels nous n'avons recouvré que 3 millions au titre de la taxe d'aménagement. Je précise également que nous avons là 12 millions à percevoir encore, qui devraient, j'espère encore, améliorer notre situation.

Voilà pour ce débat d'orientation budgétaire.

Tous les Présidents de groupe se sont exprimés ?

Vous me donnez acte de la présentation et surtout du fait que ce débat se soit tenu ?

Acte est donné ?

Pas de problème ?

Merci beaucoup.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

M. LE PRESIDENT.- Nous allons parler maintenant, si vous voulez, et je vais donc donner la parole à Raymond GAQUERE, du SDIS du Pas-de-Calais, Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais. Vous avez remarqué maintenant qu'on a changé, je le dis d'ailleurs pour le Colonel CONTAL, je le remercie encore à nouveau, pour avoir changé le logo des pompiers du Pas-de-Calais, maintenant c'est Pompiers du Pas-de-Calais 62.

Le SDIS, ça ne parlait pas à beaucoup de monde, mais Pompiers du Pas-de-Calais, ça parle.

En tout cas, je remercie le Colonel CONTAL qui est présent parmi nous, le Lieutenant-Colonel LOISON, qui est là-bas, sous-directeur des opérations, Ingrid VERLINE, sous-directrice des affaires financières, remercier le Lieutenant DELBEY aussi, que vous reconnaissez très bien, puisque vous savez que, dans toutes ces réunions protocolaires, c'est lui qui est l'ordonnateur, en quelque sorte, que je voulais encore une fois remercier, et Elsa PONTHEU, également membre du cabinet. Donc vous remercier pour cette présentation qui va être faite de l'action des sapeurs-pompiers dans le département du Pas-de-Calais.

Je vais donc donner la parole à Raymond GAQUERE, avant que le Colonel CONTAL ne prenne la parole, et nous aurons un débat, si vous le souhaitez, à la suite de cette présentation.

Raymond GAQUERE, Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. GAQUERE.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Avant de céder la parole au Colonel CONTAL, qui dirige les services du SDIS depuis environ un an, permettez-moi de prononcer quelques mots d'introduction.

C'est avec une grande fierté que j'assume, à la demande du Président, la présidence du Conseil d'administration du SDIS du Pas-de-Calais.

Je souhaite également associer à mes propos Sandra MILLE, Alain DE CARRION et René HOCQ, Vice-présidents, ainsi que tous les membres du Conseil d'administration présents dans cette assemblée.

Le SDIS 62 est une institution remarquable qui se distingue par sa double autorité : celle du Président du Département ou de son représentant, et celle du Préfet pour les aspects opérationnels. Dans ce contexte, vous pouvez imaginer l'importance du rôle du Directeur départemental.

Nous avons la chance, dans le Pas-de-Calais, d'avoir toujours eu des Directeurs départementaux capables de travailler de manière consensuelle avec tous dans l'intérêt général.

Après presque un an à ses côtés, je peux vous garantir que le Colonel CONTAL fait également preuve de cette compétence ayant su rapidement saisir les enjeux majeurs de notre Département et mettre en œuvre les améliorations des services qu'il vous présentera dans son discours.

Colonel, je profite de cette occasion solennelle pour vous réitérer ma confiance et mes encouragements dans vos missions quotidiennes.

Le SDIS du Pas-de-Calais est en pleine transformation pour faire face à de nouveaux défis, liés bien sûr à l'évolution climatique, mais aussi au vieillissement de la population et aux nouvelles conduites à risque. Qui aurait pu penser, il y a quelques décennies, que nous serions confrontés à des incendies de végétation dus à la sécheresse, comme nous l'avons vécu ces derniers étés ? Qui aurait pu prévoir que nous ferions face aux pires inondations de notre époque moderne durant l'hiver 2023-2024 ?

Face à ces nouveaux dangers, nous avons décidé d'investir pour éviter de subir. C'est ce que nous avons réalisé cette année en acquérant des pompes de haute puissance et en achetant des camions de lutte contre les incendies adaptés aux feux de végétation. Le Colonel CONTAL vous expliquera cela lors de son intervention. Mais nous avons également de nombreux projets concernant la sécurité maritime et la formation des agents.

Je ne prendrai pas plus de votre temps. En guise de conclusion, je souhaite que le SDIS, en collaboration avec les acteurs locaux, continue de s'engager dans la prévention, car trop de tragédies auraient pu être évitées si chacun avait adopté un comportement approprié.

Les modes de transport évoluent également et nous observons de plus en plus de vélos et de trottinettes dans notre quotidien. Il est essentiel que les comportements des automobilistes s'adaptent également et qu'ils apprennent à partager l'espace. Il est également crucial que les utilisateurs de ces nouveaux moyens de transport soient conscients de leur vulnérabilité. Combien d'accidents n'auraient eu aucune conséquence grave avec le port du casque, un éclairage adéquat ou un vêtement visible ?

Il est de notre devoir de promouvoir ces bonnes pratiques car des vies sont en jeu.

Je vous remercie pour votre attention et je passe la parole au Directeur départemental.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'entre temps nous avons une vidéo qui va être présentée.

Je voulais préciser les propos de Raymond GAQUERE aussi pour dire qu'en termes d'investissement, nous avons, nous Département, contribué, puisqu'il évoquait les inondations, à l'achat des pompes de grande puissance que nous avons dû « emprunter » à nos voisins hollandais, d'ailleurs, peut-être aux Slovénes aussi, mais hollandais, je crois, et donc bien préciser qu'aujourd'hui, nous avons tiré aussi, nous collectivité, les leçons de ces inondations en faisant en sorte que, sur le plan opérationnel, on puisse doter le SDIS des matériels nécessaires pour faire face, effectivement, à des événements de grande ampleur.

Ce sont des pompes de 2 000 m³/heure, trois pompes importantes, qui se trouvent maintenant dans les différents établissements, différents CIS du Département, mais qui sont mobilisables à tout moment. Je voulais aussi le signaler, parce que c'est un choix que nous avons fait aussi, avec la Région, naturellement, et l'État, de manière à ce qu'on puisse doter, encore une fois, nos sapeurs-pompiers des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Je crois que nous avons une vidéo qui va être projetée avant votre propos.

Diffusion d'une vidéo.

M. LE PRESIDENT.- Très bien ! Colonel, vous avez la parole.

Colonel CONTAL.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Il me vient la tâche, en tout cas, de vous présenter ou d'insister sur, dans un premier temps, les grands enjeux du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Diffusion d'un PowerPoint.

Je vais commencer mon propos sur les enjeux, même nationaux, parce qu'on peut voir que, depuis quelques années, le monde dans lequel on est change, notamment sur les risques de sécurité civile.

Je vais faire ensuite un focus sur les enjeux de notre Département, et ils sont importants.

Ensuite, présenter, rapidement je vous rassure, notre SDIS, que ce soit sur la partie opérationnelle et plus financière.

Et enfin, montrer tout ce qui a été effectué, les grands enjeux de 2025, ce qui a été réalisé, mais aussi les objectifs de 2026.

Alors, pour commencer par quelques photos, en tout cas, qui sont d'un petit peu partout, mais peut-être d'insister sur quelque chose qui n'est pas si anodin que ça. On voit que, depuis 2019, on a quand même des enjeux de sécurité civile qui changent de façon très forte.

Déjà, le premier constat, c'est que les crises, que l'on appelait de sécurité civile, ne sont plus des crises de sécurité civile à proprement parler. On voit bien que la crise sanitaire, qui a impacté une grande partie du monde, ou encore des impacts comme des crises sociétales, des guerres qui peuvent se faire aux portes de l'Europe, ont des impacts sur notre fonctionnement et sur les modalités mêmes d'agissement de la sécurité civile.

Alors oui, les crises de sécurité civile, maintenant, sont de plus en plus hybrides. On doit faire face, en termes de résilience, à des problématiques de cyberattaque, à des problématiques sur les réseaux. On a un fonctionnement qui est de plus en plus tributaire.

Et donc, tous des enjeux, y compris la guerre en Ukraine, ont eu des impacts sur nos fonctionnements. Je pense qu'on a tous en tête encore les possibles délestements, le délestage électrique qui a causé un certain nombre d'inquiétudes dans nos fonctionnements. Donc, nos crises changent.

Il y a deux photos également qui changent aussi notre perception du risque. Le risque est toujours là, mais il est perçu en partie par la population d'une façon tout à fait différente. C'est les deux photos qu'on a en bas à gauche et en bas à droite.

Notamment, Notre-Dame de Paris, qui a changé notre vision sur les enjeux des biens culturels, sur la protection des biens culturels, avec tous les impacts que cela a eu, notamment dans la protection des œuvres.

Lubrizol, c'est la photo en bas à droite, parce que des feux industriels, on en a toujours eu.

Néanmoins, la perception du risque pour la population, l'obligation de communication, d'ailleurs on a parlé de communication, mais de pouvoir prévenir le plus tôt possible sur les risques qui sont en jeu lors d'une intervention de secours, ce sont des paramètres que nous n'avions pas.

Et évidemment, et cela a été dit, on l'a tous en tête, c'est le changement climatique, avec cette occurrence de plus en plus forte, des drames, que ce soit par les inondations, que ce soit par des feux d'espaces naturels. La photo en haut à droite, c'est une photo aux portes du département du Pas-de-Calais, de la tornade qui avait dévasté une grande partie des Hauts-de-France, et en particulier le village de Bihucourt. Et évidemment, les inondations - comment faire un focus sans parler des inondations ? - qui ont lourdement impacté notre territoire.

Donc des enjeux nationaux qui changent quand même avec une perception, et donc une obligation pour les Services d'incendie en France, et en particulier dans notre Département, d'y faire face et d'avoir les moyens pour pouvoir y faire face.

Alors les enjeux du Département, je pense que vous les connaissez bien maintenant, c'est important de les rappeler, parce qu'on est un territoire qui est grand, grand en superficie, grand en particularité et en risques aussi parce que :

Tout ce qui est lié au transport, que ce soit sur, Monsieur le Président, vous avez évoqué notamment le risque routier, qui est extrêmement fort dans notre département, on a beaucoup de kilomètres d'autoroutes, de voies départementales, on a le risque ferroviaire, le risque fluvial, on est aux portes d'avoir le canal Seine-Nord Europe, avec tous les impacts que cela aura derrière.

Le risque industriel, plus de 19 Seveso seuil haut, 12 Seveso seuil bas.

La ligne maritime avec 130 kilomètres de traits de côte, ce qui fait de nous un des départements majeurs sur ce risque-là, majeur à plusieurs titres, déjà par les ports, le port de Boulogne-sur-Mer, le plus grand port de pêche de France, le port de Calais, le plus grand port de transport maritime d'Europe.

La pression migratoire, qui a quand même considérablement évolué aussi ces dernières années, avec le phénomène des *small boats*, puis des *taxi-boats*, avec tous les impacts que cela peut avoir sur notre capacité de réponse. Cela a changé aussi notamment pour les centres de secours du littoral, nos capacités d'intervention.

Le tunnel sous la Manche, avec tous les risques qu'il peut avoir, et l'ampleur d'ailleurs des risques si quelque chose se passe.

De nombreuses zones urbanisées. Contrairement à beaucoup d'autres départements, on n'a pas une métropole qui prend le pas sur toutes les autres. On a une multiplicité de supports très urbanisés avec autant de défis à relever sur l'intégralité de notre territoire.

J'ai mentionné le risque nucléaire, parce que ça ne s'arrête pas aux portes d'un département, alors même si ce n'est pas dans notre département, mais notamment Gravelines, pas que mais notamment Gravelines, fait partie des risques importants pour notre territoire sur lequel les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais doivent être prêts.

Et enfin, je vais boucler avec ce qui s'est passé ces dernières années, mais il ne faut pas perdre ce que notre département a enduré et vécu, que ce soit évidemment par les inondations de 2023, de 2024, par les attentats, que ce soit sur le lycée Gambetta ou encore lorsqu'il y avait eu le Thalys en 2015.

Et enfin, j'ai mentionné également, parce que l'église de Saint-Omer avait été particulièrement impactée en termes de protection des œuvres.

Donc nos enjeux sont forts, et au-delà d'ailleurs de ces enjeux, je rappellerai même le risque courant, dit courant en tout cas pour un établissement public comme le nôtre, mais le secours d'urgence aux personnes, on a beaucoup parlé du vieillissement de la population, on peut parler aussi du virage ambulatoire depuis plusieurs années de la santé.

Tous ces sujets-là font qu'on sait très bien qu'on est sur une pente ascendante extrêmement forte sur notre capacité à pouvoir porter assistance à la population du Pas-de-Calais.

Alors qu'est-ce qui est réalisé ? 135 000 interventions. On fait partie des départements où il y a le plus de nombre d'interventions en France, on est le quatrième.

Cela montre aussi l'impact, pour pouvoir rentrer dans les détails, parce que tout n'est pas une histoire de chiffres, mais il faudra aussi regarder le nombre d'heures passées sur le terrain, l'amplitude des interventions qui sont endurées par nos sapeurs-pompiers, le nombre d'appels qui est quand même très important. On est quasiment à plus de 1 000 appels d'urgence au quotidien au centre de traitement de l'alerte, donc c'est quand même particulièrement conséquent.

Et le nombre, on parle aussi du nombre de victimes qui ont été secourues, qui sont de plus de 120 000.

Donc la réponse opérationnelle, je vais essayer de ne pas mettre trop de chiffres, je suis désolé, j'en mets quelques-uns quand même pour montrer l'ampleur de ce qui est réalisé. On pourrait faire une régression linéaire depuis 2015, mais on voit qu'on est quand même sur une pente ascendante extrêmement importante du nombre d'interventions, tirées en premier lieu par le secours d'urgence aux personnes et par tous les défis qui sont à relever sur ces interventions-là.

On voit le décroché de 2020, puisque c'est la crise Covid, avec notamment dans toute la partie du confinement, l'abaissement du nombre d'interventions qui avait eu lieu. Le pic que l'on voit d'un peu plus de 140 000 interventions, chiffre très important en 2023, qui était un moment où la réponse notamment sur les carences d'ambulances privées n'avait pas été totalement stabilisée, et où après, notamment avec le décret sur les transports sanitaires urgents, la situation s'est améliorée. Néanmoins, on est toujours d'une année sur l'autre à environ 1-2 % d'augmentation du secours d'urgence aux personnes.

Je fais un lien quand même, parce que même si on sait que nos interventions sur le secours d'urgence aux personnes, au-delà d'ailleurs des victimes, si on a un tout petit focus, un tout petit peu plus financier, on sait qu'on a un département sur lequel on transporte assez loin. On a beaucoup de... Nos VSAV, nos ambulances, vont quand même assez loin dans les centres hospitaliers pour pouvoir transporter les victimes. Donc implicitement, c'est aussi des kilomètres qui sont effectués, et c'est du temps également qui est pris, notamment dans tout le secteur central de notre département, avec des interventions qui prennent plusieurs heures. On peut aller jusqu'à 2-3 heures pour pouvoir gérer des interventions avec des transports importants.

Pour relever tous ces défis, le SDIS en quelques chiffres, c'est 47 centres d'incendie et de secours, c'est près de 3 600 sapeurs-pompiers professionnels, un peu plus de 260 personnels administratifs et techniques, 3 600 sapeurs-pompiers volontaires, la colonne vertébrale du modèle de sécurité civile français.

On voit d'ailleurs qu'on a des efforts à faire, notamment pour nos pompiers professionnels, sur la féminisation, même si on s'améliore d'année en année, mais on est encore loin de ce qui pourrait être réalisé, avec pour donner quand même un focus sur nos personnels professionnels, 81 officiers de catégorie A, des officiers de catégorie B au nombre de 177, et environ 1 100 sapeurs-pompiers, sapeurs et sous-officiers et caporaux.

Voilà un certain nombre d'engins. Vous ne serez pas surpris avec le nombre d'ambulances, ce sont nos engins les plus importants. Là encore, je fais un petit focus financier, on a, sur nos véhicules de secours et d'assistance aux victimes, un impact fort ces dernières années sur le coût. Le coût d'un VSAV qui est passé de 70 000 à 100 000 €. Là, c'est d'autres impacts du Covid et de la guerre en Ukraine, mais on a maintenant des ambulances qui sont à près de 100 000 €, sans le matériel médico-secouriste qui est à l'intérieur.

Pour répondre à ça sur notre territoire, je vous ai dit 47 centres d'incendie et de secours, mais aussi, c'est important de le mentionner, des zones de rupture capacitaire. Ce sont des centres d'incendie et de secours qui se secourent les uns les autres, qui ont un appui, qui ont une mutualisation des moyens, et sur lesquels on sait qu'on peut avoir, notamment au niveau du Centre opérationnel départemental, des niveaux de criticité.

C'est-à-dire que quand on se rend compte qu'il y a une zone sur laquelle il y a un fort impact du nombre d'interventions, on commence à monter dans les tensions sur ces secteurs-là et on déclenche, notamment, soit des reconstitutions de centres, soit d'autres dispositifs adaptés.

Alors, administrativement parlant, c'est important également de le rappeler, mais notre conseil d'administration a 25 administrateurs, plus leurs suppléants. Ces 25 administrateurs, 18 sont du Conseil départemental, 6 représentants des EPCI et 1 représentant des communes.

Nous avons 4 Vice-présidents, Monsieur le Président GAQUERE a rappelé nos Vice-présidents, et un membre du bureau qui est M. LETURQUE.

Quelques données chiffrées sur le budget :

Le budget qui est important de notre SDIS : 154 millions d'euros au BP 2025, 30 millions d'investissements. Évidemment, comme dans beaucoup d'endroits, et en particulier pour les SDIS, les dépenses de personnel sont importantes.

Quand même important à préciser, il faut avoir en tête que par rapport à une collectivité classique, nos dépenses de personnel ne prennent pas que la masse salariale. On a également toutes les dépenses pour nos sapeurs-pompiers volontaires, pour l'indemnisation de nos sapeurs-pompiers volontaires, et enfin les charges à caractère général.

J'ai fait un petit focus, je suis désolé, ce n'est pas très lisible comme ça, mais on est sur une pente qui est particulièrement forte depuis 2020. Dans ce tableau, j'ai remis les mesures exogènes et endogènes du service qui créent quand même une augmentation assez importante, notamment de ce chapitre 012 qui est la partie sur les dépenses de personnel.

Vous ne le voyez pas, mais je vais prendre les grands chiffres. 11 millions d'euros, c'est toutes les mesures qui, d'une certaine façon, nous sont obligatoires, ne serait-ce que par la revalorisation de la prime de feu, 2,5 millions en 2020, avec un impact en 2021. Les augmentations de l'indice du point, comme tout fonctionnaire. Quand même à avoir en tête, les sapeurs-pompiers, comme il y a la prime de feu, il y a 25 % qui sont systématiquement impactés. Quand on a un GVT de 1 %, dans un SDIS on a un GVT de 1,25 %, si je caricature aussi ces impacts-là. On a des impacts qui se font un petit peu en effet boule de neige d'une année sur l'autre.

Un impact fort, cela a été reprecisé, évidemment, comme pour le Département et toutes les collectivités, mais l'augmentation de la part patronale de la CNRACL. Pour le SDIS du Pas-de-Calais, c'est 1,5 million par an pendant 4 ans. Donc au total, il y aura 15 millions d'euros qui vont être dépensés que sur cet impact de la CNRACL.

Dans les mesures qui ont été prises par le Département depuis 2020, il y a notamment le plan de recrutement important qui avait déjà été réalisé de 150 personnels qui s'est fait grosso modo sur 5 années, avec plus de 6 millions d'euros, 6,5 millions d'euros qui ont été dépensés à ce moment-là. Donc on voit qu'on a grosso modo quasiment 20 millions d'euros qui vont arriver sur des obligations, si on prend en compte le GVT, de facto entre 2020 et 2025.

Les recettes budgétaires : un effort conséquent du Conseil départemental, plus de 65 % des recettes des collectivités vient du Conseil départemental avec plus de 90 millions d'euros à présent.

On est sur des augmentations qui sont quand même significatives. Alors moi aussi j'ai du mal à les lire sur le tableau. Mais sur 2025, on avait 2,84 % qui avaient été sollicités auprès du Département. Sur cette année 2026, il a été sollicité 2,21 % avec les 2 millions d'euros qui vous ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire. Et pour les communes, on est à 0,95 %. Particularité : les SDIS sont limités sur la contribution des communes et des EPCI par l'indice des prix à la consommation.

Le Service départemental fait une moyenne à présent sur les 10 à 12 derniers mois pour lisser cette augmentation de l'indice des prix à la consommation et proposer aux administrateurs un vote à cette hauteur.

L'investissement : il est important et notre Département a la chance d'avoir des casernes qui ont été fortement renouvelées ces dernières années et entretenues.

J'ai repris les dernières constructions neuves depuis une dizaine d'années avec les Centres de secours de Haisnes-Vermelles, Fauquembergues, Marquion, Saint-Omer, Lens, le Groupement territorial Est, le Centre de secours de Frévent qui est en cours puisqu'on est dans les phases dernières administratives.

Un apport important du Conseil départemental, notamment sur la construction des Centres d'incendie et de secours d'Hénin-Beaumont, d'Arras et maintenant de Boulogne-sur-Mer dont on a fait la première pierre dernièrement.

Et enfin, des extensions : Avesnes-le-Comte, Noeux-les-Mines, Hucqueliers qui est en cours et qui sera bientôt réceptionnée.

Des réceptions : le Centre de traitement de l'alerte.

Une volonté, cela a été dit par Monsieur le Président, mais une volonté forte en tout cas de créer un Centre de formation sur les risques maritimes. Je vais revenir un petit peu dans la suite de mon propos sur ce risque maritime qui est fort et avec des enjeux importants pour nos sapeurs-pompiers. Mais ce centre de formation qui pourrait être en partie travaillé avec la SNSM serait en tout cas une belle réalisation sur Boulogne-sur-Mer.

Le projet NexSIS, c'est quoi ? C'est un projet d'État qui est d'avoir un logiciel d'alerte.

C'est-à-dire le logiciel d'alerte, vous voyez, on a 1 000 appels au quotidien. Donc toute cette gestion opérationnelle de l'appel qui arrive au centre de traitement jusqu'au déclenchement de nos sapeurs-pompiers sur le terrain et le suivi de ces interventions. Ce sont des logiciels privés actuellement et on est en train de passer sur un logiciel national qui aura aussi la vertu de permettre au Département de s'auto-assurer d'une certaine façon. C'est-à-dire de reprendre en cas de carence, de gagner en résilience avec n'importe quel Département qui serait en capacité de reprendre les alertes si notre Centre de traitement était hors service à un moment donné.

Et toujours un plan d'équipement matériels roulants, je ne vous ai pas trop embêté sur les chiffres mais quand vous voyez le nombre d'engins, VSAV, un peu plus de 110 actuellement. Un VSAV, sa raison d'être c'est grosso modo une dizaine d'années. Donc vous voyez déjà, il faut qu'on change quasiment à minima 10 VSAV par an. Et si je le multiplie, on a des plans d'équipement qui sont quand même assez importants, qui sont aux alentours de 5,5 à 6 millions d'euros annuels.

Les pompes de grande puissance, cela a été abordé par Monsieur le Président, un effort conséquent pour le Département, pour le SDIS, pour l'État, pour le Conseil régional, pour l'Agence de l'eau avec des participations fortes de ces subventions.

Ces 4 pompes de grande capacité ne sont pas là que pour les inondations, j'aime aussi le rappeler parce qu'il y a un enjeu également de l'alimentation en eau de nos interventions. Pouvoir travailler sur des feux industriels importants, avec des risques importants, il nous faut une capacité de moyens en eau, on les éteint grâce à ça. Et ces pompes de grande capacité sont capables d'aller chercher dans des plans d'eau naturels, ou en tout cas dans autre chose que de l'eau potable d'ailleurs entre parenthèses, pour aller chercher de l'eau pour éteindre ces feux.

Donc c'est quand même au total un investissement pour l'ensemble de l'État et des collectivités de plus de 3 millions d'euros que sur ces 4 pompes de grande capacité avec leur module inondation.

La bonne santé financière : le SDIS, dans sa capacité de désendettement, nous sommes aux alentours un petit peu en dessous de 6 ans. Donc on arrive à conserver une épargne brute relativement importante, cela fait partie des sujets de vigilance également pour le SDIS.

Alors maintenant l'année 2025, une année avec des engagements forts parce que c'était en premier lieu la volonté de faire aboutir le règlement opérationnel. Le règlement opérationnel, qu'est-ce que c'est ? C'est ce qui nous permet de mettre en œuvre nos sapeurs-pompiers sur le terrain et de décliner en tout cas le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques qui avait été pris en 2022.

Évolution importante parce que c'est de ce règlement opérationnel qu'a découlé le plan de recrutement qui a été annoncé par nos Présidents à nos organisations syndicales en septembre avec 90 sapeurs-pompiers qui seront recrutés sur les 3 ans à venir et donc une capacité pour notre SDIS de passer de 450 à 484 sapeurs-pompiers en garde diurne.

Particularité du Département du Pas-de-Calais, j'ai oublié de le mentionner, mais nous avons l'intégralité ou la quasi-intégralité de nos sapeurs-pompiers qui sont en garde postée avec très peu de dispositifs d'astreinte mais qui sont essentiellement en garde postée. Sur ces sapeurs-pompiers, on a environ la moitié qui sont des sapeurs-pompiers volontaires de garde et l'autre moitié qui sont des sapeurs-pompiers professionnels. L'objectif étant de renforcer la réponse professionnelle aussi sur le territoire.

Ne pas oublier notre volontariat parce que le volontariat soucie tous les départements. Il y a des phénomènes de société, notamment après le Covid, qui font que le monde associatif d'ailleurs dans son ensemble a aussi parfois plus de difficultés.

Le volontariat en fait partie également. L'objectif c'était surtout de résoudre une problématique majeure qui est que nous avons actuellement un départ très rapide de nos sapeurs-pompiers volontaires dans les 3 premières années. On perd à peu près la moitié de nos sapeurs-pompiers volontaires dans les 3 premières années.

Il faut avoir en tête que l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires, au-delà des interventions, c'est surtout de la formation au début pour pouvoir travailler en sécurité et que pour les citoyens engagés qu'ils sont, il faut dégager du temps sur leur vie professionnelle, leur vie familiale pour se former. C'est vrai qu'on a un accompagnement à avoir, d'où les Assises du Volontariat qui avaient pour vocation de faire un bilan, d'écouter nos sapeurs-pompiers volontaires sur leurs difficultés et de pouvoir proposer des engagements forts du SDIS dans l'année 2026 pour répondre à ces attentes.

Les JSP, c'est cher à nos Présidents, c'est cher également à nos sapeurs-pompiers.

Nos JSP, nos Jeunes Sapeurs-Pompiers, ce sont nos futurs sapeurs-pompiers volontaires. Dans tous les cas, ce sont des citoyens engagés. C'est notre capacité aussi à inculquer des valeurs à nos jeunes. Ce sont des liens forts. On voit qu'on a environ un peu plus de 400 jeunes sapeurs-pompiers. C'est bien, mais on pourrait faire mieux. On pourrait rouvrir en tout cas des sections de jeunes sapeurs-pompiers dans des centres de secours. Cela fait partie des enjeux des Assises du Volontariat qui ont été soulignés, notamment de valoriser les animateurs des JSP. Il y a tout un travail qui est effectué actuellement pour pouvoir les valoriser et augmenter notre nombre de JSP.

Dans les grands changements organisationnels de 2025, une organisation, c'est surtout de permettre de mettre des moyens à certains endroits. J'en ai pris trois qui ont été revus pour donner plus d'importance.

Le premier, c'est la création d'un groupement maritime et international.

J'ai été particulièrement surpris de l'ampleur des enjeux qui sont sur le littoral. Des enjeux pour la population, pour les personnes pour qui on intervient, mais aussi des enjeux pour nos sapeurs-pompiers de pouvoir travailler en sécurité. Intervenir à bord d'un navire pour pouvoir éteindre un feu, faire une estimation du risque, c'est des protocoles pour pouvoir être héliporté, pour pouvoir aller sur ces navires-là.

Ce sont des enjeux qui sont importants, ça ne s'improvise pas. Il y a un partenariat fort du SDIS du Pas-de-Calais depuis maintenant quelques années avec le bataillon des marins-pompiers. Nous sommes le seul SDIS de France engagé complètement à l'heure actuelle avec le BMPM (*Bataillon de marins-pompiers de Marseille*) au sein de ce qu'on appelle la CAPINAV (*Capacité nationale de renfort pour l'intervention à bord des navires*), c'est-à-dire cette capacité à intervenir dans des eaux, y compris internationales, notamment dans un dispositif, dans un deuxième temps, européen.

On a un partenariat avec les sapeurs-pompiers néerlandais du Zeeland, justement sur cette formation pour pouvoir intervenir en mer.

Des enjeux, et évidemment, la crise migratoire ou en tout cas les enjeux qu'il y a derrière sont quelque chose qui nous soucient dans l'accompagnement de nos sapeurs-pompiers et dans les moyens que nous avons pour pouvoir intervenir auprès de personnes qui sont en nombre important, notamment dans les *taxi-boats*, et où la capacité d'intervenir est quand même beaucoup plus complexe que si on n'a qu'une ou deux personnes qui sont en difficulté dans l'eau. Cela fait partie des dispositifs qui sont pris en charge par nos sapeurs-pompiers dans ce qu'on appelle le NOVIMAR, c'est-à-dire les nombreuses victimes en milieu maritime avec des enjeux formatifs très forts.

Un autre pan important et auquel je tiens beaucoup, notamment après les inondations qu'a vécues notre département, c'est le lien avec les territoires. Quand je dis « le lien avec les territoires » c'est bien sûr avec nos communes et nos EPCI, mais c'est le conseil à nos élus de façon générale.

Il y a une sous-direction maintenant qui va prendre le terme d'ailleurs de conseil au territoire. L'idée que ce soit de la prévention à incendie, de la prévision, la défense extérieure contre l'incendie, les plans intercommunaux de sauvegarde, les plans communaux de sauvegarde, le fait de créer un lien entre nos sapeurs-pompiers et en particulier nos cadres et nos élus est quelque chose d'extrêmement important. Parce qu'on voit bien que ce lien est fort lorsque l'on vit les inondations.

Notre capacité à avoir anticipé le travail en amont, c'est une force importante. D'où d'ailleurs le travail sur les PICS et les PCS. Là c'est pareil, je suis désolé, normalement il y a des couleurs qui sont mises en avant sur les différents EPCI qui sont en cours de travail. Je suis désolé qu'il n'y ait pas les différentes couleurs, mais en tout cas on a une partie qui se fait avec le CEREMA et depuis peu, depuis le vote au dernier conseil d'administration, une capacité aussi pour le SDIS de pouvoir répondre directement aux EPCI sur leurs demandes, notamment de PICS.

Si vous aviez la photo, on a grosso modo environ 6 ou 7 EPCI sur lesquels il y a un travail qui est déjà enclenché, notamment pour la production et l'aide sur les plans intercommunaux de sauvegarde qui viennent de la loi Matras.

Un troisième pan sur lequel je tiens à vraiment préciser la volonté forte du SDIS d'aller plus en avant, c'est le contrôle interne. C'est notre capacité à mieux savoir ce qui se fait et à pouvoir contrôler aussi les procédures qui sont mises en place.

Ce groupement a été créé en septembre, il est en train de se monter, ce sera un des grands enjeux de 2026, c'est d'avoir cette capacité sur le contrôle et l'inspection au sein du territoire. J'allais dire pour deux grandes raisons, c'est pour bien savoir où on doit aller, il faut savoir ce que l'on fait exactement, donc il faut qu'on pèse bien nos actions. La donnée en tout cas est quelque chose d'extrêmement important sur lequel on peut s'améliorer.

Et enfin, de recréer de la confiance aussi, de montrer que le SDIS contrôle également ce qu'il fait, que ce soit sur les problématiques de véhicules, les problématiques de temps de travail. En tout cas, c'est d'avoir vraiment un contrôle interne qui est précis sur tous ces sujets.

Alors les objectifs de 2026, ils sont importants.

Les premiers, c'est l'application du règlement opérationnel qui a donc été pris par Monsieur le Préfet en décembre de l'an passé.

Le recrutement de nos sapeurs-pompiers. Qui dit recrutement dit formation, dit aussi que dans notre recrutement, on a aussi tout le turnover classique de départs de nos sapeurs-pompiers en retraite. On a environ entre 20 et 25 %. On voit qu'on a quasiment une cinquantaine de sapeurs-pompiers à former. Les SDIS forment eux-mêmes leur personnel, donc c'est un effort conséquent notamment pour le groupement formation.

La mise en place de la télématique et de l'autopartage, c'est des dispositifs de géolocalisation sur l'intégralité des véhicules légers du service, cela fait partie du contrôle interne dont je vous parlais, mais qui est en tout cas la tenue de carnets de bord sur l'intégralité du parc roulant.

Le plan d'action sur les Assises du Volontariat, je vous l'ai décliné tout à l'heure.

Nos partenariats qui sont en cours.

Le pack capacitaire qui continue. Le pack capacitaire, c'est donc les subventions qui viennent de l'État sur les parties d'investissement. Elles sont fortes sur les pompes de grande capacité. Elles sont également présentes sur tout le matériel qui a vocation à effectuer du feu d'espace naturel. Ce sont ce qu'on appelle des CCF, des camions citernes feu de forêt, de petite ou de grande capacité d'ailleurs, et où on a un apport important de l'État sur ces sujets-là.

J'ai oublié de le dire, dans la partie fonctionnement, le pack capacitaire c'est plutôt l'aide de l'État sur la partie investissement. Sur la partie fonctionnement, on a une part de la TSCA, l'article 53, qui représente environ 30 millions d'euros.

Et on a également des mesures nouvelles comme l'apport sur la TICPE qui fait gagner au service environ 600 000 euros annuellement.

Un logiciel important aussi pour la gestion des risques. Je pense qu'on a tous été marqués par ce qui s'est passé en Suisse à Crans-Montana, mais la prévention incendie, les responsabilités notamment des élus, des sapeurs-pompiers sur tous ces sujets de prévention sont importantes.

C'est du temps important d'ailleurs pour nos officiers et nos préventionnistes du Département. L'objectif qui a été enclenché depuis maintenant 4 ans, c'est le développement d'un logiciel en partenariat avec le bataillon des marins-pompiers de Marseille pour la gestion de, allez, je vais caricaturer, mais des établissements recevant du public dans un premier temps et, dans un deuxième temps, de toute la partie sur les installations classées et les codes du travail.

Le projet NexSIS, je vous en ai parlé, c'est un investissement fort aussi du service de quelques centaines de milliers d'euros annuels.

Le développement du conseil au territoire.

Et je terminerai, alors c'est une année d'élections municipales, mais aussi forcément pour le CASDIS, puisque qui dit élections municipales dit renouvellement notamment des représentants des EPCI et des communes au sein du conseil d'administration. Mais c'est aussi les élections professionnelles, donc c'est une terre à enjeux avec tous nos syndicats et nos organisations syndicales représentatives, puisque l'année, en fin d'année 2026, nous aurons nos élections notamment des CST.

Enfin le dernier, je terminerai par là, un petit peu comme sur la vidéo, mais nous avons tous été marqués par la perte de Mathieu CORNU en fin d'année dernière. S'il y a une chose sur laquelle il y a une volonté forte, je pense de tous, que ce soit de nos Présidents, de nos administrateurs, de l'État, en particulier du Préfet, c'est la sécurité de nos sapeurs-pompiers.

Donc il y a un certain nombre de mesures, notamment de groupes de travail sur la toxicité des fumées, mais aussi pour améliorer notre suivi de retour d'expérience après des interventions dramatiques et également le phénomène des agressions de sapeurs-pompiers. Je crois que dans la petite vidéo, il était mentionné qu'il y en avait à peu près eu 60 l'an passé, on est à un peu plus d'une par semaine. C'est quelque chose qui d'ailleurs se fait dans tous milieux confondus, qui est une source d'attention de nos Présidents, de M. le Préfet, avec un lien fort qui est fait avec nos sapeurs-pompiers agressés ou blessés sur intervention.

Et je pense que c'est la moindre des choses que nous leur devons, c'est en tout cas ce soutien important, parce que leur quotidien est un quotidien avec beaucoup d'enjeux et avec de réelles difficultés qui sont à prendre en compte.

Voilà. J'espère ne pas avoir été trop long, Monsieur le Président, et si vous avez des questions...

M. LE PRESIDENT.- C'était passionnant, intéressant, complet. Je voulais vous remercier, vous remercier au nom de l'ensemble des conseillers départementaux pour votre disponibilité, votre professionnalisme et puis la façon dont vous avez appréhendé depuis un an toutes les problématiques qui sont posées au service départemental.

Je voulais vous remercier en notre nom à tous et nous allons laisser la place aux questions.

Il y a deux interventions complémentaires tout à l'heure, mais il y a peut-être un certain nombre de questions à poser. C'était très complet.

Un point important, sans doute dans ce qu'a évoqué, en pensant à Mathieu d'ailleurs, qui était un jeune sapeur-pompier, je crois que c'est important aussi, c'est la formation.

Au moment où on parle beaucoup d'école de citoyenneté, les JSP sont une formidable école de citoyenneté. D'abord c'est un vivier pour les futurs recrutements, mais c'est aussi encore une fois une belle école de citoyenneté et je vais presque dire d'humanité aussi. Donc je crois qu'il faut encore une fois les encourager et moi c'est la question que je poserai, mais je ne pense pas qu'elle vous appartienne à vous uniquement, mais comment assurer demain un statut du formateur ?

C'est ça la vraie question, parce qu'on sent bien qu'aujourd'hui ce sont des volontaires qui portent en quelque sorte à bout de bras ces structures, mais il faudra peut-être demain imaginer un véritable statut pour les formateurs, bonification de carrière ou autre. Je crois qu'il y a quelque chose à imaginer, mais je sais qu'on y travaille au sein de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, au sein du corps départemental également. Vous avez des propositions à faire.

Cela a beaucoup d'importance parce qu'on s'aperçoit que, sur les territoires ruraux, lorsque vous avez une école, je dis toujours « une école de cadets », parce que la première école de cadets a été créée à Lumbres d'ailleurs à l'époque, et donc lorsque vous avez cette école, vous n'avez aucun problème de recrutement, vous avez suscité les vocations. On sait très bien que si on veut maintenir le volontariat, il faut forcément avoir des écoles des jeunes sapeurs-pompiers qui sauront demain alimenter nos centres. Voilà, donc c'est important et il faudra effectivement imaginer ce statut.

Je voulais dire aussi, Colonel, vous avez beaucoup insisté, je rappelle que dans le Département du Pas-de-Calais, je le dis parce qu'il y a des volontaires qui sont intéressés aussi, c'est la garde postée chez nous, là où le régime légal c'est l'astreinte.

L'astreinte, c'est quoi ? Vous avez sur vous le bip bip comme on disait dans le temps. Cela veut dire que vous y allez quand vous êtes appelé. Alors que la garde postée permet de façon opérationnelle aussi, je le dis aussi pour des territoires ruraux, d'intervenir immédiatement, c'est-à-dire que là forcément les sapeurs-pompiers sont sur place et donc peuvent intervenir beaucoup plus rapidement. Et quand vous avez par exemple, et on le sait très bien, aujourd'hui on sait aussi, il faut dire que la garde médicalisée est pratiquement assurée le week-end par les sapeurs-pompiers la plupart du temps. Lorsque quelqu'un est victime d'un AVC, le temps est précieux, et donc le fait qu'on puisse intervenir très rapidement, que les sapeurs-pompiers soient opérationnels immédiatement pour monter dans les VSAV, cela fait un gain de temps précieux considérable, et c'est un gain de temps sur la vie. Cela aussi est un point important, et c'est aussi encore une fois un point important pour le Département du Pas-de-Calais, je ne vais pas dire tout à l'honneur, mais tout à notre avantage, encore une fois, d'avoir ce système de garde postée.

Puis il y a un dernier point sur lequel je ferai un petit reproche au Colonel, c'est que dans la présentation de l'achat des pompes, il a repris les 600 000 € du SDIS, mais 600 000 €, si vous faites deux tiers / un tiers, cela veut dire que nous avons mis 300 000 plus 400 000, ça fait 700 000 en fait ! Voilà ! Nous sommes en période budgétaire, c'est la raison pour laquelle je peux me permettre d'ajuster les chiffres ! *(en riant)*

Voilà, vous avez la parole.

Éventuellement, dans la salle, y a-t-il, dans cet hémicycle, quelqu'un qui demande la parole ?
Oui, Alain DE CARRION. Allez-y !

M. DE CARRION.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Mon intervention aujourd'hui, c'est davantage un témoignage qu'une question, un témoignage qui est nourri par l'expérience, la découverte et, je dois le dire, par une profonde admiration.

J'ai l'immense honneur de vous représenter au sein du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et d'y exercer les fonctions de Vice-président aux côtés de mes collègues Sandra MILLE et René HOCQ.

Cette responsabilité m'a permis de porter un regard nouveau sur une institution que nous croyons tous connaître, mais que nous connaissons en réalité assez mal.

Comme beaucoup d'entre vous, avant d'embrasser ces fonctions, je n'avais qu'une vision très parcellaire des métiers des sapeurs-pompiers. Je les imaginais essentiellement mobilisés sur les accidents de la route, les incendies ou l'assistance aux personnes en détresse. Une vision juste, mais largement incomplète.

Je n'imaginai pas l'organisation considérable, rigoureuse et humaine qui se cache derrière chaque intervention du quotidien. Une organisation qui, elle, ne s'interrompt jamais.

C'est pourquoi je tiens aujourd'hui à saluer celles et ceux qui, souvent dans l'ombre, font fonctionner le SDIS 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec un engagement et un professionnalisme exemplaires.

Chez les sapeurs-pompiers, le week-end et les jours fériés n'existent pas. Bien au contraire, ce sont souvent ces périodes qui enregistrent les plus forts pics d'activité. On a parfois plus de risques d'accidents en s'essayant à la trottinette le week-end ou en allumant un barbecue entre amis qu'avec une agrafeuse au bureau.

Alors, au-delà de ce léger trait d'humour, je souhaite surtout évoquer ici les femmes et les hommes du CODIS, qui sont les premiers interlocuteurs lorsque nos concitoyens composent le 18. Leur mission est essentielle. Ils ont au bout du fil des habitants en situation de stress, d'anxiété et parfois de panique.

En quelques instants, ils doivent écouter, analyser, rassurer, décider. Ils évaluent la situation, déclenchent le bon niveau d'intervention, recueillent les informations indispensables et assurent la régulation de multiples opérations simultanées. Ce sang-froid, cette capacité d'analyse et cette responsabilité méritent notre plus grand respect.

Mais encore, le SDIS, c'est aussi une richesse de compétences, souvent méconnues, des plongeurs, des alpinistes, une brigade cynophile, des spécialistes de la lutte contre les accidents industriels et technologiques et bien d'autres encore. Et pour que l'ensemble fonctionne avec efficacité et cohérence, il faut également des formateurs, des mécaniciens et garagistes, des logisticiens, des agents administratifs et j'en passe. Bref, toute une chaîne humaine sans laquelle aucune intervention ne serait possible.

Vous l'aurez compris, à travers mon intervention, mon souhait est clair : que nous rendions un hommage appuyé, non seulement à nos sapeurs-pompiers, mais aussi à l'ensemble des femmes et des hommes qui, chaque jour, contribuent à garantir la sécurité de nos concitoyens, partout et à tout moment, sur le territoire de notre département.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DE CARRION.

Je vais donner la parole à Ludovic LOQUET, qui était peut-être intervenu en tant que réserviste aussi, non ? Allez-y, Monsieur LOQUET ! Il a une expérience dans ce domaine également ! Je vous donne bien volontiers la parole.

M. LOQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mon colonel, merci pour cette présentation particulièrement précise et inspirante.

Contrairement à mon ami Alain DE CARILLON, je connais un petit peu la maison pour y avoir travaillé quelques années en tant que sapeur-pompier et donc bénévole.

Cette vision que vous avez évoquée et les chiffres de votre présentation sont effectivement intéressants et ils donnent à voir, vous l'avez dit, sur des points particuliers, sur la féminisation et je pense que, notamment en termes de sapeurs-pompiers professionnels, je voudrais aussi qu'on puisse regarder les choses.

Moi, je suis donc élu du canton de Calais 2, dans le cadre du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, où si demain nous avons la capacité à regarder ce qui n'existe plus, qui a existé, c'est-à-dire un centre de première intervention sur le secteur de Licques, sur certaines périodes de l'année, je pense que c'est quelque chose qui pourrait être intéressant.

Ce n'est pas le sujet d'aller faire un grand CIS, mais réellement on a un particularisme qui aurait intérêt à ce que nous puissions regarder cela avec intérêt.

Alors je remercie aussi mes collègues Sandra, Alain, René, qui défendent le fonctionnement du SDIS. Je marche dans les pas d'Alain, c'est quelque chose qui est important.

Nos sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, comme les agents administratifs d'ailleurs, jouissent naturellement et assez objectivement d'une cote de popularité intéressante. Et c'est la raison pour laquelle je pense que nous ne pouvons être que satisfaits de la reconnaissance que vous portez au Département du Pas-de-Calais, parce qu'on vient de valider le débat d'orientation budgétaire à travers ce rapport et si on uniformise globalement la perspective de 2026, on est toujours très attentif par rapport au Service départemental d'incendie de secours que vous dirigez brillamment depuis une année maintenant.

Donc voilà, mon Colonel, ce que je voulais vous dire.

Et puis peut-être encore, puisqu'il faut dire les choses, je suis maire d'une commune et je suis parfois circonspect sur la façon dont le CTA CODIS peut nous contacter, parfois pour des brouilles, mais aussi parfois on oublie de nous contacter pour des choses qui nous paraissent importantes et que nous découvrons dans le journal.

Je pense qu'il y a peut-être une manière de faire qui pourrait être différente, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. On essaie de nous appeler, mais nous ne sommes pas... Vous voyez, si on m'appelle là, je suis en train de vous parler, je ne vais pas décrocher. Il y aurait peut-être une façon de faire par un WhatsApp, par rapport à un texto pour nous dire qu'on a une information particulière à nous transmettre. C'est relativement facile, c'est relativement simple et si on a besoin, à ce moment-là, on rappelle.

Je pense que c'est important que nous sachions, quand nous sommes élus sur les territoires, ce qui est le cas de chacune et de chacun d'entre nous, ce qui s'y passe, parce qu'il n'est jamais plus désagréable que d'apprendre les choses par quelqu'un d'autre et de ne pas avoir l'information a priori.

Voilà, mais continuez comme ça, mon Colonel. Merci beaucoup et, vous le savez, je suis avec vous !

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Sur Licques, vous savez que c'est un vieux questionnement. A chaque SDACR, on pose la question du CIS de Licques et c'est vrai que c'est un peu ce qu'on dit de façon un peu singulière, on dit « trou dans la raquette », mais c'est vrai qu'il nous semble que c'est celui qui manque essentiellement dans toute cette architecture départementale. Il nous manque effectivement le CIS de Licques.

Oui, vous répondez ou peut-être que je donne la parole à Mme PASSEBOSC et puis peut-être réponse après à toutes les questions.

Madame PASSEBOSC, allez-y, je vous en prie.

MME PASSEBOSC.- Merci.

Je voulais simplement vous dire merci. Merci pour l'action que vous faites parce qu'étant sur un territoire fortement impacté à la fois par les inondations et aussi par la crise migratoire, qui nous amène à être confrontés à des drames, des drames qui sont difficiles pour les habitants, mais qui sont difficiles aussi pour les élus.

Et je vous remercie d'être là pour aussi nous soutenir psychologiquement parce que ce n'est pas toujours facile. Et donc, au nom de toutes les communes de mon canton en particulier, qui ont été fortement impactées par les inondations, et dont le littoral, sur 10 kilomètres, est pratiquement toutes les semaines impacté par la crise migratoire, je voudrais vraiment vous remercier de l'action que vous faites et de savoir aussi être à notre écoute, parce que ça aussi, je crois que cet échange-là est hyper important. Et vouloir travailler sur l'information des élus, la formation des élus et les accompagner, je pense qu'avec tous les nouveaux élus qui vont être en place à partir du mois de mars prochain, il y en a qui seront déjà là, mais il y a une bonne partie qui va être renouvelée, puisque les équipes seront souvent renouvelées au moins pour moitié.

C'est important d'avoir ce travail-là, parce qu'aujourd'hui, on est fragiles. On est fragilisés aussi par les réseaux sociaux, qui en permanence font des commentaires sur des choses des fois qui sont dramatiques, et des gens se permettent de faire des commentaires qui n'ont ni queue ni tête et qui nous déstabilisent. Donc, merci à vous pour tout ça.

Et j'espère avoir de moins en moins avoir affaire à vous, ça veut dire que tout va bien. Mais je sais que malheureusement, ça ne sera pas le cas. Donc, on essaiera de collaborer au mieux ensemble pour protéger nos habitants, protéger la société, éviter que des drames nouveaux arrivent.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame PASSEBOSC.

J'ai une dernière intervention, c'est Sandra MILLE. Je vais donner la parole à Sandra MILLE, et puis ensuite, le Colonel répondra aux interrogations qui ont été posées.

Allez-y, Madame MILLE. Je vous en prie.

MME MILLE.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

J'ai eu l'occasion de me rendre au Congrès national des sapeurs-pompiers où je représentais le Département du Pas-de-Calais et le SDIS. Ce rendez-vous important de la sécurité civile m'a permis de prendre pleinement la mesure des transformations que connaissent aujourd'hui nos Services d'incendie et de secours, et surtout de l'importance de l'innovation pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Dans le Pas-de-Calais, l'innovation chez les sapeurs-pompiers n'est ni un concept théorique, ni un simple effet de mode. C'est une nécessité très concrète, à la fois opérationnelle, humaine et territoriale.

Elle se traduit par l'arrivée de nouveaux outils, par l'évolution des pratiques d'intervention, mais aussi par une réflexion permanente sur l'organisation, la formation et les conditions d'engagement de nos sapeurs-pompiers.

Au Congrès, de nombreuses initiatives ont illustré cette capacité d'anticipation : l'utilisation de drones pour la reconnaissance et la cartographie, le recours à l'intelligence artificielle pour une meilleure analyse des données d'intervention, le développement de matériel plus performant et plus sûr, mais aussi des innovations en matière de santé, de prévention et de soutien psychologique.

Le SDIS du Pas-de-Calais s'inscrit pleinement dans cette dynamique et grâce à l'engagement constant du Département, nous accompagnons l'expérimentation de solutions innovantes, nous modernisons les équipements et nous encourageons une véritable culture de l'innovation au service de l'efficacité opérationnelle et de la protection des personnels comme des populations.

Innover, c'est aussi préparer l'avenir, faire face à l'augmentation des risques climatiques, à la complexité croissante des interventions, à l'évolution des attentes de nos citoyens et à l'enjeu majeur de l'attractivité du volontariat.

C'est donner à nos sapeurs-pompiers les moyens d'agir plus vite, plus efficacement et dans la durée.

À travers cette démarche, le Pas-de-Calais porte une conviction forte. La sécurité civile est un pilier essentiel de la cohésion de nos territoires et l'innovation est aujourd'hui un levier incontournable.

Une innovation qui ne se fait jamais contre l'humain, mais avec et pour celles et ceux qui s'engagent chaque jour au service de l'intérêt général.

Mes chers collègues, à travers cette intervention, je souhaitais partager avec vous ces constats et réaffirmer notre soutien collectif au SDIS du Pas-de-Calais, à ses agents, à ses volontaires et à leur capacité d'innover au service de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MILLE.

Monsieur FAIT, vous êtes le tout dernier intervenant.

Après, le Colonel vous répondra.

M. FAIT.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une intervention.

Je voudrais bien sûr m'associer aux témoignages de reconnaissance et de soutien envers nos sapeurs-pompiers volontaires comme professionnels.

Et je voudrais aussi souligner que j'étais rapporteur d'une mission au sein de l'Assemblée nationale de l'adaptation au changement climatique. Et un élément fort est revenu assez souvent, c'est la culture du risque.

Donc je voudrais aller dans le même sens que Ludovic LOQUET qui préconisait peut-être de pouvoir informer aussi les élus locaux quand vous intervenez. Mais c'est aussi dans le cadre du renouvellement des futures assemblées dans quelques semaines. Eh bien peut-être, alors c'est sûr que ça demande du boulot supplémentaire, je sais bien, mon Colonel, mais allez vers aussi les élus pour leur transmettre aussi cette culture du risque parce que je pense que ça passe aussi par cette chaîne-là.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Colonel, vous avez la parole pour, je vais presque dire, conclure.

Colonel CONTAL.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement,

La première sur les centres de secours. On a un département quand même atypique dans son maillage. Si je devais aussi le caricaturer, on a notamment toutes les zones urbanisées, en particulier le bassin minier où on a des centres de secours extrêmement proches les uns des autres.

Je ne vais pas remettre la vidéo de tout à l'heure, enfin la visio de tout à l'heure. Mais le territoire rural, un arrêt cardiaque à Hucqueliers, un début d'incendie, un feu de cheminée toujours à Hucqueliers ou dans un autre endroit du département qui est moins volumineux en termes de nombre d'interventions, la dangerosité pour nos sapeurs-pompiers, l'attente par la population est exactement la même que dans un milieu extrêmement urbanisé.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'effectivement, il n'y a pas de notion chez nous de petite ou de grande caserne. On sait qu'on a des centres de secours sur lesquels on a besoin d'être présent, un peu comme une assurance s'il arrive quelque chose. Et peut-être qu'effectivement, il n'y aura qu'une intervention dans la journée, alors que, dans d'autres endroits, j'en ai 20, 25, 30 qui se font au quotidien.

Mais cette présence de proximité qui est quand même très importante, notamment par la garde postée au sein de notre département, peut avoir des interrogations, notamment sur le secteur de Licques, cela a été vu par les différents SDACR ces dernières années. Le prochain, j'en suis sûr, reprendra ces données-là.

Mais ce que je veux dire par là, c'est qu'il n'y a pas de notion de rentabilité d'un centre de secours. On a des notions d'efficacité, d'avoir la capacité de réponse la plus adaptée possible. Maintenant, on a des secteurs, et notamment dans le secteur rural, sur lesquels on a besoin d'avoir une présence de proximité parce que les risques sont exactement les mêmes, et en dangerosité, et en urgence, que sur un secteur fortement urbanisé.

Pour venir sur le lien avec nos élus... Simplement pour terminer sur l'innovation et tout, mais on est en train de se poser des questions, il y a des logiciels de prédictibilité qui nous aident, en tout cas, à pouvoir tirer des conclusions sur des Schémas Départementaux d'Analyse et de Couverture des Risques. L'intelligence artificielle est quand même assez intéressante en reprenant les statistiques des années passées. Je vous parlais de la donnée tout à l'heure. C'est une notion qui est extrêmement importante pour nous pour pouvoir créer des SDIS presque factices en disant : qu'est-ce qu'on a apporté en mettant une caserne en plus à tel endroit, ou en faisant varier notre nombre de sapeurs-pompiers, de gardes, par exemple, à d'autres ? Cela permet d'avoir une vision, une prédictibilité qui est beaucoup plus pertinente, en tout cas, et qui, j'en suis sûr, dans les mois qui viennent, nous permettra de prendre des décisions plus appuyées.

Le lien avec nos élus, notamment, je salue en même temps le sous-directeur opérations, le Colonel LOISON, que je remercie en particulier pour le travail important qui est fait sur cette sous-direction structurante du SDIS. Sur les appels auprès de nos élus, normalement, ça marche bien. S'il y a des moments où ça marche moins bien, on va regarder.

De façon plus générale, il y a des idées. Après, entre les idées et les concrétiser, c'est plus compliqué. Mais d'avoir effectivement un logiciel, ou en tout cas, une application qui permettrait d'informer presque en temps réel sous certaines conditions nos élus, pas que d'ailleurs sur les interventions, mais ça pourrait être aussi sur les mentions dont je vous parlais tout à l'heure des commissions de sécurité, dans le respect avec le Président de ces commissions-là.

En tout cas, d'avoir un lien un peu plus de proximité, un peu plus moderne avec nos élus de proximité serait très intéressant.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Merci.

Terminé pour la matinée ?

On ne reprend pas la chaîne des questions, ce n'est pas la peine.

En tout cas, merci beaucoup ! Je crois qu'on peut l'applaudir, parce qu'il a vraiment été...

Applaudissements.

Transmettez nos sentiments de reconnaissance vis-à-vis du corps départemental de sapeurs-pompiers, c'est important, au nom de l'Assemblée départementale.

Voilà, chers collègues. Il est 12h34. Alors, est-ce que je prolonge la session ? Si on s'arrête maintenant, c'est reprise à 14h00.

D'accord ? Plutôt reprise à 14h00 ?

Nous avons gagné une demi-heure ce matin, donc reprise à 14h.

Je vous souhaite bon appétit.

Peut-être préciser quand même avant qu'on ne se quitte que j'ai été saisi de cinq vœux.

Des vœux déposés par le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen :

- Vœu de soutien aux salariés de la chaîne de télévision régionale Wéo ;

- Vœu de maintien de l'AE, c'est l'allocation d'éducation, je ne veux pas me tromper, d'éducation de l'enfant handicapé pour les étudiants de plus de 20 ans ;

- Vœu de soutien aux salariés d'Arc France ;

- Vœu de soutien au monde agricole.

Et un vœu par le Rassemblement national de soutien à Arc France et à ses salariés.

Voilà les cinq vœux que nous transmettrons si vous le voulez bien.

A tout de suite ! Bon appétit !

La séance est suspendue à 12 heures 35.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2026 - APRÈS-MIDI

(La séance reprend à 14 heures 28 sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, Mme Sylvie MEYFROIDT assure la fonction de Secrétaire de séance.)

M. LE PRÉSIDENT.- Chers collègues, il est bientôt 14h30, comme nous l'avions prévu. Nous allons redémarrer nos travaux et je vais donner sans plus attendre la parole à Alain MEQUIGNON (*Vice-président en charge de la ruralité, de l'agriculture et du développement durable*), qui va présenter le rapport sur la situation en matière de développement durable. Allez-y, Monsieur MEQUIGNON.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN 2024 DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Rapport n°2 du rapport du Président)

M. MEQUIGNON.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le rapport sur la situation du Département en matière de développement durable est chaque année l'occasion de revenir sur un certain nombre de dispositifs mis en place récemment et sur la manière dont ils contribuent à faire de notre collectivité une structure exemplaire en faveur de l'environnement, du bien vivre ensemble et de la solidarité sous toutes ses formes. De ces enjeux, nous avons fait nos valeurs.

Le fil conducteur de notre action, à travers les trois Pactes que nous avons pu délibérer dans le cadre de notre projet de mandat, en est l'exemple. La dernière séance plénière a permis de témoigner de l'avancement très concret des mesures décidées et de la tenue de nos engagements. Elle a aussi illustré, à travers des témoignages précieux, la qualité de l'accompagnement départemental et son rôle indispensable à l'émergence et au déploiement de projets locaux.

Ces témoignages, aussi riches soient-ils, sont bien loin d'être exhaustifs sur l'action départementale. Avec ce nouveau rapport sur le développement durable qui figure en annexe de cette délibération, vous trouverez à nouveau une mine d'informations qui vient compléter le bilan déjà réalisé. Je souhaite donc remercier les services départementaux pour ce beau travail de compilation qui permet de valoriser l'intérêt de nos réalisations et qui permet de rappeler leur cohérence dans les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de développement durable.

Et encore une fois, cela ne se réduit pas à l'environnement, même si nous savons combien la protection est un enjeu majeur pour assurer la durabilité de notre planète pour nos enfants.

Vous trouverez dans le rapport une illustration marquante d'un dispositif qui s'inscrit sur ce sujet, « le plan d'action aux arbres », qui nous permet de lutter contre le réchauffement climatique en même temps que contre le ruissellement et l'érosion. Il s'agit d'accroître le taux de boisement de notre département, qui est parmi les plus faibles de France, avec seulement 11 % contre 30 % à l'échelle nationale.

Or, on sait toute l'importance des arbres. Ils jouent le rôle de puits de carbone. À travers ce « plan aux arbres », nous avons pour objectif, avec l'ensemble des services départementaux, d'améliorer les connaissances et de mettre en œuvre une gestion plus qualitative sur le patrimoine arboré existant, les sites végétalisés et les plantations réalisées.

Nous tablons au final sur une augmentation du nombre d'arbres plantés, par ou avec le soutien du Département, entre 2025 et 2027. Nous tenons aujourd'hui cet objectif. Pour ce faire, un inventaire numéraire et cartographié a été créé, ainsi qu'un outil de gestion du patrimoine arboré, tout cela en interne, grâce aux ressources et compétences de nos agents.

La tenue et la mise à jour de cet inventaire et de la base de données sont assurées par les agents des routes via les smartphones ou tablettes. Des référents arbres seront définis dans les CER dans cette optique. Tout cela concourt à la mise en place de propositions à partir de zones de plantations potentielles identifiées, mais permet aussi, très concrètement, de réaliser des économies sur le budget départemental, puisque nous sommes en mesure d'internaliser les diagnostics sanitaires pour réduire considérablement les coûts de fonctionnement.

Une autre illustration de ce RDD, encore une fois, sans être exhaustif, c'est notre action en matière de mobilité et d'entretien des routes. 2025 a ainsi vu passer le cap des 2 000 places de stationnement sur l'ensemble du département, grâce à un travail de longue haleine qui nous a permis de mailler progressivement le territoire sur les points stratégiques. Et il suffit de passer devant ces aires de covoiturage pour se rendre bien compte qu'elles n'ont pas été réalisées pour rien, puisque le taux de remplissage est remarquable et augmente chaque année, preuve que nous avons su anticiper les tendances et l'évolution sociétale.

Sur les routes, les techniques d'entretien des chaussées à froid et l'utilisation de matériaux recyclés sont de plus en plus utilisées, ce qui nous permet de réaliser des économies d'énergie tout en favorisant l'économie circulaire. Nous tenons là-dessus largement les objectifs, car nous avons fixé dans notre plan de décarbonation l'incorporation d'agréats avec l'objectif de 20 %, que nous dépassons déjà en 2025.

Dans la même veine, l'utilisation des enrobés tièdes dépasse lui aussi l'objectif de 25 % d'enrobés fabriqués à température inférieure à 150 degrés, ce qui était prévu pour 2025.

Voici quelques exemples de notre action et de notre engagement, des illustrations de l'efficacité de notre collectivité en matière de développement durable.

Je souhaite ainsi renouveler ici nos remerciements aux agents, qui, chacun dans leur domaine, se sont fortement investis pour devenir des acteurs de cette transition en cours. Nous sommes en tout cas bien engagés dans une dynamique vertueuse, et nous comptons poursuivre cet engagement dans les prochaines années dans le respect de notre projet de mandat et du plan de décarbonation que nous avons établi.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MEQUIGNON.

Des réactions ?

Madame PLOUVIEZ, vous avez la parole.

MME PLOUVIEZ.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Concernant ce rapport sur la situation en 2024 du Département en matière de développement durable, nous tenons bien sûr à saluer tout ce qui est entrepris pour préserver la biodiversité, nos ressources et pour améliorer la qualité de l'air.

Nous soutenons les dispositifs permettant aux propriétaires de rénover leur logement pour des questions d'isolation thermique ou d'adaptation au vieillissement ou au handicap.

Nous soutenons également tous les projets qui permettent de lutter contre les inondations. Nous pensons à tous les sinistrés. Tout doit être fait pour éviter de nouvelles catastrophes. Je pense par exemple à la plantation de haies pour réduire les ruissellements.

Nous soutenons par ailleurs la rénovation des cités minières, c'est-à-dire la réhabilitation thermique des logements et l'amélioration des espaces publics.

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été décrit dans le rapport qui nous est soumis, mais je tenais à faire ces quelques rappels.

Monsieur le Président, il est bon aussi que nous prenions un peu de hauteur. Tous les dispositifs visant à effectuer des économies d'énergie et à préserver notre environnement, tous nos efforts sont réduits à néant à cause de décisions au niveau national et européen.

Un seul exemple. Il existe une réelle hypocrisie au niveau européen avec la signature du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, hypocrisie de la part de la Commission de Bruxelles et hypocrisie aussi de la part de M. MACRON, qui, dès juin 2019, en marge du G7, se félicitait

d'un accord allant dans la bonne direction. Cet accord avec le Mercosur organise une concurrence déloyale massive au détriment de nos agriculteurs.

Il prévoit l'importation de dizaines de milliers de tonnes de viande bovine et de volailles, de millions de tonnes de maïs et de centaines de milliers de tonnes de sucre, produits dans des conditions sanitaires, sociales et environnementales très inférieures aux nôtres. Le Brésil, par exemple, autorise encore l'utilisation de substances phytosanitaires interdites en France depuis plus de 20 ans, ainsi que des antibiotiques activateurs de croissance. Les produits parcourront jusqu'à 10 000 km avant d'arriver sur nos marchés, aggravant la pollution et l'empreinte carbone.

Une chose est sûre, nous n'avancerons sérieusement et avec bon sens sur les questions environnementales qu'à partir d'un réel changement à la tête de l'État.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame PLOUVIEZ.

Madame PASSEBOSC.

MME PASSEBOSC.- Monsieur le Président, chers collègues,

La présentation de ce 14^e rapport de développement durable est un rendez-vous récurrent de notre assemblée. Il rend compte des politiques publiques que nous mettons en œuvre dans ce domaine essentiel. Mais au-delà de l'exercice réglementaire, ce rapport constitue un temps fort démocratique et politique.

Il permet de mettre en lumière les nombreux acteurs engagés dans le défi de la transition écologique, mais aussi de souligner combien notre collectivité se montre exemplaire dans la réduction de son empreinte environnementale.

Au regard des travaux et des rapports successifs du GIEC, l'urgence climatique se fait chaque jour plus pressante. Partout dans le monde, les réfugiés climatiques sont devenus des témoins tragiques de cette réalité.

Et ici même, dans notre département du Pas-de-Calais, nous en subissons concrètement les effets.

Nous nous souvenons bien sûr des feux de forêt, mais surtout des terribles inondations de l'hiver 2023-2024, lorsque des pluies exceptionnelles ont provoqué des crues catastrophiques touchant près de la moitié des communes du département. Face à cette situation dramatique, nous pouvons être fiers de la réactivité collective dont nous avons fait preuve, pour sécuriser, accompagner, mais aussi, dès le premier jour, reconstruire et réparer.

Cet événement climatique a profondément marqué notre territoire, bien au-delà des personnes directement touchées dans leur chair ou dans leurs biens. Une véritable solidarité qui a dépassé les limites de notre département s'est exprimée. Et cela, ça fait du bien à voir.

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a ainsi ouvert un fonds d'urgence départemental de 10 millions d'euros, permettant, par exemple, d'aider l'ensemble des communes sinistrées à rétablir leur voirie. Des dispositifs spécifiques ont également été déployés pour accompagner celles et ceux qui avaient tout perdu. Dans cet immense effort de reconstruction, alors que routes départementales et ouvrages d'art ont subi d'importants dégâts, il est important de souligner que l'État s'est montré à la hauteur de l'enjeu.

Ce rapport du développement durable est également l'occasion de rappeler notre volontarisme en matière de prévention, un volontarisme qui irrigue l'ensemble des politiques départementales. Il se traduit notamment par des politiques publiques ambitieuses à destination des personnes sans domicile, des publics en hébergement précaire, afin de leur permettre d'accéder à un logement durable grâce à un accompagnement pluridisciplinaire adapté.

C'est aussi l'accompagnement des ménages, sollicitant le Fonds de solidarité logement, La précarité énergétique frappe en premier lieu les plus fragiles d'entre nous. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de ménages qui bénéficient d'actions concrètes en faveur de l'amélioration de leur habitat.

La réduction de notre empreinte énergétique passe également par la sensibilisation des agents départementaux, limitation raisonnée des éclairages, l'usage maîtrisé des copieurs, gestion optimisée de chauffage, etc. Elle se traduit aussi par des actions menées lors de la Semaine européenne de la mobilité, afin de discuter, d'échanger et de sensibiliser les agents, comme sur le territoire de l'Artois, à l'évolution des déplacements domicile-travail et professionnels, en encourageant les recours aux transports en commun et aux mobilités alternatives.

A ce titre, nous tenons à saluer la décision prise par les trois agglomérations composant Artois Mobilité de rendre accessible à toutes et tous l'ensemble du réseau TADAO. Celui-ci constitue depuis le 1^{er} janvier le plus grand réseau de transports en commun gratuit de France.

Nous tenons également à saluer les militants et élus communistes qui, dans leurs communes, dans leurs instances, avec la population, ont, depuis dix ans, porté, débattu et fait progresser cette grande idée devenue au fil du temps une conviction partagée par un nombre croissant d'élus et d'habitants.

Nous saluons le travail des élus de la commission d'études de faisabilité de cette ambition. Ce choix agit aujourd'hui à la fois sur le pouvoir d'achat des familles et sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Le travail engagé entre les agents du Département et TADAO pour évaluer l'usage des transports en commun s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Il répond à l'objectif premier de ce réseau libre d'accès, faciliter les déplacements du quotidien, en particulier ceux reliant le domicile au travail.

La réduction de notre empreinte environnementale constitue également un enjeu stratégique patrimonial. Le Conseil départemental gérant le patrimoine bâti de plus de 1 million de mètres carrés s'est engagé résolument dans la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre.

Depuis plusieurs années, nous améliorons la performance thermique de nos bâtiments et de nos collèges. Nous investissons dans l'achat d'énergies issues de sources durables, et lorsque cela est possible, nous raccordons nos équipements au réseau de chaleur. Aujourd'hui, 12 collèges et 7 bâtiments départementaux sont déjà interconnectés à un réseau de chaleur.

Cette politique se poursuivra, notamment à Avion, avec le raccordement au réseau de chaleur alimenté par la combustion des gaz de mine.

Nous avons également développé l'installation de 5 000 m² de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, un investissement conséquent rendu possible grâce aux subventions et en particulier au Fonds Vert, dont la réduction annoncée par le gouvernement ne facilitera malheureusement pas l'accélération de ces projets.

Nous pourrions également citer le travail engagé en matière de dés-imperméabilisation des cours d'établissements scolaires ou encore la réutilisation des matériaux issus des déconstructions afin de leur offrir une seconde vie.

Permettez-moi enfin de souligner l'importance de préserver et développer notre tissu économique et industriel pour assurer une véritable transition écologique, car sans outils industriels implantés au plus près des bassins de population, il ne peut y avoir de transition énergétique et écologique réelle.

A ce titre, nous formons le vœu que l'entreprise Arc International puisse poursuivre durablement son activité. Nous devrions d'ailleurs pouvoir nous appuyer sur un grand service public de l'énergie chargé d'organiser stratégiquement la production et la fourniture d'une énergie à bas coût. Ce serait un atout majeur pour notre industrie, nos entreprises et nos collectivités.

Pour conclure, nous avons plus que jamais besoin d'un nouveau mode de production et de consommation. Ce qui doit changer, c'est l'objectif même de la production, aujourd'hui dominée par la recherche effrénée de la rentabilité financière.

La mobilisation de notre jeunesse en faveur du climat démontre que les Français ne sont pas dupes et s'emparent pleinement de ces enjeux. L'urgence climatique ne peut servir de prétexte à une fiscalité injuste au service des plus riches. Les urgences sociales et climatiques sont indissociables. Elles l'ont été dans les mobilisations de ces dernières années. Elles doivent l'être dans l'action publique.

Dans le Pas-de-Calais, nous avons fait le choix de mener ce combat sur deux fronts, celui de la lutte contre les inégalités et celui de la réponse aux défis climatiques.

L'action sociale et l'action pour le climat sont liées dans un même et seul combat.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame PASSEBOSC.

Monsieur PERIN.

M. PERIN.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Je rebondis un peu sans préparation, excusez-moi, pour dire que, effectivement, les transitions écologiques montrent parfois nos contradictions, nos contradictions sur nos projets de développement et la nécessité de travailler les transitions écologiques. Et c'est bien l'affaire de tous. Il n'est pas toujours évident d'y prendre sa part. Et quand je dis que c'est l'affaire de tous, c'est-à-dire que même politiquement, si on veut mettre en place une politique, encore faut-il que nos concitoyens se l'approprient. Et c'est là tout notre enjeu d'élus.

L'agriculture a également sa part à jouer avec, là aussi, des contradictions, contradictions de production, contradictions qu'il faudrait développer et que je ne vais pas développer aujourd'hui puisque ce serait bien long, mais qui nous mettent parfois en difficulté vis-à-vis des consommateurs. Mais l'agriculture subit aussi et bien plus davantage les problèmes climatiques et les événements que l'on peut rencontrer et qui nous amènent des situations parfois difficiles économiquement et psychologiquement face à des événements climatiques, soit de sécheresse, soit fortement pluvieux.

Je tiens à signaler quand même que les accords du Mercosur, même si l'agriculture, vous avez pu le voir, se mobilise fortement, n'entraînent pas des millions de tonnes d'importation, mais uniquement, excusez-moi du terme, ils devraient permettre de passer en importation de viande de 0,8 %, ce qui est le cas aujourd'hui – aujourd'hui, on importe 0,8 % de nos consommations de viande en provenance des pays du Mercosur – pour passer demain à 1,5 %. Voilà la réalité. Donc c'est 180 à 280 000 tonnes.

C'est simplement ce que je voulais rajouter.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur PERIN.

D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Donc on peut considérer qu'acte est donné sur ce rapport sur la situation du Département en matière de développement durable ?

Oui, pas de problème ? Acte est donné ?

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

Très bien. Nous passons au point suivant. C'est Laurence (*Vice-présidente en charge des bâtiments et archives départementales, égalité femme/homme*) qui va rapporter. Il s'agit de la présentation du rapport sur la situation en 2024 du Département en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Allez-y, Madame LOUCHAERT.

RAPPORT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ANNÉE 2024

(Rapport n°3 du rapport du Président)

MME LOUCHAERT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Avant de vous proposer la mise au vote de ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, permettez-moi quelques phrases pour le replacer dans l'actualité du sujet.

En effet, le 21 janvier dernier, le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes a publié son rapport annuel.

Il pointe en particulier à la question de l'émergence inquiétante du masculinisme, notamment en direction des jeunes par le biais des réseaux sociaux et la porosité qui s'établit entre masculinisme et sexisme hostile, un sexisme avec des attitudes qui peuvent être agressives ou dévalorisantes et auquel environ 10 millions de personnes adhèrent en France.

Ce sexisme violent ne doit pas nous faire oublier non plus le sexisme paternaliste, ce sexisme faussement bienveillant auquel adhèrent malheureusement encore beaucoup trop d'hommes et de femmes et qui légitime une répartition hiérarchisée des genres.

Il ne me revient absolument pas aujourd'hui de faire de ce rapport un plaidoyer pour le féminisme, mais il me semble essentiel de rappeler que le masculinisme n'est pas le pendant du féminisme, le premier étant une idéologie qui prône la domination des hommes sur les femmes, tandis que le deuxième est un mouvement qui lutte pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Alors, Messieurs qui vous battez pour cette inégalité, oui, vous êtes des féministes !

Le HCE a établi des recommandations, notamment sur le renforcement des EVAR et des EVARS, donc éducation à la vie affective et relationnelle et sexuelle, et sur la continuité des formations de sensibilisation à l'âge adulte. Et j'en profite pour saluer le travail des agents et des agentes de PMI et des référents et référentes volontaires du réseau Egalité femmes-hommes du Département pour leur investissement, un réseau qui grandit chaque année.

Mais revenons à ce rapport qui concerne notre collectivité et qui est un outil de transparence, de pilotage et de responsabilité politique. Un rapport qui s'inscrit dans une exigence républicaine fondamentale, celle de garantir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Si ce principe est inscrit dans notre droit, force est de constater que, sur notre territoire, les inégalités persistent encore, dans l'accès à l'emploi, dans les parcours d'insertion, dans la précarité sociale, dans l'exposition aux violences ou encore dans l'accès aux responsabilités. Le Pas-de-Calais n'échappe malheureusement pas à ces réalités.

L'égalité hommes-femmes s'inscrit également d'abord dans un cadre clair, celui des obligations légales issues de la loi du 4 août 2014, mais aussi dans un engagement politique de notre collectivité, qui est ancien et renforcé depuis la signature de la charte européenne pour l'égalité en 2017.

Le Département du Pas-de-Calais reste une collectivité fortement féminisée. En 2024, les femmes représentent 63,3 % des effectifs permanents et plus de 70 % si on inclut les assistants familiaux. Ce taux traduit la place essentielle qu'occupent les femmes dans le fonctionnement quotidien de notre service public départemental.

En effet, les femmes sont très majoritaires dans les filières administratives, sociales et médico-sociales, c'est-à-dire dans des métiers essentiels, souvent exigeants, mais historiquement féminisés. A l'inverse, plus on s'élève dans la hiérarchie, plus leur présence diminue. Ainsi, les femmes ne

représentent que 35 % de l'encadrement supérieur et restent très minoritaires dans les fonctions de direction générale. Cette situation n'est pas propre à notre collectivité, mais elle nous oblige collectivement.

Le rapport met également en évidence un autre marqueur d'inégalité bien connu, le temps partiel, le temps non complet également, qui concernent très majoritairement des femmes avec des conséquences directes sur les carrières, les rémunérations et les retraites. Là encore, les chiffres sont clairs et appellent des réponses durables.

Pour autant, la majorité départementale ne fuit pas ces constats, bien au contraire. C'est précisément parce que nous avons choisi la transparence des données et l'objectivation des écarts que nous pouvons aujourd'hui agir avec méthode.

Le dernier Plan Pluriannuel pour l'Égalité Professionnelle, le PPEP 2024-2026, engagé par la collectivité, s'inscrit dans cette logique.

Agir sur les parcours professionnels, favoriser l'accès des femmes aux responsabilités, mieux articuler les temps de vie, prévenir les discriminations, lutter contre les violences et les agissements sexistes.

Ce rapport est un point d'étape lucide qui montre que l'égalité progresse, mais que l'égalité réelle suppose désormais d'aller plus loin, notamment sur les postes à responsabilité et l'organisation du travail.

La majorité départementale soutient ce rapport et réaffirme sa volonté de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une politique publique concrète, suivie et évolutive au service des agents comme de l'efficacité de notre service public.

La démarche Égalité femmes-hommes vise à structurer, renforcer et rendre plus efficace l'ensemble de nos politiques publiques en intégrant de manière transversale la question de l'égalité dans leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation.

À travers sa démarche Égalité femmes-hommes, le Département du Pas-de-Calais affirme une ambition claire : faire de l'égalité réelle un levier de transformation sociale et territoriale.

Nous pouvons aussi agir efficacement pour cette ambition grâce aux partenaires engagés et convaincus qui partagent cette aspiration de faire de l'égalité une réalité.

Je remercie tous ces partenaires qui répondent à nos sollicitations et que nous accompagnons, que ce soit pour lutter contre le sexisme sous toutes ses formes, pour promouvoir la mixité des métiers auprès des jeunes ou des bénéficiaires du RSA, pour accompagner les femmes victimes de violences et agir pour la prévention de celles-ci.

Cette démarche Égalité hommes-femmes est celle d'un engagement durable, pragmatique et profondément humaniste, fidèle aux valeurs de solidarité, de justice et d'émancipation qui fonde l'action départementale.

Je vous invite donc à adopter ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame LOUCHAERT.

Des prises de parole ? Non ?

Si, Madame DUWICQUET, vous avez la parole.

MME DUWICQUET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Lorsque nous parlons de l'égalité hommes-femmes, on pense dans un premier lieu effectivement aux adultes et notamment dans le cadre des ressources humaines. Or, cette notion existe dès le plus jeune âge. Je voudrais attirer votre attention sur la politique volontariste du Département du Pas-de-Calais qu'il mène au niveau de ses collégiens notamment.

L'égalité entre les filles et les garçons est un enjeu de société, mais aussi un marqueur fort de notre engagement en faveur d'une école républicaine, inclusive et ambitieuse pour tous les jeunes du Pas-de-Calais. Aujourd'hui, notre collectivité, en partenariat avec l'Éducation nationale, fait de cet enjeu une priorité concrète, innovante et fédératrice.

Les inégalités de genre ne sont pas une fatalité. Elles se construisent dès le plus jeune âge à travers des stéréotypes, des comportements, des choix d'orientation qui limitent les ambitions et les potentiels. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité d'agir pour briser les mécanismes et offrir à chaque collégien, chaque collégienne, les mêmes chances de réussite et d'épanouissement.

Sur les deux années scolaires 2023-2025, le Département du Pas-de-Calais a lancé une démarche très intéressante à laquelle 99 collèges publics se sont impliqués.

Des centaines d'actions ont été menées avec un partenariat éducatif renforcé avec l'Éducation nationale et les partenaires locaux. En quelques mois, nous avons observé des avancées significatives, une prise de conscience accrue, une mixité renforcée dans les activités et les choix d'orientation, et une implication sans précédent des élèves. Ces actions, saluées par l'ensemble de la communauté éducative, servent désormais de référence pour les nouveaux projets de construction et de rénovation des collèges.

L'égalité filles-garçons, ce n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est aussi un levier de cohésion, de réussite éducative et de développement territorial. En agissant dès le collège, nous préparons une génération de citoyens éclairés, responsables et engagés pour une société plus égalitaire.

Mes chers collègues, l'égalité filles-garçons est une priorité qui nous rassemble. Elle illustre notre capacité à innover, à fédérer et à agir concrètement pour l'avenir de notre jeunesse. Continuons à porter cette ambition ensemble pour faire des collèges du Pas-de-Calais des lieux d'excellence, de respect et surtout d'égalité.

Et pour concrétiser mes propos, je pense qu'il va y avoir une petite vidéo qui va amener...

Je vous parlerai après aussi de l'action menée dans différents collèges du Pas-de-Calais pour promouvoir l'égalité filles-garçons dans le cadre du partenariat éducatif 2023-2025. Donc là, on va démarrer par une vidéo projetée pour le collège Martin Luther King à Calais.

Diffusion d'une vidéo.

C'était un premier exemple.

Autre exemple aussi, si on parle du collège des Marches de l'Artois à Marquion, c'est un collège qui s'est très engagé dans cette promotion d'égalité filles-garçons, notamment par des ateliers de sensibilisation, d'interventions d'associations comme Elles Aussi, autour de projets aussi autour de la parité, de la lutte contre les stéréotypes, notamment auprès des élèves de 3^e.

Autre exemple de collège très engagé, le Collège de la Morinie, à Saint-Omer. Alors, j'ouvrirai une petite parenthèse pour le Principal, Julien GIOVACCHINI, qui nous a quittés la semaine dernière, et qui était l'un des premiers à mettre en place, effectivement, toutes ces actions dans ce collège qui est situé en quartier prioritaire de la ville.

Donc le Collège de la Morinie, je vous disais, et puis aussi le Collège Martin Luther King, qui ont coordonné des projets visant à promouvoir l'égalité dans une culture du respect, avec un travail en collaboration avec les chargés de mission éducation et des représentants de l'Éducation nationale, pour transmettre et faire vivre l'égalité au quotidien dans les pratiques pédagogiques.

Nous pouvons aussi noter des démarches également transversales, avec des résidences d'artistes dans les collèges, pour aborder l'égalité à travers l'art et la culture, à travers de budgets participatifs des collégiens, avec un financement dédié pour l'implication des élèves dans des projets égalitaires.

Aussi, un partenariat avec Sciences Po, pour la sensibilisation à l'égalité et à la citoyenneté.

Autre exemple aussi, la Web Radio 62, avec des ateliers pour décrypter l'information et forger l'esprit critique, avec une attention particulière à l'égalité et à la lutte contre les stéréotypes.

Ces exemples illustrent la diversité des approches et l'implication de toute la communauté éducative et du Département du Pas-de-Calais, pour faire vivre l'égalité filles-garçons au quotidien.

Et ces exemples, évidemment, ne font partie que d'une liste non exhaustive de toutes les actions qui sont menées.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Madame DUWICQUET, merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a d'autres réactions par rapport à cette présentation de ce rapport ?

Non ? Je n'en vois pas ? Non ?

Acte est donné ? Oui ?

Acte est donné à la présentation de ce rapport n°4 (n°3).

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Le point n°5, ce sont des rapports concernant les affaires administratives et financières.

Le rapport concerne le logement des jeunes. Voilà un sujet ma foi aussi fort intéressant.

**LOGEMENT DES JEUNES :
 LIVRET ET PISTES D'ENGAGEMENT**
 (Rapport n°4 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'on commence par la diffusion d'un film. Et c'est ensuite François LEMAIRE (*Vice-président en charge de la jeunesse, vie associatives, éducation populaire, tourisme et attractivité territoriale*), qui rapportera.

Monsieur LEMAIRE, vous avez la parole si vous voulez.

Mais je vois que la vidéo tarde à arriver.

M. LEMAIRE.- Alors, si vous en êtes d'accord, Président, la vidéo arrivera juste après, en cours de présentation du rapport, si cela ne vous dérange pas.

M. LE PRESIDENT.- Non, c'est du direct.

M. LEMAIRE.- Merci.

Alors, vous le savez, mes chers collègues, nous avons réaffirmé récemment notre politique départementale en faveur de la jeunesse et plus particulièrement des jeunes de notre département. Et souvenez-vous-en, nous avons souhaité chaque année nous pencher sur un sujet, une problématique, qui concerne directement les jeunes de notre département, sur leurs préoccupations du quotidien, leurs difficultés. Et c'est ce que nous avons donc appelé les temps forts que nous allons mener jusqu'à la fin de ce mandat.

Ces temps forts, c'est d'abord l'occasion de faire le point sur les réponses que nous apportons à ces sujets, à ces problématiques, avec nos services du Département, mais aussi bien souvent avec les partenaires qui nous accompagnent sur ces problématiques. Aussi de valoriser ce qui est fait, parce

qu'il y a un gros travail qui est fait dans l'ombre par nos services et par nos partenaires dont nous n'avons pas toujours une bonne connaissance. Mais aussi avec la volonté de réfléchir à comment nous pouvons améliorer ces réponses, ces dispositifs, comment nous pouvons les adapter.

Le but n'est pas de faire plus, parce que nous connaissons les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, mais de faire mieux pour apporter des réponses concrètes aux jeunes de notre département. Et à chaque fois, cet exercice, nous le faisons en écoutant les jeunes, en recueillant leur parole, en recueillant leur témoignage, en recueillant leurs difficultés. Et c'est ce qui nous permet d'alimenter notre réflexion.

Et c'est d'ailleurs à ce titre que notre collègue Karine GAUTHIER avait pu vous restituer, lors de notre plénière du mois de décembre dernier, notre livre blanc Jeunesse et Handicap. Vous avez donc pu mesurer l'intérêt de cet exercice, complètement transversal, mais aussi la dynamique que nous permet de créer cette démarche, là encore au sein de nos services, mais aussi avec l'ensemble de nos partenaires.

Et donc, nous avons décidé, lorsque nous avons réaffirmé notre engagement en faveur des jeunes du Pas-de-Calais, avec notre collègue Vice-président en charge de l'insertion du RSA et du FSL, René HOCQ, d'inscrire dans le cadre de notre agenda des temps forts le sujet ô combien complexe, comme vous l'évoquiez, Président, à l'instant, le sujet du logement des jeunes.

Vaste sujet, tant celui-ci illustre, tant il est le miroir des inégalités entre les jeunes de notre Département, et d'ailleurs même à l'échelle de notre pays, puisque nous savons bien que cette question du logement des jeunes ne se pose pas simplement à l'échelle de notre département, mais elle se pose à l'échelle nationale. Et nous savons bien, mes chers collègues, passez-moi cette lapalissade, que les chances de réussite, les chances d'accès à un logement pour les jeunes sont bien différentes, que l'on soit étudiant ou pas aidé par ses parents, que l'on soit jeune travailleur aux revenus modestes, que l'on soit jeune sans formation et sans emploi, jeune en situation de rupture familiale, jeune issu de l'Aide Sociale à l'Enfance. Oui, malheureusement, effectivement, les chances de réussir sont bien différentes, quels que soient les parcours de vie.

Bien sûr, la question de fond et la question cruciale est celle des ressources et celle des moyens financiers. Quand on n'a pas de moyens financiers ou quand on a des ressources modestes, eh bien oui, malheureusement, il est beaucoup plus compliqué d'accéder au logement, et ce ne sont certainement pas les propositions du MEDEF en matière d'emploi pour les jeunes qui vont améliorer l'accès au logement des jeunes qui auront des salaires au rabais. Vous avez certainement entendu comme moi ces propositions.

Et ces difficultés d'accéder au logement, elles sont malheureusement accentuées, et cela a été dit, formidablement bien dit, ce matin par notre collègue Florence WOZNY, par cette politique, ce désengagement de l'État de la politique du logement depuis ces dernières années, puisque l'État ne joue plus son rôle de pilote de la politique publique du logement.

Nous savons, et notre collègue Jean-Louis COTTIGNY a déjà pu l'exprimer au sein de notre hémicycle, combien les bailleurs ont été maltraités par cette politique gouvernementale et nous savons aussi les effets balanciers que nous avons connus en matière de rénovation des logements du parc privé. On ouvre les crédits de l'ANAH, et puis ensuite, quelques mois après, eh bien, on les referme.

Notre démarche s'est donc inscrite, cette fois encore, appuyée sur les témoignages des jeunes, et je remercie les mouvements d'éducation populaire qui ont fait en sorte que nous puissions rencontrer bon nombre de jeunes de notre département.

La démarche s'est également nourrie d'un questionnaire qui a été piloté par nos services et qui a été rempli, renseigné par 600 jeunes, donc ce qui fait quand même, ce qui constitue un échantillon particulièrement représentatif.

Cette démarche a aussi été étayée, et je vous en remercie, Président, parce que vous avez accepté d'engager cette démarche sur une étude flash qui a été réalisée par le bureau d'études KPMG et qui nous a permis d'objectiver la situation à l'échelle de notre département, et aussi, parfois, de déconstruire certaines idées reçues que nous avons sur le logement et sur la façon dont les jeunes essaient d'accéder au logement. Tout cela est repris dans le livret qui vous a été remis sur table.

Cette démarche s'est aussi alimentée, et là, ces chiffres sont quand même particulièrement glaçants et inquiétants, de l'observatoire du SIAO, qui témoigne, mes chers collègues, du fait que le SIAO a été sollicité par près de 2 000 jeunes au cours de l'année 2024.

2 000 jeunes ont sollicité le SIAO, ce qui représentait à peu près 4 000 demandes d'hébergement pour l'année 2024.

Et puis, je ne l'oublie pas, je tiens à les saluer, je tiens à saluer l'ensemble des partenaires que nous avons pu rencontrer dans le cadre de cette démarche, pratiquement sur la totalité des territoires de notre département, et nous avons pu à chaque fois mesurer combien ces partenaires, combien ces professionnels sont investis pour essayer de trouver des solutions pour les jeunes qu'ils accompagnent.

Deux constats, si vous le permettez au terme de cette démarche que je tiens à partager avec vous et que nous tenons, avec René, à partager avec vous, sans flagornerie, sans autosatisfaction, nous pouvons être fiers, mes chers collègues, du travail, de l'investissement qui est celui des services de notre Département et de ses partenaires pour essayer de faciliter le parcours des jeunes vers le logement. Tout cela au travers de différentes mesures, au travers de différents dispositifs.

Bien sûr, le FSL, bien sûr, cette mesure que nous appelons « ENVAUL, entrer dans la vie autonome par le logement » au titre du « Logement d'abord ». Sans oublier non plus le financement des CLLAJ qui, au cours de l'année 2024, ont accompagné près de 4 000 jeunes. Cela prouve aussi que cette solution, que ce guichet de proximité, répond incontestablement à un besoin exprimé par les jeunes.

D'ailleurs, à titre d'exemple, et c'est là que la vidéo arrive, Président, on a tenu à mettre en valeur, cet après-midi, le CLLAJ et la résidence Habitat Jeunes qui sont gérés par Habitat Insertion sur Bruay-la-Buissière, dans laquelle j'ai eu le plaisir de me rendre. Et donc, je souhaitais partager avec vous le témoignage d'un jeune qui a bénéficié de cet accompagnement.

Diffusion d'un film.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

M. LEMAIRE.- Voilà, Président, pour cette petite vidéo qui illustre l'un des parcours des jeunes de nos territoires qui a effectivement la chance d'être pris en charge et d'être accompagné par le CLLAJ Habitat Insertion qui a aussi, je dirais, la facilité d'avoir cette résidence Habitat Jeunes qui permet d'apporter des solutions concrètes.

Alors, à moi aussi d'être bref, mes chers collègues, dans le cadre de cette présentation. Cette démarche aboutit à l'élaboration de ce livret blanc qui vous a été remis sur vos pupitres.

Et ce livret blanc, donc, a été, vous l'avez bien compris, co-construit avec nos services, avec l'ensemble de nos partenaires. Dans ce livret blanc, vous allez non seulement retrouver les données statistiques, les indices qui vous permettront de mieux comprendre les difficultés qui sont celles de nos jeunes, mais il y a aussi et surtout 17 mesures, 17 engagements qui n'ont peut-être rien de révolutionnaire, mais comme je le disais, nous savons aussi le contexte budgétaire qui est le nôtre. Mais en tous les cas, c'est 17 engagements que nous prenons pour permettre d'améliorer le parcours des jeunes vers le logement. Et nous veillerons, avec notre collègue René HOCQ, avec l'ensemble de nos services et de nos partenaires, à faire en sorte de concrétiser les engagements que nous prenons.

Il y en a un qui me tient tout particulièrement à cœur, c'est le sujet de l'information des jeunes, parce qu'on s'est rendu compte au cours de nos consultations et nos concertations que beaucoup de jeunes étaient un peu paumés et ne savaient pas à qui s'adresser. Je pense que c'est véritablement un sujet que nous allons travailler avec nos partenaires dans les mois et les années qui viennent.

Et puis pour vous prouver aussi que cette démarche porte ses fruits, qu'elle a un réel intérêt, permettez-moi de souligner l'initiative qui a été prise par Pas-de-Calais Habitat, par son Président et par nos collègues administrateurs de Pas-de-Calais Habitat qui ont délibéré en fin d'année dernière pour proposer deux nouveaux dispositifs en faveur de l'accompagnement des jeunes.

Ça s'appelle « Solutions Jeunes » et ces deux dispositifs vont permettre aux jeunes qui sont accompagnés, qui sont sortants de leur parcours ASE, mais aussi aux primo-locataires de bénéficier de conditions de loyer minorées dans des logements bien évidemment rénovés, et aussi et surtout de

bénéficier d'un accompagnement social renforcé. Parce qu'on sait là encore que c'est bien souvent une difficulté pour nos jeunes qui rencontrent rapidement des difficultés budgétaires. Il faut payer le loyer, il faut payer les charges, et ça n'est pas toujours facile pour nos jeunes.

Donc merci à nos collègues administrateurs de Pas-de-Calais Habitat qui ont pris cette initiative. Permettez-moi là encore de remercier l'ensemble des partenaires qui ont contribué et l'ensemble de nos services qui ont contribué à cette démarche. Vous l'avez compris, telle sera, si nous la validons, notre feuille de route, Monsieur le Président, jusqu'à la fin de ce mandat pour améliorer, pour essayer d'améliorer le parcours des jeunes vers le logement.

Petite parenthèse, on ne s'arrête pas là, puisqu'on a déjà inscrit pour 2026 le sujet de la santé mentale. On l'a déjà évoqué aussi au sein de notre hémicycle. Vaste sujet sur lequel là encore nous allons essayer d'apporter des réponses concrètes.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur LEMAIRE. Donc, vous trouvez sur le livret les pages 18 et 19 où se trouvent les pistes d'action proposées.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur PAJOT.

M. PAJOT.- Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport met en évidence des difficultés rencontrées par les jeunes pour se loger. Il est rappelé que les jeunes entre 15 et 29 ans sont surreprésentés dans la demande en logement social.

Les jeunes de moins de 30 ans connaissent davantage la précarité que le reste de la population.

Les demandes d'hébergement d'urgence des 18-24 ans ont augmenté de 44,3 % entre 2022 et 2024. De plus, sur mon territoire du Bruaysis, plus de la moitié des demandes concernent des logements inadaptés, que ce soit par leur taille, leur coût ou leur état.

Sur le terrain, nous constatons que certains jeunes se retrouvent dans des logements privés non décents ou présentant des problèmes techniques, parfois découverts seulement après l'emménagement.

Les ruptures familiales, les séparations ou les prises d'indépendance sont aussi des déclencheurs fréquents des demandes.

Un autre point important à soulever, cela a été rappelé il y a quelques instants, il s'agit de la santé mentale des jeunes.

Leur mal-être et leur souffrance psychique sont renforcés par l'isolement et l'incapacité à se projeter vers une insertion socioprofessionnelle avec un logement correspondant à leurs attentes. Et lorsque les jeunes ont un logement, ils subissent des difficultés économiques, difficultés pour payer le loyer ou les factures énergétiques. Les difficultés pour les jeunes ménages à régler leurs charges courantes entraînent une augmentation des demandes d'aides financières et alimentaires.

C'est ainsi que nous demandons au gouvernement de soutenir leur pouvoir d'achat en baissant immédiatement les taxes sur l'énergie, les carburants, le gaz, l'électricité, ainsi qu'en baissant la TVA sur les produits de première nécessité.

Il est aussi important de répondre à la problématique du logement des jeunes quand l'actualité nous rappelle qu'aujourd'hui, en France, nous avons plus de décès que de naissances, une première depuis la Seconde Guerre mondiale.

Afin de relancer la natalité, il faut bien sûr permettre aux jeunes d'avoir des perspectives et d'accueillir la vie dans de bonnes conditions. Trop souvent, des jeunes couples renoncent à avoir un enfant supplémentaire à cause de conditions économiques difficiles, le logement étant un élément fondamental pour fonder une famille.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons et soutiendrons tous les dispositifs facilitant l'accès au logement pour les jeunes pour leur permettre de bien démarrer dans la vie. Mais encore faut-il que ces jeunes connaissent les dispositifs dont ils peuvent bénéficier.

Encore trop de jeunes ne savent pas comment s'y prendre pour trouver un logement, ne savent pas comment trouver de l'aide. C'est un point important sur lequel nous devons travailler tous ensemble. Sachez que nous restons mobilisés pour donner de belles perspectives à nos jeunes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur PAJOT.

Monsieur BARBARIN.

M. BARBARIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

En tant qu'administrateur de Pas-de-Calais Habitat, je voudrais ici réaliser rapidement un focus sur la jeunesse et le parc social.

Dans le Pas-de-Calais, les jeunes sollicitent le parc social de manière plus importante que dans le reste de la France. En effet, dans le Pas-de-Calais, plus de 26 % des demandes de logement sont formulées par des jeunes de 15 à 29 ans contre 23 % dans la moyenne nationale.

Également, les jeunes qui prennent leur indépendance sont plus logés dans le parc social qu'ailleurs. En effet, dans le Pas-de-Calais, ils sont 11 % de plus à y être logés que dans le reste du pays.

Notre Département du Pas-de-Calais s'engage et agit surtout avec ses partenaires en mettant en œuvre une palette de solutions adaptées. Et comme vous le savez, au titre de Pas-de-Calais Habitat, et François LEMAIRE l'a rappelé, nous avons passé avec le Département deux conventions de financement afin de donner des solutions supplémentaires aux jeunes primo-locataires et aux jeunes en situation de précarité.

En ce qui concerne les primo-locataires, en écho à la réflexion du Conseil départemental sur l'accès des jeunes de 18 à 30 ans à leur premier logement, Pas-de-Calais Habitat imaginait des réponses dédiées. En effet, pour faciliter ce changement de vie, Pas-de-Calais Habitat a inventé Solution Jeunes qui propose dès le début de la démarche les futurs locataires sont suivis et orientés, ils sont contactés et accompagnés pendant tout le processus. Ils bénéficient également d'un loyer minoré, ce qui est important, durant les trois premiers mois du bail. Le loyer hors-charge est en effet minoré de 50 %. Cela permet aux jeunes locataires d'amortir sans risque d'impayés les coûts liés à leur arrivée dans le logement, les déménagements ou les ouvertures de compteur.

Une fois installés, ils reçoivent la visite d'une concierge sociale le mois suivant leur arrivée afin de s'assurer du bon déroulement de leur emménagement. Ils peuvent ainsi évoquer d'éventuelles problématiques de gestion de budget et ainsi anticiper une situation sociale délicate.

Ils bénéficient également d'un suivi personnalisé, qui est également assuré régulièrement. Il permet à Pas-de-Calais Habitat d'activer le réseau de partenaires de son écosystème social pour obtenir des aides et des conseils auprès des organismes concernés.

Au troisième mois de l'arrivée dans le logement a lieu enfin la visite de Courtoisie Junior. Elle consiste à un rendez-vous au domicile des locataires pour échanger sur leur installation, leur vie dans la résidence et tous les éléments liés à leur quotidien.

En 2025, Pas-de-Calais Habitat a relogé dans ce cadre 34 jeunes.

Sur le second dispositif, pour les jeunes en situation de précarité, il a été pensé une solution sur l'accès au logement des jeunes de 18 à 24 ans ayant un parcours ASE. Pas-de-Calais Habitat a imaginé des réponses dédiées. Pour faciliter l'intégration des jeunes et sur l'orientation des partenaires, la Solution Jeunes propose en effet un loyer minoré, comme dans le précédent et premier dispositif exposé, mais également un logement équipé de kitchenette. Ils peuvent également recevoir la visite d'une conseillère sociale le mois suivant leur arrivée et également un service personnalisé qui est assuré

régulièrement. Il permet à Pas-de-Calais Habitat d'activer le réseau de partenaires sociaux pour obtenir là des aides et des conseils auprès des organismes concernés.

Au troisième mois de l'arrivée dans le logement a lieu la visite de courtoisie. Elle consiste également à un rendez-vous au domicile des locataires pour échanger sur les sujets du quotidien.

Et enfin, la régularisation des charges. Si les consommations sont excessives, un rendez-vous sera organisé pour échanger sur les habitudes de consommation.

Le Département en conventionnant avec Pas-de-Calais Habitat a permis à 25 jeunes d'être relogés grâce à ce dispositif en 2025.

Il me semblait important, Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de notre réflexion sur la jeunesse, de mettre en effet en avant ces deux dispositifs que propose Pas-de-Calais Habitat en faveur des jeunes du Pas-de-Calais afin de les accueillir et de faciliter leur installation dans le parc social.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, Monsieur BARBARIN.

Pas d'autres demandes ?

Je connais bien ce dispositif, puisque j'en avais mis en place lorsque j'étais Président de Pas-de-Calais Habitat. Le problème qu'il y a, c'est le problème législatif. C'est-à-dire qu'il faudrait que cela devienne une loi, en quelque sorte, une base à la fois législative ou réglementaire. Parce que le principe de la remise des loyers, cela ne peut se faire que sur une remise commerciale et sur un nombre limité, c'est-à-dire à titre expérimental, en quelque sorte.

Mais ce qui est amorcé là par Pas-de-Calais Habitat peut tenir lieu de loi ou de décret d'application en direction des jeunes, pourquoi pas. Mais cela supposera aussi, naturellement, un engagement financier important de la part de l'État. Mais c'est peut-être aussi ce que nous devons faire pour la jeunesse.

En tout cas, c'est très important et très intéressant de regarder cette initiative. En tout cas, je rappelle aussi que nous avons, nous, je n'aime pas trop le mot, mais un « moyen de pression » quand même, puisque vous savez que c'est nous qui accordons les garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux. Cela veut dire aussi que la garantie d'emprunt est importante pour déclencher effectivement l'octroi d'un prêt auprès des différents prêteurs, en particulier de la Caisse des dépôts. Donc cela veut dire aussi que nous avons le moyen aussi d'orienter l'action, en quelque sorte, des bailleurs dans cette direction, en contrepartie de quoi nous pourrions accorder ou ne pas accorder, je veux dire, la garantie d'emprunt. Mais tout cela est certainement négociable.

Mais on essaiera de mettre ça sous forme de convention parce que ça me paraît important, effectivement, de travailler en direction de la jeunesse. On rappelle encore une fois, le chiffre a été dit, il y a 28 % de demandes. C'est quand même un chiffre important, je dirais presque même impressionnant.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Madame BOURGUIGNON.

MME BOURGUIGNON.- Merci, Monsieur le Président.

C'est plutôt une question.

Dans les dispositifs qui étaient prêts pour les fonds d'aide aux jeunes, est-ce qu'ils s'ajoutent à cette solution trouvée avec le bailleur social ? Est-ce que les jeunes qui bénéficient de cette aide, bénéficient en même temps du fonds d'aide aux jeunes et de contrats jeunes majeurs ? Est-ce que ça s'ajoute ? Est-ce que c'est ce qui parfait, finalement, un parcours ?

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que c'est cumulable ?

MME BOURGUIGNON.- C'est cumulable ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEMAIRE.

M. LEMAIRE.- Oui, effectivement, merci Président. Je confirme.

Je voudrais vous citer un chiffre, mes chers collègues. Notre Département consacre chaque année 1,3 million d'euros pour l'accompagnement des jeunes vers le logement, l'accompagnement social des jeunes vers le logement.

Donc c'est significatif, là encore, de l'aide que nous consacrons à leur parcours vers le logement autonome.

M. LE PRESIDENT.- Donc c'est cumulable. Très bien.

D'autres demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas.

Alors, sur ce rapport, il y a, j'allais dire, deux votes, oui. Il faut d'abord prendre acte des constats réalisés que vient d'énumérer François LEMAIRE, et ensuite s'engager sur le principe des pistes d'action, les 17 propositions qui se trouvent à la fin du document qui vous a été remis.

Nous sommes d'accord ? Oui ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Eh bien, voilà pour ce rapport n°5 (n°4).

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Rapport n°6 (n°5), c'est Madame CAUWET (*Vice-présidente en charge des personnes âgées et de la santé*) qui rapporte. Il s'agit de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux.

Allez-y, Mme CAUWET.

ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX :
FIXATION DE L'OBJECTIF ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES 2026
ET PRÉCISIONS SUR LES MESURES NOUVELLES
 (Rapport n°5 du rapport du Président)

MME CAUWET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport vous est proposé pour déterminer l'évolution 2026 des dépenses des ESMS de compétence départementale. Vous le savez, il appartient au Conseil départemental d'adopter annuellement une délibération fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services médico-sociaux. Ce taux d'évolution impacte directement les dépenses d'aide sociale à l'hébergement, que ce soit dans le secteur de l'enfance, du handicap et des personnes âgées, et l'allocation personnalisée d'autonomie l'APA à domicile.

Il s'applique à la totalité des dépenses des ESMS, à l'exclusion de mesures nouvelles et de certaines dépenses qui font l'objet de dotations à part.

Pour mémoire, jusqu'en 2022, le Département avait appliqué un taux d'évolution à 0 %. Le contexte économique fortement inflationniste et les revalorisations salariales touchant le secteur social et médico-social avaient nécessité une approche différente en 2023 et 2024 avec le vote d'un taux d'évolution des dépenses de 3 %.

Sur le champ des revalorisations salariales, l'année 2024 avait notamment été marquée par la mise en œuvre du « Ségur pour tous » dans le secteur associatif que le Département avait choisi de compenser dans les budgets des ESMS concernés, malgré la tension déjà très forte sur les finances de la collectivité et l'absence de compensation de l'État.

Pour 2025, le taux d'évolution des dépenses avait été fixé à 1% en raison du fait qu'aucune autre revalorisation salariale d'ampleur n'était prévue et que l'inflation devait rester contenue à un niveau bien inférieur à celui constaté les années passées.

Je ne vais pas vous apprendre que ce contexte d'inflation contenue et d'absence de revalorisation salariale significative reste d'actualité pour l'année 2026.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et du contexte financier de la collectivité, il est proposé d'appliquer à tous les ESMS de compétence départementale du secteur de la prévention et de protection de l'enfance et de ceux ayant une activité personnes âgées et personnes handicapées, y compris les services autonomie à domicile tarifés, un taux moyen d'évolution des dépenses de 0 % à compter du 1^{er} janvier 2026.

Au-delà de la fixation de ce taux annuel, il me semble important d'apporter quelques précisions et mesures nouvelles.

En ce qui concerne le secteur de l'enfance, en réponse à la saturation du dispositif d'accueil et afin d'apporter une solution adaptée à chaque enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance, le Département s'est engagé dans une stratégie de création de places. Il est ainsi prévu, sur l'année 2026, un objectif de création de 37 nouvelles places d'accueil. Le Département continuera à accompagner les investissements des organismes gestionnaires afin d'accompagner ces créations de places et de réaliser des opérations d'amélioration du cadre de vie des enfants confiés.

Concernant le secteur du handicap, nous poursuivrons l'accélération de la transformation de l'offre en augmentant la part consacrée aux services d'accompagnement à la vie sociale, les SAVS, et aux services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, les SAMSAH. Comme en 2025, l'objectif sera de créer 140 nouvelles places de SAVS, pouvant être ou non médicalisées par l'Agence régionale de Santé dans le cadre du plan des 50 000 solutions. Le Département maintiendra également en 2026 les engagements pris préalablement à la compensation des revalorisations salariales opposables au secteur associatif, le Ségur, et au secteur public complément de traitement indiciaire, le CTI.

Au même titre que pour le secteur du handicap, le versement de subventions d'investissement pour les EHPAD sera mobilisé sur les projets priorités par le Département. Cette année, il est proposé de revaloriser le tarif plancher à 64 €, compte tenu de l'évolution du tarif moyen départemental, qui est à 67,01 € en 2025. 10 EHPAD pourront bénéficier de cette mesure.

Les Services d'aide à domicile vont continuer à bénéficier de mesures de soutien complémentaires de la part du Département. Dans le cadre des revalorisations salariales du secteur public et associatif, le CTI et l'avenant 43, un engagement financier d'un montant total de 25,7 millions d'euros sera proposé pour l'exercice 2026. Le cadre d'adhésion qui lie le Département et la Caisse Nationale de Solidarité de l'Autonomie, donc la CNSA, donne l'occasion au Département de continuer à soutenir les SAAD au titre du plan d'accompagnement.

Pour l'année 2026, 639 000 euros seront proposés au fléchage pour accompagner les services à la mise en œuvre de la réforme des services autonomie et la plateforme des métiers de l'autonomie.

Il sera proposé également le financement de la dotation complémentaire en mobilisant une enveloppe de 22 millions d'euros pour l'année 2026, compensée intégralement par la CNSA.

Comme présenté dans un précédent rapport, le Département a obtenu pour 2026 un fonds de soutien de la CNSA d'un montant de 2,18 millions d'euros destiné à améliorer les conditions de mobilité des aides à domicile et promouvoir des temps d'échanges de pratiques professionnelles.

Les SAAD, retenus au titre de l'appel à manifestation d'intérêt, bénéficieront ainsi de financements leur permettant de se doter d'une flotte de véhicules.

Enfin, la négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les CPOM, avec les organismes gestionnaires de ces différents établissements et services, se poursuivra en 2026.

Et puis, Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais compléter vos propos de ce matin. Au-delà de l'accompagnement du Ségur de la Santé depuis 2024, alors que, je le rappelle, certains Départements n'y ont pas abondé ou que partiellement, au-delà de l'avenant 43 pour les services d'aide à domicile, compensés au réel dans le Département du Pas-de-Calais, c'est-à-dire au-delà des 4,10 euros compensés par la CNSA, le Conseil départemental accompagne, dans le cadre des CPOM, les établissements pour activer tous les leviers d'optimisation et d'efficacité organisationnelle et budgétaire nécessaires à la santé de leurs structures. Le CD abonde aussi de manière volontariste en matière d'investissement pour les restructurations ou les reconstructions.

Enfin, nos établissements ont une santé correcte, en témoigne le petit nombre d'EHPAD accompagnés par le Fonds d'urgence EHPAD-SAAD, 6 seulement, dont un quatre fois, mais qui doit bénéficier d'une reconstruction, sur les 134 établissements du Département. Cet accompagnement a d'ailleurs porté ses fruits pour les établissements accompagnés.

Donc, nous n'abandonnons pas nos établissements, nous continuons à les accompagner.

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame CAUWET.

Des demandes d'intervention ? Non ?

C'est important ce qui vient d'être dit. Nous avons compensé le Ségur en 2024 intégralement, alors que bon nombre de Départements ne l'ont pas fait. Et en 2025, il faut savoir que des Départements ont contribué au Ségur à hauteur de la compensation qu'ils avaient reçue, tandis que nous c'est intégralement. C'est bien la raison pour laquelle j'expliquais que le zéro, il fallait le pondérer par le fait que nous avons pris en charge le Ségur.

Très bien. Pas d'autres précisions, Madame CAUWET ? Non ?

Pas de demande d'intervention ?

Nous sommes d'accord ?

C'est un vote. C'est un vote, ce n'est pas un acte qui est donné.

Qui s'abstient ? ... *(le groupe Rassemblement national)*

Qui est contre ?

Donc favorable. Ce rapport est adopté.

<p>Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)</p>
--

<p>Contre : 0 voix</p>

<p>Abstention : 6 voix (Groupe Rassemblement National)</p>
--

<p>Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)</p>

(Adopté)

Rapport n°6, c'est Monsieur MACIEJASZ *(Vice-président en charge de l'administration générale, des finances et du personnel départemental)* qui va rapporter. C'est le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) 2026-2029

(Rapport n°6 du rapport du Président)

M. MACIEJASZ.- Responsables, Monsieur le Président, oui !

Chers collègues,

La loi relative à l'Économie sociale et solidaire de juillet 2014 a créé l'obligation pour les collectivités territoriales, dont le montant annuel des achats atteint le seuil des 100 millions d'euros hors taxes, l'adoption d'un Schéma de promotion des achats publics socialement responsables. Avec l'adoption du SPASER, qui va structurer nos engagements sur la période courant de 26 à 29, nous affirmons une ambition claire, celle de faire de notre commande publique un levier de progrès pour notre territoire.

Trois grandes priorités sont affichées dans ce nouveau SPASER :

Tout d'abord, rendre la commande publique plus accessible à tous les acteurs économiques, en particulier aux petites entreprises, aux structures de l'économie sociale et solidaire et aux organismes d'insertion.

Deuxièmement, simplifier les démarches en travaillant sur la clarté et la lisibilité de nos procédures.

Et enfin, réaffirmer le rôle fondamental de la commande publique dans les transitions écologiques et sociales.

Pour atteindre ces trois grandes priorités que nous nous fixons au travers de ce SPASER, nous devons respecter à la lettre le Code des marchés publics, qui n'est pas toujours facilitateur pour rendre la commande publique accessible à tous les acteurs. En s'appuyant sur nos pratiques existantes, sur les valeurs d'achats responsables et sur la volonté d'améliorer et de tester de nouvelles pratiques d'achat, ce nouveau SPASER se compose de quatre piliers : environnemental, social, économique et transversal. Ce sont 44 actions, ou sous-actions d'ailleurs, qui seront réalisées entre 2026 et 2029 et qui contribueront à atteindre les 8 objectifs du schéma, dont vous avez pu prendre connaissance en annexe du présent rapport.

Je ne m'attarderai pas dans le détail sur les actions reprises dans les quatre piliers, je souhaiterais néanmoins faire un petit focus sur le pilier social.

Ce pilier est composé de neuf actions qui viennent structurer la dimension sociale de nos achats en développant l'intégration des considérations sociales, en étendant la mise en place des marchés réservés à l'économie sociale et solidaire, au handicap, à l'insertion, en faisant en sorte de faciliter l'accès de notre commande publique pour les opérateurs économiques, en intégrant l'égalité femmes-hommes et en favorisant une démarche d'amélioration continue avec nos fournisseurs.

Je vous rappelle que depuis 2008, nous menons une politique volontariste pour le développement des achats socialement responsables en s'appuyant principalement sur la clause sociale d'insertion pour les travaux sur nos routes départementales, pour la réhabilitation de nos collèges et également dans quelques marchés de services, notamment nos marchés de collecte et de remise de courriers.

Avec l'adoption de ce schéma, nous affirmons une ambition claire : faire de la commande publique le levier de progrès pour notre territoire en plaçant l'inclusion, l'insertion, le respect des droits fondamentaux, la lutte contre les inégalités et la préservation de l'environnement au cœur de nos critères d'achats.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous partager sur ce nouveau SPASER et je terminerai par vous informer que toutes les commissions ont émis un avis favorable sur ce rapport en date du 12 janvier 2026.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, Monsieur MACIEJASZ.

Donc c'est un vote, il s'agit d'adopter naturellement le schéma de promotion des achats publics.

Pas de demande d'intervention ? Non.

Eh bien écoutez, je mets aux voix :

Nous sommes pour l'adopter ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé pour ce rapport n°6.

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Rapport n°7, Monsieur MACIEJASZ. Ce sont des propositions de modifications d'emplois. Allez-y, je vous en prie.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS

(Rapport n°7 du rapport du Président)

M. MACIEJASZ.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il s'agit d'un rapport récurrent au travers duquel il vous est proposé en quelque sorte d'ajuster notre tableau des effectifs afin d'une part de répondre à l'organisation de travail des services pour une meilleure réponse aux usagers et d'autre part d'optimiser la gestion des emplois et des postes.

Pour répondre à cela, il vous est proposé les ajustements suivants :

Des compléments à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois afin de préciser les cadres d'emplois et de permettre l'éventuel recrutement des contractuels en raison de la spécificité des fonctions, notamment les contractuels longue durée ou en CDI déjà en poste au sein des services départementaux. Étant précisé que la priorité est donnée aux agents titulaires ou inscrits sous liste d'aptitude.

Sont concernés 9 emplois, des transformations d'emplois également qui correspondent essentiellement à des adaptations aux cadres d'emplois, d'agents recrutés ou en cours de recrutement et à des emplois libérés par des départs (retraites, mouvements internes, mutations), redéployés ou ouverts à d'autres cadres d'emplois. Sont concernés dans ce dispositif 9 emplois.

La 6^{ème} Commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de demande d'intervention ?

Je mets aux voix ces propositions.

Nous sommes d'accord ?

Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pas de contre non plus ?

Ce rapport est adopté.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Maintenant, nous passons au rapport n°8. Il s'agit de la création d'une indemnité spécifique de fonction pour les chauffeurs en charge des opérations de convoyage. C'est dans le cadre du RIFSEEP.

**RAPPORT MODIFICATIF DU POINT III-D-1
 DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-521 DU 4 DÉCEMBRE 2023
 PORTANT APPLICATION DU RIFSEEP AUX AGENTS DÉPARTEMENTAUX
 CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE FONCTION POUR LES CHAUFFEURS
 EN CHARGE DES OPÉRATIONS DE CONVOYAGE
 (Rapport n°8 du rapport du Président)**

M. MACIEJASZ.- En effet, les conducteurs responsables des opérations de transport d'enfants confiés à l'ASE sont soumis à diverses obligations spécifiques liées à leurs fonctions.

Ces obligations particulières justifient l'octroi d'un complément indemnitaire sous la forme d'une Indemnité Spécifique de Fonction ISF.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'élargir la liste des fonctions donnant droit à une Indemnité Spécifique de Fonction en ajoutant dans un nouveau domaine « transport des personnes », les agents exerçant les fonctions de conducteurs à la liste des fonctions donnant droit à une Indemnité Spécifique de Fonction qui est fixée à 150 euros bruts mensuels.

Avis favorable donné par la 6^{ème} commission.

M. LE PRÉSIDENT.- Avis favorable également ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Il nous reste maintenant le dernier rapport de cette session, le rapport n°9. Il s'agit de la représentation du Département dans les commissions, instances et organismes extérieurs.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT
 DANS LES COMMISSIONS ET INSTANCES DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
 (Rapport n°9 du rapport du Président)**

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit là, en l'occurrence, du Conseil départemental d'aménagement foncier.

Je vais vous demander simplement de ne pas recourir au vote à scrutin secret, à moins que vous ne le vouliez ? On fait le nominatif ? Non ?

On peut voter directement à main levée ? Bien !

Il est proposé tout simplement en qualité de titulaires :

M. Alain MEQUIGNON,
M. Jean-Jacques COTTEL,
Mme Véronique THIEBAUT,
M. Claude BACHELET

En qualité de suppléants :

M. Alain DE CARRION,
Mme Sandrine DRAIN,
Mme Françoise VASSEUR,
M. Sébastien HENQUENET.

Voilà pour cette Commission départementale d'aménagement foncier.

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour de cette session. Je vous remercie.

Je vous souhaite un bon retour et à très bientôt, le 30 mars, pour le vote du budget.

La séance est levée à 15 heures 41.

LE SECRÉTAIRE,

Sylvie MEYFRONDT

LE PRÉSIDENT,

Jean-Claude LEROY

DEUXIÈME PARTIE

VOEUX

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 2 FEVRIER 2026

**Vœu de soutien aux salariés de la chaîne de télévision
régionale Wéo**

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Le mercredi 21 janvier 2025, le tribunal de commerce de Lille a prononcé la liquidation de la chaîne de télévision régionale Wéo. Cette chaîne régionale lancée en 2009, avec un modèle économique paritaire entre les revenus publics et privés, était pensée comme média de proximité pour les habitants du Nord-Pas-de-Calais, puis des Hauts-de-France.

Cette décision est lourde de conséquences sociales, humaines et démocratiques, qui met brutalement en péril l'avenir professionnel de ses salariés et salariées.

Dans un territoire comme le Pas-de-Calais, marqué par de fortes inégalités sociales, des mutations économiques profondes et un besoin vital d'information de proximité, Wéo a constitué pendant de nombreuses années un outil précieux de visibilité des réalités locales. À travers ses programmes d'information, de culture, de sport et de vie associative, la chaîne a contribué à donner la parole à celles et ceux que l'on entend trop peu, à valoriser les initiatives locales et à faire vivre le débat démocratique au plus près des habitants.

La liquidation de Wéo frappe d'abord des femmes et des hommes engagés, professionnels de l'audiovisuel et de l'information, qui exerçaient leur métier avec rigueur, indépendance et sens de l'intérêt général, dans un contexte déjà fragilisé par la précarisation du secteur des médias.

Le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen réaffirme ainsi son engagement résolu en faveur d'une information locale libre, pluraliste et émancipatrice, au service des habitantes et habitants du Pas-de-Calais. Avec la perte de Wéo, c'est une vitrine de l'actualité régionale que nous perdons.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 2 FEVRIER 2026

Vœu pour le maintien de l'AEEH pour les étudiants de plus de 20 ans

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) est un pilier de notre solidarité nationale. Elle permet à des milliers de familles d'assumer dignement les surcoûts liés au handicap de leur enfant : soins non remboursés, accompagnement, transports spécialisés, aménagements du quotidien, renoncements professionnels. L'AEEH n'est ni un privilège ni une dépense superflue : c'est un droit fondamental, garant de l'égalité réelle.

Nous alertons sur une difficulté majeure : la rupture des droits à l'âge de 20 ans. En effet, le dispositif législatif et réglementaire ne tient pas suffisamment compte des réalités vécues par les jeunes en situation de handicap poursuivant des études. Après 20 ans, la personne peut prétendre à l'attribution de l'AAH. Si cette attribution est automatique pour les jeunes dont le taux d'incapacité est reconnu supérieur à 80%, elle est conditionnée au constat d'une Restriction Substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi (RSDAE) pour ceux dont le taux d'incapacité s'établit entre 50 et 79%. Dans les faits, le constat de cette RSDAE par les évaluateurs des MDPH est extrêmement difficile, notamment dans le cas où le cursus de formation de droit commun est suivi à temps complet.

Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'AEEH jusqu'à 20 ans et poursuivant leurs études se retrouvent alors sans aide financière spécifiquement liée à leur situation de handicap.

En 2023, ils étaient 64 000 à faire leur rentrée en études supérieures. Ce chiffre est en augmentation et nous nous en réjouissons. La poursuite d'études constitue un levier essentiel d'inclusion sociale, d'accès à l'emploi qualifié et d'autonomie future.

Elle ne doit pas entraîner pour ces étudiants de difficultés financières pouvant fragiliser leurs parcours, créer des ruptures de droits et contraindre certains jeunes à abandonner leurs études, en contradiction avec les principes d'égalité des chances et de compensation du handicap.

Le groupe socialiste, républicain et citoyen demande le maintien de l'AEEH au-delà de 20 ans ou la création d'un dispositif équivalent sur la base de critères clairs et équitables, le temps des études ou de la formation, afin de sécuriser les parcours et d'éviter toute précarisation. L'accès à l'enseignement supérieur ne doit pas devenir un facteur d'exclusion sociale pour les jeunes en situation de handicap.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen.

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen.

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental.

Karine GAUTHIER, Vice-Présidente en charge des personnes en situation de handicap et des Maisons Départementales des personnes Handicapées.

Evelyne NACHEL, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Lens-Hénin.

Florence WOZNY, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de l'Audomarois.

Blandine DRAIN, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Montreuillois.

Maryse CAUWET, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de l'Arrageois.

Caroline MATRAT, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Calaisis.

Sandra MILLE, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Boulonnais.

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Cécile YOSBERGUE.



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 2 FEVRIER 2026

Vœu de soutien aux salariés d'ARC France

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Après la liquidation de Wizpaper, détruisant 147 emplois, et la fermeture de l'usine RDM en 2024, laissant 250 personnes, le placement en redressement judiciaire du site d'Arc France à Arques est un nouveau séisme pour l'écosystème économique de l'Audomarois et l'ensemble de notre territoire. Il fait peser une lourde incertitude sur l'avenir des 3600 salariés, de leurs familles, et plus largement sur l'équilibre économique et social du Pas-de-Calais.

Arc France n'est pas une entreprise comme les autres. Depuis des décennies, elle incarne un savoir-faire industriel reconnu dans le monde entier, une histoire ouvrière forte et une identité profondément ancrée dans notre département. Derrière les chiffres et les procédures, ce sont des femmes et des hommes qui, chaque jour, produisent, innovent et font vivre un bassin d'emploi fragilisé.

Le groupe socialiste, républicain et citoyen affirme son soutien total aux salariés d'Arc France et à l'ensemble de celles et ceux qui se battent pour préserver l'avenir du site d'Arques. Leur engagement et leurs compétences ne peuvent être sacrifiés au nom d'une logique financière de court terme.

Nous appelons solennellement à ce que les plans de redressement présentés au tribunal de commerce ne se traduisent par aucune destruction d'emplois. Le redressement d'une entreprise ne peut se faire contre ses salariés. Si des suppressions d'emplois devaient néanmoins être envisagées, nous exigeons que l'État prenne ses responsabilités et mette en place, sans délai, des solutions concrètes permettant aux salariés concernés de retrouver rapidement un emploi dans le bassin audomarois, par la mobilisation de dispositifs de reclassement, de formation et de soutien à l'emploi local.

Le redressement judiciaire doit être l'occasion de bâtir un véritable projet industriel de long terme, et non le prélude à un démantèlement. Le Pas-de-Calais a déjà trop souffert des désindustrialisations successives. Nous refusons la fatalité.

Cette situation appelle une réponse forte de l'État. Nous demandons au gouvernement de présenter une stratégie industrielle claire, cohérente et ambitieuse, notamment pour les filières industrielles stratégiques comme l'industrie verrière. Face à la disparition lente et progressive des emplois industriels du bassin de vie de l'Audomarois depuis plusieurs années, il est temps de mettre en place un plan d'aide et de réindustrialisation de l'Audomarois.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 2 Février 2026

Vœu de soutien au monde agricole

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Avec 5 700 exploitations, 10 300 emplois actifs, 458 100 hectares de surfaces agricoles utilisées, l'agriculture représente une part essentielle de l'économie de notre département. Le Pas-de-Calais est une puissance agricole à l'échelle de la France. Des élevages laitiers et allaitants du Boulonnais, aux cultures céréalières et industrielles de l'Artois et du Ternois en passant par les cultures maraîchères de l'Audomarois, notre paysage est façonné par ces travailleurs de la terre, qui chaque jour, produisent une alimentation de qualité, reconnue nationalement, notamment dans la pomme de terre, le sucre, la volaille et le bovin.

Cependant, depuis plusieurs années, la profession connaît de graves difficultés, que ce soit au niveau des finances, de la production et de la concurrence internationale. Leurs productions ne couvrent plus les coûts. Ces difficultés font l'objet d'une légitime colère de la profession. Colère qui a été ravivée face à l'adoption par l'Union européenne de l'accord arbitraire UE-Mercosur, qui met en danger notre agriculture et l'épidémie de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), imposant pour beaucoup d'élevages, un abattage systématique, ayant déjà touché les élevages du sud-ouest et des Alpes.

Nous saluons le vote très majoritaire de nos eurodéputés en faveur de la saisine de la Cour de justice de l'Union Européenne, permettant de retarder l'application de ce traité. Déjà contraints par un certain nombre de normes, orientés vers l'excellence de notre alimentation, les agriculteurs pourraient être concurrencés par des productions venues du Brésil, de l'Argentine, où le coût du travail est bien moins cher qu'en France. Cet accord créerait une concurrence déloyale et tuerait notre agriculture d'excellence.

Nos éleveurs ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel du commerce international dérégulé, en plus d'être en proie à une crise sanitaire, gérée sans stratégie claire pour notre agriculture. Nous demandons au Gouvernement de réagir avec des mesures d'urgence pour protéger notre production agricole et alimentaire. Et d'écouter les revendications des éleveurs, en concertation avec eux, afin de trouver des alternatives sanitaires moins radicales pour lutter contre cette épidémie et d'agir au maximum dans la prévention, avec des campagnes vaccinales.

Le groupe socialiste, républicain et citoyen soutient les agriculteurs dans leur lutte et défend une vision claire de l'agriculture : protéger la santé animale, défendre les agriculteurs, leur assurer une juste rémunération et garantir l'avenir de l'agriculture française.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Alain MEQUIGNON, Vice-Président en charge de la ruralité, de l'agriculture et du développement durable.

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.



Conseil départemental du Pas-de-Calais

Séance du 2 février 2026

Vœu présenté par le groupe RN

*
* *

Soutien à ARC France et à ses salariés !

L'industrie constitue l'un des piliers essentiels de la souveraineté nationale d'un pays. Dans un département historiquement industriel comme le Pas-de-Calais, préserver et renforcer nos sites productifs est impératif.

ARC France, implantée à Arques depuis près de deux siècles, est un fleuron de l'industrie verrière française. Son savoir-faire unique, transmis de génération en génération, participe au rayonnement industriel de notre pays et à la vitalité du bassin Audomarois. Derrière cette entreprise, ce sont des milliers de salariés, des familles, des sous-traitants et tout un territoire qui portent une part de la souveraineté productive de la France.

Depuis de nombreuses années, les élus du Rassemblement National dénoncent la désindustrialisation de notre territoire. Concernant ARC France, nous avons systématiquement, dans les différentes collectivités, soutenu les dispositifs permettant de préserver l'outil industriel et l'emploi.

Ce soutien repose sur une conviction constante selon laquelle l'argent public doit servir à maintenir la production en France, à préserver les compétences et à garantir l'avenir industriel des territoires. ARC France incarne précisément ce que nous devons défendre : un savoir-faire français, un site stratégique et une capacité de production qu'aucune nation sérieuse ne peut se permettre de perdre.

Le placement d'ARC France en redressement judiciaire rappelle la brutalité de la concurrence internationale, l'impact des coûts énergétiques et les fragilités structurelles auxquelles fait face notre industrie.

Les projets de reprise aujourd'hui envisagés doivent être abordés avec responsabilité et confiance, dans un esprit de continuité industrielle et de respect du savoir-faire local. Notre Département est plus que légitime à soutenir toute démarche visant à garantir un avenir durable à ARC France pour la sauvegarde de l'emploi local.

En conséquence, le Groupe Rassemblement National demande que l'Etat soutienne ARC France en tant que fleuron industriel stratégique du Pas-de-Calais et des Hauts-de-France, ainsi que les salariés d'ARC France et l'ensemble du bassin d'emploi Audomarois.

Monsieur Ludovic PAJOT



TROISIÈME PARTIE

DÉLIBÉRATIONS ET RAPPORTS



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534079-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

Publication électronique le : 11 février 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. Philippe MIGNONET, M. Benoît ROUSSEL.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2026

(N°2026-1)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-26 et R.1612-49 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2026 et de la tenue du débat prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'orientation budgétaire pour 2026 visé à l'article 1 est joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

I. PERSPECTIVES 2025-2027 POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE.....	3
A. La croissance atteindrait + 0,9 % en 2025	3
B. L'inflation atteindrait 1,1 % en moyenne annuelle pour 2025	3
C. Le taux de chômage serait inférieur à 8 % sur la période.....	4
D. Des taux d'intérêt qui ont remonté et se stabilisent	5
II. LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DE 2025-2027	6
A. Vers un redressement de la situation au compte administratif anticipé 2025	7
1. L'exécution budgétaire prévue au CAA 2025	7
2. Les ratios prévisionnels à fin 2025	8
3. La maîtrise de la dette et le besoin de trésorerie.....	9
B. Un budget 2026 engagé et responsable pour répondre aux besoins des habitants et des territoires	
12	
1. L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement	12
a. La fraction de TVA compensatoire affectée aux départements.....	12
b. La fraction supplémentaire de TVA	13
c. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)	13
d. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	13
e. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	13
f. Les recettes liées au domaine des solidarités	13
g. Le Fonds Social Européen (FSE)	14
h. Le Fonds national de péréquation des DMTO	14
i. La taxe d'aménagement	14
2. L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement	14
a. Les dépenses de solidarité	14
b. Les dépenses de personnel	15
c. Le SDIS	15
d. Les dotations aux collèges.....	15
e. Les dépenses volontaristes.....	15
3. L'épargne brute prévisionnelle au Budget Primitif (BP)	16
C. Les éléments caractérisant la trajectoire en section d'investissement	16
1. Les sources de financement de l'investissement	16
a. L'épargne brute	16
b. Les recettes propres d'investissement.....	17
c. Le fonds de roulement	17
d. Emprunts	17
2. Les principaux éléments du plan pluriannuel d'investissement (PPI).....	18
a. Les grands axes de la maîtrise d'ouvrage départementale	18
b. L'accompagnement des partenaires via les subventions d'équipement	18
c. L'accompagnement spécifique de l'office public départemental Pas-de-Calais Habitat	19
ANNEXE 1 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI).....	20
ANNEXE 2 : EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL	21

Les Départements connaissent depuis maintenant plus de trois ans une dégradation rapide et inédite de leur situation financière dont les raisons sont désormais bien connues. La cour des comptes rappelle ainsi dans son rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements en 2024, paru en juin 2025, que « (...) l'année 2024 souligne un peu plus encore le caractère inadapté du financement par les recettes cycliques et volatiles que constituent les DMTO des dépenses des départements, principalement constituées de dépenses sociales rigides et dynamiques. ».

Face à cette situation, le Département du Pas-de-Calais a fait le choix en 2025 de ne renoncer à aucune de ses politiques mais de les adapter au contexte financier. Face à la baisse de près de 30% des recettes de droits de mutation à titre onéreux, l'enjeu principal consistait à préserver l'avenir et les capacités d'investissement de la collectivité. Cette stratégie s'appuyait sur une réduction de certaines dépenses, tout en amortissant les aléas des recettes par la mobilisation des dernières réserves de DMTO issues de la gestion prudente des bonnes années de collecte. Ce rapport, en dressant les premières lignes du compte administratif anticipé 2025, démontrera que la méthode a porté ses fruits et permet d'envisager un redressement sensible de l'épargne nette du Département, préservant ainsi sa faculté à soutenir l'investissement nécessaire à l'entretien de son patrimoine et celui des territoires.

Cette situation doit nous permettre de faire face aux défis qui attendent la collectivité. Le Département reste toujours un rempart, pour protéger et soutenir les habitants, en particulier les plus vulnérables d'entre eux. Ainsi, la crise sociale se poursuit et s'amplifie en touchant une population de plus en plus importante. Le Département est présent pour faire face aux difficultés de l'aide sociale à l'enfance, du vieillissement de la population et de la perte d'autonomie, du handicap, et d'un marché de l'emploi qui reste soumis à de fortes pressions.

Au-delà de la crise sociale, de nouvelles crises apparaissent, impactant considérablement nos territoires. Celle liée au dérèglement climatique et ses conséquences sur la biodiversité, la gestion de l'eau, l'exposition à de nouveaux risques n'est pas sans peser sur le Département et ses habitants. Les douloureux épisodes d'inondation de 2023 et 2024 ont démontré que là encore la collectivité jouait un rôle incontournable au service de tous.

Le Département subit également les conséquences d'une crise politique nationale qui ne permet pas de disposer, au moment de l'écriture de ce rapport, d'une visibilité même à court terme des ressources sur lesquelles la collectivité pourra compter. Les difficultés que la Nation rencontre pour se doter d'un budget depuis maintenant deux ans sont inédites.

Enfin, les crises géopolitiques et l'évolution d'un monde qui devient de plus en plus complexe à appréhender nous exposent également à de nouveaux risques auxquels le Département doit faire face et contribuent à renforcer un climat d'incertitudes.

Dans ce contexte de crises multifactorielles, le Département ne doit pas ajouter de la crise à la crise. Parce que le Département reste souvent et pour de nombreux habitants et territoires la dernière collectivité qui apporte soutien et accompagnement, nous nous devons de maintenir l'ensemble de nos capacités d'intervention tout en préservant notre solvabilité. C'est dans cet esprit de responsabilité et d'engagement que le budget 2026 s'inscrira.

I. PERSPECTIVES 2025-2027 POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Les données et perspectives ci-après émanent de données relevées fin novembre 2025, issues pour partie du rapport économique, social et financier 2026 établi par la Direction générale du Trésor et annexé au PLF 2026. Ce document rappelle les aléas et incertitudes marqués autour de la prévision économique eu égard notamment à la politique économique américaine, à l'évolution de la situation internationale, ainsi qu'à la hausse de la fréquence et à l'intensité des événements climatiques extrêmes ou défavorables qui pourraient freiner l'activité économique.

A. La croissance atteindrait + 0,9 % en 2025

Après une croissance portée à + 1,1 % en 2023 et 2024, la projection (source INSEE) pour 2025 s'établit en repli à + 0,9 % alors que le contexte international aura été marqué par l'incertitude commerciale causée par la nouvelle politique américaine en matière de droits de douane et la poursuite de conflits géopolitiques.

Les incertitudes au niveau national auront aussi pesé et conduit entreprises et ménages à des comportements attentistes. La consommation des ménages a ralenti ; le taux d'épargne des ménages est estimé, pour 2025, à 18,4 %, son niveau le plus haut depuis 1979, hors COVID.

La croissance s'établirait en 2026 selon les prévisionnistes à + 1 %, en légère augmentation. Ce mouvement serait en partie porté par la hausse de l'investissement privé dans un contexte de détente des conditions de financement et d'atténuation progressive des incertitudes internationales après l'entrée en vigueur des accords douaniers.

B. L'inflation atteindrait 1,1 % en moyenne annuelle pour 2025

L'inflation a diminué de façon quasi-continue en France depuis début 2023 (elle s'élevait alors à 4,9 %).

Elle devrait atteindre, en moyenne annuelle, 1,1 % pour 2025. La baisse s'est poursuivie début 2025 en raison du fort repli des prix de l'énergie, de la baisse des cours du pétrole et des prix des produits manufacturés alors que les prix des services ont continué à ralentir et que les prix de l'alimentation ont progressé, tirés par la hausse des prix de production agro-alimentaire.

Elle est estimée pour 2026 à + 1,3 % essentiellement marquée par une stabilisation des prix de l'énergie et l'accélération attendue des prix de l'alimentation, dans le sillage de la hausse des prix de production.

Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes

Moyenne annuelle (en %)	Moyenne 2010-2019 (en %)	2024	2025	2026	Pondération 2025 (en %)
TOTAL	1,1	2,0	1,1	1,3	100,0
TOTAL HORS TABAC	1,0	1,8	1,0	1,3	98,4
Alimentation	1,3	1,4	1,3	1,5	14,6
Produits manufacturés	-0,3	0,0	-0,2	-0,2	22,8
Énergie	3,8	2,3	-5,9	-1,5	8,1
Services	1,3	2,7	2,5	2,3	52,8
SOUS-JACENT (indice brut ²⁷)	0,7	1,8	1,4	1,4	61,4

Sources : Insee, prévisions PLF 2026.

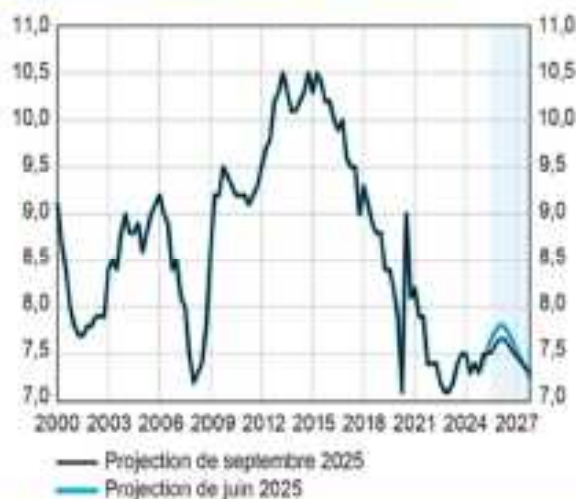
C. Le taux de chômage serait inférieur à 8 % sur la période

Au troisième trimestre 2025, le taux de chômage s'établit à 7,7 % de la population active, en hausse de 0,3 % sur un an (source INSEE).



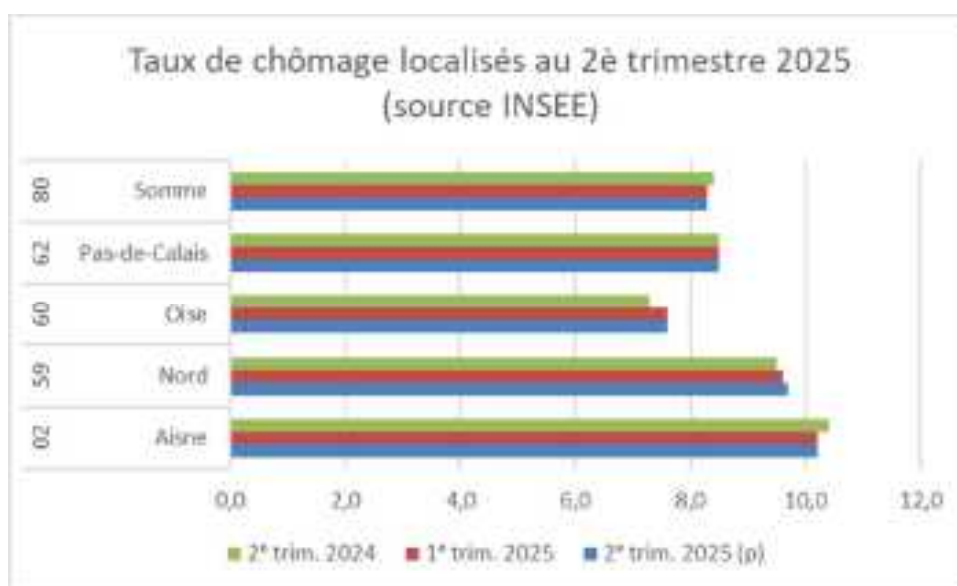
Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleu.

Le taux de chômage du département du Pas-de-Calais se situe à 8,4 % sur le 2^{ème} trimestre 2025 ; stable par rapport au 2^{ème} trimestre 2024.



D. Des taux d'intérêt qui ont remonté et se stabilisent

Selon le bulletin mensuel « Journal de la dette publique locale » :

Banques centrales

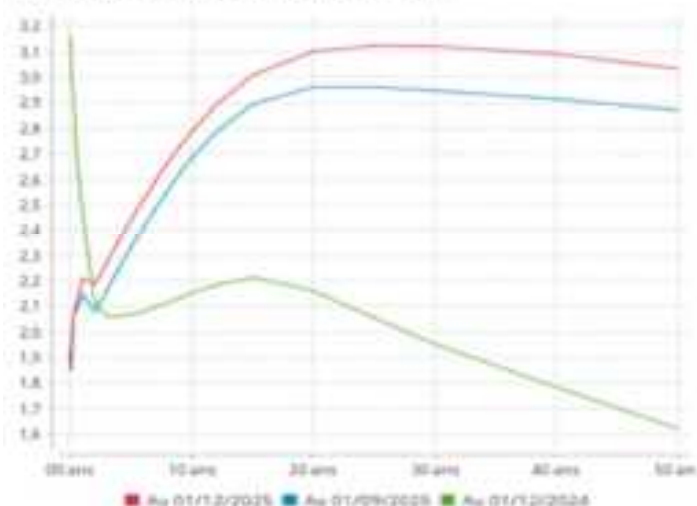
BCE : L'inflation dans la zone euro, proche de l'objectif de 2 %, réduit l'urgence d'un assouplissement monétaire. Une croissance modérée et un marché de l'emploi stable renforcent cette prudence, incitant la BCE à adopter une posture attentiste. L'institution réaffirme sa stratégie « réunion après réunion », fondée sur les données économiques plutôt que sur une trajectoire prédéfinie. En l'absence de choc macroéconomique majeur, un changement de taux en décembre n'est donc pas acquis. Dans ce contexte — inflation modérée, économie stable et incertitudes persistantes — la BCE n'a ni raison pressante de baisser, ni de relever ses taux, rendant un statu quo probable.

Anticipation des marchés : pas de nouvelle baisse en 2026.

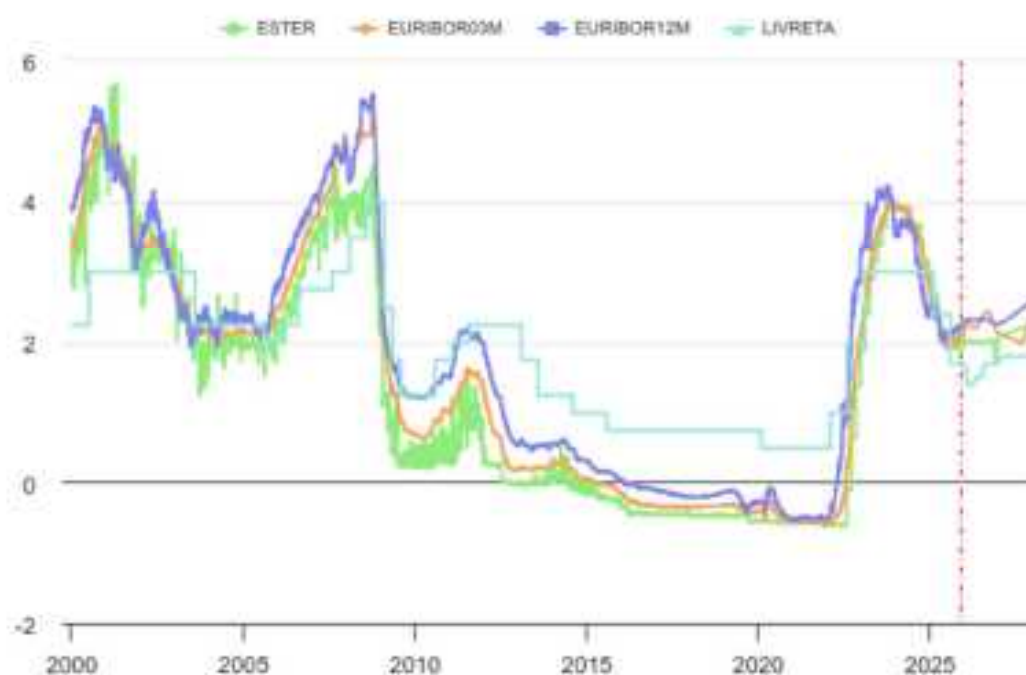
Réserve Fédérale : Le shutdown partiel du gouvernement américain a retardé ou bloqué la publication de données économiques clés (emploi, inflation, production), privant la Fed des indicateurs nécessaires pour évaluer la trajectoire économique. Sans ces repères, la Fed se retrouve contrainte de naviguer « à l'aveugle ». Plusieurs responsables estiment que l'absence de données fiables ne permet ni de justifier une baisse ni une hausse des taux, renforçant ainsi la probabilité d'un statu quo.

Anticipations des marchés : prochaine baisse de taux anticipée à la réunion du 29 avril 2026.

INDICATEURS DE TENDANCES



Courbe historique et anticipations des index en date du 31/12/2025



Au 31/12/2025 :

- Éster : 1.929 %
- Euribor 3 mois : 2.082 %
- Euribor 12 mois : 2.284 %
- Livret A : 1.7 %

II. LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DE 2025-2027

Après le prolongement de l'effet de ciseaux apparu en 2023, la collectivité faisait partie fin 2024 des Départements en situation de fragilité, après une nouvelle baisse de ses droits de mutation à titre onéreux (DMTO). La Cour des comptes dans son rapport sur les finances publiques locales paru en juin 2025 rappelait à propos des Départements, qu'« il est peu rationnel que des recettes aussi cycliques et volatiles,

assises sur un segment particulier de l'activité économique, contribuent au financement de dépenses aussi rigides et évolutives que les dépenses sociales, lesquelles représentent une part prépondérante de leurs dépenses de fonctionnement. »



Le Département du Pas-de-Calais se situe fin 2024 parmi les 25 Départements en épargne brute faible.

La construction du budget 2025 devait donc se concevoir dans le contexte du vote tardif de la loi de finances pour 2025 (le 14 février 2025) intégrant la volonté de l'Etat de faire participer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques via le gel de la TVA et la mise en œuvre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des ressources fiscales (DILICO), prélèvement annoncé sur les recettes fiscales des collectivités territoriales.

Résolue à « réduire mais ne rien supprimer », et finalement dispensée de contribuer au DILICO, la collectivité a construit un budget primitif 2025 empreint d'efforts portés par l'ensemble des politiques publiques en dépenses, et mobilisant ses ultimes « réserves ».

Les éléments développés ci-après ont vocation à anticiper la situation à la fin de l'année 2025 avant de réaliser une prospective couvrant la période 2026-2027

A. Vers un redressement de la situation au compte administratif anticipé 2025

1. L'exécution budgétaire prévue au CAA 2025

Concernant la section de fonctionnement :

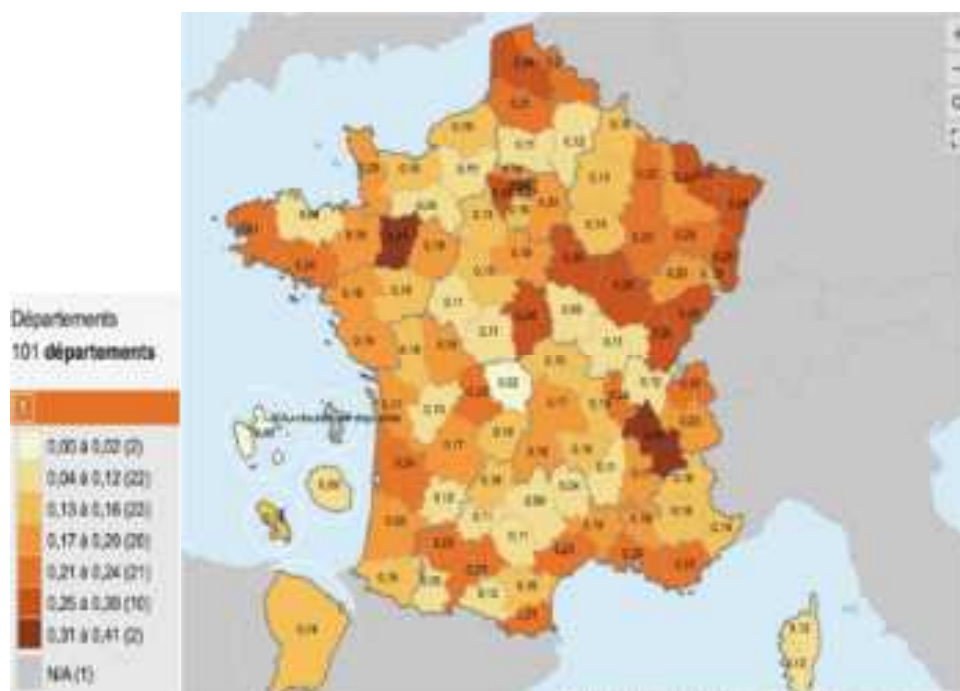
Le compte administratif anticipé 2025 a été calculé sur l'hypothèse d'une exécution des dépenses proche de 99 % des crédits votés¹ (soit une cible de 1 776 M€), soit + 0,91 % par rapport aux dépenses constatées au CA 2024.

S'agissant des recettes, et alors qu'elle s'est construite en mobilisant le montant résiduel de la mise en réserve au titre des DMTO (43,7 M€), la section de fonctionnement enregistre un rebond significatif au titre des DMTO (185 M€ attendus, soit + de 27 % par rapport au CA 2024) sous l'effet d'une reprise du

¹ Selon base BP + BS 2025

marché immobilier et après relèvement du taux des droits perçus lors des transactions, porté de 4,5 à 5 % par l'assemblée départementale en mars 2025 (+0,5 point). Cf. infra selon source Cabinet Michel Klopfer (5/12/25).

Le point de sortie global en matière de recettes est donc attendu à près de 1 909 M€.



Des DMTO qui repartent à la hausse (CMK – 05/12/25) / estimation des variations de DMTO (en %) en 2025 sur la base des produits enregistrés par la DGEDD incluant octobre 2025.

Concernant la section d'investissement (hors dette) :

Le niveau de réalisation attendu sur les crédits de paiement actualisés (après BS 2025) devrait atteindre près de 175 M€ ; les recettes propres sont estimées à près de 50 M€, intégrant près de 10 M€ de recettes en provenance de l'Etat (post-inondations 2023-2024).

2. Les ratios prévisionnels à fin 2025

Les projections réalisées supra laissent augurer une épargne brute de 133 M€, en hausse par rapport au niveau 2024 (63 M€) ; et projetant une épargne nette positive, à + 46 M€, qui se redresserait ainsi après avoir été négative deux années consécutives.

Le niveau d'épargne brute précité conduirait à améliorer notre capacité de désendettement, pour la ramener à 6,3 années après avoir atteint 13 ans au CA 2024 ; le taux d'épargne brute atteindrait alors 7 %.

En M€	CA 2024	Prévisions 2025	Variation en %
Recettes de fonctionnement	1823	1909	4,72%
Dépenses de fonctionnement	1760	1776	0,91%
Epargne brute	63	133	111,11%
Recettes investissement	194	186	-4,12%
Remboursement capital dette	87	87	0,00%
Dépenses investissement (hors dette)	191	175	-8,38%
Utilisation fonds de roulement	10,5		
Constitution fonds de roulement		57	
Emprunts de l'exercice	150	136	
Montant de la dette	792	841	6,19%
Variation de la dette	63	49	
Capacité de désendettement (en années)	13	6,3	-49,70%

3. La maîtrise de la dette et le besoin de trésorerie

Le Département du Pas-de-Calais reste fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours tout en travaillant à une optimisation de la charge d'intérêts supportée par la collectivité. La totalité de son encours est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Un volume d'emprunts de 136 M€ a été mobilisé en 2025 ; dont 36 M€ appelés auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), premier tirage opéré dans le cadre du plan « collègues », et après « bris de ratio » admis par l'établissement, au regard des CA 2023 et 2024 dégradés.

L'encours de dette de la collectivité devrait ainsi ressortir à près de 841 M€ fin 2025, selon les caractéristiques ci-après :

Encours global	31/12/2025	
Capital restant dû	840 671 K€	
Encours taux fixe	624 621 K€	74,38 %
Encours Taux Variables/Révisibles	216 050 K€	25,62 %
Encours Structuré	0 K€	0,00 %
Annuité	105 766 K€	
Amortissement du capital	87 054 K€	
dont RA sans flux	10 000 K€	
Intérêts*	18 662 K€	
ICNE* contrats	4 632,67 K€	
Taux moyen annuel 2025	2,54 %	
Taux actuariel	2,68 %	
Durée de vie moyenne	5 ans, 6 mois	
Durée de vie résiduelle	32 ans, 5 mois	
Nombre de contrats	82	

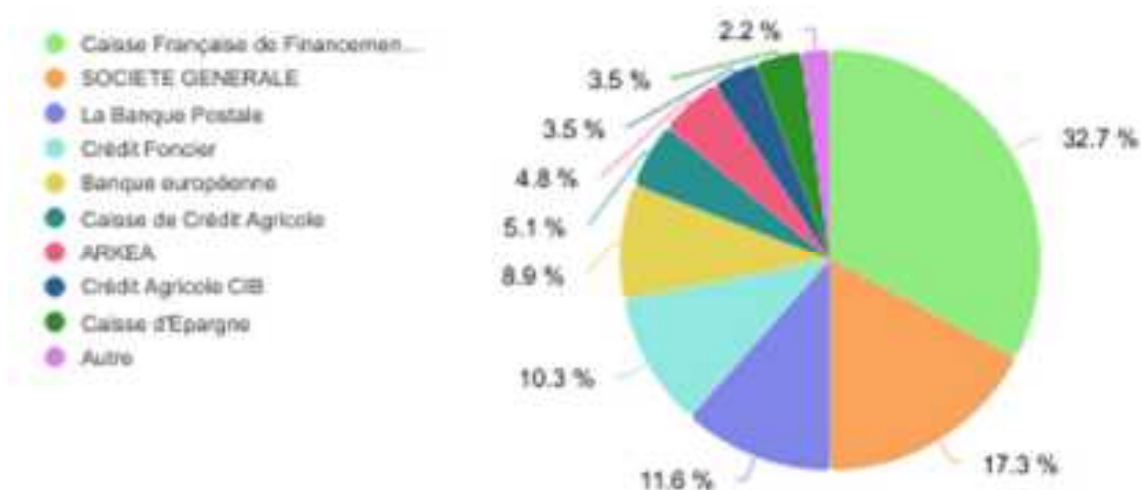
*Taux actuariel estimé sur la base des données de marché (spread) et volatilités en date de rapport

Selon l'évolution suivante :

NB : les emprunts revolving ont été exclus de l'analyse pour faciliter la lecture du graphique ci-après.

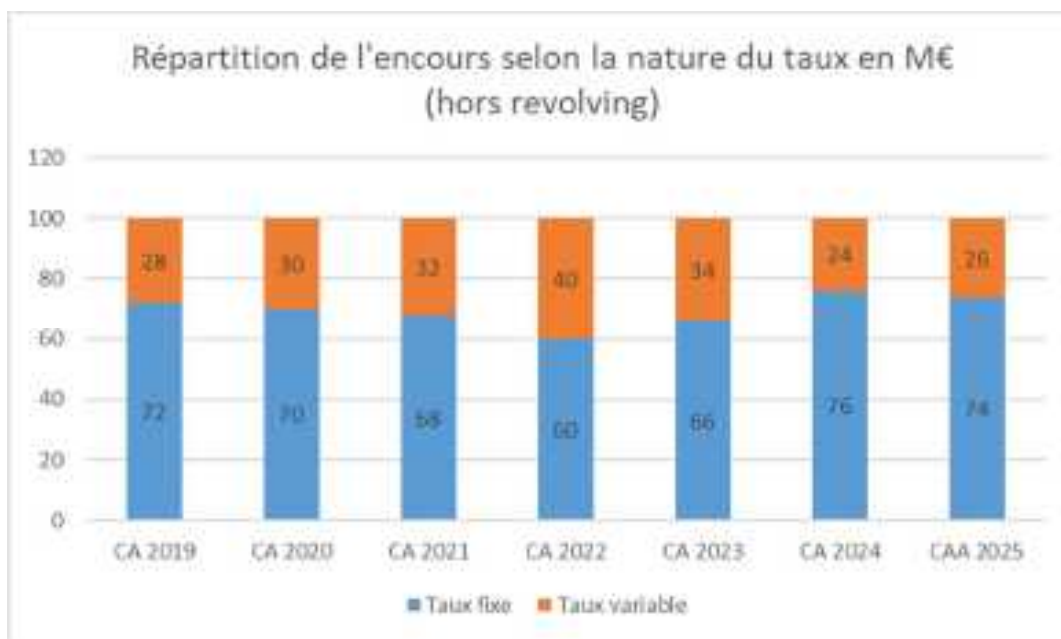


La ventilation par prêteur est la suivante :



En 2025, le Département aura consacré 87 M€ au remboursement du capital des emprunts.

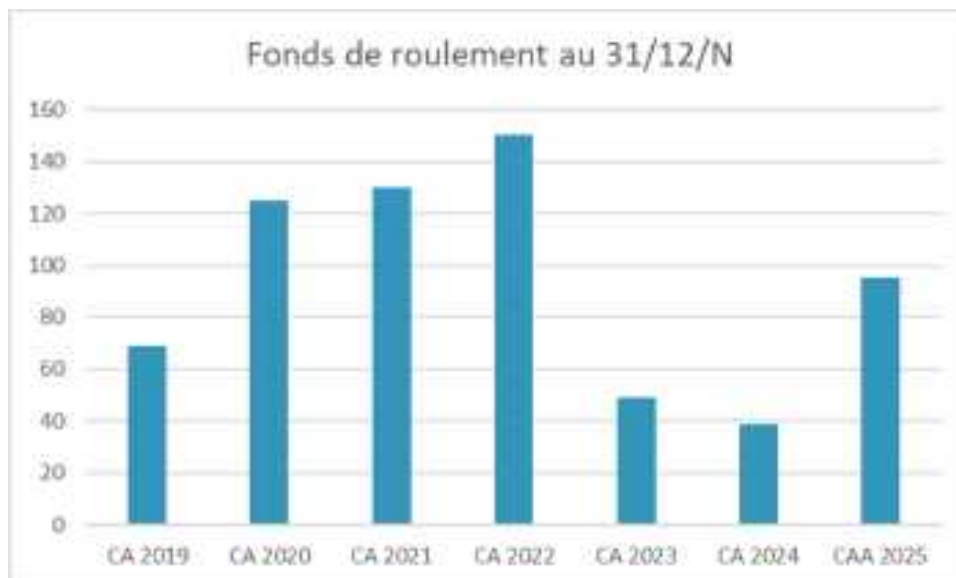
La structuration de l'encours de dette de la collectivité se décompose comme suit :



Compte tenu de l'augmentation significative des taux d'intérêt depuis la mi-2022, le Département consacrerait près de 20 M€ au paiement de ses frais financiers en 2025.



En marge du recours à l'emprunt, il y a lieu de signaler que le recours aux lignes de trésorerie s'est intensifié en 2025, rendu nécessaire pour supporter occasionnellement les « pics » de dépenses face à un fonds de roulement régulièrement sollicité depuis 2022.



B. Un budget 2026 engagé et responsable pour répondre aux besoins des habitants et des territoires

Alors même que le compte administratif 2025 laisse entrevoir une amélioration de la situation budgétaire, il convient d'envisager la prospective, volontairement limitée ici à la période 2026-2027, avec prudence. Dans le contexte incertain que nous connaissons, le budget 2026 doit permettre de consolider les politiques départementales. En effet, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département est un soutien indispensable pour de nombreux habitants et territoires. Il est parfois même le dernier soutien. En conséquence, nous assumons notre volonté de préserver l'ensemble de ses politiques publiques et de demeurer à l'écoute et au service des habitants, des territoires et des partenaires.

1. L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

L'hypothèse de travail retenue intègre un niveau de recettes en 2026 proche de celui du compte administratif anticipé 2025. Le taux de progression retenu pour 2027 peut être établi à minima à 1%.

Les principales recettes à venir se décomposent comme suit :

a. La fraction de TVA compensatoire affectée aux départements

Pour mémoire : les lois de finances pour 2020 et 2023 ont successivement retouché le cadre de la fiscalité locale, ouvrant depuis pour les Départements la voie à deux attributions de TVA, compensant :

- d'une part : l'affectation au bloc communal depuis 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- d'autre part : l'extinction progressive de la CVAE depuis 2023.

Constituant désormais l'une des principales ressources de la collectivité, la fraction de TVA témoin de la santé de l'économie nationale, n'en finit pas de subir des variations à la baisse entre estimations prévisionnelles et attributions définitives. Sa dépendance au contexte macro-économique, comme les modifications de comportement des consommateurs, rendent aléatoire la qualité des prévisions budgétaires.

Est retenue l'hypothèse d'une diminution du montant de la TVA à percevoir, de l'ordre de -0,6%, selon les prévisions du cabinet Michel Klopfer, pour un montant de 337,4 M€.

b. La fraction supplémentaire de TVA

Répartie depuis 2021 entre les Départements en fonction de critères de ressources et de charges, le montant escompté pour les années à venir tend à reconduire le montant perçu en 2025, soit près de 12,3 M€.

Il convient toutefois de noter ici que le Département serait à ce stade éligible au « fonds de sauvegarde » annoncé par le Gouvernement, selon les simulations réalisées par le Cabinet Ressources consultants finances (RCF) eu égard aux critères d'éligibilité contenus dans le projet de loi de finances pour 2026, à savoir, afficher :

- un taux d'épargne brute moyen sur les années 2023 et 2024 inférieur à 12 % ;
- et un indice de fragilité sociale supérieur à 95 % de l'indice de fragilité sociale moyen de l'ensemble des départements.

Sur la base d'un montant à répartir de 300 M€, la simulation RCF identifie une recette à venir de l'ordre de 15 M€. A noter que le doublement de ce fond, annoncé par le gouvernement, et restant à confirmer dans la future loi de finances, n'est pas susceptible de modifier cette prévision dans la mesure où d'avantage de Départements seraient éligibles.

c. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

Le produit de TICPE du Département du Pas-de-Calais est figé à 198 M€.

d. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

Reconnue comme l'une des dernières recettes dynamiques du « panier » départemental, il est proposé de retenir une progression de 7 %, d'où une cible maximale de 330 M€.

e. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Donnée pivot emblématique des recettes départementales, le produit des DMTO serait d'environ 200 M€ pour 2026, en hausse de 7 % par rapport au point de sortie 2025.

f. Les recettes liées au domaine des solidarités

Depuis plusieurs années, l'environnement législatif autour des politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap continue de s'ajuster. Le vieillissement de la population reste un véritable enjeu pour les années à venir. Dans ce domaine également, la volonté de pilotage national est manifeste et se traduit notamment par la présence croissante de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) auprès des Départements.

Ainsi, outre les traditionnelles participations au titre de la compensation des allocations APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap), les recettes en provenance de la CNSA se sont diversifiées.

La fusion des concours versés par la CNSA permet d'évaluer une recette proche de 172 M€ au titre des volets Personnes âgées (taux de couverture 48,59 %) et personnes handicapées (taux de couverture 35%)

Sur le volet social, demeurent également attendues plusieurs participations de l'État (près de 10 M€), notamment dans le cadre de la contractualisation liée à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance (5,6 M€) et dans le cadre de la politique inclusive menée en faveur du logement (« Logement d'abord ») pour 2 M€.

Globalement, les recettes liées aux solidarités sont estimées à près de 200 M€.

g. Le Fonds Social Européen (FSE)

Les recettes à venir au titre du FSE ont été estimées à près de 11 M€ pour 2026.

h. Le Fonds national de péréquation des DMTO

Le fonds national de péréquation des DMTO, dans sa configuration issue de la loi de finances pour 2020, est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2025, le montant national à répartir en 2026 devrait être revalorisé eu égard au rebond enregistré au niveau national.

La recette attendue à ce titre pour notre Département est estimée à environ 47 M€ par an sur la période 2026-2027. Il est à noter que le département est également contributeur à ce fonds, pour un montant calculé de 13 M€ en 2026. Le gain net s'élèverait donc à 34 M€.

i. La taxe d'aménagement

Malmené depuis 2023 eu égard à des évolutions réglementaires d'une part et des dysfonctionnements dans la collecte entre les services de l'État, le produit de la taxe d'aménagement est en baisse significative, passant de 12 M€ au CA 2023, à moins de 3 M€ fin 2025. Le principe d'une compensation aux Départements lésés pourrait être introduit dans le PLF 2026. Un amendement en ce sens a été voté par les sénateurs début décembre, permettant aux collectivités et intercommunalités qui ont subi une perte importante de taxe d'aménagement entre 2024 et 2025 la possibilité de bénéficier d'une avance de l'État en 2026. Cette avance serait égale à un tiers de la perte de recettes subie. Pour 2026, le Département prévoit une recette de 3 M€ au titre de la taxe d'aménagement.

2. L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

La volonté de consolider nos politiques publiques dans un contexte financier qui reste tendu s'appuie à la fois sur la maîtrise du niveau de dépenses de la plupart de nos politiques, et aussi sur la prise en compte de contraintes spécifiques caractérisant les dépenses relevant des politiques sociales et des ressources humaines essentiellement.

a. Les dépenses de solidarité

L'orientation budgétaire retenue pour les politiques sociales tend à les encadrer dans une progression de +2,4 % par rapport au BP 2025. Cette hausse, contenue, doit pouvoir absorber l'ensemble des interventions liées aux solidarités humaines, notamment orientées vers la protection de l'enfance, mais aussi les variations attendues autour des allocations individuelles de solidarité (APA à domicile, PCH dont le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître, RSA après augmentation constatée dans les derniers mois de 2025). Cette évolution se trouve toutefois atténuée par le fait que les dépenses liées au financement de l'APA en établissement disparaissent à compter de 2026 de la compétence départementale ; reprises par l'ARS dans le cadre de l'expérimentation de la fusion des sections intervenue au 1^{er} juillet 2025.

Le contexte financier conduit, pour 2026, à reconduire à l'identique les dépenses des établissements médico-sociaux (taux d'évolution à 0%), tout en proposant des accompagnements financiers adaptés aux besoins particuliers de chacun des secteurs :

- secteur de la prévention et protection de l'enfance : poursuite de la stratégie de création de nouvelles places d'accueil, du soutien à l'investissement des organismes gestionnaires et du financement de mesures nouvelles adossées aux CPOM ;
- secteur du handicap : poursuite de la transformation de l'offre en vue de rééquilibrer l'offre en établissement et au domicile, du ciblage du soutien à l'investissement sur les projets d'envergure prioritaires par le Département ; poursuite aussi de la négociation de CPOM ;
- secteur de l'âge : mobilisation de subventions d'investissement sur les projets prioritaires par le Département, et sans lesquelles les gestionnaires ne seraient pas en mesure de faire aboutir les projets.

b. Les dépenses de personnel

Les effets du travail d'optimisation entrepris en 2025 autour de la gestion des effectifs, des moyens complémentaires, du recours aux heures supplémentaires et déplacements professionnels se sont trouvés largement remis en cause par le premier acte de la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL (cf. décret n°2025-86 du 30/01/25). Aussi est-il proposé de concevoir l'évolution des dépenses liées aux ressources humaines à hauteur de + 5 M€. Les optimisations susceptibles d'être prolongées ou entreprises devront l'être ; le volant admis couvrira les seuls effets liés au glissement vieillesse technicité (GVT) et au nouveau stade de revalorisation du taux de cotisation CNRACL (+3 % au 01/01/26), ainsi porté à 37,65 %.

Il est en outre proposé de constituer en 2026 une provision pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du CET, valorisée de l'ordre de 17 M€. Il s'agit, à travers cette inscription, de se conformer à une obligation comptable, particulièrement étudiée par les chambres régionales des comptes dans leurs derniers contrôles.

c. Le SDIS

Malgré le contexte, la contribution départementale versée au SDIS sera en progression de 2 M€ en 2026. Il s'agira en effet de maintenir les capacités opérationnelles des sapeurs-pompiers dont la mission est essentielle pour la sécurité des habitants du Pas-de-Calais dans une situation d'évolution des risques notamment liés au dérèglement climatique, et de permettre le recrutement de professionnels supplémentaires. Cette augmentation doit permettre de donner les moyens au SDIS d'engager un plan de recrutement de sapeurs-pompiers qui viendront renforcer les équipes en place.

d. Les dotations aux collèges

Les dotations aux collèges seront ajustées compte tenu de la départementalisation des dépenses d'énergie. En effet, au 1^{er} janvier 2026, les dépenses d'électricité des collèges seront désormais directement réglées par le Département au fournisseur d'énergie.

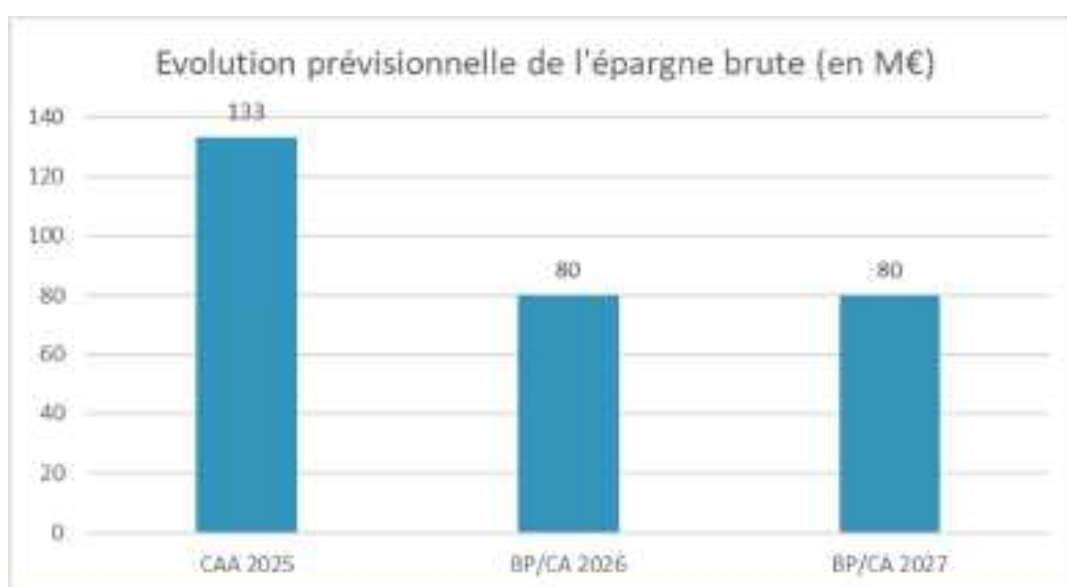
e. Les dépenses volontaristes

Conformément aux orientations générales du budget 2026, les dépenses volontaristes de la collectivité seront maintenues en 2026 au même niveau que 2025. En effet, celles-ci sont importantes pour le maintien de la cohésion sociale dans les territoires. Les partenaires bénéficiaires de ces dispositifs sont essentiellement des associations qui subissent par ailleurs le désengagement de l'Etat ou d'autres collectivités. Il apparaît donc plus que nécessaire de donner à ces acteurs une certaine garantie sur les possibilités du Département à les accompagner.

3. L'épargne brute prévisionnelle au Budget Primitif (BP)

Pilier de la construction budgétaire en ce qu'elle traduit le niveau d'autofinancement que la collectivité parvient à dégager, l'épargne brute est un indicateur particulièrement suivi. Depuis plusieurs années, les différents budgets primitifs élaborés ont veillé à afficher une épargne brute proche de 90 M€, correspondant peu ou prou au remboursement du capital de la dette. Fixée à 70 M€ au BP 2025, l'épargne brute est envisagée à hauteur de 80 M€ en 2026, puis en 2027.

Le contexte national toujours fragile et instable, fait de débats et compromis, ne facilite pas la construction budgétaire pour 2026, et de fait, l'exercice de prospective. L'assèchement complet des réserves préalablement constituées et les incertitudes persistantes sur le niveau des recettes à venir doit conduire, sans pour autant renoncer, à un comportement de prudence. De fait, toute mesure d'optimisation encore identifiable devra être mise au travail sur 2026 et les années suivantes.



C. Les éléments caractérisant la trajectoire en section d'investissement

Le redressement de la situation financière en 2025 permet d'envisager le maintien des dépenses de notre section d'investissement à hauteur de 190 M€ pour les années à venir. Ces perspectives sont d'autant nécessaires à préserver que les besoins sont nombreux.

1. Les sources de financement de l'investissement

Le financement de la section d'investissement repose sur quatre piliers :

a. L'épargne brute

La principale source de financement de la section d'investissement est constituée de l'épargne brute, issue de la section de fonctionnement. Au regard du compte administratif anticipé, il est ambitionné

d'atteindre une épargne brute au compte administratif 2025 de l'ordre de 133 M€ ; en redressement par rapport au niveau 2024.

Le redressement de ce ratio est important en ce qu'il porte la capacité d'autofinancement de la collectivité. En ce sens, il y a lieu de rappeler que tout effort réalisé en section de fonctionnement, conduisant à l'amélioration de l'épargne brute, contribuera à renforcer nos capacités d'investissement.

b. Les recettes propres d'investissement

Le Département dispose :

- d'une recette annuelle liée essentiellement aux investissements réalisés l'année précédente à travers le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), estimée à près de 20 M€ chaque année ;
 - et d'autres ressources d'investissement qui s'élèvent à près de 20 M€/an.
- Globalement, l'ensemble de ces ressources propres représente près de 40 M€ soit près d'un quart des dépenses d'investissement prévisionnelles.

c. Le fonds de roulement

Considérablement réduit depuis 2023, le niveau du fonds de roulement s'est élevé à 38,5 M€ au CA 2024. Il devrait se trouver renforcé fin 2025 au regard des résultats projetés.

d. Emprunts

Enfin, le solde des recettes d'investissement est constitué par le recours à l'emprunt. Il conviendra de veiller à ce que la recette prévisionnelle d'emprunts recherchée pour équilibrer le budget primitif à compter de 2026 soit particulièrement réaliste.

L'analyse des comptes de la collectivité par les banques lors des consultations d'emprunts se durcit. Pour la deuxième année consécutive, trois établissements n'ont pas remis d'offre en 2025. La Banque européenne d'investissement (BEI) avec laquelle nous avons conclu en 2024 pour le financement du « plan collègues » a, quant à elle, accepté de déroger aux données contractualisées et consenti un « bris de ratio » pour libérer une partie du prêt dans la mesure où les ratios suivis n'étaient pas respectés aux CA 2023 et 2024.

À partir des dépenses prévisionnelles d'investissement et des différentes sources de financement de l'investissement, l'évolution prévisionnelle de l'encours de dette pour les exercices 2026 et 2027 serait la suivante :



Cependant, comme indiqué, les résultats anticipés de l'exercice 2025 permettent d'envisager l'abondement du fonds de roulement. Dès lors, la mobilisation de ce dernier en cours d'exercice 2026 conduira à un recours réel à l'emprunt moins prononcé qu'annoncé au budget primitif. A ce stade, il semble raisonnable de penser que l'encours de dette en fin d'exercice 2026 serait proche de celui de 2025. La poursuite du redressement de la trajectoire en 2026 devrait également avoir le même impact sur l'encours fin 2027.

2. Les principaux éléments du plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Le PPI de la collectivité intègre les différents champs dans lesquels le Département entend développer les opérations qu'il réalise en maîtrise d'ouvrage mais aussi l'accompagnement de ses partenaires via une politique de subventions d'équipement au titre des solidarités territoriales.

Comme décrit supra, sans perdre sa dimension ambitieuse, l'engagement de notre collectivité doit s'envisager avant tout sous l'angle de la soutenabilité et à cette fin projeter un niveau d'exécution qui devra se situer entre 150 et 175 M€ sur la période à venir. La trajectoire prospective, notamment en matière d'endettement, a été modélisée sur ce niveau effectif de réalisation.

a. Les grands axes de la maîtrise d'ouvrage départementale

Ils s'articulent autour des priorités suivantes :

- Poursuivre le plan collèges (éradication des collèges métalliques) ;
- Respecter les obligations de gestion patrimoniale et d'accessibilité du patrimoine bâti (collèges et bâtiments départementaux) ;
- Assurer la gestion patrimoniale des chaussées, ouvrages d'art et murs de soutènements dont l'état nécessite une vigilance accrue, quelles que soient les catégories de routes et d'ouvrages concernés ;
- Poursuivre à un rythme soutenu les travaux de reconstruction post-inondations de l'hiver 2023-2024 (NB : une nouvelle quote-part de subvention est attendue pour 2026 de la part de l'Etat à ce titre) ;
- Continuer à agir au profit de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

b. L'accompagnement des partenaires via les subventions d'équipement

Pour poursuivre le développement des priorités départementales, continueront à être couverts :

- Les dispositifs menés au titre du FARDA aide à la voirie communale et du FARDA aménagement ;
- L'aide aux dispositifs MMU-OSMOC ;
- La politique de subventions d'investissement à destination des établissements sociaux et médico-sociaux pour accompagner financièrement la modernisation des structures sur les champs de la protection de l'enfance, ainsi que sur les champs de l'autonomie (personnes âgées, handicapées) ;
- Le financement du déploiement du Très Haut Débit via le versement de fonds de concours au Syndicat Mixte ;
- L'accompagnement d'actions menées dans le cadre de la contractualisation ;
- Les interventions dans les domaines culturels et sportifs ;
- Le remboursement progressif de la participation départementale au financement du Canal Seine Nord Europe (remboursement de la quote-part d'emprunt appelé pour représenter le financement des collectivités).

c. L'accompagnement spécifique de l'office public départemental Pas-de-Calais Habitat

Le 29 janvier 2024, l'assemblée départementale a délibéré afin d'accompagner financièrement, sur une période de 10 ans, l'office public de l'habitat, Pas-de-Calais Habitat. Elle a pour cela ouvert une enveloppe de financement relevant pour partie d'une aide à l'investissement (100 M€) et d'une aide au fonctionnement (50 M€). La convention de partenariat qui s'en est suivie s'attache à définir les orientations stratégiques partagées par la collectivité et l'office sur la période 2024-2033, notamment en vue de garantir une offre de logement social de qualité, rénovée et performante thermiquement sur l'ensemble du territoire départemental.

Il sera proposé pour 2026 de faire évoluer les modalités (nature, montant et durée) de cet accompagnement financier. Pas-de-Calais Habitat travaille en effet à l'émission de titres participatifs, via un contrat d'émission de titres participatifs que la collectivité départementale pourrait souscrire, ouvrant droit en contrepartie à rémunération.

Une étude initiée auprès de la Banque des territoires préfigure les contours de l'accompagnement proposé sur les principes ci-après :

- acquisition de titres participatifs pour un montant de 100 M€ à raison de 20 M€ par an pendant 5 ans, à compter de 2026,
- sur la base d'un emprunt dédié mobilisable sur le même rythme.

Le schéma retenu ouvrirait droit à rémunération annuelle des titres participatifs ; lesquels pourraient être remboursés par l'émetteur à compter de 2033.

ANNEXE 1 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (en M€)		
CATEGORIE	TOTAL BP 2026 (en CP)	TOTAL BP 2027 (en CP)
1-INVESTISSEMENT COURANT	99,21	99,21
RESEAUX ET AMENAGEMENT	55,91	55,91
Renouvellement matériels et équipements de voirie	1,80	1,80
Investissements immatériels (études générales, acquisitions foncières)	3,45	3,45
Maintenance voirie (réseaux, ouvrages d'art, équipements, MMU)	41,56	41,56
Subventions d'aménagement	9,10	9,10
MOYENS DES SERVICES	11,24	11,24
Informatique	7,40	7,40
Logistique	1,05	1,05
Maintenance bâtiments départementaux	2,80	2,80
MOYENS DES COLLEGES	12,33	12,33
Informatique	3,25	3,25
Maintenance collèges	9,08	9,08
REUSSITES CITOYENNES	9,84	9,84
Culture	2,90	2,90
Sport	3,20	3,20
Education et autres	3,74	3,74
Innovation territoriale	9,88	9,88
2-OPERATIONS INDIVIDUALISEES	93,76	93,76
COLLEGES	44,77	44,77
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX (MDS, CER, CIS)	8,30	8,30
VOIRIE	19,24	19,24
AMENAGEMENT FONCIER, ENVIRONNEMENT, OGS, Port d'Etapes	7,58	7,58
AUTRES PROJETS STRUCTURANTS (Tourisme, attractivité, développement)	3,05	3,05
Canal-Seine-Nord Europe	0,53	0,53
Très Haut Débit	1,10	1,10
SOLIDARITE	10,83	10,83
Etablissements sociaux et médico-sociaux pour personnes handicapées	6,35	6,35
Etablissements sociaux et médico-sociaux dans le domaine de l'enfance	4,48	4,48
TOTAL	192,97	192,97

ANNEXE 2 : EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

Conformément aux dispositions des articles L.3312-1 et D.3312-12 du code général des collectivités territoriales, sont décrites dans le présent rapport les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure des effectifs, les éléments de masse salariale et de temps de travail.

Il s'articule autour de deux parties :

- une première partie relative à l'exercice en cours contenant des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée effective du travail ;
- la seconde partie a trait à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (soit 2026).

I – LA STRUCTURE DES EFFECTIFS, LA DURÉE DU TRAVAIL ET LES DÉPENSES DE PERSONNEL SUR L'EXERCICE EN COURS :

1 - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS :

- Effectif rémunéré sur emploi permanent et assistants familiaux :

Effectif rémunéré au 31/12		2024	2023	Variation 2024/2023	
				en unité	en %
Effectif sur emploi permanent	Titulaires et stagiaires	4 563	4 624	-61	-1,3%
	Contractuels	497	521	-24	-4,6%
	Total	5 060	5 145	-85	-1,7%
Assistants familiaux		1 774	1 781	-7	-0,4%
Total		6 834	6 926	-92	-1,3%

- Effectif rémunéré sur emploi non permanent :

Effectif rémunéré au 31/12	2024	2023	Variation 2024/2023	
			en unité	en %
Contrats Unique Insertion	20	20	0	0%
Contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou accroissement temporaire d'activité	59	78	-19	-24%
Apprentis	76	90	-14	-15%
Total	155	201	-46	-23%

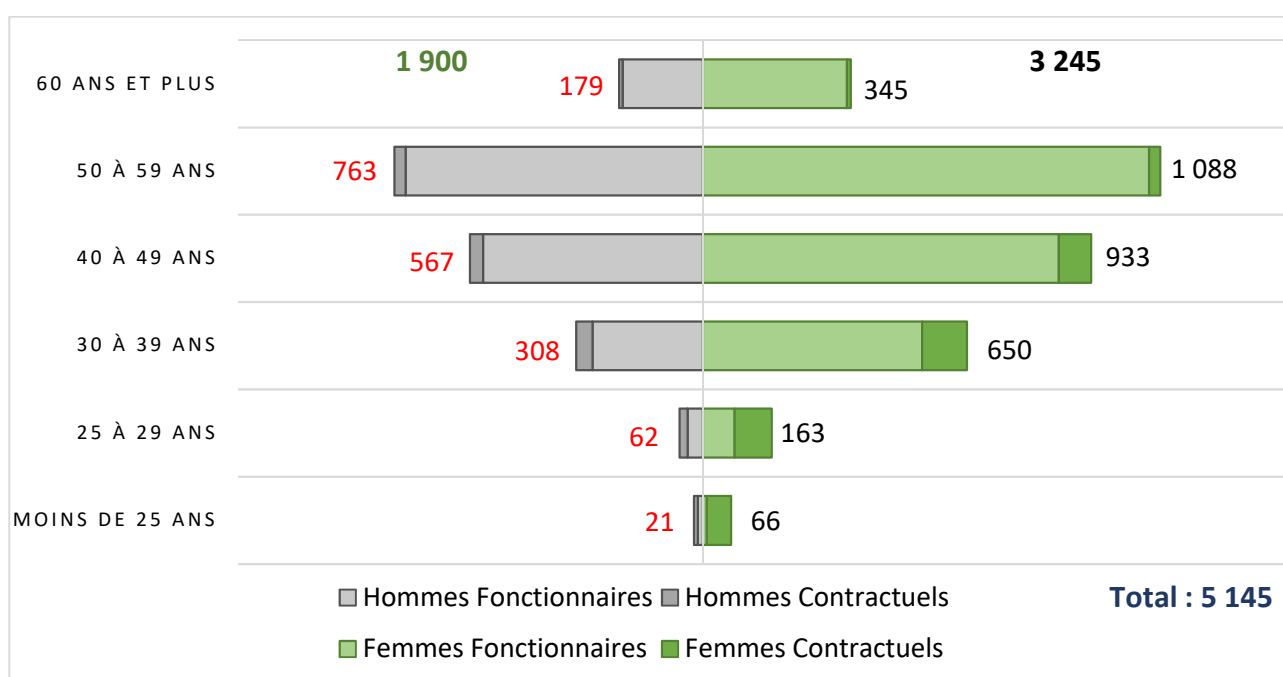
- Effectif par filière :

Filières	2024	2023	Répartition 2024	Variation 2024/2023
Administrative	1535	1545	30,34%	-0,6%
Technique	2302	2349	45,49%	-2,0%
Culturelle	99	98	1,96%	1,0%
Sportive	0	0	0,00%	
Sociale	743	762	14,68%	-2,5%
Médico-sociale	346	360	6,84%	-3,9%
Médico-technique	12	14	0,24%	-14,3%
Animation	23	17	0,45%	35,3%
Total	5 060	5 145	100,00%	-1,7%

- Effectif par catégorie hiérarchique :

Catégories	2024				2023			
	Titulaires et Stagiaires	Contractuels	Total	Répartition	Titulaires et Stagiaires	Contractuels	Total	Répartition
A	1361	351	1 712	33,8%	1 378	330	1 708	33,2%
B	609	47	656	13,0%	617	34	651	12,7%
C	2593	99	2 692	53,2%	2 629	157	2 786	54,1%
Total	4 563	497	5 060	100%	4 624	521	5 145	100%

- Pyramide des âges des effectifs sur emploi permanent (au 31/12/2024) – hors assistants familiaux



2 - LA DUREE de TRAVAIL :

- Le temps de travail:



- Les heures supplémentaires et complémentaires indemnisées :

Filières	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2022	Variation 2024/2023
Administrative	3 211,17	2 841,00	2 336,00	2 943,83	3 820,14	1 322,47	29,8%	-65,4%
Technique	53 023,33	44 030,25	54 906,52	59 296,68	53 115,63	45 498,85	-10,4%	-14,3%
Culturelle	376,98	146,48	77,49	163,58	197,25	262,75	20,6%	33,2%
Médico-technique	350,60	333,11	291,85	214,04	226,28	195,01	5,7%	-13,8%
Animation	166,50	70,00	64,00	45,50	63,75	25,00	40,1%	-60,8%
Total	57 128,58	47 420,84	57 675,86	62 663,63	57 423,05	47 304,08	-8,4%	-17,6%

II – L'ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL POUR 2026 :

Le budget des ressources humaines (RH) est réparti en trois volets de dépenses : la masse salariale, les dépenses de formation et les dépenses diverses (ex : titres restaurant, action sociale, médecine du travail etc.).

La masse salariale représente 97,30% des dépenses du budget des RH. Elle s'entend comme la somme des éléments principaux de rémunération (le traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire) augmentée des charges patronales associées. Les dépenses de formation représentent 0,35% et les dépenses diverses représentent 2,35% du budget RH global.

Pour rappel, en 2025, le budget global des RH a été voté à hauteur de 281,7 millions d'euros. Il a été diminué de 10M€ par rapport au budget de 2024 pour faire face à l'impact financier des décisions de l'État non compensées et à la diminution des recettes.

La part consacrée à la masse salariale des personnels départementaux (budget principal et budgets annexes) représentait 274 millions d'euros (271,2M€ au titre du budget principal, 1,1M€ pour le restaurant administratif et 1,7M€ pour le laboratoire d'analyses départemental).

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel pour 2026

Pour faire face à l'impact financier des décisions de l'État non compensées et notamment l'augmentation de la cotisation CNRACL (à hauteur de 3,5%) pour la troisième année consécutive pour un coût prévisible de 3,8M€ et l'augmentation relative à l'évolution de carrière des agents et notamment le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) budgétée à hauteur de 1M€, les dépenses totales de fonctionnement gérées au sein de la direction des ressources humaines s'élèveront pour l'exercice 2026 à 286,7 millions d'euros dont 279,6 millions d'euros dédiés à la masse salariale des agents territoriaux, soit une augmentation de 5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2025.

Les résultats des actions de maîtrise des dépenses menés en 2025 seront préservés afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2026.

Ainsi, le budget consacré à la prise en charge des frais de déplacement sera maintenu à hauteur de 2,3 M€ pour les frais de missions, en optimisant l'utilisation du parc de véhicules de service et en rationalisant les déplacements effectués par les agents départementaux. Le budget consacré au paiement des heures supplémentaires sera maintenu au même niveau que 2025 (1,2M€) en privilégiant la récupération des heures supplémentaires au lieu du paiement. Le budget consacré à l'emploi de moyens complémentaires (5M€) sera maintenu au même niveau que l'année 2025. Quant au budget de la formation, celui-ci sera ajusté à hauteur de 633K€ compte tenu de la programmation prévisionnelle, en optimisant le partenariat avec le CNFPT et le recours au centre de ressources internes (DOCEO).

L'étude fine des recrutements au regard des besoins sera poursuivie en 2026 afin d'anticiper les nouvelles dépenses liées aux contraintes exogènes et notamment la mise en œuvre de la participation à la cotisation prévoyance qui sera rendue obligatoire pour l'ensemble des agents en janvier 2027. Le coût supplémentaire des nouvelles modalités de participation de l'employeur à la prévoyance (à hauteur de 50% du montant de la cotisation) est estimé à minima à 1,2M€. Aussi, la participation globale du Département à la cotisation prévoyance des agents atteindra environ 2,5M€/an.

Ainsi, ces objectifs de maîtrise des dépenses préservent les fondamentaux de la politique RH à savoir le maintien des engagements en matière de régime indemnitaire y compris le versement du CIA (opéré pour la première fois en 2025) qui reconnaît l'engagement professionnel, le maintien des politiques sociales notamment prévoyance, mutuelle et la poursuite des chantiers engagés depuis février 2024 (Lignes Directrices de Gestion, pénibilité, Qualité de Vie au Travail...).

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la
Gestion de la Dette

RAPPORT N°1**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2026**

Conformément à l'article L1612-26 du code général des collectivités territoriales le présent rapport, support du débat d'orientation budgétaire, contient à la fois une ébauche du compte administratif 2025 et une approche prospective. Il constitue un préalable au futur budget primitif de la collectivité.

En 2025, après deux exercices dégradés, nous avons fait le choix de ne renoncer à aucune de nos politiques mais de les adapter au contexte financier. Il s'agissait, face à la baisse conséquente de certaines recettes, de préserver l'avenir et les capacités d'investissement de la collectivité. Cette stratégie s'appuyait sur une réduction de certaines dépenses, tout en amortissant les aléas des recettes par la mobilisation des dernières réserves de DMTO.

Ce rapport, en dressant les premières lignes du compte administratif anticipé 2025, démontrera que la méthode a porté ses fruits et permet d'envisager un redressement sensible de l'épargne nette du Département, préservant ainsi sa faculté à soutenir l'investissement nécessaire à l'entretien de son patrimoine et celui des territoires

Cette situation doit nous aider à faire face aux défis qui attendent la collectivité, en gardant le même esprit.

D'autant qu'une nouvelle fois, le rapport d'orientation budgétaire est établi alors que le projet de loi de finances n'est pas voté ; ce qui complexifie l'exercice de prospective.

Le Département se doit néanmoins de rester un rempart face aux nombreuses crises sociales, environnementales, politiques et géopolitiques qui affectent d'une manière ou d'une autre les habitants et les territoires du Pas-de-Calais.

Le Département ne doit donc pas ajouter de la crise à la crise. Parce qu'il reste souvent et pour de nombreux habitants et territoires la dernière collectivité qui apporte soutien et accompagnement, nous nous devons de maintenir l'ensemble de nos capacités d'intervention tout en préservant notre solvabilité. C'est dans cet esprit de responsabilité et d'engagement que le budget 2026 s'inscrira.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534087-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/02/2026

Date de réception préfecture : 11/02/2026

Publication électronique le : 11 février 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN 2024 DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(N°2026-2)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa

réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir informé la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du rapport sur la situation du Département en matière de Développement Durable, au titre de l'année 2024, conformément au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas·de·Calais
Mon Département

**Rapport
Développement
Durable
2024**



SOMMAIRE

02

Sommaire

03

Avant-propos

05

1^{re} Commission : Attractivité départementale et emploi

11

2^e Commission : Solidarités humaines

15

3^e Commission : Education, culture, sport et citoyenneté

21

4^e Commission : Equipement et développement des territoires

29

5^e Commission : Solidarités territoriales et partenariats

35

6^e Commission : Finances et service public départemental

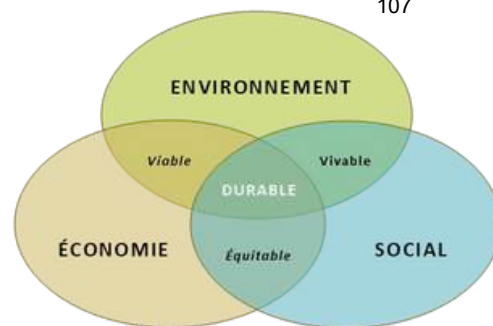
42

Conclusion

43

Annexe

Depuis 2011, la réglementation (loi Grenelle 2 de 2010, décret d'application de 2011, Code Général des Collectivités Territoriales) invite les collectivités de plus de 50 000 habitants à produire un rapport sur leur contribution au développement durable (politiques publiques et activités internes), préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB). C'est un outil au service des élus.



Le développement durable a pour objectif de concilier l'efficacité économique, le progrès social et la préservation de l'environnement, et d'établir un lien positif et durable entre ces 3 sphères.

L'analyse du développement durable s'effectue selon cinq finalités

- **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

Épanouissement des êtres humains et qualité de vie



- **ÊTRE SOLIDAIRE ET PROCHE DE TOUS**

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



- **ENTREPRENDRE RESPONSABLE**

Dynamique de développement centrée sur des modes de production et de consommation responsables



- **PRÉSERVER LE CLIMAT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR**

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère



- **PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES RESSOURCES**

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Depuis le 1^{er} janvier 2024, selon la loi climat et résilience de 2021, **le rapport doit inclure un programme d'actions pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires des collectivités territoriales.**

Le RDD doit également contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)

définis par l'Agenda 2030 adopté par les 193 États membres de l'ONU en 2015.

Cette évolution réglementaire vise à améliorer l'évaluation des impacts des politiques sur chaque ODD, lesquels sont liés aux 5 finalités du développement durable.



Ces objectifs couvrent des enjeux écologiques, sociaux et économiques. Le cadre international propose 169 cibles et 232 indicateurs pour tous les acteurs, publics et privés, afin de répondre aux urgences écologiques, climatiques et sociales.

Plus d'infos : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

Le Département possède plusieurs compétences : accompagnement social, collèges, aménagement du territoire, entretien des routes, animation des territoires ...

Si certaines compétences du Département sont au cœur des ODD, notamment les politiques de solidarités, santé, éducation, l'ensemble des politiques départementales peuvent être évaluées et améliorées au regard des ODD.

Les 17 objectifs de développement durable et les enjeux pour le Département

 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes : Accompagnement social et santé, lutte contre la précarité, accès aux ressources, aux soins, à l'emploi ...</p>	 <p>2 FAIM ZÉRO</p>	<p>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable : Accès à une alimentation saine, lutte contre le gaspillage alimentaire, soutien à la profession agricole ...</p>
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges : Prévention, santé publique, sécurisation des routes départementales, sport, actions culturelles, tourisme ...</p>	 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie : Politique d'éducation, actions culturelles et artistiques, sensibilisation sur différents sujets ...</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles : Lutte contre les discriminations, égalité professionnelle, actions sociales, enseignement, enfance-jeunesse, culture ...</p>	 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<p>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, assurer une gestion durable des ressources en eau : Assistance technique réglementaire, politiques à finalité environnementale en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides ...</p>
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'ÉCART COÛT ABORDABLE</p>	<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable : Précarité énergétique, sobriété et performance énergétique des bâtiments départementaux, verdissement des véhicules ...</p>	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : Investissements maintenus auprès des territoires (contractualisation, FARDA...), Budget citoyen, soutien à l'emploi local, attractivité, tourisme ...</p>
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation : Déploiement des infrastructures de transport, transformation numérique du Département, accès aux technologies de la communication et de l'information ...</p>	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>Réduire les inégalités dans et entre pays : Cohésion territoriale et sociale, insertion professionnelle, enseignement, enfance-jeunesse, égalité femme-homme, actions culturelles, soutien financier et technique pour les collectivités (contractualisation, ingénierie ...), simplification des démarches administratives ...</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables : Actions sociales et santé, logement décent, mobilités durables, gestion exemplaire du patrimoine, enseignement, accès aux espaces naturels, culturels, de sport et loisirs, réduction de l'exposition aux catastrophes naturelles ...</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Établir des modes de consommation et de production durables : Politique de prévention et valorisation des déchets, consommation responsable dans le fonctionnement de l'administration, éducation au développement durable, aides diverses aux territoires, agriculteurs, ESS ...</p>
 <p>13 RISQUES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions : Fonctionnement du Département (bâtiments, véhicules ...), cadre de vie (transition énergétique, politique ENS, mobilité ...), engagement du Département dans diverses politiques (social et santé, enseignement, érosion, inondation ...) ...</p>	 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	<p>Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines : Protection des milieux aquatiques et littoraux, intervention dans le domaine économique, planification et aménagement du territoire, éducation des collégiens ...</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Protéger et restaurer l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité : Politiques à finalité environnementale (espaces naturels, biodiversité, itinéraires de promenades et randonnées, soutien à divers partenaires associatifs ...) ...</p>	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>Assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous : Gouvernance locale, politiques de protection sociale, transformation numérique pour une institution plus efficace, simplification des accès aux informations ...</p>
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>Renforcer les partenariats pour la réalisation des ODD : Partenariats autour du développement durable et de la transition écologique, coopération entre les différents niveaux de collectivités territoriales et internationales ...</p>		

Cette 14^e édition du RDD présente par commission, les compétences partagées au service des territoires et celles engagées au sein de la collectivité. La sélection d'actions illustre les choix politiques de l'assemblée départementale pour le bien-être individuel et collectif.

Au-delà des exigences réglementaires, ce RDD offre à la collectivité l'opportunité de formaliser et de valoriser le travail annuel des agents en matière de développement durable. Il est conçu avec la participation de toutes les directions départementales, à travers leurs référents, dans une approche transversale visant à s'approprier et à partager les enjeux.

Un grand merci aux services pour leur mobilisation et leur contribution à ce document

**ATTRACTIVITÉ
DÉPARTEMENTALE
ET EMPLOI**

Canal Seine-Nord Europe - Tourisme

Le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) est un des projets majeurs pour le Département qui mobilise tous les ressorts de ses politiques publiques pour maximiser les retombées positives pour les habitants et leurs territoires.

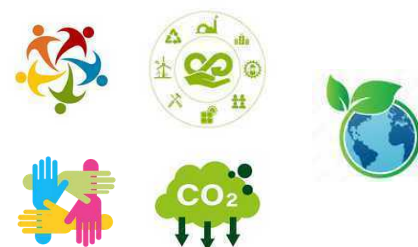
Le Département a redéfini ses ambitions en matière de développement touristique durable qui sera plus respectueux des composantes d'un territoire, des habitants, des sites et des paysages.



Économie Sociale et Solidaire



L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) transforme des initiatives individuelles ou collectives en levier de développement durable des territoires. Le Département mobilise et fédère ses partenaires. Il accompagne le développement collectif et la transformation sociétale au travers de ces initiatives portées par les ambassadeurs de l'ESS.



Insertion professionnelle



Afin de répondre aux enjeux de l'insertion professionnelle, le Département investit dans une offre de service s'appuyant sur ses ressources humaines internes et sur un tissu partenarial dense et proche des publics dont il a la charge. Cette proximité contribue au développement économique local et réduit l'empreinte carbone. Avec sa politique sociale de proximité, le Département œuvre à la réduction des écarts.





Actions phares 2024

Canal Seine-Nord Europe, un projet majeur

Entre Passel (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord), l'autorisation environnementale est désormais effective. Suite à l'enquête publique de début 2024 et à l'avis favorable du Département, l'arrêté inter préfectoral permet le démarrage progressif des travaux principaux : construction de quais pour la fluvialisation du chantier contribuant à réduire les émissions de CO₂ et réalisation des premiers travaux de dessertes (déviation de l'autoroute A2 sur Ytres).



© Yannick Cadart / CD62

Bois Durieux - sites de compensation environnementale



© SCSNE

Les 4 sites de la propriété départementale des Bois Durieux ont bénéficié de travaux d'aménagements environnementaux : restauration de lisères et de haies périphériques, création de mares ... sous maîtrise d'ouvrage d'Eden 62 (achèvement en 2027).

13 ha au total d'aménagements environnementaux réalisés sur Oisy-le-Verger et le Bois Durieux.

#Destination62 - pour un tourisme qui nous ressemble

La stratégie 2024-2027 vise à promouvoir l'inclusion et le tourisme responsable, c'est-à-dire un tourisme accessible à tous, qui s'adapte aux besoins actuels des visiteurs et des résidents, et qui respecte le territoire.

Pour cela, elle soutient le Comité départemental du tourisme avec un budget de 2,6 M€ et finance des projets et hébergements touristiques gérés par les communes et intercommunalités.



© Yannick Cadart / CD62



Chiffres clés

Equipements labellisés :

69

« Accueil Vélo »
(55 en 2023)

**68**

« Tourisme & Handicap »
(59 en 2023)

**5,9 M**

visiteurs accueillis dans les équipements (culturels, loisirs et nature)
(+ 6 % par rapport à 2023)

**11**

projets majeurs d'équipements touristiques accompagnés pour un total de 3 585 475 €



Des territoires qui s'engagent

CSNE : un partenariat spécifique avec le CAUE

Un suivi sur mesure est mis en place entre le Département, le CAUE du Pas-de-Calais, les 2 EPCI – Sud-Artois et Osartis-Marquion – et les communes engagées, selon une méthode participative (réunions, visites thématiques, ateliers, forums ...) et sur des thèmes clés (paysage, biodiversité, mobilité, habitat, services aux habitants, lieux de mémoire).

Fin 2024, 17 communes rencontrées. La collaboration continue en 2025.

Opération « les nichoirs du Canal »

Cette action de sensibilisation, initiée dans le cadre de la démarche « éviter-réduire-compenser » du projet et proposée à la population, permet un suivi de nidifications durant 5 saisons. Près de 500 personnes se sont portées ainsi candidates en Artois-Cambrésis.

Les nichoirs ont été réalisés par 2 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) régionaux.

Plus d'infos : canal-seine-nord-europe-operation-nichoirs



#Destination62 - modernisation de camping

Camping municipal « Les Sapins » - La Capelle-lès-Boulogne

Le camping évolue pour être plus écoresponsable et pratique.

Au programme : traitement des eaux usées, casiers connectés pour l'alimentaire et installation de bornes de recharge et de réparation vélo afin d'obtenir le label « Accueil Vélo ».

Montant des dépenses éligibles : 177 033 € HT.

Soutien du Département : 30 %.



Perspectives 2025

CSNE :

- **Ultime saison des balades « Marchons sur le CSNE »** secteur Artois-Cambrésis avant le démarrage des travaux : découverte ludique du futur canal.
- **Approbation du Contrat Territorial de Développement Artois-Cambrésis du CSNE** dont l'objectif est de valoriser les retombées du projet.
- **Ouverture de deux « Maisons du Canal »** à Bertincourt et Marquion.



Actions phares 2024

Création d'un collectif des ambassadeurs de l'ESS

Ce collectif permet aux 250 structures du Pas-de-Calais de se rencontrer autour de problématiques communes et leur offre la possibilité de se connaître, de partager doutes et réussites pour construire un réseau avec des valeurs, de l'expérience et l'envie de partager.



Chiffres clés

7^e budget citoyen :

8 comptoirs à initiatives	188 participants (179 en 2023)	6 325 votants (19 956 en 2023)	51 initiatives lauréates (59 en 2023)
-------------------------------------	---	---	--



Des territoires qui s'engagent

Budget citoyen, quelques exemples d'initiatives lauréates

Soutenir des projets innovants et coopératifs, respectant les pratiques de l'ESS, relevant des compétences du Cd62

- **Tiers-Lieu Nourricier du Boulonnais - SAME, le Système Ambulant Modulaire et Écologique (Saint-Martin-Boulogne)** : construction et mutualisation de remorques à assistance électrique tractées par un vélo permettant aux associations de transporter de l'équipement lors d'animations, d'ateliers, de concerts et sensibiliser au transport alternatif (25 000 €).



- **Graine d'Évolution - Création d'un atelier pédagogique (Palluel)** : ouvert à tous, éco-conçu, expérimental et pensé de manière participative, afin de consommer différemment et de minimiser notre impact au quotidien grâce aux technologies douces, à l'écoconstruction, au réemploi d'objets et matériaux (25 000 €).

- **Tournevis & Tasse de Thé - Repair'Café et Outilthèque (Bully-les-Mines)** : un espace de convivialité et d'échange où vous pouvez allier « l'outil à l'agréable » en y dégustant une boisson et une pâtisserie tout en réparant vos objets défectueux avec l'aide de bénévoles (25 000 €).



Perspective 2025

Labellisation des initiatives du budget citoyen : Obligation de prise en compte des pratiques environnementales durables, économiques et sociétales.

Insertion professionnelle



Actions phares 2024

Déploiement du fonds pour une transition juste (FTJ)

Le FTJ, outils du Pacte Vert pour l'Europe, accompagne les régions à faire face à l'impact économique et social de la transition écologique des territoires industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre. En tant qu'interlocuteur privilégié des structures souhaitant porter des projets d'insertion, le Département, délégué par l'État, gère une partie des crédits alloués (enveloppe globale de 228 M€) pour les projets liés à l'emploi.

Achat socialement responsable dans la commande publique

Depuis 15 ans, le Département s'engage dans cette démarche s'appuyant sur 2 axes : intégration d'heures d'insertion notamment dans ses marchés de travaux (réhabilitation des collèges et de voirie principalement) et marchés réservés à des structures d'insertion locales. En 2024, la collectivité a engagé une démarche solidaire dans plus de 300 marchés visant à aider les habitants fragiles du territoire.



Des territoires qui s'engagent

Accompagnement de l'Europe dans les projets

- **Avec l'aide du FSE+, le Canal solidaire avance** : Le Pas-de-Calais, l'Aisne et la Société du Canal ont participé à une journée régionale à Saint-Quentin pour faire connaître les métiers des travaux publics. Toutes les candidatures sont centralisées dans une « candidathèque » partagée par 6 départements, afin de soutenir l'insertion et l'emploi près de chez nous.
- **Avec le soutien du FTJ, Vestali à Liévin aide** une cinquantaine de femmes à retrouver un travail dans le textile, tout en protégeant l'environnement. L'atelier crée des vêtements upcyclés et recycle les matières avec soin. Il propose emploi, formation et actions de sensibilisation comme un défilé contre les violences faites aux femmes. Sa « Baraque à fripes », labellisée budget citoyen 2024, vend des vêtements de seconde main en zones rurales et dans certains établissements. Plus d'infos : <https://vestali.fr/>
Financements : FTJ 211 200 € ; ESS 5 000 €



Chiffres clés

Marchés solidaires départementaux :

300 000
heures d'insertion

1 200
habitants
employés

Canal Solidaire :

137 226 h
heures d'insertion

74 %
des heures réalisées
sur de l'emploi
durable



Perspective 2025

Forte sollicitation de la clause sociale d'insertion pour les aménagements extérieurs dans le cadre de l'ERBM (végétalisation, enfouissement des réseaux, refaction des voiries, refonte du plan de circulation).



2^E COMMISSION

SOLIDARITÉS HUMAINES

Handicap - Précarité énergétique - Insertion sociale - Enfance et Famille Personnes âgées



Répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, telle est l'essence du développement durable. C'est également l'objet des politiques solidaires du Département qu'elles touchent à l'insertion, l'enfance et la famille, aux personnes âgées ou handicapées.

La lutte contre la précarité énergétique s'appuie sur des cadres solides – Pacte des solidarités humaines, "PDALHPD 2022-2027" et règlement intérieur du Fonds Solidarité Logement – qui font du logement un pilier d'inclusion durable et garantissent l'accès à l'énergie et à l'eau. Le Département accompagne les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, notamment les personnes éloignées de l'emploi et les femmes, et assure, en tant que chef de file du RSA, la coordination du dispositif d'insertion sociale et professionnelle.





Actions phares 2024

Point d'étape sur l'Agenda 22, l'engagement handicap du Pas-de-Calais

Adopté fin 2023, l'engagement handicap inscrit cette priorité au cœur des politiques départementales.

En quelques mois, de nombreuses actions ont été organisées afin de :

- **rendre le Département plus accessible (ambition 1)** : formation à la méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC), module de découverte du handicap proposé aux apprentis lors de leur journée d'accueil ...
- **soutenir l'autonomie des personnes handicapées dans la vie quotidienne (ambition 2)** : conventionnement du Département avec les CPAM pour faciliter l'accès aux soins, poursuite des démarches en faveur de l'habitat inclusif ...
- **susciter et accompagner l'initiative des citoyens et des partenaires dans le champ du handicap (ambition 3)** : organisation d'actions inclusives dans le domaine du sport, de la culture, de l'éducation ...
- **sensibiliser et former agents et usagers (ambition 4)** : au travers de caféTerritoires, de cours en ligne ...



© Yannick Cadart / CD62

Des coordinateurs pour le « Logement d'abord » via le FSE+

Cette politique publique oriente les personnes sans-domicile ou en hébergement précaire vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté et pluridisciplinaire. Le logement est appréhendé comme une condition première à l'insertion des personnes dans la société.

Financement global de l'opération 393 000 € avec 235 800 € via des crédits d'intervention FSE+ (Fonds Social Européen +) et 157 200 € via des crédits départementaux.



Chiffres clés

Engagement handicap :



45 % actions réalisées

18

contrats de territoires portant un engagement

40 % actions en cours

60 %

directions de la collectivité ayant inscrit une action

Précarité énergétique des ménages :



27 ménages accompagnés
Dispositif ASTRE

387

ménages bénéficiant d'une action de prévention (action énergie territoire)

159 professionnels sensibilisés

266 420 € d'accompagnements

Des journées d'information sur la précarité énergétique et l'habitat indigne

Organisées dans l'Audomarois, l'Arrageois et le Ternois avec le Département et ses partenaires (État, ADIL, CAF, EPCI), ces journées informent et forment les intervenants à domicile. Elles mettent en lumière le programme « ASTRE » (Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Énergétique), piloté par le Département depuis 2021. ASTRE soutient les propriétaires aux revenus modestes pour rénover leur logement (meilleur confort thermique, adaptation au vieillissement et/ou au handicap, sortie d'insalubrité). Une journée au siège du Département a réuni une centaine d'agents autour des éco-gestes.



Des familles sensibilisées à la transition écologique

L'association Matisse de Calais a mené le projet « Transition vers un quartier qui se re-nature » en collaboration avec divers partenaires du quartier du Beau-Marais (MDS, écoles primaires et collèges, ville de Calais...). L'objectif visait à encourager les familles à consommer différemment tout en animant le quartier. Pour les enfants, des actions autour de l'environnement et du développement durable ont été organisées : fabrication de jeux avec des matériaux recyclés, visites éducatives et ateliers jardin ... (Coût prévisionnel de l'action 26 680€ - Participation départementale 5 000 €)

Des initiatives portées par le Département pour aider les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

- À Sains-en-Gohelle, le « village pour l'emploi et la formation », lancé avec la 2^{ème} tranche des travaux ERBM, a fait découvrir les métiers en tension (bâtiment, travaux publics) et la plateforme mobilité EMA (Espace Mobilité de l'Artois), financée par le Département, pour soutenir la mobilité des allocataires du RSA et des jeunes de moins de 25 ans.
- À Saint-Pol-sur-Ternoise, l'auto-école sociale a permis à 87 % des stagiaires d'obtenir le permis, ouvrant la voie à une insertion durable en CDI ou CDD.



« Bien manger pour bien vieillir », une formation innovante sur l'alimentation durable

En partenariat avec l'association A PRO BIO, le Département a sensibilisé 16 auxiliaires de vie des services autonomie à domicile de l'Artois aux enjeux de l'alimentation durable en tenant compte des réalités pratiques de leur métier (temps d'intervention, budget, matériel disponible). Les thèmes abordés incluent l'équilibre alimentaire, la planification et la saisonnalité des menus, la conservation des aliments, les modes d'approvisionnement ... Cette initiative, très appréciée, renforce les compétences des participants et valorise leur métier. Une seconde session est prévue de septembre 2024 à juin 2025.



Perspectives 2025

Engagement handicap : Renforcer les actions de co-construction et de concertation - Déployer le service public départemental de l'autonomie sur le Pas-de-Calais avec et pour les habitants - Ouvrir un 3^e centre de santé pour faciliter l'accès aux soins des habitants du Pas-de-Calais.

Conventionnement entre le Département et les ressourceries afin de faciliter l'accès à ces équipements pour des publics très précarisés, incluant des jeunes et certains publics accompagnés dans le cadre du « Logement d'abord ».

Nouvelles modalités d'orientation et d'accompagnement dans le dispositif RSA.

**ÉDUCATION,
CULTURE, SPORT
ET CITOYENNETÉ**

Collèges - Citoyenneté - Jeunesse et éducation populaire



© Yannick Cadart / CD62

Dans ses collèges publics, le Département mise sur des bâtiments économes, encourage les déplacements doux et développe l'éducation à l'environnement pour mobiliser 61520 collégiens. La politique jeunesse soutient diverses actions en reconnaissant l'engagement citoyen (Pépites62, Permis Engagement Citoyen, Bourse Initiatives Jeunes, service civique).



Culture - Sport - Archives départementales - Archéologie



Le Département place la culture au cœur d'un développement durable et de proximité, notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires. Les priorités : petite enfance, jeunesse, publics éloignés, meilleure visibilité des femmes et lutte contre les discriminations.

Le sport, considéré comme un outil d'éducation et de citoyenneté, renforce la cohésion via l'offre associative ; le territoire est reconnu pour ses sports de nature.

Les archives départementales et la Maison de l'Archéologie valorisent le patrimoine au service des usagers.





Actions phares 2024

Poursuite du partenariat éducatif axé sur « bien vivre ensemble au collège » et « faire grandir les collégiens »

Deux nouvelles actions, axées sur le développement durable sont introduites :

- « **Défi développement durable** » : invitant la communauté éducative et collégiens à relever des défis écologiques.
- « **Naturo collège** » : engageant les collèges dans la sensibilisation et la préservation de la biodiversité locale avec un accompagnement d'Eden 62 pour des animations pédagogiques et une méthodologie sur trois ans.

Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles

Le Département a adapté ses politiques pour 2024-2027 en faveur des jeunes du territoire, proposant 25 mesures autour de trois engagements : permettre aux jeunes d'être acteurs de leur vie, élargir leurs possibilités et écouter leur voix.

Les domaines concernés incluent la santé, le logement, l'emploi, la mobilité, la culture, le sport et l'environnement, illustrant une approche transversale des politiques publiques pour soutenir les jeunes du Pas-de-Calais.



« #Pépites62 » remplace « Talents Citoyens »

Créé en 2012, ce dispositif encourage l'engagement citoyen des jeunes de 12 à 25 ans sur des projets abordant des thèmes divers : lien intergénérationnel, soutien aux personnes, lutte contre les discriminations, économie sociale et solidaire ...

En 2024, le dispositif évolue avec des règles révisées, la prise en compte de l'environnement dans les actions à valoriser et une gratification augmentée à 100 €.



Chiffres clés

Politique Collèges :

84 000 € à Eden 62 pour
25 collèges engagés

« Génération mer » :
57 collèges - 5 384 collégiens

Challenge CUBE.S : 10 collèges
(52 depuis 2019)

Partenariat éducatif : 125
collèges publics - 25 pour
Naturo collège

Politique jeunesse :



Pack Sac à dos : 89 remises – 8 000 km parcourus
avec les véhicules départementaux



+ de 4 200 jeunes bénéficiaires
de mesures de soutien

Service civique : 1 400 jeunes
dont 11 au Département (nov.
2023 à juill. 2024)

« #Pépites62 » : 74 candidatures - 19 projets
+ de 1000 jeunes récompensés depuis 2012



Biodiversité et gestion différenciée dans les collèges

Dans le cadre du programme « Récréation 62 », le collège Les Argousiers pratique une gestion différenciée de ses 7 000 m² d'espaces verts, incluant prairies fleuries, zones ornementales, friches contrôlées et installations pédagogiques (mare, potager, verger). Certaines zones abritent des espèces protégées, notamment des orchidées. Les élèves, guidés par leurs enseignants, y effectuent des observations scientifiques. Le collège collabore avec Eden 62, la Fondation de France, le programme Vigie-Nature et les services départementaux. Des formations pour le personnel de maintenance ont été organisées pour garantir la durabilité des aménagements.



Un plan anti-gaspillage alimentaire dans les collèges

Ce plan se déroule en 4 étapes : diagnostic, sensibilisation, expérimentation et évaluation. En 2024, 115 collèges ont mesuré leurs déchets sur trois semaines, permettant d'ajuster les quantités servies et d'améliorer divers aspects des repas (types de cuisson, présentation des plats ...).

Le projet inclut des supports pédagogiques (kit Monsieur Brocoli), une communication avec les familles et la formation du personnel. Des brigades anti-gaspi d'élèves encouragent leurs camarades à finir leurs assiettes et organisent des activités de sensibilisation.

Clap de fin pour la démarche « Jeunesse et Environnement »

Lancée en 2023, elle a permis à 25 jeunes de découvrir les compétences climatiques du Département lors d'une course d'orientation ludique et sportive leur permettant ensuite de proposer aux élus départementaux 7 projets différents (végétalisation des cours d'école, accès facilité à des produits locaux sans emballage, création d'un calendrier pour sensibiliser à la biodiversité ...).



© Yannick Cadart / CD62



Perspectives 2025

Politique collèges :

- Mise en place d'un cycle de formation « BIO » pour les chefs de cuisine et les équipes de direction des collèges de l'Artois afin d'augmenter les achats bio en restauration collective.
- Lancement d'une démarche sur l'inclusion et le handicap avec les équipes éducatives et les partenaires.

Politique jeunesse :

- Adaptation du dispositif Bourse initiatives jeunes pour intégrer le développement durable.
- Réorganisation des remises des packs « sac ados » pour limiter les déplacements des agents de la mission jeunesse.
- Lancement d'une démarche jeunesse et handicap afin de recueillir témoignages et idées des jeunes.



Actions phares 2024

Nouveau schéma de développement de la lecture publique 2024-2028

Il vise à améliorer la qualité du service public de lecture en se concentrant sur trois axes :

- Mise en réseau des bibliothèques (création et réhabilitation des lieux de lecture)
- Formation des bibliothécaires pour s'adapter aux évolutions sociétales (numérique, accessibilité, transition écologique, citoyenneté)
- Promotion de l'inclusion par la gratuité et l'accessibilité de tous publics et lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme, dès le plus jeune.

Le Département soutient le sport

- « **Insufflons l'esprit des jeux olympiques et paralympiques 2024** » : Lors des jeux de Paris 2024, le Département a organisé des animations pour la population (relais de la flamme, village itinérant « Pas-de-Calais, Terre de Sports », olympiade culturelle ...).

Un appel à projet départemental a financé 59 collectivités (communes et EPCI) labellisées « Terre de Jeux » pour participer à ces événements.

- **Sport Ressources 62, des box durables** : Les anciennes box en carton ont été remplacées par des éco-box plus solides, fabriquées à partir de matériaux 100 % recyclés. Issues d'un partenariat avec la MAIF et les apprentis d'Auteuil à Loos-en-Gohelle, 10 nouvelles éco-box ont été intégrées dans des équipements sportifs et déchetteries, tandis que 14 anciennes box ont été installées dans les territoires pour soutenir la dynamique locale.



« Le champ des possibles - Paysages et sociétés néolithiques » traite des changements environnementaux

Cette exposition aborde le réchauffement climatique et la surexploitation des ressources. Elle incite les visiteurs à réfléchir sur le passé pour mieux préparer l'avenir en explorant l'histoire des paysages et communautés néolithiques grâce à des outils numériques immersifs. Un livret FALC (Facile A Lire et à Comprendre), conçu avec l'APEI, assure une accessibilité pour tous, notamment les personnes handicapées ou ayant des difficultés en français.

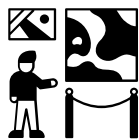


Des formations à l'archivage pour les communes

Les référents archives de ces collectivités découvrent la réglementation, apprennent la gestion des archives à travers des exercices pratiques et visitent les archives départementales. Les trois premières sessions ont impliqué 14 communes. Cette initiative renforce les liens entre la direction des archives départementales et les collectivités, affirmant son rôle d'animation de réseau.



Sports de nature au service du développement durable (3^e édition) : 9 projets pour 8 175 €
Sport Ressources 62 : 7 événements, 500 articles récupérés pour **350 bénéficiaires**, 24 box pour les EPCI
Escapade 62 : 54 465 connexions, 10 560 visiteurs réguliers (augmentation de 33,9 % par rapport à 2023)
Exposition sur le sport : 4 889 visiteurs



Expositions « Un pied dans la tombe » et « Champ des possibles » : 3 800 visiteurs et 2 500 collégiens ayant bénéficié d'animations en classe



Sensibilisation à l'archivage et à la sobriété numérique : 44 actions de formation pour **350 agents** départementaux



2024, des territoires qui s'engagent

Des projets alliant culture, territoire et développement durable



- **Dans le cadre de l'exposition « Le Champ des Possibles »**, 5 classes de 6^e des collèges Adam de la Halle d'Achicourt, David Marcelle de Billy-Montigny et Bernard Chochoy de Norrent-Fontes ont participé à un projet pédagogique sur l'agriculture néolithique. Ils ont exploré l'archéologie de cette époque en cultivant un jardin expérimental avec des outils anciens et en semant des plantes de l'époque néolithique.
- **Le projet « Pas à pas - Mirages, regards vers le futur »** s'inscrit dans la même dynamique. Porté par le collectif Faubourg 132, il transforme la Transternésienne, ancienne voie ferrée Auxi-Frévent-Ramecourt, aménagée en itinéraire de randonnée, en espace d'expression artistique et citoyenne. Ce projet, impliquant habitants, scolaires et médiateurs culturels, utilise l'intelligence collective pour réinventer le sentier, favorise l'intérêt pour la mémoire locale, la durabilité.

« La Canche de la source à la mer », un projet inspirant

Suite aux crues exceptionnelles de l'hiver 2023-24, le club de canoë-kayak Beaurainvillois a constaté que les habitants ont perdu le lien les unissant avec leur fleuve. Il a proposé un projet d'itinérance de 5 jours pour sensibiliser adhérents et particuliers à l'importance des rivières dans le développement des sociétés humaines et à la nécessité de préserver ces milieux.



Perspectives 2025

Culture : Intégration de la durabilité et de l'inclusion dans les événements culturels.

Sport :

Escapade 62 : Poursuite des formations « Être organisateur de manifestation sportive de pleine nature », Structuration d'une offre pour les parasports de nature, Évaluation des sites inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) depuis 5 ans.

Archives départementales : Déménagement des archives dans le nouveau bâtiment à Dainville.

Archéologie : Tests pour conserver les vestiges tout en réduisant la consommation énergétique.

« La Vitrine Virtuelle » : mise en ligne de 250 objets archéologiques pour le public.

**ÉQUIPEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES**

Voiries - Mobilités



Le Département facilite les déplacements : création d'aires de covoiturage, essor des transports collectifs et du vélo. Un parcours sécurisé pour les collégiens et de nouvelles pistes cyclables voient le jour. Les sites touristiques adaptés aux mobilités douces sont labellisés. Les 6 200 km de routes départementales sont entretenus avec un haut niveau d'exigence et des techniques innovantes pour limiter l'impact des chantiers.

La route est aussi le terrain d'expression de la biodiversité, le Département s'emploie à préserver les continuités écologiques dans le cadre du Schéma Durable de la route.



Alimentation durable - Filière agricole et halieutique - FARDA - Eau

Le Département agit concrètement pour des territoires durables.

Il soutient l'agriculture et l'alimentation à travers des partenariats (bio, races locales, sanitaires, difficultés économiques et sociales) et stimule l'innovation via le Fonds Alimentation Durable (FAD). Il accompagne la filière halieutique pour une production locale de qualité, respectueuse de la biodiversité et porteuse d'emplois.

Avec le Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA), il contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants dans les zones rurales. Depuis 2022, un travail est mené sur l'érosion des sols avec l'inventaire des points cibles hydrauliques.

Le Département participe aussi à préserver la ressource en eau grâce à une assistance technique réglementaire.





Actions phares 2024

Le tourisme à vélo se tourne vers un avenir durable et responsable avec XTraVel

XTraVel (2024-2027) s'inscrit dans le Plan Vélo 2022-2027 pour créer une offre de vélotourisme transfrontalière. Porté par 17 partenaires franco-belges, dont les 5 conseils départementaux des Hauts-de-France, le projet vise d'ici mi-2028, l'accès au vélo pour tous, la promotion de la V32 « véloroute de la mémoire » d'Amiens à Arras et le développement du tourisme de mémoire. À la clé : 5 200 km d'itinéraires balisés, 35 aires de repos et de service, 100 km de pistes cyclables et des compteurs de flux. Montant total : 832 750 €, avec 60 % de financement FEDER.



2024, des territoires qui s'engagent



Technique à froid, vertueuse en terme de bilan carbone

Sur les communes de Beuvrequen et Marquise (territoire du Boulonnais), la chaussée de la RD 342 a été élargie et renforcée par retraitement hydrocarboné (technique à froid) suite à un apport de fraisats de rabotage (valorisation des déchets) issu du dépôt situé au CER de Rincent. Coût : AP de 325 000 €.

Sensibilisation des agents aux déplacements plus durables

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité (16 au 22 septembre), les agents du territoire de l'Artois ont été encouragés à adopter des modes de transport plus durables pour leurs trajets domicile-travail et professionnels. Une étude personnalisée a été proposée, en partenariat avec Trans Dév TADAO pour évaluer l'utilisation des transports en commun.



Chiffres clés

1 072 175 €
subventions
« Modes doux »



3 385 569 € développement de la pratique du vélo (infrastructures, actions à destination des usagers) dont 2 748 137 € d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage départementale



Covoiturage : 47 aires - 2 043 places (juin 2025) - **60 %** de l'objectif du schéma de covoiturage réalisé



Taux de recyclage des enrobés : 22 % (10 % en 2021)
Taux d'enrobés fabriqué à moins de 150 C° : 58 %, supérieur à l'objectif visé en 2028 de 40 % (NB : objectif national 80 % en 2040)



Perspectives 2025

Poursuite du développement des techniques à froid, surveillance de la durabilité des routes réalisées avec ces nouvelles techniques et comparaison avec les retours d'expérience de Départements plus avancés dans la démarche.

Alimentation durable - Filière agricole et halieutique - FARDA - Eau ¹²⁸



Actions phares 2024

Des aides directes aux projets agricoles locaux et de qualité

Afin d'encourager une agriculture nourricière préservant les ressources naturelles tout en valorisant les labels, le Département a mis en place à titre expérimental des aides permettant d'accompagner les agriculteurs dans la production de qualité (Bio, Label Rouge...) et les circuits courts, créant du lien entre exploitants et habitants.



© Yannick Cadart / CD62

Maîtrise des ruissellements : gestion des risques et résilience territoriale

Dans le volet hydraulique de la délibération « adaptation et résilience face au changement climatique-volet paysager », un diagnostic a identifié 300 points cibles critiques du patrimoine routier et bâti départemental. Pour y remédier, le Département a créé un fonds d'intervention pour financer des études et des travaux sur les bassins versants problématiques, à destination des maîtres d'ouvrages compétents en érosion et gestion des eaux pluviales.



© Jérôme Pouille / CD62

Promouvoir une gestion solidaire de la ressource en eau

L'assistance technique réglementaire (ATR) est un service mis à disposition par le Département aux communes et/ou groupements intercommunaux ruraux pour la gestion des ouvrages d'assainissement et d'eau potable. Avec les changements réglementaires et nouvelles demandes des partenaires (AEAP, DDTM), les sollicitations des collectivités augmentent, notamment sur des sujets complexes comme les nouveaux arrêtés et les Plans de gestion et Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Depuis l'arrêt de l'ingénierie d'État, le Département est le seul organisme public pouvant fournir un appui technique dans ce domaine.



Chiffres clés



Partenariats agricoles : « agriculture solidaire » : 95 000 € - « agriculture durable » (bio, agriculture paysanne ...) : 146 700 € - « élevage » : 213 650 €

13 territoires portant une stratégie agricole et/ou une réflexion sur l'alimentation durable (dont 11 Projets Alimentaires Territoriaux émergents ou en action)

Soutien filière halieutique : 218 932 € - 8 dossiers d'entreprises production/transformation



Fonds alimentation durable : 170 552 € - 6 projets sur 4 territoires

Aides directes aux projets agricoles locaux et de qualité : 9 projets pour 28 521 €

FARDA aménagement : 319 projets - 42 M€ travaux - 9 M€ subventions

Aide à la Voirie Communale : 187 dossiers - 14 M€ travaux - 2,6 M€ subventions



123 bilans (collectivités conventionnées) - 16 visites simples pour les 57 stations d'épuration - 11 visites/audits pour les 40 forages (eau potable)



© Jérôme Pouille / CD62

L'hiver 2023/2024 a été marqué par des pluies intenses entraînant des inondations catastrophiques dans plusieurs territoires du Pas-de-Calais (Boulonnais, Audomarois, Calaisis, Montreuillois-Ternois et Artois pour partie). La réponse immédiate et proactive des équipes départementales et les efforts de solidarité, ainsi que la mise en place de projets de résilience, montrent l'importance de la coopération entre les autorités et les citoyens face à des crises environnementales. La collectivité s'est engagée non seulement à répondre à l'urgence, mais aussi à anticiper et prévenir de futures catastrophes.

A retenir :

- **Impacts matériels et financiers** : 303 communes impactées, fermeture simultanée de 300 km de routes, 620 km impactés (10 % du réseau départemental), 140 ouvrages d'art nécessitant des travaux importants et 300 devant faire l'objet d'investigations complémentaires. Coût de reconstruction estimés à 85 millions d'euros.
- **Mobilisation des équipes départementales et entreprises** : 500 agents départementaux mobilisés pour les travaux d'urgence.
- **Dispositifs mis en place** : création d'une cellule inondation départementale.



© Yannick Cadart / CD62

Mise en place de dispositifs d'aide¹³⁰ aux sinistrés

- **Fonds d'urgence départemental** : 10 millions d'€.
- **Aide exceptionnelle départementale** de 400 € pour les ménages en situation de grande vulnérabilité sociale.
- **Dispositif départemental d'aide à la voirie communale « inondation »** : 78 dossiers (dont 76 « urgence ») – montant des travaux : 15 millions d'€ - subventions : 1,1 million d'€.
- **Subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan d'urgence** : 388 629 € de financement pour 795 113 € de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale en complément des aides étatiques et européennes.
- **Fondation de France** : 500 000 € collectés grâce à la générosité de nombreux particuliers, entreprises et fondations pour soutenir :
 - Plusieurs dizaines d'associations locales (ex. : Les Compagnons Bâisseurs, Le Grand Bain, La Maison de la Diversité à Arques ...)
 - Des projets résilients et préventifs face aux risques d'inondations futurs impliquant des initiatives communautaires : ex. : De Rives en Rêves, un écolieu nourricier et pédagogique implanté dans le Haut-Pays du Montreuillois, qui a développé un programme collaboratif avec les habitants pour imaginer des solutions préventives contre les ruissellements et les inondations, adaptées à chaque bassin versant.



© Jérôme Pouille / CD62

2024, des territoires qui s'engagent

Les inondations hiver 2023/2024 dans les territoires

Sur le territoire du Boulonnais, 63 routes départementales et 24 ouvrages d'art ont été impactés. Pour prévenir de futurs incidents, 41 opérations incluant 11 ouvrages d'art, ont été réalisées sous maîtrise d'œuvre de la MDADT du Boulonnais. Montant global des opérations : 1 738 888 € TTC pour 2024.



Exemples de désordres et de réalisations : RD 127 E4 Doudeauville - RD de 3e catégorie (avant, pendant et après travaux)

Le territoire de l'Audomarois a réalisé deux types d'aménagements à Esquerdes pour faire face aux inondations. Le SmageAa a utilisé une technique mixte pour la reprise de berge, tandis que le Département a opté pour une technique dure pour protéger le pont. Les berges ont été aménagées avec un enrochement partiellement immergé et des caissons végétalisés en surface. Dans cette zone urbaine, les berges hautes et le lit encaissé empêchaient de restaurer la berge à son état naturel. Les caissons végétalisés offre une bonne alternative pour renforcer le terrain tout en permettant la croissance de la végétation.



Pour lutter contre les coulées de boues, le Département mobilise la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais



- Cinq agriculteurs ont été accompagnés dans la plantation de haies grâce au dispositif national « Pacte en faveur de la haie » dans les communes de Saint-Inglevert, Havelinghen et Wissant afin de réduire les ruissellements menaçant les routes départementales.
- Une médiation a été initiée à Boyaval pour réduire les dommages sur les routes départementales, en collaborant avec les exploitants locaux, TernoisCom et le maire de la commune pour comprendre les contraintes de chacun, expliquer les conséquences de leurs pratiques sur le patrimoine départemental et trouver des solutions ensemble. Les travaux se poursuivront en 2025.

Accompagnement des territoires ruraux (FARDA) : création d'un pôle éducatif et de loisirs à Dannes (Territoire du Boulonnais)

Ce projet comprend des salles de classe, une zone de restauration, une micro-crèche et des bureaux. Elaboré avec divers partenaires, il a reçu un soutien financier du Département en 2023 pour les services aux publics et en 2024 pour l'aménagement des abords du pôle. Aide totale de 180 000 € pour un projet estimé à 2,7 M€ (inauguration 2025).



© cabinet LA

Soutien à l'agriculture, au développement de l'alimentation durable, grâce au Fonds Alimentation Durable (FAD)

En 2017, Samer a aménagé une parcelle agroforestière avec un mécénat de l'entreprise BIC CONTE. En 2024, pour promouvoir l'autosuffisance alimentaire, la commune a proposé des jardins aux habitants sans terrain. Elle a sollicité le FAD pour financer des cabanons, composteurs et récupérateurs d'eau. Ce projet allie préservation des espaces et entraide sociale à travers une alimentation durable. Samer a aussi demandé une subvention au Fonds Biodiversité pour créer une mare, des noues et des plantations.

(Projet global : 44 743, 97 € pour un montant sollicité à hauteur de 11 945 €).



© La Voix du Nord

Création du Jeu du 62 sur l'alimentation durable

Petits et grands ont pu tester leurs connaissances sur ce sujet. Ce thème a été particulièrement mis en avant lors de 15 événements tels que les villages itinérants des JO 2024, Terres en fêtes, Rendez-vous au jardin et 10 000 départs en vacances.



© Jérôme Pouille / CD62



Perspectives 2025

Accompagnement des territoires ruraux : Expérimentation de la formation « Plus de Bio dans les collèges » : promotion de l'agriculture et des produits biologiques dans 21 collèges de l'Artois à destination des chefs et des équipes de direction.

Soutien à l'agriculture et à l'animation rurale : Aide de 1 000 € pour les comices agricoles, favorisant l'animation des territoires et la promotion des produits locaux.

Soutien à la filière halieutique : Appel à projet intégrant les enjeux écologiques et énergétiques. Soutien aux Assises de la pêche à Boulogne-sur-Mer en septembre 2025.

Maîtrise des ruissellements : Programme d'animation sur le bassin versant Saint-Inglevert, Havelinghen, Wissant avec la Chambre d'agriculture - Partenariat avec le Sycméa pour un projet de récits sur les transitions agricoles, avec l'accompagnement du CERDD, de la Chambre d'Agriculture et du SmageAa.

**SOLIDARITÉ
TERRITORIALE ET
PARTENARIATS**

Contractualisation - Politique de la Ville - Ingénierie territoriale



L'action du Département pour des solidarités territoriales s'organise autour de trois axes :

- 1) reconnaître et accompagner les dynamiques locales émergentes
- 2) conclure des contrats avec les acteurs du territoire pour un développement durable
- 3) renforcer l'ingénierie et la mise en commun des moyens afin d'appuyer les collectivités dans leurs projets.



Partenariats supra départementaux (ERBM) - Projets européens - Coopération internationale



© Yannick Cadart / CD62

La coopération avec d'autres autorités locales, à l'échelle nationale, européenne et internationale, enrichit les politiques publiques du Département et diffuse les bonnes pratiques éprouvées sur notre territoire. Elle soutient l'innovation locale en développement durable et donne plus d'impact aux actions du Département.



Grand site de France Les Deux-Caps - Changement climatique - Air - Biodiversité

Le Département, aux côtés de nombreux partenaires, agit pour une gestion sobre et durable des ressources (eau, biodiversité, sols, air), la protection des milieux et des paysages, et le partage des connaissances et des bonnes pratiques.





Actions phares 2024

Nouvelles modalités d'intervention du Département aux futurs contrats de ville 2024-2030, dénommés « Quartiers 2030 »

En réponse à l'évolution des périmètres des quartiers prioritaires, le Département mobilisera ses politiques publiques et dispositifs d'investissement pour soutenir ces quartiers.

Les récents contrats abordent 4 enjeux définis par l'État pour réduire les inégalités et favoriser la mixité sociale : la transition écologique, le plein emploi, l'accès égal aux services publics et la politique de la ville renouvelée.

Poursuite des accompagnements d'Ingénierie 62 aux enjeux du développement durable

Une rencontre de communes a été organisée, en collaboration avec le CAUE 62, la FDE 62, la DDFIP et la CU d'Arras, pour discuter de la stratégie énergétique des bâtiments communaux et réfléchir au développement durable en abordant divers thèmes (isolation, ventilation, adaptation aux usages, choix des matériaux, accessibilité ...).



Chiffres clés

Politique de la ville - Appel à projets 2024 :

48 communes financées - 863 316 € attribués.

64 quartiers prioritaires répartis sur 62 communes

Ingénierie 62 :

279 sollicitations enregistrées (84 % issues de communes de moins de 2 000 habitants).

Contractualisation : 34 opérations accompagnées en 2024. 6 182 739 € affectés au titre du FIT en soutien à 90,6 M€ d'investissement



2024, des territoires qui s'engagent

Soutien aux communes dans le cadre des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

- **Boulogne-sur-Mer** : travaux d'isolation acoustique dans une salle de classe dédiée à la musique et amélioration de la cour de récréation à l'école Deseille (réfection du sol et du préau, végétalisation, ajout de jeux). Projet global : 83 917 € - Montant sollicité : 67 125 €.
- **Outreau** : amélioration du confort visuel et thermique de l'école Louise Michel en remplaçant la verrière par des puits de lumière et réfection des plafonds. Projet global : 34 497 € - Montant sollicité : 6 607 €.
- **Le Portel** : modernisation des blocs sanitaires et des accès répondant aux normes pour les personnes à mobilités réduites (PMR) à l'école Camus. Projet global : 23 600 € - Montant sollicité : 18 815 €.

Partenariats supra départementaux (ERBM) Projets européens - Coopération internationale



Actions phares 2024



Le Département s'engage dans le projet européen PolliConnect pour préserver les pollinisateurs

Inscrit dans le cadre du programme Interreg Europe du Nord-Ouest, PolliConnect vise à créer des corridors écologiques pour améliorer la connectivité des habitats des pollinisateurs par des méthodes de gestion innovantes. Des actions de sensibilisation et de formation cibleront collégiens, public, agents techniques des collèges, secteur agricole ...

Le projet est mené dans le Calaisis sur des sites comme les bords de la RD 215, des terrains de collèges et une parcelle communale. Impliquant 14 partenaires sur 4 ans et demi, le budget total est de 7 079 480 €, avec un cofinancement FEDER Interreg de 60 %.



2024, des territoires qui s'engagent

Appel à projets « Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale » 2024 : « Cruzando fronteras/Ouvrir les frontières »

Ce projet permet aux lycéens du Campus Agro-environnemental 62 (EPLEFPA) (territoire Arrageois) de participer à un échange en Espagne axé sur la sensibilisation au réchauffement climatique. Il vise à améliorer leurs compétences linguistiques et promeut l'apprentissage interculturel. (Coût total : 6 900 €, avec un soutien financier de 2 700 € du Département).

Des partenariats supra-départementaux (ERBM) engagés pour la rénovation des cités minières

De nombreux partenaires sont impliqués dans la réhabilitation thermique des logements et l'amélioration des espaces publics. Le Département complète ces interventions publiques en se concentrant sur les équipements publics essentiels à la vie de ces cités.

En 2024, la commune de Sains-en-Gohelle a ainsi sollicité le Département pour bénéficier de ce fonds (250 000 €) pour son projet de rénovation énergétique de l'école Jeannette Prin située dans la cité 10.



Chiffres clés

Coopération européenne et internationale :

AMI « Jumelages innovants » : 6 projets - 14 500 €

AAP « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité

Internationale » : 12 projets - 141 700 €

ERBM :

187 721 heures clause d'insertion pour 1 157 personnes

1 793 logements ERBM livrés (en + des 6 729 logements réhabilités par Maisons et cités et SIA Habitat - territoires de la CALL, CAHC et CABBALR) depuis 2018

465 121 € mobilisés pour les équipements publics dans les cités ERBM



Perspectives 2025

Soutien aux initiatives transfrontalières locales (Comité du Détroit) :

- Projet « Flowing Futures » avec le SmageAa axé sur la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique.
- Projet Landscape parks impliquant 5 parcs naturels, dont le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, visant à découvrir de nouvelles méthodes de travail et élargir leurs perspectives.



Actions phares 2024

Le Grand Site de France Les Deux-Caps reconnu pour ses qualités patrimoniales, naturelles et paysagères

- **Candidature pour le renouvellement du label pour 2024-2032** : Attribué initialement en 2011, renouvelé en 2018, ce label témoigne de l'engagement pour la protection et le développement durable. Le Département a déposé sa candidature au Ministère de la Transition écologique, incluant un bilan des actions passées et un plan d'actions pour les 8 prochaines années.
- **Développement de l'offre de découverte sans voiture sur le Grand Site** : par la réalisation du tronçon de la vélomaritime entre Wimereux et Ambleteuse, par la location de vélos à la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen pour explorer cinq circuits cyclo. Le projet « Marguerite » proposera à terme des itinéraires à pied, à vélo et à cheval depuis les 18 communes du périmètre.



« Défi Climat 62 », le plan de transition du Département pour la décarbonation 2024-2028

Ce plan collaboratif propose 27 actions réparties en 7 axes : bâtiment, mobilité, numérique, restauration scolaire, sensibilisation, politique d'achat et biodiversité. L'objectif est de réduire de 10 % les émissions annuelles du Département, soit 10 000 T éq CO₂ en 2028 par rapport à 2022.

Plus d'infos : [Le plan de transition](#) et [Une plaquette explicative](#)



Chiffres clés

Fresque du climat : 688 agents fresqués
(955 agents depuis sept. 2023)

Consultation du Département dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le PPA vise à améliorer la qualité de l'air, enjeu crucial de santé publique. Révisé en 2014 pour le Nord-Pas-de-Calais, il se concentre désormais sur les agglomérations de plus de 250 000 habitants (Lille, Valenciennes, Béthune et Lens-Douai). Le Département est concerné sur l'aspect mobilité. Le PPA conforte les démarches départementales comme le Plan de Déplacement Administration (2018) et les études d'accessibilité des plans de déplacement des collèges. Enfin, dans sa compétence d'entretien de voirie, le Département pourrait capitaliser sur certaines actions mises en place dans le cadre du PPA (contrôle et écoconduite des engins agricoles, pratiques vertueuses sur les chantiers en régie).

« Aux arbres 62 », un plan pour améliorer la place de l'arbre

En 2024, le Département adopte une délibération visant à valoriser et préserver les espaces naturels et paysages. Le plan propose :

- d'améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine arboré départemental
- d'intégrer plus de végétaux et soutenir une approche qualitative dans les projets sous maîtrise départementale ou en partenariat
- d'augmenter de 5 % par an le nombre d'arbres plantés par le Département
- de préserver les arbres existants (sauf pour des raisons sécuritaires ou sanitaires) et valoriser ce patrimoine méconnu comme outil pédagogique pour les habitants et les agents.



« Recréation 62 », des solutions fondées sur la nature dans les collèges et les bâtiments départementaux



Ce dispositif, inscrit dans le plan Défi biodiversité 62 voté en 2023, vise à mieux comprendre la biodiversité, faciliter son intégration dans les aménagements et sensibiliser les acteurs comme les collégiens et professeurs. Quatre collèges pilotes (Val du Gy à Avesnes-le-Comte, Paul Verlaine à Béthune, Anatole France à Noeux-les-Mines, les Argousiers à Oye-Plage) ont été accompagnés pour développer des projets de gestion de leurs espaces naturels.



En 2024, des territoires qui s'engagent

Un guide floristique et pratiques écologiques pour les agents (MDADT Audomarois)

Ce guide, réalisé par différents services départementaux, la MDADT et partenaires (Conservatoire Botanique de Bailleul, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Office Français de la Biodiversité), répertorie les espèces locales, protégées ou invasives du territoire avec leur description et localisation. Une fiche de suivi permet de signaler de nouvelles stations. Chaque véhicule est équipé de ce document.



Renaturation d'entrée de ville à Vendin-les-Béthune (MDADT Artois)

Au rond-point des Pilastres (RD943), le Département a poursuivi ses efforts en gestion différenciée. Le CER d'Annezin et l'association Noeux Environnement ont planté une vingtaine d'arbres et installé 2 hôtels à insectes. La gestion prévoit une tonte normale pour la sécurité et une bande fleurie laissée libre. L'unique fauche tardive des 2 700 m² sera effectuée fin septembre, c'est moins d'entretien pour le prestataire (gain de temps et d'argent) et plus d'espaces pour la faune et la flore !



Des actions favorables à la biodiversité grâce au Fonds Biodiversité Investissement (FBI)

Voté en 2023, le FBI soutient des projets favorisant la biodiversité dans les communes et EPCI.

- À Loos-en-Gohelle, l'association Loos N'Gourma a créé le « Jardin des Achillées », un espace pour la petite faune et pollinisateurs, offrant aussi des événements culturels et des échanges de plants.
- À Desvres, le FBI a financé pour la deuxième année la création de haies, bosquets et vergers.



Chiffres clés

Fonds biodiversité investissement 2024 :

59 opérations soutenues pour 707 345 €
(34 opérations soutenues pour 373 868 € en 2023)



Perspectives 2025

Renouvellement du label Grand site de France Les Deux-Caps pour la période 2024-2032.

Changement climatique et qualité de l'air : Évaluation de la qualité de l'air du plan de transition départemental par ATMO Hauts-de-France - Poursuite du déploiement des ateliers Fresque du Climat.

Réalisation d'un parcours découverte air-biodiversité, inédit en milieu rural réalisé avec ATMO Hauts-de-France et le CPIE Val de Canche et d'Authie.

Inventaire du patrimoine arboré le long des routes et mise en place d'une gouvernance dans les MDADT.


6^E COMMISSION


**FINANCES ET
SERVICE PUBLIC
DÉPARTEMENTAL**

Bâtiments départementaux - Parc de véhicules



© Yannick Cadart / CD62

Gérer les bâtiments du Département, c'est concilier maîtrise des coûts, respect de l'environnement et responsabilité sociale. Priorité est donnée à une mobilité écoresponsable : renouvellement de la flotte avec des véhicules peu émetteurs et ouverture à plusieurs sources d'énergie, mise en place progressive de l'autopartage ...



Ressources Humaines - Administration générale et moyens des services

Encourager une consommation responsable fondée sur l'économie circulaire. Plutôt que le « tout jetable », privilégier des produits locaux, durables, réutilisables et recyclables pour préserver les ressources.

Le Département déploie ce modèle et soutient ses agents dans la dématérialisation, la réduction des déchets et des achats publics plus vertueux.





Actions phares 2024

Amélioration énergétique des bâtiments du siège à ARRAS

Grâce à de nouveaux équipements économes en énergie, comme l'éclairage LED et les cassettes de ventilation, une gestion technique a été mise en place, accompagnée d'une campagne de sensibilisation des usagers et d'un livret de bonnes pratiques. Plus d'infos : [livret bonnes pratiques](#)



Centraliser les factures d'énergie des collègues pour améliorer la gestion des dépenses énergétiques

Le Département a créé un groupement avec divers partenaires, permettant l'achat d'énergie décarbonée et de gaz dit « bio méthane ». Les collègues sont invités à rejoindre ce groupement pour bénéficier de conditions avantageuses sur le plan financier et environnemental.

En 2024, le Département a adopté la centralisation de la facturation de l'énergie (à partir de 2026 pour l'électricité et 2027 pour le gaz et les réseaux de chaleur urbain), simplifiant la gestion pour les collègues. Cette nouvelle étape de centralisation s'accompagnera d'une campagne de sensibilisation à la sobriété énergétique.

CITRON@, un nouveau système de management de l'énergie

Lancée en 2024 pour répondre aux objectifs réglementaire, cette plateforme assure le suivi des consommations des collègues (gaz, électricité, fioul, propane, eau, et réseau de chaleur urbaine) et leur impact carbone.



Ce système garantit la supervision énergétique des établissements et favorise une réduction durable des consommations d'énergie ainsi que des impacts économiques et environnementaux.

Focus sur la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine bâti

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément à l'article 180 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, le RDD doit préciser le programme d'actions pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires appartenant aux collectivités territoriales, respectant les obligations de l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le Pacte des Solidarités Territoriales du Département encourage une gestion sobre de ses bâtiments et intègre les enjeux climatiques dans toutes les politiques.

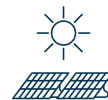
Dans un souci d'exemplarité, il a inscrit dans son plan de transition pour la décarbonation de 2024 (Axe 1 : Diminuer l'impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier), 3 actions pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments départementaux et collègues (cf. annexe p 43) :

- **Assurer un développement immobilier exemplaire** en maîtrisant les surfaces et en améliorant la performance énergétique.
- **Maîtriser les consommations d'énergie** par des pratiques efficaces dans tous les bâtiments et collègues.
- **Impulser le changement dans les pratiques et usages quotidiens** de manière systématique.

Chiffres clés



Achat : 75 % de l'électricité garantie EnR (Énergie renouvelable) - **3 % de biogaz** alimentant collèges et bâtiments



5 000 m² de panneaux photovoltaïques

Connexion à un réseau de chaleur urbaine (RCU) :

- 12 collèges raccordés (+ 1 en 2024 : collège Albert Debeyre de BEUVRY)
- 7 autres bâtiments raccordés (+ 2 en 2024 : MDADT de Béthune et Archives Dainville)

Consommations énergétiques totales (évolution 2024/2023) :

- collèges : Gaz naturel - 11 % / Electricité + 1 %
- autres bâtiments : Gaz naturel - 8 % / Électricité - 8 % / RCU + 3 % / Propane x 2

Modernisation de la gestion du parc de véhicules

Ce projet vise à améliorer l'analyse et l'entretien des véhicules par l'installation de boîtiers télématiques et également, par une solution d'autopartage, à réduire la taille du parc, limiter les remboursements de frais kilométriques, et des km parcourus, optimiser la rotation des véhicules et faciliter l'électrification de la flotte.



Garage départemental : 53 véhicules électriques 17 hybrides

84 % des km effectués par des véhicules de norme euro 5 et + par rapport aux km de l'ensemble de la flotte (76 % en 2021)



En 2024, une collectivité qui s'engage

Des travaux d'adaptation au changement climatique au collège Albert Camus à Outreau (territoire du Boulonnais)

Le projet incluait la désimperméabilisation partielle de la cour et la déconnexion des eaux pluviales (mise en conformité réglementaire), avec la création d'un bassin d'infiltration de 1 000 m³ et de 300 m³ de rétention. Un îlot vert et la plantation de huit arbres ont également été réalisés.

Coût total : 199 200 € TTC, subvention de 83 940 € de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son Plan Concerté pour l'Eau.

La régie directe de l'Atelier du siège et les Centres de Maintenance des Bâtiments (CMB) offrent une seconde vie aux matériels et matériaux

Ils les réutilisent pour des réparations urgentes, tout en respectant les normes de sécurité. Par exemple, des dalles de faux plafond du site de déconstruction du collège de Marquise ont été récupérées pour être installées au collège d'Hesdin. L'équipe des CMB a également utilisé des éléments sanitaires du collège de Marquise pour équiper le CER de Fruges en douches. Une démarche éco-responsable, économique et utile.



Perspectives 2025

Réduction de l'impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier :

- Maîtrise des énergies : poursuite et réception des travaux de rénovation énergétique des bâtiments du siège avec un pilotage centralisé des installations et équipements
- Maîtrise des usages (bâtiments siège) : mesures de prévention des risques liés aux ambiances thermiques de travail
- Promotion de la sobriété énergétique dans les collèges (arrivée d'un ETP et animations diverses).
- Développement immobilier exemplaire avec des objectifs d'occupation optimisés
- Finalisation du nouveau bâtiment des Archives - Installation de panneaux photovoltaïques

Modernisation de la gestion du parc de véhicules : déploiement du projet sur une centaine de véhicules du siège.



Actions phares 2024

De nouveaux engagements pour promouvoir l'égalité femmes-hommes

En réponse aux ambitions politiques du projet de mandat, aux enjeux de société, et pour confirmer l'action départementale, un nouveau plan d'actions a été élaboré comprenant 2 engagements :

- **Faire du Département une collectivité exemplaire** : animation d'un réseau de référents volontaires, communication adaptée, adoption du plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle 2024-2026. Plus d'infos : [ppep](#)
- **Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques** : soutien à l'emploi des femmes bénéficiaires du RSA, promotion de la mixité, interventions en milieu scolaire, sensibilisation des jeunes, visibilité des femmes dans les programmes culturels et accès des femmes au sport.



Une stratégie de sobriété numérique pour réduire l'impact environnemental

Le Département a anticipé la réglementation de 2021, imposant aux collectivités de plus de 50 000 habitants de développer une stratégie numérique responsable d'ici 2025. Dès 2022, des mesures ont été mises en place (rationalisation des imprimantes, allongement de la durée de vie des appareils, remplacement des écrans uniquement en cas de panne ... Plus de 3 000 agents ont été formés à la sobriété. Cette politique a conduit à une réduction de 60 % des équipements traités comme déchets DEEE et a été reconnue lors du Green IT Day 2024.



Chiffres clés

Ressources humaines :



2 434 agents télétravailleurs (soit 34,01 % des agents - 18 % d'hommes et 82 % de femmes) (2 270 agents en 2023)



243 agents bénéficiaires du forfait mobilité durable (198 agents en 2023)



566 agents en situation de handicap (taux d'emploi de 8,70 % (seuil légal 6 %))

Administration générale :



237 tonnes de déchets dangereux déclarés via TrackDéchets



51,5 tonnes de papier consommé (hors imprimerie) (diminution de 4,5 tonnes soit 10 % par rapport à 2023) dont 26 % de papier recyclé



17 % de produits « verts » commandés (fournitures de bureau) (27 % en 2023)



Restaurant administratif :

43 % de produits locaux et de qualité consommés dont **26 % de bio**

44 % de produits durables (viandes et produits de la pêche)

Gaspillage alimentaire : 35,7 g par convive par jour de déchets alimentaires (38,2 g en 2023)

Un budget vert en faveur de la transition écologique

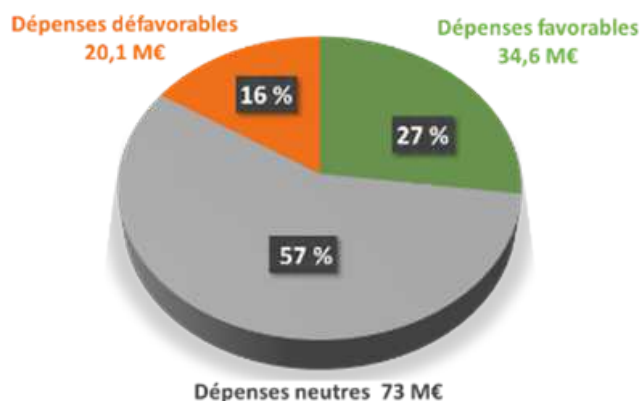
Exigé par la loi de finances 2024, il évalue l'impact environnemental des décisions budgétaires des collectivités locales de plus de 3 500 habitants. Elles doivent inclure une annexe environnementale à leur compte administratif. Les dépenses sont classées en favorable, défavorable ou neutre.

En 2024, l'annexe se concentre sur l'atténuation du changement climatique et un périmètre restreint de dépenses d'investissement.

En 2025, elle inclura la biodiversité et couvrira l'ensemble du budget d'investissement. À partir de 2026, elle abordera les 6 axes : changement climatique (atténuation), adaptation/risques naturels, eau, économie circulaire/risques technologiques, pollutions, espaces naturels/biodiversité.



Analyse environnementale globale CA 2024



En 2024, le montant total analysé est de 127,7 M€, soit 66,8 % de la section investissement :

- **57 % de dépenses neutres** : Maintenance (routes, bâtiments), Dispositifs de subventions, Études, Participations aux EPOA ...
- **16 % de dépenses défavorables** : Travaux neufs (routes, bâtiments), Achats de véhicules, Travaux avec artificialisation des sols ...
- **27 % de dépenses favorables** : Construction de bâtiments avec performance énergétique et sans artificialisation, Achat de véhicules électriques, Mobilités durables (études, aires de covoiturage, pistes cyclables ...) ...



En 2024, une collectivité qui s'engage

Semaine du handicap 2024 : retour sur diverses actions

En novembre, le Département a participé à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), organisant diverses actions pour sensibiliser ses agents et promouvoir l'inclusion au travail.

- **Ateliers immersifs** : Des sessions de sensibilisation au handicap ont été organisées par les ressources humaines et la direction des sports, incluant des animations autour du handisport, le jeu « Handipoursuite » et des mises en situation au travail, destinées aux agents départementaux.
- **Participation au Duoday** : 17 duos ont été formés durant cet événement national pour favoriser l'insertion des personnes handicapées, permettant aux agents de partager leur journée avec une personne en situation de handicap dans un cadre bienveillant.
- **Exposition sur la stratégie handicap** présentée dans les couloirs de la Mission Développement de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire.



Élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Le SPASER fixe des objectifs pour intégrer des critères sociaux, environnementaux et économiques dans les marchés publics. Il recense et valorise les actions existantes, les structurant dans une stratégie claire pour promouvoir le développement durable dans la commande publique. Entre octobre 2024 et février 2025, les actions et indicateurs du SPASER ont été définis lors d'ateliers avec des agents volontaires.



Réalisation d'un guide sur les achats publics durables

Ces dernières années, de nombreuses réglementations sur les achats publics durables ont émergé, rendant le sujet complexe. Pour clarifier la situation, la direction de la commande publique a élaboré un guide qui sera mis à jour régulièrement. Ce guide répertorie les réglementations, les sites internet et les formations en ligne gratuits et utiles pour les acteurs de l'achat public.

Plus d'infos : [guide sur les achats publics durables](#)

Sensibilisation à l'impact du numérique

En 2024, la Journée mondiale du climat combinée au Digital Cleanup Day a renforcé la sensibilisation aux impacts environnementaux du numérique. Une campagne a offert aux agents des outils de tri, des guides pour réduire leur empreinte numérique et des formations internes sur l'éco-conception numérique. Support de cette formation disponible [ici](#)



Collecte des équipements numériques personnels (téléphones, ordinateurs chargeurs ...)

Une campagne a été menée pendant 6 mois avec des boîtes de collecte placées dans les territoires et au siège du Département. L'objectif était de développer la filière de traitement et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les appareils collectés ont été confiés à Ecologic, éco-organisme spécialisé, assurant leur dépollution et recyclage dans le respect des normes environnementales. Cette initiative s'inscrit dans une économie circulaire visant à réduire l'impact environnemental des déchets.



Perspectives 2025

Ressources humaines :

- Engagement renforcé en faveur du handicap pour 2025-2027 : Le Département et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) s'engagent avec une nouvelle convention pluriannuelle 2025-2027.

Administration générale :

- Validation du SPASER.
- Sobriété numérique : objectif ambitieux de réduire de 25 % le stockage interne des serveurs départementaux.

Ce 14^e rapport sur la situation en matière de développement durable met en lumière les actions du Conseil départemental du Pas-de-Calais en 2024 face aux défis environnementaux, économiques et sociaux.

Il souligne les efforts pour intégrer dans ses politiques les trois piliers du développement durable : efficacité économique, équité sociale et qualité environnementale. Au côté de ses partenaires et grâce à l'impulsion des élus et à l'implication du personnel départemental, de nombreuses actions et innovations menées par la collectivité tentent de concilier ces trois objectifs.

Témoignant de l'engagement du Département, ce rapport présente une sélection de réalisations, mêlant grandes démarches structurantes et actions moins visibles mais néanmoins remarquables de la collectivité.

EN BREF ...

L'année 2024 a été rythmée par :

- **Des temps forts pour faire évoluer les pratiques** : échanges autour de l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage, sensibilisation des agents aux enjeux climatiques et énergétiques via la Fresque du climat, impacts du numérique, inclusion et handicap, égalité femmes-hommes, biodiversité ...
- **De nouvelles politiques et démarches** : stratégie 2024-2027 pour un tourisme responsable, Objectif Jeunesse 62 « une génération des possibles » 2024-2027, soutien à l'agriculture et à une alimentation de qualité par des aides directes aux projets locaux, accompagnement des acteurs de l'érosion, « Défi climat 62 » plan de transition pour la décarbonation 2024-2028, « Aux arbres 62 » pour renforcer la place de l'arbre et du végétal ...
- **De nombreuses actions dans l'ensemble des missions départementales** : coordinateurs « Logement d'abord », projet de tourisme durable XTraVel, appuis post-inondations 2023-2024, participation au projet européen PolliConnect en faveur de l'essor des pollinisateurs, dispositif Récréation 62 pour intégrer la biodiversité dans les collèges, actions de sobriété et d'efficacité énergétique du bâti, budget vert, élaboration du SPASER ...
- **La poursuite de chantiers avec nos partenaires** : accompagnement des acteurs de l'ESS dans l'amélioration continue, développement des sports de nature, soutien à des projets concrets via la contractualisation, actions culturelles et pédagogiques innovantes, appui d'Ingénierie 62 pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'aménagement des espaces publics ...

ANNEXE

SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI 3 fiches actions issues du plan de transition pour la décarbonation du Département du Pas-de-Calais 2024-2028

Action 1.1 : Assurer un développement immobilier exemplaire

Objectifs : Maîtriser les surfaces du patrimoine bâti départemental et améliorer la performance énergétique des bâtiments et équipements.

Contexte :

Il s'agit d'adopter une approche coordonnée pour réaliser des actions de sobriété (utiliser moins de surface), d'efficacité (améliorer les performances énergétiques) ou bas-carbone (rénover efficacement).

Le décret tertiaire impose une réduction de 60 % des consommations d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de - 40 % en 2030, nécessitant des actions significatives.

Description de l'action :

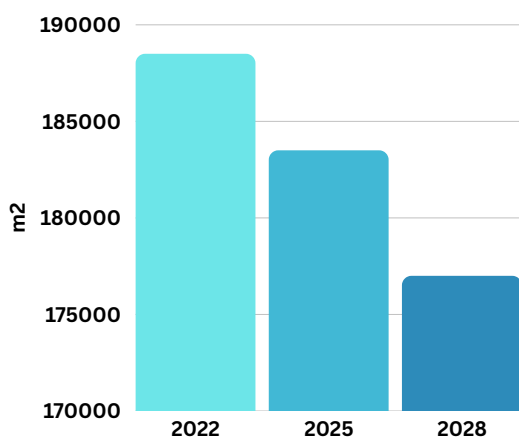
• **Maîtrise des surfaces :**

- Élaborer un schéma directeur de l'immobilier pour optimiser la gestion des bâtiments départementaux, adaptation des surfaces, rationalisation et partage des espaces, fermeture des locaux non utilisés. Ce schéma sera évalué en 2024, planifié début 2025, et piloté jusqu'en 2028.
- Collèges : Réflexion sur la carte scolaire pour maîtriser le ratio m² par élève. Respect par chaque établissement du référentiel pour un collège responsable, égalitaire voté par le Conseil départemental en 2024 tant en exploitation qu'à l'occasion de travaux.

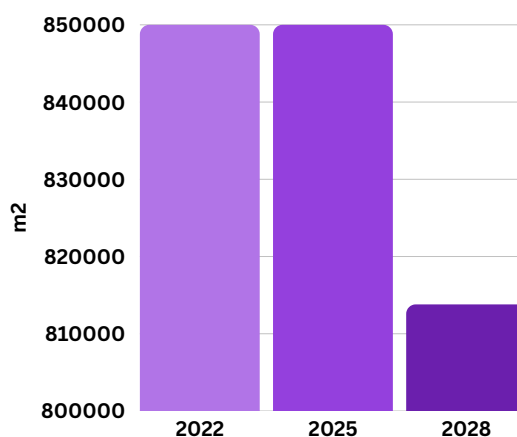
• **Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier :**

- Moderniser les installations et équipements techniques.
- Respect des réglementations thermiques en cours (RE 2020 ...) pour des constructions et rénovations performantes (atteinte a minima des objectifs du décret tertiaire (réduction de consommation d'énergie de 60 % par rapport à l'année de référence 2019).
- Labelliser les investissements (réhabilitation et reconstruction) selon un référentiel type REV 3.

Objectif de réduction des surfaces
des bâtiments départementaux



Objectif de réduction des surfaces
des collèges



Action 1.2 : Maîtriser les énergies

Objectifs de l'action : Maîtriser les consommations d'énergies à travers la mise en place de pratiques efficaces dans l'ensemble de nos bâtiments et collèges.

Contexte :

La maîtrise de nos consommations énergétiques est essentielle pour le plan de décarbonation, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une approche coordonnée et cohérente est nécessaire à l'échelle du patrimoine.

Description de l'action :

Une approche efficace nécessite plusieurs actions : bien que la sensibilisation soit abordée dans la « Fiche 1.3 Maîtrise des usages », l'énergie la plus propre est celle non consommée. Cette action 1.2 se déploiera en plusieurs phases, permettant de réduire la consommation jusqu'à 20 %.

• Être sobre dans nos consommations :

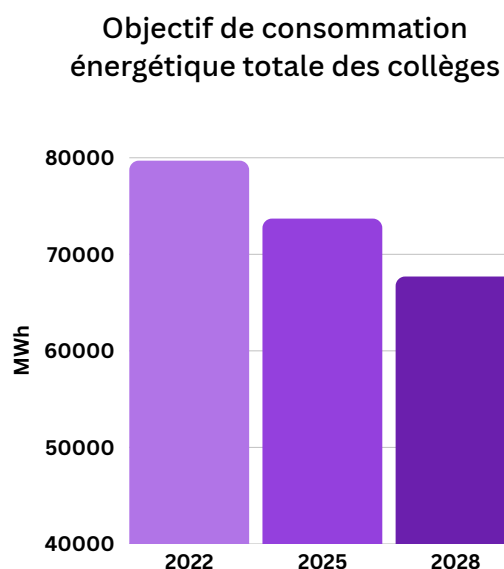
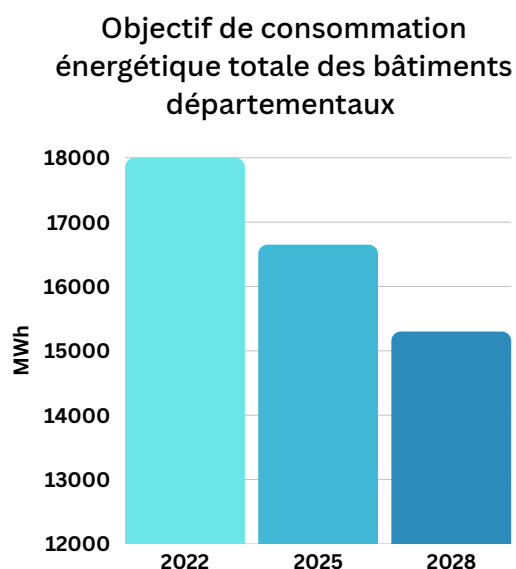
- Identifier notre patrimoine énergivore à travers des audits déjà réalisés et à venir, pour établir un premier bilan en 2025 et prioriser les actions à entreprendre.
- Mettre en place un outil de suivi de consommation pour analyser précisément et produire des bilans site par site, tout en sensibilisant ; l'information permet d'agir. Compatible avec le décret tertiaire, cette plateforme garantit l'atteinte des objectifs.
- Optimiser l'exploitation des installations techniques et équipements.

• Agir avec efficacité sur nos équipements :

- Développer l'efficacité énergétique implique une optimisation et automatisation des installations techniques grâce à l'hypervision, Gestion Technique du Bâtiment permettant un pilotage à distance pour améliorer le confort et réduire les consommations.

• Développer nos énergies renouvelables :

- Identifier le potentiel de notre territoire pour le développement des énergies renouvelables (solaire, géothermie, réseaux de chaleur urbain ...) à travers un état des lieux et un schéma directeur ...
- Développer le réseau de chaleur urbain et l'autoconsommation collective aide à décarboner grâce à une énergie plus verte, tout en réduisant la consommation. Lors du renouvellement du groupement d'achats, envisager d'acheter davantage d'énergie verte. Actuellement, 75 % de l'électricité et 3 % du gaz achetés sont verts.



Action 1.3 : Maîtriser les usages

Objectifs de l'action : Faire preuve d'exemplarité en impulsant le changement dans les pratiques et usages quotidiens au sein des bâtiments de manière systématique.

Contexte :

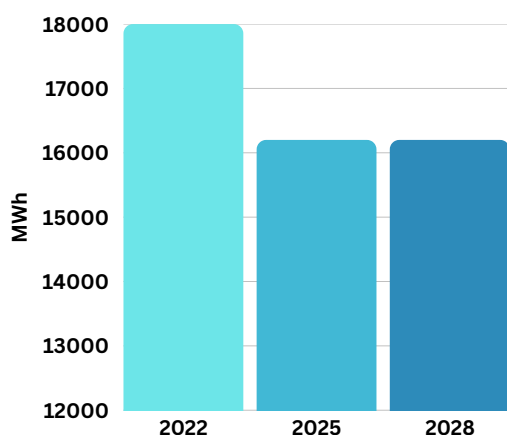
La transition énergétique est cruciale pour le Département, car les dépenses énergétiques le rendent vulnérable, tout comme l'augmentation des dépenses sociales. Cette vulnérabilité peut être atténuée par des mesures de sobriété et des investissements bénéfiques à long terme. Une action coordonnée et cohérente est nécessaire pour réduire la consommation énergétique.

Description de l'action :

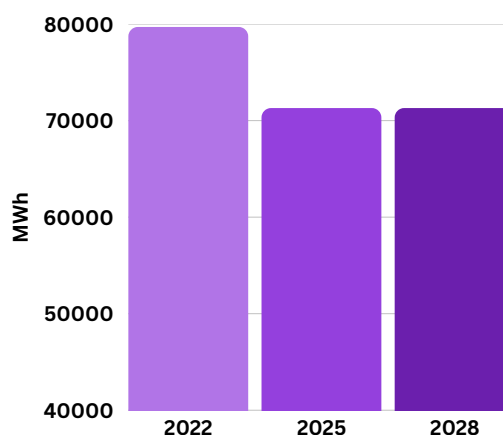
Il est reconnu que l'usage approprié d'un bâtiment peut réduire sa consommation jusqu'à 10 % par rapport à une absence de gestion. Il est donc essentiel de mettre en place certaines mesures.

- **Former les élus et les usagers** (agents départementaux, équipe pédagogique et enseignante, gestionnaires, collégiens ...) à mieux comprendre et agir sur la réduction de la consommation d'énergie, ainsi qu'à prendre conscience de leurs actions quotidiennes, notamment grâce à la fresque du climat.
- **Sensibiliser l'ensemble de nos partenaires** à travers la mise en place, lors de réunion de démarrage, d'une action liée à la réduction des consommations d'énergie (éconotes et ambassadeurs de fresques, nudges).
- **Développer des challenges entre bâtiments** : Challenge ACTEE CUBE.S, Challenge ENERGIK, éco-énergies tertiaire ...
- **Réaliser de manière systématique la mise en place d'un guide d'usage du bâtiment** après travaux à destination des usagers et de la maintenance (carnet de bord).
- **Évaluer les gains des actions de sensibilisation** après chaque challenge et fournir un retour d'expérience.

Objectif de consommation énergétique totale des bâtiments départementaux



Objectif de consommation énergétique totale des collèges





© Yannick Cadart / CB62

*Rédaction du rapport : A. RAVIER - C. PACCOU - Service Préservation des Ressources et du Climat
 Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement*

**Conseil départemental du Pas de Calais
 rue Ferdinand Buisson
 62018 ARRAS Cedex 9**

03 21 216 216

SUIVEZ-NOUS     

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Direction du Développement, de
l'Aménagement et de l'Environnement
Service préservation des ressources et du
climat

RAPPORT N°2**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN 2024 DU
DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose au Conseil départemental de présenter, avant le débat d'orientations budgétaires, un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (RDD).

Selon le législateur, ce rapport informatif est un outil d'aide à la décision, permettant éventuellement de réorienter les politiques en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable.

Le décret d'application 2011-687 du 17 juin 2011 a précisé le contenu de ce rapport en le structurant autour des 5 finalités du développement durable : Bien vivre ensemble - Être solidaire et proche de tous - Entreprendre responsable - Préserver le climat et améliorer la qualité de l'air - Préserver la biodiversité et les ressources.

La présentation du rapport sur la situation concernant le développement durable évolue cette année. Sans modifier l'objectif principal de faire une rétrospective des efforts menés en 2024 par le Département en la matière, la forme change pour être plus pédagogique et son contenu est enrichi pour illustrer la transversalité des actions et de leur portée.

De plus, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le RDD doit désormais contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés dans le programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette évolution réglementaire invite à restructurer l'évaluation annuelle, en

visant une analyse plus précise et systématique des impacts de chaque politique sur chacun des ODD interconnectés avec les 5 finalités du développement durable.

Le rapport doit également décrire le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Ce quatorzième rapport sur le développement durable, a été élaboré avec la contribution de l'ensemble des Pôles départementaux, via leurs référents. Il présente par commission thématique, les actions significatives conduites ou soutenues en 2024, tant dans les compétences partagées au service des territoires (politiques publiques, orientations et programmes) que dans les compétences propres (bilan des actions liées à la gestion du patrimoine, au fonctionnement et aux activités internes).

Témoignant de l'engagement du Département, ce rapport met en avant une sélection de réalisations particulièrement représentatives de l'année 2024 dont :

- Des temps forts pour faire évoluer les pratiques : échanges autour de l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage, sensibilisation des agents aux enjeux climatiques et énergétiques via la Fresque du climat, impacts du numérique, inclusion et handicap, égalité femmes-hommes, biodiversité ...
- De nouvelles politiques et démarches : stratégie 2024-2027 pour un tourisme responsable, Objectif Jeunesses 62 « une génération des possibles » 2024-2027, soutien à l'agriculture et à une alimentation de qualité par des aides directes aux projets locaux, accompagnement des acteurs de l'érosion, « Défi climat 62 » le plan de transition pour la décarbonation 2024-2028, « Aux arbres 62 », le plan pour renforcer la place de l'arbre et du végétal ...
- De nombreuses actions dans l'ensemble des missions départementales : coordinateurs « Logement d'abord », projet de tourisme durable XTraVel, appuis, post-inondations 2023-2024, participation au projet européen PolliConnect en faveur de l'essor des pollinisateurs, dispositif Récréation 62 pour intégrer la biodiversité dans les collèges, actions de sobriété et d'efficacité énergétique du bâti, budget vert, élaboration du SPASER ...
- La poursuite de chantiers avec nos partenaires : accompagnement des acteurs de l'ESS dans l'amélioration continue, développement des sports de nature, soutien à des projets concrets via la contractualisation, actions culturelles et pédagogiques innovantes, appui d'Ingénierie 62 pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'aménagement des espaces publics ...

Le rôle fondamental du Département dans la transition environnementale, énergétique et sociale a été renforcé par la mise en œuvre des 3 pactes votés en 2022. Les déclinaisons opérationnelles des défis et ambitions posés dans ces pactes permettent ainsi d'accélérer les démarches transversales.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de prendre acte de la présentation de ce rapport sur la situation du Département en matière de développement durable, au titre de l'année 2024, conformément au document joint.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Ce rapport a été présenté pour information à la 2ème Commission - Solidarités Humaines du 12/01/2026.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534085-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/02/2026

Date de réception préfecture : 11/02/2026

Publication électronique le : 11 février 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRES, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

RAPPORT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNÉE 2024

(N°2026-3)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu lors de sa réunion du 09/12/2025 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa

réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, au titre de l'année 2024, conformément au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SOMMAIRE

03

Editorial de la Vice-présidente en charge de l'égalité femmes-hommes

04

Introduction

05

Données RH :

- Effectif sur emploi permanent
- Effectif par catégorie
- Effectif par filières
- Temps partiel
- Temps non complet
- Congé paternité et parental
- Télétravail
- Rémunération

12

Les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes auprès des agents de la collectivité

14

Les perspectives 2025

15

Les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes auprès des usagers et des partenaires

16

Les perspectives 2025

19

Conclusion

EDITORIAL

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes demeure un enjeu essentiel et qui nous concerne tous. Ainsi le Département du Pas-de-Calais s'est engagé activement, il y a huit ans, à porter une politique publique tournée vers cet enjeu et a développé des actions concrètes en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, aussi bien en direction des habitants du Département que de ses agents qui œuvrent au quotidien.

Le projet de mandat, au travers des pactes des solidarités humaines et des réussites citoyennes, a intégré cette notion d'égalité femmes-hommes. Dans ce cadre et de manière transversale, des actions et des projets sont menés au quotidien pour lutter contre les stéréotypes auprès des plus jeunes, améliorer l'insertion dans l'emploi des femmes, lutter contre toutes formes de violence, ...

En 2024, j'ai souhaité que l'engagement se poursuive au travers de la mise en actions d'un nouveau plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle 2024-2026, qui est inspiré de ce rapport de situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. J'ai également proposé d'adhérer au CORIF, qui est un partenaire inspirant sur cette thématique.

En parallèle, le Département est engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes par le biais du plan cadre multi partenarial et par la signature d'une délibération cadre intitulée "promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le Pas-de-Calais".

Ces différents engagements ponctuent notre action et nous permettent d'avancer vers nos objectifs de diminution des inégalités. Ils sont les garants de notre volonté de rester vigilant(e)s car l'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle pour une société plus juste et pour mieux vivre ensemble.

L'objectif du Département du Pas-de-Calais reste de faire progresser l'égalité, avec détermination et implication.

Laurence LOUCHAERT, Vice-présidente en charge de l'égalité femmes-hommes



INTRODUCTION

Depuis la signature de la « Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale », en 2017, **le Département du Pas-de-Calais est engagé dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité professionnelle.**

Pour rappel, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a donné lieu à la création de l'article L.3311-3 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier réunit des indicateurs genrés, recueillis par la direction des ressources humaines, relatifs aux conditions d'emploi, au temps de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Il comporte également un volet relatif aux politiques d'égalité menées par le Département à destination des usagers, des partenaires et des agents de la collectivité.

A partir de ce bilan, et en application de l'article 6 septies de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, un plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité professionnelle (PPEP) doit être élaboré et mis en œuvre.

Ainsi, pour la période allant de 2024 à 2026. Un deuxième PPEP a été engagé au sein de la collectivité. Il comprend notamment des mesures destinées à réduire les écarts constatés concernant les rémunérations, l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres, grades et emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'à prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, le harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes et les actions réalisées sont portées par l'ensemble de la collectivité mais également par un réseau de référents volontaires engagés et moteurs, issus de différents pôles, métiers et territoires.

Le présent rapport présente l'évolution des indicateurs, un état des lieux des actions menées au cours de l'année 2024 et celles qui sont engagées en 2025.

Il représente un véritable outil d'aide à la décision en termes de ressources humaines comme sur les politiques menées.

LES DONNÉES RH

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales, prévoit une présentation de la politique des ressources humaines du Département comprenant notamment des données genrées relatives :

- aux conditions générales d'emploi,
- au temps de travail,
- aux conditions de travail,
- à la rémunération,
- à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

Comme prévu dans l'article 2 de ce même décret, ces données sont extraites du rapport social unique 2024, sur la base d'équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

EFFECTIF SUR EMPLOI PERMANENT

	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage de femmes en 2024	Pourcentage de femmes en 2023
Fonctionnaires	2841	1722	4563	62,3%	60,8%
Contractuels	364	133	497	73,2%	72,9%
Total effectif emploi permanent	3205	1855	5060	63,3%	61,9%
Assistants familiaux	1594	179	1773	89,9%	91,4%
Total	4799	2034	6833	70,2%	70%

 Le nombre de fonctionnaires et de contractuels (effectif sur emploi permanent) en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) en 2024 s'élève à **5060 agents**, avec un **taux de féminisation de 63,3%**.

Ce taux a augmenté en 2024 et est légèrement supérieur au taux de la fonction publique territoriale (61% en 2023).

En ajoutant les assistants familiaux en ETPR, au nombre de 1773, dont 1594 femmes, le taux de féminisation des agents du Département passerait à **70,2%**.

EFFECTIF PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE

	Femmes	Hommes	Pourcentage de femmes en 2024	Pourcentage de femmes en 2023
Catégorie A	1417	295	82,8%	82,8%
Catégorie B	398	258	60,7%	60,3%
Catégorie C	1390	1302	51,6%	49,8%
Total	3205	1855	63,3%	61,9%

↳ Dans cette répartition du nombre d'agents (fonctionnaires et contractuels) sur emploi permanent, on constate :

- un quasi équilibre de la répartition femmes-hommes dans les postes de catégorie C ;
- une sur-représentation des femmes par rapport aux hommes dans les postes de catégorie A (**82,8%**) ;
- à noter qu'au niveau des postes de l'encadrement supérieur (direction générale des services, directions générales adjointes, secrétariats généraux, direction et direction adjointes) les femmes représentent **35%**. En revanche, si nous prenons en considération l'ensemble des postes avec encadrement (chef(fe)s de service, de bureaux, de sections, ...), le taux de féminisation grimpe cette fois à **60%** (258 femmes et 172 hommes).

EFFECTIF DE L'ENCADREMENT SUPERIEUR

	Femmes	Hommes	Pourcentage de femmes en 2024
Direction générale	1	4	20%
Secrétariats généraux	0	4	0%
Directions et directions adjointes	18	27	40%
Total	19	35	35%

EFFECTIF PAR FILIERES

	Femmes	Hommes	Pourcentage de femmes 2024	Pourcentage de femmes 2023
Filière administrative	1242	281	81,5%	80,6%
Filière technique	838	1472	36,3%	34,4%
Filière culturelle	66	33	66,7%	63,5%
Filière sportive	0	0	0	0
Filière sociale	699	44	94,1%	94,8%
Filière médico-sociale	335	11	96,8%	96,6%
Filière médico-technique	9	7	56,3%	75%
Filière animation	16	7	69,6%	52,9%
Total	3205	1855	63,3%	61,9%

 Certaines filières sont encore très genrées :

- les filières administrative (**81,5%**), sociale (**94,1%**) et médico-sociale (**96,8%**) sont majoritairement féminisées. Une légère inflexion est néanmoins observée dans la filière sociale.
- la filière technique, quant à elle, compte presque deux fois plus d'hommes. Les femmes ne représentent que **36,3%** des effectifs avec toutefois une légère augmentation par rapport à 2023 ;
- les filières culturelle et animation se sont féminisées alors que la filière médico-technique tend vers l'équilibre.

TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est un temps de travail choisi par l'agent, sur une période définie. Le temps partiel s'exprime en pourcentage du temps complet.

Pour rappel, le temps partiel de droit ne peut être refusé par l'administration. Il est accordé à l'occasion d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant (jusqu'à ses 3 ans) ou aux personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, victime d'un accident ou d'une maladie grave.

Le temps partiel sur autorisation n'est, quant à lui, accordé que si les nécessités de service et les possibilités d'aménagement de l'organisation du travail le permettent.

Catégorie	Genre	Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation	Total 2024	Total 2023
Catégorie A	Femmes	98	251	349	346
	Hommes	0	6	6	7
Catégorie B	Femmes	18	71	89	91
	Hommes	0	4	4	5
Catégorie C	Femmes	42	103	145	148
	Hommes	8	6	14	23

 En 2024, sur l'ensemble des agents en emploi permanent :

- **24,6%** des femmes et **2%** des hommes de catégorie A sont en temps partiel ;
- **22,4%** des femmes et **1,5%** des hommes de catégorie B sont en temps partiel ;
- **10,4%** des femmes et **1%** des hommes de catégorie C sont en temps partiel.
- Au total, **12%** des agents en emploi permanent sont en temps partiel.

A noter également que **96%** des agents en temps partiel sont des femmes (**94,3% en 2023**).

De même, sur l'ensemble des agents femmes du Département, **18,2%** étaient en temps partiel, en 2024 contre **19,3% en 2023**.

Une action du plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle est en cours de mise en œuvre et permettra de communiquer auprès des agents sur l'impact du temps partiel, tant sur la carrière que sur la retraite.

TEMPS NON COMPLET

Un emploi à temps non complet est créé par l'assemblée délibérante et se caractérise par une durée hebdomadaire de travail inférieure à 35 heures. Il se distingue du temps partiel, choisi par l'agent.

Catégorie	Genre	Temps non complet
Catégorie A	Femmes	4
	Hommes	0
Catégorie C	Femmes	29
	Hommes	3

↳ Les femmes sont nettement majoritaires parmi les agents à temps non complet (**91,6%**). On peut remarquer toutefois une baisse importante du nombre de femmes concernées (**68,9%**) entre 2023 et 2024. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation du temps de travail des agents de propreté, auxquels il a été donné le choix de passer à temps complet à compter de 2024.

CONGE PATERNITE ET CONGE PARENTAL

Nombre d'agents (fonctionnaires et contractuels), par catégorie, ayant pris un **congé paternité** :

	2024	2023
Catégorie A	4	3
Catégorie B	7	3
Catégorie C	29	31

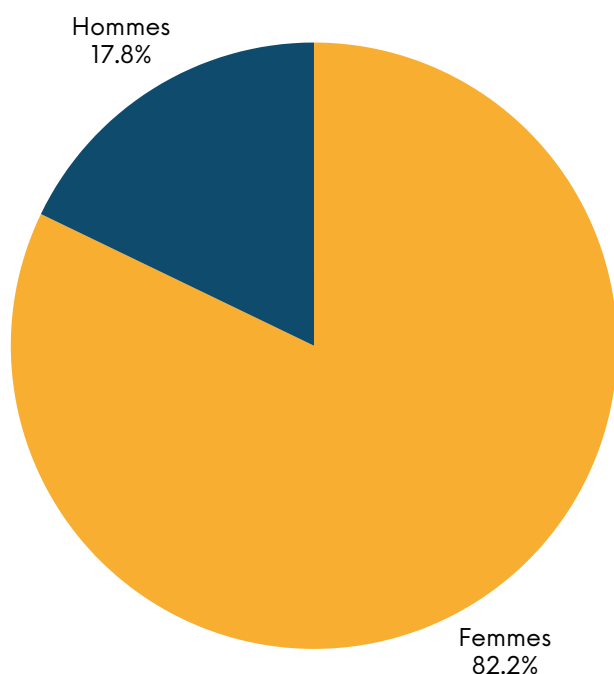
↳ Le congé paternité et d'accueil de l'enfant est accordé au père à la naissance de l'enfant, pour une durée de 25 jours. A l'avenir, cet indicateur sera mis en corrélation avec le nombre de naissances enregistrées.

LE TELETRAVAIL

Au 31 décembre 2024, 2454 agents étaient en télétravail, dont **82,2%** de femmes, soit près de 19 points de plus que la représentation des femmes au Département (63,3%). Pour autant, ce taux n'implique pas une baisse du nombre de femmes en temps partiel. Il s'explique par le surnombre des femmes dans les métiers qui sont dits "télétravaillables" (filière administrative, filière sociale, ...).

Cette sur-représentation des femmes en télétravail n'est pas l'apanage des collectivités. A ce sujet, le Haut Conseil à l'Égalité recommande de mettre en place un outil statistique national avec des données genrées quantitatives et qualitatives sur le télétravail et de sensibiliser aux impacts genrés du télétravail.

Plus d'info via cette adresse : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/egalite-professionnelle/travaux-du-hce/article/rapport-pour-une-mise-en-oeuvre-du-teletravail-soucieuse-de-l-egalite-entre-les>



REMUNERATION

Méthode de calcul :

Le salaire brut moyen annuel correspond au traitement indiciaire auquel s'ajoutent : NBI, indemnité de résidence, supplément familial, régime indemnitaire, primes, indemnités et heures supplémentaires / complémentaires. Les données relatives aux temps partiels ont été redressées (prise en compte du salaire à hauteur de 100%).

SALAIRE BRUT ANNUEL MOYEN DES FONCTIONNAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN REMUNERE (ETPR) :

FONCTIONNAIRES	Salaire brut moyen annuel des hommes en ETPR	Salaire brut moyen annuel des femmes en ETPR	Différence
TOTAL	38466	39968	+3,76% en faveur des femmes

↳ Chez les fonctionnaires, sur l'ensemble des filières, le salaire brut moyen annuel des femmes ressort légèrement supérieur à celui des hommes (**+3,76%**). Cet écart en faveur des femmes est moindre qu'en 2023 car le calcul n'avait pas été effectué sans prendre en compte le supplément familial de traitement (SFT).

SALAIRE BRUT ANNUEL MOYEN DES CONTRACTUELS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN REMUNERE (ETPR) :

CONTRACTUELS	Salaire brut moyen annuel des hommes en ETPR	Salaire brut moyen annuel des femmes en ETPR	Différence
TOTAL	40565	37797	+6,82% en faveur des hommes

↳ En revanche, la situation des agents contractuels fait état d'un écart de **6,82%** en faveur des hommes.

Il apparaît que cette différence de 2768 € s'explique notamment par la sur-représentation des femmes contractuelles dans les filières sociale et médico-sociale, filières au sein desquelles les traitements indiciaires et le régime indemnitaire demeurent plus faibles que dans les filières technique et administrative de catégorie A.

A cela s'ajoute un âge de recrutement en général plus jeune dans la filière sociale, notamment pour les assistants socio-éducatifs, que dans les autres filières.

En 2026 et dans le cadre du plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle, une étude plus fine sera menée sur les écarts de rémunération entre les agents contractuels recrutés sur des emplois permanents, au sein de la collectivité.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AUPRÈS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ EN 2024

Lutter contre les stéréotypes



De nombreuses actions de sensibilisation sont proposées à l'ensemble des agents du Département. Ainsi, un module de formation à distance sur la lutte contre les stéréotypes est accessible depuis le portail formation de l'Intranet. En 2024, 83 agents ont pu être sensibilisés par ce biais.

Cette sensibilisation est développée à travers une formation en présentiel d'une durée de 3 heures, dont les objectifs sont les suivants :

- reconnaître les stéréotypes pour mieux les dépasser ;
- être en mesure d'identifier les éventuelles différences de traitement pouvant exister entre les femmes et les hommes ;
- prendre conscience de ses propres stéréotypes.

En 2024, ce sont 165 personnes formées.

Les jeunes en service civique et les nouveaux apprentis de la collectivité ont pu bénéficier d'une sensibilisation à la thématique lors de leur journée d'intégration. Enfin, les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) ont également suivi une sensibilisation d'une demi-journée.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles



Le dispositif de signalement harcèlement, discrimination, violence (HDV) permet aux agents de signaler par mail ou téléphone des faits de harcèlement, discrimination ou violence, qu'ils soient victimes ou témoins.

En 2024, 18 saisines ont été réalisées, 5 en lien avec des violences sexistes et sexuelles. Trois saisines concernant le même auteur ont fait l'objet d'une condamnation pénale et d'une procédure disciplinaire .

A l'occasion du 25 novembre 2024, une nouvelle communication sur le dispositif a été effectuée sur Intranet et a permis de faire un focus sur le rôle des référents égalité femmes-hommes et sur les sanctions prises pour les auteurs de violence sexistes et sexuelles au sein de la collectivité.

Tout comme la lutte contre les stéréotypes, une formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est proposée à l'ensemble des agents de la collectivité. En 2024, 40 agents ont participé à ces formations, en présentiel.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AUPRÈS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ EN 2024

Lutter contre les stéréotypes dans l'emploi



Pour la première fois, dans le cadre du décret n°2024-802 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale, le Département du Pas-de-Calais a publié son Index en matière d'égalité professionnelle. Le score obtenu est de 85/100 supérieur au seuil fixé de 75/100. Sa diffusion permet de sensibiliser sur les stéréotypes dans l'emploi, au sein de la collectivité.

Porter la thématique au plus près



En 2024, l'accent a été mis sur l'animation du réseau des référents égalité femmes-hommes de la collectivité. De nouveaux volontaires ont rejoint le réseau, ce qui a permis d'atteindre un nombre d'une trentaine de personnes mobilisées. Afin de porter et de reconnaître cet engagement, la directrice générale des services, a signé une lettre de mission, qui a été adressée aux référents.

Dans la continuité des actions déjà portées à destination de ses agents, le Département, notamment à travers la mise en œuvre de son projet de mandat, fait de la thématique de l'égalité femmes-hommes une politique transversale.

Parvenir à la diffuser et à l'ancrer dans la société requiert une attention dans tous les domaines. Cette volonté se traduit au sein même de la collectivité.

Lutter contre les stéréotypes



Déjà grandement impliqué sur cette thématique, le Département s'implique davantage avec l'inscription de l'égalité femmes-hommes dans son contrat d'objectif. Ainsi, les directions peuvent s'engager à former l'ensemble de leur collectif à cette question et permettre de lutter contre les stéréotypes dans la vie scolaire, la vie professionnelle et la vie familiale.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles



En 2025, les formations à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles continueront à être déployées. Notamment, il est mis en place une formation spécifique au sein des collèges, à destination des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) qui a débuté début 2025.

Le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes, co-signé avec la Préfecture, le Ministère de la Justice, la CAF et l'ARS est effectif et se poursuit en cette année.

Favoriser l'égalité professionnelle



A travers son deuxième plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle, construit à la suite d'entretiens avec les agents de la collectivité, le Département entend :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération,
- garantir des conditions d'emploi équitables,
- concilier vie professionnelle et vie personnelle,
- lutter contre toute formes de violence,
- diffuser les bonnes pratiques autour de l'égalité femmes-hommes.

Ainsi, un grand nombre d'actions seront menées et déployées en cette année 2025.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES AUPRÈS DES USAGERS ET DES PARTENAIRES EN 2024

Engagé depuis 2017 avec la signature de [la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale](#), le Département mène depuis des actions en ce sens à destination des usagers.

2024 a notamment été marquée par la poursuite de l'engagement de la collectivité sur la question de l'égalité filles-garçons.

Lutter contre les stéréotypes dans l'emploi



A l'occasion du 8 mars 2024, l'accent a pu être mis sur l'accompagnement mis en place par les services départementaux, pour permettre aux femmes qui le souhaitent d'intégrer un métier dit masculin, tel que le métier de maçon.

Agir pour l'égalité filles-garçons dans les collèges de l'Artois



Pour la deuxième année scolaire consécutive, dans le cadre du partenariat éducatif départemental à destination des collèges publics, le Département a proposé aux collèges de travailler sur l'égalité filles-garçons et a bénéficié d'une dotation spécifique. Par exemple, dans l'Artois, 12 collèges ont souhaité participer à cette démarche.

Les élèves ont pu être accompagnés dans la mise en place de projets sur la thématique de la lutte contre les stéréotypes.

Lutter contre les violences



2024 a vu la mise en œuvre d'un second plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes, porté par la Préfecture du Pas-de-Calais, le Département du Pas-de-Calais, la CAF, l'ARS et le ministère de la justice.

LES PERSPECTIVES 2025

Dans la continuité des actions déjà portées à destination des usagers, le Département, notamment à travers la mise en œuvre de son projet de mandat, fait de la thématique de l'égalité femmes-hommes une politique transversale.

Le Pacte des réussites citoyennes y consacre notamment sa 5ème ambition "Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout" quand le Pacte des solidarités humaines promeut la santé à tous les âges de la vie (ambition 5) et accompagne les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent (ambition 9).

Promouvoir l'égalité filles-garçons



Déclarée thématique de l'année scolaire 2023-2024, l'égalité filles-garçons a été au cœur de nombreuses actions dans 99 des 125 collèges du Département.

2025 sera l'occasion de faire le bilan de ces actions, qui ont porté sur la lutte contre les stéréotypes, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et comportements sexistes, l'égalité dans les parcours scolaires et l'orientation professionnelle : mise en place de concours d'éloquence, rencontres de femmes exerçant des métiers dits « masculins », ou au contraire d'hommes exerçant des professions où les femmes sont surreprésentées, réalisation de vidéo de sensibilisation, achats de livres et de jeux pour déconstruire les idées reçues, travail de réflexion autour d'un spectacle ou d'un film traitant des inégalités de genre, ...

Mettre en place des actions pour une plus grande mixité au sein des métiers



Que ce soit pour les habitants, notamment les bénéficiaires du RSA, ou à destination des agents de la collectivité, l'objectif est de multiplier les actions de communication et d'accompagnement afin d'amener les personnes vers des métiers dits genrés.

Ainsi la direction des politiques d'inclusion durable a pour objectif d'accompagner des bénéficiaires du RSA vers les métiers du BTP à travers l'offre de services Grands chantiers BTP.

Mettre en place une procédure dans le cadre de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violence conjugale



Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Versée par la Caf, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

Dans ce cadre, il est proposé également un accompagnement à la victime. Il peut être effectué par la CAF ou par le Département. Pour 2025, les services concernés ont pour objectif de créer une procédure d'accompagnement des bénéficiaires de l'aide.

Afin d'améliorer la prise en charge, il est également prévu de former des professionnels des services sociaux départementaux, par le biais de la formation mise en œuvre par SOLFA.

Lutter contre toutes formes de violence



A l'occasion de la semaine de l'éducation financière, une campagne de communication permettra de faire un focus sur les violences économiques, qui sont une forme bien souvent méconnue des violences conjugales. L'objectif est d'initier une formation à l'attention des travailleurs sociaux, afin qu'ils puissent mieux repérer ces violences et mieux accompagner les personnes qui en sont victimes.

Soutenir l'accès et le maintien dans le logement des publics en situation de fragilité sociale



A la fois inscrit dans le schéma départemental inclusion, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes, la thématique de l'accès et du maintien dans le logement est fortement accompagnée par la collectivité à travers notamment le FSL (Fonds solidarité logement) et le dispositif "Logement d'abord".

Améliorer la santé des femmes



Tout au long de l'année 2025, les centres de santé sexuelles vont mener des actions sur les territoires, afin de sensibiliser sur la santé des femmes et la lutte contre les violences sexuelles.

Les CSS sont des acteurs privilégiés et de proximité sur le département pour la prévention et la sensibilisation à la bonne santé sexuelle des habitants : lors des consultations, les usagers sont pris en charge de manière globale, quelles que soient leurs vulnérabilités, et sont orientés ou ré-insérés dans le parcours de soins utile à leur bonne santé.

Questionner les représentations de genre à travers le sport collectif



Un projet de sensibilisation à la mixité des métiers, porté par l'association impact ovale et soutenu par le Département, dans le cadre d'un Fonds d'aide aux jeunes collectif va permettre d'allier la pratique sportive à la lutte contre les stéréotypes.

CONCLUSION

De plus en plus sensibilisées à la thématique de l'égalité femmes-hommes, les différentes directions du Département intègrent davantage cette problématique dans leurs réflexions, ce qui permet aux agents comme aux usagers de mieux prendre en considération l'égalité femmes-hommes.

Le portage politique fort et la large sensibilisation permettront d'instaurer durablement la démarche égalité femmes-hommes comme un incontournable de nos réflexions.



LA SENSIBILISATION

Le Département s'implique dans le développement des sensibilisations à la lutte contre les stéréotypes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.



L'INSCRIPTION DE LA THÉMATIQUE DANS LE PROJET DE MANDAT

Le pacte des réussites citoyennes, constituant un des 3 pactes du projet de mandat 2023-2027, a réaffirmé l'égalité femmes-hommes comme une thématique transversale notamment auprès des plus jeunes.

Le pacte des solidarités humaines propose quant à lui un accompagnement des publics les plus éloignées de l'emploi et notamment les femmes.

Le comité de pilotage politique installé depuis 2017 pour animer la démarche constituera l'instance de suivi de ces engagements.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement

RAPPORT N°3

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****RAPPORT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES -
ANNÉE 2024**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du Conseil départemental doit présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport rassemble les informations intéressant le fonctionnement du Département, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration ont été fixés par l'article 2 du décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2024 joint en annexe, comporte un volet interne relatif aux ressources humaines au sein de la collectivité, mesurant la progression en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à partir de données issues du Rapport Social Unique (RSU) de cette même année. La seconde partie du rapport concerne les politiques d'égalité menées en 2024 en interne à destination des agents et en externe à destination des usagers et des partenaires, ainsi qu'un état des mesures engagées ou poursuivies en 2025.

Il a fait l'objet d'une consultation du comité social territorial le 9 décembre 2025.

Il convient de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534083-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

Publication électronique le : 11 février 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

LOGEMENT DES JEUNES: LIVRET ET PISTES D'ENGAGEMENT

(N°2026-4)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la délibération n°2024-2 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités

humaines » ;

Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des Solidarités territoriales "Agir avec vous pour le bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De prendre acte des constats réalisés au travers des études et enquêtes menées au cours de l'année 2025 relatifs au logement des jeunes, tels que repris au document et au rapport joints à la présente délibération.

Article 2 :

De s'engager sur le principe des pistes d'actions à mettre en œuvre en réponse aux problématiques identifiées dans le cadre de la démarche visée à l'article 1, telles que reprises au document et au rapport en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas·de·Calais
Mon Département

62 Pas-de-Calais
Mon Département

ENGAGEMENT JEUNESSE



LOGEMENT DES Jeunes

• État des lieux & perspectives •



TABLE DES MATIÈRES

- . 4. Édito des Vice-présidents
- . 6. Des jeunes exposés à de nombreuses fragilités
- . 7. Des tensions accrues sur le logement dans le Pas-de-Calais qui impactent les jeunes
- . 11. Des jeunes en recherche d'indépendance
- . 12. Malgré la volonté des bailleurs sociaux, l'accès au logement des jeunes reste un défi
- . 15. L'accès au logement demeure complexe pour les jeunes
- . 17. Les jeunes avec un parcours à l'Aide sociale à l'enfance (ASE): un public particulièrement fragile
- . 19. Les pistes d'action proposées

ÉDITO DES VICE-PRÉSIDENTS



FRANÇOIS LEMAIRE
Vice-président - Jeunesse,
vie associative, éducation
populaire, tourisme
et attractivité territoriale

À travers l'Engagement jeunesse, nous souhaitons réaffirmer l'engagement du Département aux côtés de tous les jeunes du Pas-de-Calais. Nous le savons, l'accès au logement est une étape importante vers l'autonomie. Quel que soit son parcours, un jeune doit pouvoir se loger pour poursuivre ses études, trouver du travail ou construire une famille. C'est pourquoi le Département et ses partenaires ont souhaité faire un état des lieux des difficultés rencontrées par les jeunes et proposer des pistes d'action pour faire du droit au logement un véritable droit pour tous les jeunes. Nous comptons sur votre engagement à nos côtés !



RENÉ HOCQ
Vice-président - Insertion,
Revenu de Solidarité Active
(R.S.A.), Fonds de Solidarité
Logement (F.S.L.)

Depuis plusieurs années, le Département accompagne l'accès au logement et le maintien en logement des jeunes du Pas-de-Calais. Grâce au soutien de l'État dans le cadre du Pacte des solidarités, nous avons mis en place le fonds de solvabilisation, avec des aides ciblées pour les jeunes les plus en difficulté : caution, premier loyer, ouverture des compteurs, aide à l'équipement de première nécessité... Par ailleurs, nous finançons les comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), qui permettent aux jeunes de trouver près de chez eux les informations essentielles et un accompagnement adapté à leurs besoins. Nous travaillons aux côtés de nos partenaires pour concrétiser le droit au logement des jeunes, malgré une tension de plus en plus forte sur le parc locatif. Nous nous devons de répondre présent pour aider ces jeunes à bien démarrer dans la vie.

Cet état des lieux se base sur les données des travaux engagés par le Département et ses partenaires, en particulier:

- **L'étude flash sur le logement des jeunes dans le Pas-de-Calais**, réalisée par le cabinet KPMG (2025) avec les données 2023 INSEE et SNE (Système national d'enregistrement des demandes de logement);
- **L'observatoire jeunes du SIAO 62** (données 2023-2024), dédié aux 18-24 ans en situation de précarité et rencontrant des difficultés à accéder à l'hébergement et au logement;
- **L'enquête sur le logement des jeunes**, réalisée à l'été 2025 auprès d'un panel de 580 jeunes de 16 à 30 ans du Pas-de-Calais.

Différentes publications récentes (Inspection générale des affaires sociales - IGAS, Union nationale pour l'habitat autonome des jeunes - UNHAJ...) ont permis de compléter cet état des lieux avec une perspective plus large à l'échelle nationale.

DES JEUNES EXPOSÉS À DE NOMBREUSES FRAGILITÉS

- Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 17 % de la population du Pas-de-Calais en 2020, avec une évolution négative (-0,8 point entre 2014 et 2020).
- Le taux de pauvreté des jeunes de moins de 30 ans est de 29,1 % en 2021 (pour 18,4 % sur l'ensemble de la population). Ce taux de pauvreté est particulièrement élevé au niveau de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (35,7 %), de Grand Calais Terres et Mers (35,5 %), de Lens-Liévin (34,4 %) et d'Hénin-Carvin (32,4 %).
- Le revenu médian annuel des ménages de moins de 30 ans du Pas-de-Calais est de 18 080€ en 2021. D'après l'UNHAJ, 86 % des jeunes qui vivent en résidence habitat jeunes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, à l'échelle nationale.
- **1/3 des jeunes de 18 à 25 ans habitant le Pas-de-Calais ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi.** Pour les 15-29 ans, cela représente près d'1/4 des jeunes, soit près de 57 000 jeunes. Cette part est nettement plus élevée qu'aux niveaux régional et national (plus de 5.5 points de pourcentage supplémentaire qu'au niveau national).
- La part des 15-29 ans étudiants est moins élevée dans le Pas-de-Calais, tandis que la part de chômeurs y est plus élevée, avec près de 4 points de pourcentage supplémentaires par rapport au niveau national.

les Jeunes témoignent

Avant, je vivais chez ma mère. Il y a eu un truc, il y a eu un conflit familial. Après ça, j'ai fait foyer, famille d'accueil, foyer, l'internat. Puis après, j'ai vécu chez mon père. Après, chez ma tante. Après, chez mes beaux-parents. Et là, je revis chez ma mère.

E., 18 ans, en recherche d'un logement

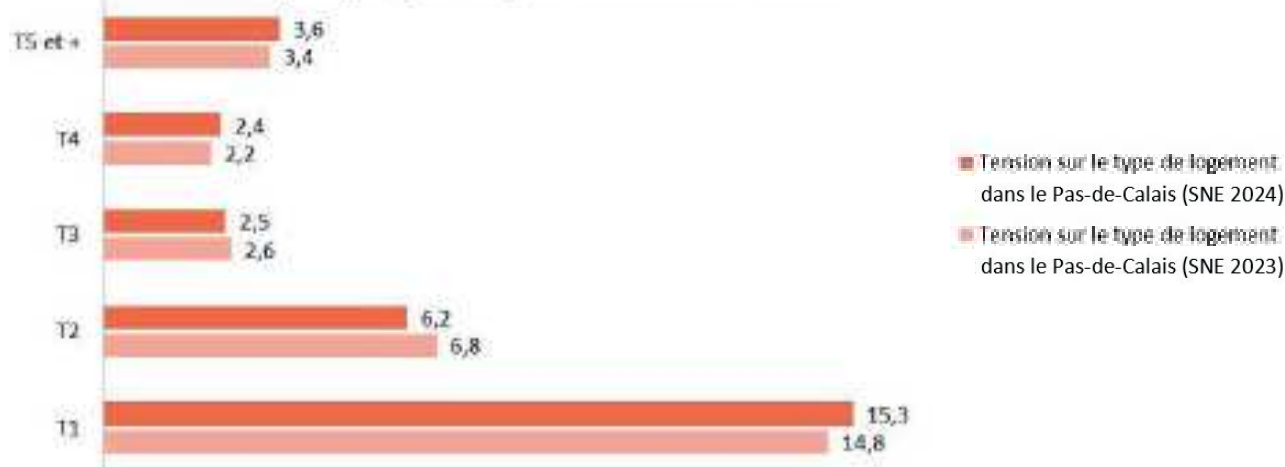
C'est plutôt mes parents qui m'ont mis dehors à l'âge de 18 ans, sans forcément de solution. Je suis arrivé au foyer où je suis resté plusieurs années. Et ensuite, grâce à eux, j'ai eu mon premier logement.

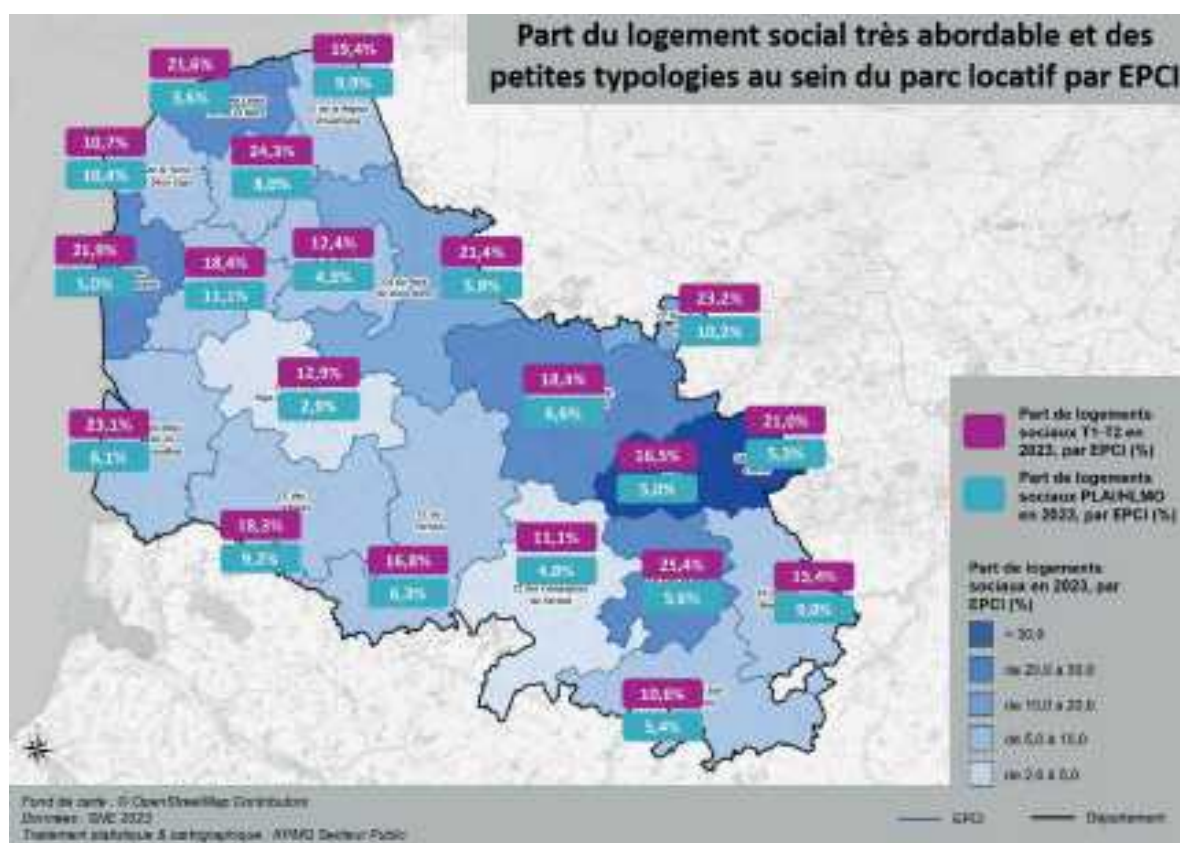
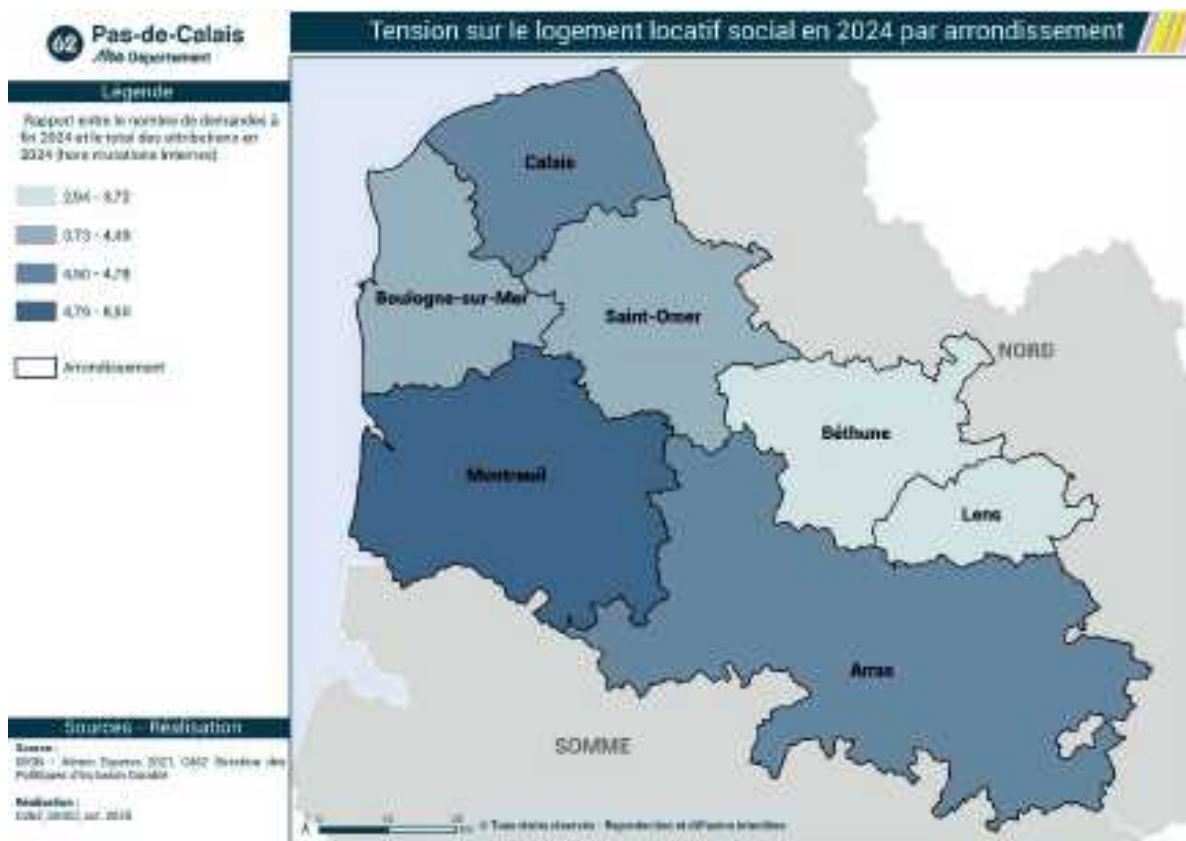
L., 24 ans, en logement autonome

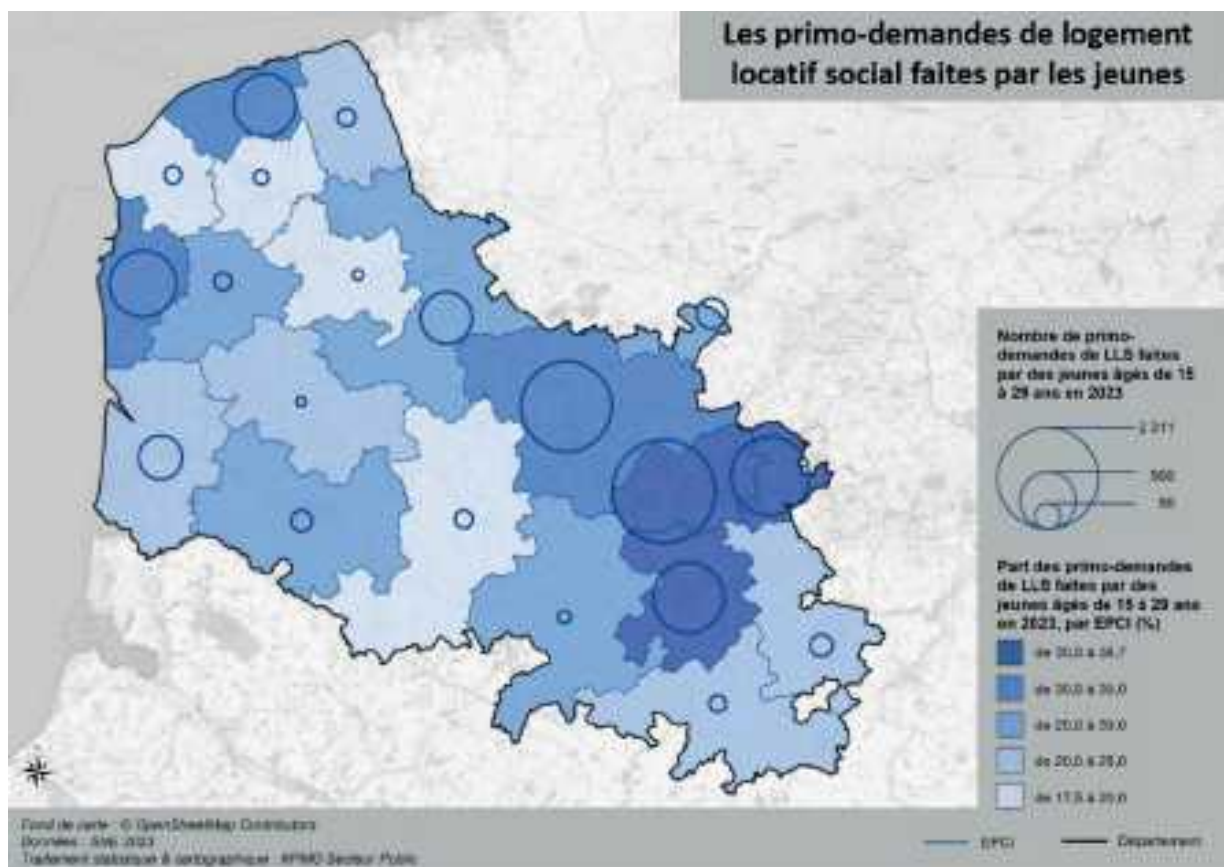
DES TENSIONS ACCRUES SUR LE LOGEMENT DANS LE PAS-DE-CALAIS QUI IMPACTENT LES JEUNES

- Le délai moyen d'attribution d'un logement locatif social dans le Pas-de-Calais (hors mutations internes) est de 11,2 mois en 2024 (+ 1,1 mois depuis 2023). On observe un faible taux de rotation.
- **La tension sur le parc locatif social est particulièrement forte sur les petites typologies (T1 ou T2), correspondant le plus souvent au besoin des jeunes.** Cependant, la part de cette typologie au sein du parc social varie fortement d'un territoire à l'autre: certains territoires apparaissent sous-dotés en petites typologies adaptées aux jeunes. D'ailleurs, **1 jeune sur 5 considère que les logements disponibles ne sont pas adaptés à ses besoins** (taille, prix, localisation...) et 1 jeune sur 7 indique avoir des difficultés en raison de l'absence de logement disponible dans le secteur où il ou elle souhaite habiter.
- La tension est particulièrement forte sur le parc privé du littoral, en raison de la concurrence d'une offre d'hébergement touristique et de nombreuses résidences secondaires.
- **Les jeunes sont sur-représentés dans la demande en logement social par rapport à leur poids au sein de la population:** les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 26,2 % des demandes de logement social dans le Pas-de-Calais (pour 23,5 % à l'échelle nationale). Un tiers des primo-demandeurs de logement social est âgé de 15 à 29 ans. Dans certains territoires, la part des jeunes primo-demandeurs de logement social dépasse 35%.

Tension par typologie de logement dans le Pas-de-Calais







Ces tensions sur le logement se répercutent sur l'offre d'accueil et d'hébergement :

- En 2024, le SIAO a reçu 4 084 demandes d'hébergement d'urgence, émanant de 1 893 jeunes âgés de 18 à 24 ans. Ils représentent **20 % des demandes d'hébergement d'urgence à l'échelle du Département**.
- Le premier motif de sollicitation du SIAO par les jeunes est la fin d'un hébergement chez un tiers (24 %), suivi par la rupture familiale (11 %) et la sortie d'hébergement (11 %). Les jeunes femmes sont de plus en plus représentées parmi les demandeurs (39 % des jeunes concernés).
- **Les demandes d'hébergement d'urgence des 18-24 ans ont augmenté de 44,3 % entre 2022 et 2024**, en particulier dans les arrondissements de St-Omer, Lens et Montreuil. Dans le même temps la capacité à répondre à ces demandes est en baisse: alors que 70 % des demandes étaient pourvues en 2022, seules 47 % des demandes ont pu être pourvues en 2024.
- Parallèlement, 375 jeunes de 18 à 25 ans ont été reçus en accueil de jour sur l'année 2024, afin de prendre un repas, une douche ou de rencontrer un travailleur social. La moitié de ces jeunes est venue plus de 6 fois dans l'année. Les jeunes reçus en accueil de jour sont majoritairement à la rue (44 %) mais aussi hébergés chez des tiers (24 %) ou en structure d'hébergement (9 %).
- La question de la **santé mentale des jeunes** est mise en évidence par l'Observatoire jeunes du SIAO 62: alors qu'un mal-être, une souffrance psychique et/ou des troubles addictifs sont signalés par la quasi-totalité des jeunes reçus par le SIAO, le manque de praticiens et le manque de formation des équipes ne permettent pas de répondre efficacement à ces besoins. Le phénomène des ruptures familiales renforce le mal-être, le sentiment d'isolement et l'incapacité à se projeter vers une insertion socio-professionnelle et plus globalement, vers l'avenir.

LES PISTES D'ACTION

Faire un état des lieux de la prise en compte du public jeune dans les documents cadres de la politique d'attribution des EPCI

Identifier les besoins qualitatifs et quantitatifs des jeunes à l'échelle de chaque EPCI, pour les intégrer pleinement aux politiques locales d'habitat

Étudier la possibilité de développer une offre alternative, par exemple au sein des résidences autonomes sous-occupées

Étudier les besoins de logement relatifs au public étudiant sur le territoire départemental, pour faciliter l'émergence de nouveaux projets et rapprocher l'offre de la demande

« En fait, quand on recherche des logements, il y a beaucoup de logements, mais pour étudiants. C'est vrai que c'est bien pour les étudiants qui veulent prendre leur indépendance et qui sont en formation, mais d'un côté ça pénalise tous ceux où c'est des jeunes qui cherchent leur appartement mais qui ont du mal à trouver. Parce que moi, en terme d'appartement, j'aurais pu dans le privé mais c'est bien écrit "jeune étudiant seulement accepté". Et c'est vrai que pour tous les parents qui mettent leurs enfants à 18 ans dehors...

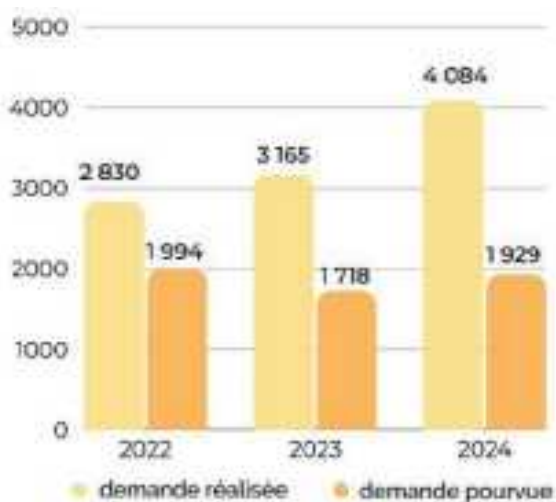
O., 18 ans, en recherche de logement

les Jeunes témoignent

« J'ai été hébergé pour presque deux ans, on va dire. Oui, parce que ma copine qui avait eu un logement, au final, elle avait été expulsée. Donc, on avait des problèmes de loyer. Du coup, on s'est retrouvés à la rue.

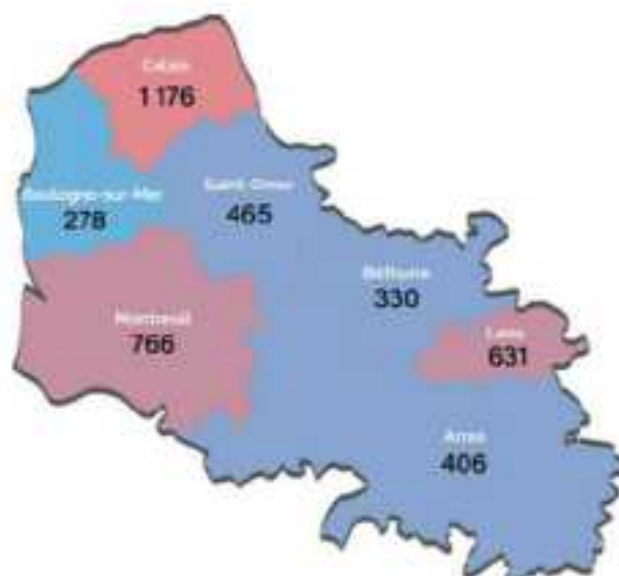
C., 27 ans, en logement autonome

Evolution des demandes d'hébergement d'urgence des 18-24 ans depuis 2022



Source: Observatoire jeunes SIAO 62 (2025)

Répartition des demandes d'hébergement d'urgence des 18-24 ans en 2024 par arrondissement



Source: Observatoire jeunes SIAO 62 (2025)



DES JEUNES EN RECHERCHE D'INDÉPENDANCE

- L'enquête sur le logement des jeunes a mis en évidence que **les deux tiers des jeunes veulent accéder au logement autonome pour être indépendants**.
- 1 jeune sur 2 estime ne pas avoir eu le choix de s'installer en logement autonome, en raison de leur situation familiale ou personnelle. Par ailleurs, 1 jeune sur 10 évoque l'installation en couple ou l'arrivée d'un enfant comme motif pour l'installation en logement autonome.
- Seul 1 jeune sur 5 s'installe en logement autonome dans l'objectif de se rapprocher de son travail ou de ses études.
- **L'accès au logement autonome est globalement vécu très positivement par les jeunes**: plus de la moitié d'entre eux dit se sentir mieux. Par ailleurs, 6 jeunes sur 10 expriment la satisfaction d'avoir davantage d'intimité et les deux tiers des jeunes sont heureux d'avoir plus de tranquillité.
- Cela explique sans doute pourquoi **78 % des jeunes ne vivent pas en colocation et ne souhaitent pas vivre en colocation**. Ainsi, seuls 10 % des jeunes se disent satisfaits de vivre en colocation et 12 % seraient prêts à l'envisager. La colocation est donc le plus souvent « subie » et non choisie par les jeunes.
- Ce besoin d'intimité et de tranquillité explique sans doute aussi le constat de l'Observatoire jeunes du SIAO 62, qui met en évidence de nombreux refus par le public jeune des propositions d'hébergement qui leur sont faites en collectif.
- L'enquête sur le logement des jeunes montre aussi que près d'**1 jeune sur 2 estime que sa vie quotidienne est plus facile grâce à l'arrivée en logement autonome** et qu'il peut désormais faire de nouveaux projets (études, travail...).

La colocation, j'avais réfléchi, mais vraiment en dernier recours parce que c'est compliqué, moi, déjà, de partager mon espace de vie sans vraiment connaître la personne, avec mon histoire. Et en plus de ça, j'avais un peu peur qu'il y ait des conflits, tout ça, parce que j'ai besoin aussi de ma liberté. Moi, je suis pas trop sociable quand je vis dans une maison. J'aime bien avoir mon espace à moi et vivre avec quelqu'un que je connais pas, j'étais pas trop rassuré, quoi.


S., 19 ans, en recherche de logement

les Jeunes témoignent

Je vis déjà en colocation (), donc ce ne serait pas quelque chose qui me dérange.

() Avec quelqu'un que je connais, c'est très possible. (...) Après j'ai pas envie de rester en colocation toute ma vie, je veux quand même mon intimité et mon cocon, entre guillemets.

A., 19 ans, en recherche d'un logement



MALGRÉ LA VOLONTÉ DES BAILLEURS SOCIAUX, L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES RESTE UN DÉFI

- D'après l'étude réalisée par KPMG, 41,8 % des jeunes de 15-29 ans sont décohabitants dans le Pas-de-Calais (47,3 % à l'échelle nationale), dont les deux tiers sont en couple ou en couple avec enfants.
- **Environ 1 jeune sur 4 décohabitant est locataire du parc social.**
- La part des 15-29 ans parmi les attributaires de logements sociaux en 2023 s'élevait à 33 % (pour une moyenne nationale de 29 %). 48 % de ces jeunes attributaires ont entre 20 et 24 ans, représentant ainsi 11 % des attributaires dans leur ensemble. Près de 80 % des jeunes attributaires sont des primo-demandeurs.
- **Le taux de succès des 15-29 ans dans la demande en logement social est nettement plus élevé que pour la population globale** (29 % contre 23 %), en particulier pour les jeunes primo-demandeurs (31 %). Il est également plus élevé que le taux de succès des 15-29 ans à échelle régionale (22 %) et nationale (19 %). Cependant, il existe de fortes disparités entre territoires.
- Pour autant, dans l'enquête sur le logement des jeunes, **près d'1 jeune sur 5 exprime une inadéquation entre ses besoins et son logement** (taille, localisation, prix...).
- De plus, les jeunes sont parfois confrontés à des difficultés une fois en logement: 1 jeune sur 4 évoque des difficultés à gérer son budget, 1 jeune sur 6 est confronté à des difficultés de voisinage et 1 jeune sur 10 se sent parfois un peu seul.
- **1 jeune sur 5 exprime des difficultés à se meubler** en raison du coût du mobilier, un résultat à mettre en parallèle avec l'offre limitée de logements meublés.

LES PISTES D'ACTION

Renforcer les liens entre bailleurs, collectivités et secteur associatif pour lever les freins au logement des jeunes dans le parc social

Déconstruire les représentations et les préjugés sur les jeunes

Mieux communiquer auprès des jeunes sur l'offre de logement social

Développer les échanges de pratiques voire les mutualisations entre bailleurs

Développer des stratégies ciblées sur le public jeune avec l'Union régionale pour l'habitat (URH)

Poursuivre le développement de liens avec les ressourceries pour faciliter l'accès à l'équipement des jeunes

les Jeunes témoignent

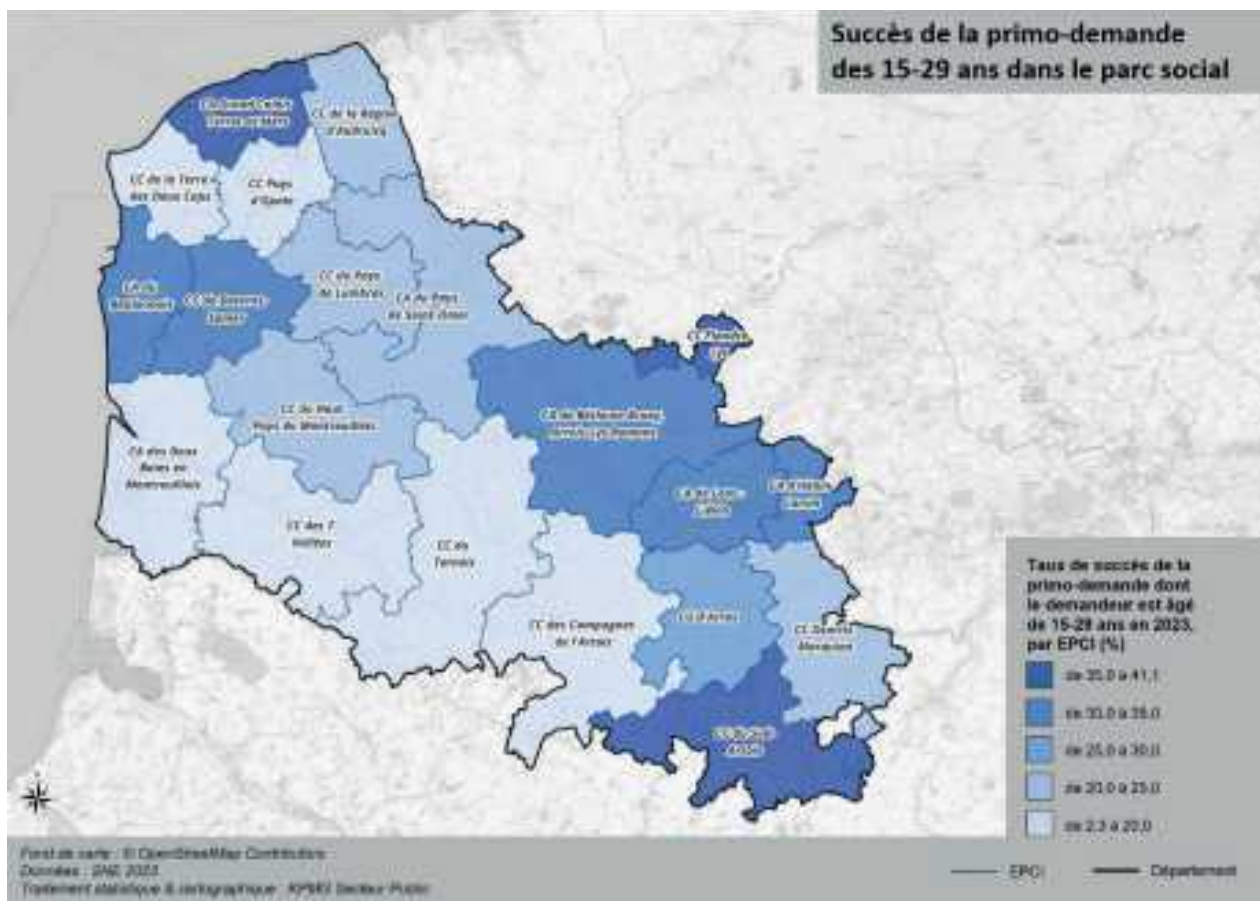
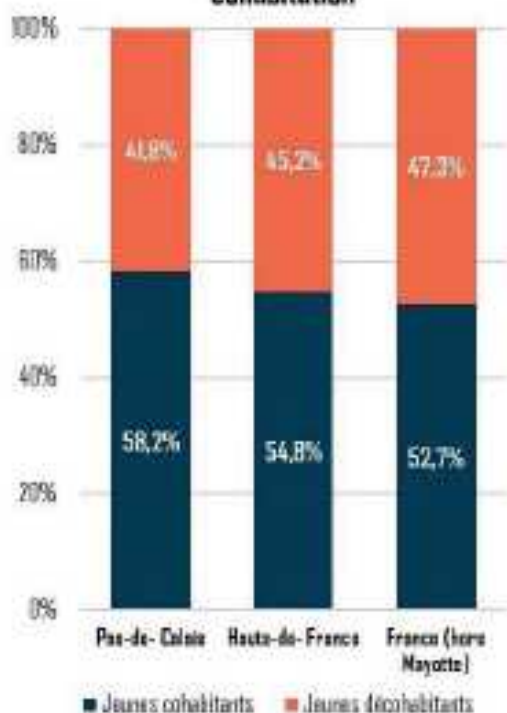
Sur ce coup-là, c'est vrai que celui que j'ai accepté là, ce n'était pas forcément ce que je voulais. Parce que quatrième étage, ça fait un peu compliqué en sachant que j'ai des enfants qui ont 22 mois de différence. Donc, j'ai tout à remonter.

L., 20 ans, en logement autonome

Il y a de la violence, du bruit, je peux décrire ça aussi d'un petit peu ça, le hall d'entrée, tout ça, mais bon, à force je m'y suis habitué, mais c'est vrai que je dis souvent aux personnes, c'est que là où j'habite, les personnes ne seraient même pas montées à mon étage, ils auraient déjà fait demi-tour, donc c'est comme ça que je décris un petit peu mon environnement. Une fois que je pousse la porte de chez moi, c'est refait, c'est propre, c'est mon environnement, c'est cool. Mais en bas de mon bâtiment et les parties communes, c'est vraiment pas ça. () Ça va faire 7-8 mois que je suis dans ce logement-là. Il me manque des tables, quelques meubles. J'ai du mal à me projeter, donc je prends mon temps. Je ne me vois pas rester ici longtemps.

L., 24 ans, en logement autonome

Part des 15-29 ans par mode de cohabitation



L'ACCÈS AU LOGEMENT DEMEURE COMPLEXE POUR LES JEUNES

- Dans l'enquête sur le logement des jeunes, les deux tiers des jeunes expriment des **difficultés liées à l'insuffisance de leurs ressources** lors de la recherche de logement. Par ailleurs, un tiers des jeunes estiment que les loyers sont trop chers, soulignant la nécessité de proposer une offre résidentielle à faible coût. Cela s'explique par des revenus plus faibles pour les ménages de moins de 30 ans que pour la moyenne des ménages. Par ailleurs, une forte proportion de jeunes décohabitants n'est ni en études, ni en formation, ni en emploi (28 %).
- Le bilan de la dynamique Logement d'abord en 2024 met en évidence que 43 % des jeunes qui sollicitent les plateformes Logement d'abord du Pas-de-Calais sont des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance ou des jeunes en grande difficulté. Ce chiffre est en augmentation (+ 5 points par rapport à 2023), témoignant d'une précarisation grandissante de ce public face au logement.
- En 2024, les comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) ont été contactés par 8 235 jeunes et ont reçu 3 827 jeunes pour les informer et les accompagner dans leur demande de logement. Pourtant, 8 jeunes sur 10 disent dans l'enquête sur le logement des jeunes n'avoir jamais entendu parler du CLLAJ; cela s'explique en partie par l'identité distincte de chaque CLLAJ, porté par une association identifiée localement. Parallèlement, un **tiers des jeunes en recherche de logement dit ne pas savoir comment s'y prendre pour trouver un logement** et près d'1 jeune sur 4 ne sait pas où trouver de l'aide.
- Internet reste le moyen privilégié d'information pour 8 jeunes sur 10. Cependant, 40 % des jeunes plébiscitent aussi une personne de confiance, comme leurs parents, leur tuteur ou leur référent. Les réseaux sociaux, la mairie et les agences immobilières sont des lieux d'information sur le logement cités par 1 jeune sur 5.
- Les jeunes et les professionnels rencontrés dans le cadre de l'Observatoire jeunes du SIAO 62 expriment à la fois le fait qu'ils ne souhaitent plus d'accompagnement après leurs 18 ans et veulent avancer par eux-mêmes, tout en manifestant un **grand besoin de soutien et de cadre sécurisant**. En effet, au-delà des demandes d'hébergement d'urgence, les jeunes sollicitent principalement le SIAO pour des renseignements ou une écoute ou pour une aide administrative, ce qui indique que certains jeunes perçoivent le SIAO comme un lieu repère pour les aider dans leurs démarches.

LES PISTES D'ACTION

Renforcer l'information auprès des jeunes, en s'appuyant notamment sur le site « jeunesdu62.fr » et sur les relais locaux (mairies, CCAS...)

Renforcer la visibilité des CLLAJ auprès des jeunes

Étudier la possibilité de mettre en place un point d'accès unique, téléphonique et/ou numérique, dédié aux jeunes en recherche d'information sur le logement, afin de les orienter vers un accompagnement adapté à leur situation

Étudier comment mieux solvabiliser l'entrée dans le logement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) (ex: accès aux droits) pour des publics jeunes ciblés

Identifier au sein des administrations (CAF, Direction des finances publiques, CPAM...) un interlocuteur référent pour les situations complexes, à destination des professionnels qui accompagnent ces jeunes en difficulté

À force de chercher et de demander et à chaque fois, on nous dit "oui, vous n'avez pas de revenus", ça devient compliqué de demander de l'aide, finalement. () C'est décourageant, ouais. () Comment dire ? On nous oriente. Mais là où on nous oriente, ça nous oriente autre part. Et ça nous oriente autre part et encore autre part. Finalement, c'est que moi, on m'a orientée deux fois vers le CLLAJ. La première fois, le 115 m'a orientée vers le CLLAJ. Après, la MDS, elle m'a orientée vers le CLLAJ. Sauf que je leur ai dit que j'avais déjà été orientée vers le CLLAJ. Donc, ils m'avaient dit que ce n'était pas possible. Ils ont dit que "nous, on ne peut pas faire plus que ça"

A., 19 ans, en recherche d'un logement

les Jeunes témoignent

Je me renseignerais déjà sur une agence immobilière qui me guidera sur des sites. Je ne regarderais pas sur n'importe quoi, pour ne pas me faire arnaquer sur mon logement.

C., 17 ans, ne cherche pas encore un logement

Je vais directement sur Google et je tape ; un exemple, si j'ai un problème dans mon logement je cherche la phrase correspondant à ma recherche. Et après si j'arrive vraiment pas à trouver sur internet je contacte la mission locale et je demande d'avoir un rendez-vous plus vite. Parce que c'est vrai que des moments moi j'ai galère avec l'internet donc je préfère directement voir les personnes et avoir des paroles directement.

E., 24 ans, en logement autonome



LES JEUNES AVEC UN PARCOURS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE): UN PUBLIC PARTICULIÈREMENT FRAGILE

- Plus que les autres jeunes, les jeunes ayant eu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance expriment leur **souhait d'indépendance par l'accès au logement** autonome dans l'enquête sur le logement des jeunes.
- Pour autant, ils sont confrontés à des **difficultés plus marquées liées à l'absence de garant** (1 jeune avec un parcours ASE sur 3, contre 1 jeune sur 4 pour l'ensemble des jeunes) et à la gestion des papiers.
- 46% des jeunes du Pas-de-Calais avec un parcours ASE sollicitent une poursuite en Accueil provisoire jeune majeur (APJM), contre 51 % à l'échelle nationale.
- 56 % des jeunes avec un parcours ASE identifient une personne de confiance (parent, tuteur, référent) qui pourrait les aider à trouver les informations pour accéder au logement. Pour autant, 1 jeune avec un parcours ASE sur 5 ne sait pas comment s'y prendre pour trouver un logement. Enfin, **1 jeune avec un parcours ASE sur 10 ne sait pas où trouver de l'aide**. On observe une forte disparité entre les jeunes en foyer et les jeunes en famille d'accueil; ces derniers expriment à 42 % ne pas savoir où trouver de l'aide.
- Les jeunes avec un parcours ASE sont moins opposés que l'ensemble des jeunes à la colocation. Seuls 62 % expriment un refus de la colocation, contre 78 % de l'ensemble des jeunes interrogés.
- **Une fois en logement, 1 jeune avec un parcours ASE sur 4 estime se sentir parfois un peu seul** (pour 1 jeune sur 10 en moyenne sur l'ensemble des jeunes).
- Près d'un tiers des jeunes qui ont sollicité le SIAO 62 en 2022 étaient connus des services de l'Aide sociale à l'enfance. 70 % d'entre eux se déclaraient sans ressources. Globalement, des difficultés à mettre de l'argent de côté sont relevées par ces jeunes, du fait de ressources trop faibles et de problème de gestion de budget.

LES PISTES D'ACTION

Engager une réflexion sur l'idée d'une « garantie universelle » (contre les loyers impayés et les dégradations) pour les jeunes sortant de l'ASE (la garantie VISALE d'action logement n'étant pas toujours adaptée)

Renforcer le partenariat du champ du logement avec celui de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour éviter les ruptures de parcours et mieux anticiper l'entrée en logement, avec un focus spécifique pour les jeunes en famille d'accueil.

les Jeunes témoignent

On est suivi par plein de personnes, étant mineur. Mais une fois passé 18 ans, sans vous mentir, on vous lâche dans la nature d'une façon, mais... C'est une vitesse, terrible. Moi, quand je suis rentré chez moi, j'étais à deux jours de mes 18 ans. Donc, voilà, je savais que j'aurais pu être aidé au niveau social, mais bon, j'ai préféré retourner chez moi. Et au final, à mes 18 ans, moi, après, ça arrive à la porte. Et je vois que je galère littéralement pour trouver le logement.

O., 18 ans, en recherche de logement

J'avoue que vous ne sauriez pas trop comment faire. J'irais demander à mon éducateur, est-ce que tu peux m'aider ? Parce que ça ne m'est jamais arrivé et on ne m'a pas expliqué du tout. () J'irais lui demander conseil et puis après, je serais toute seule. Mais... Juste lui demander une fois pour être sûre de ce que je fais.

L., 18 ans, ne cherche pas encore un logement

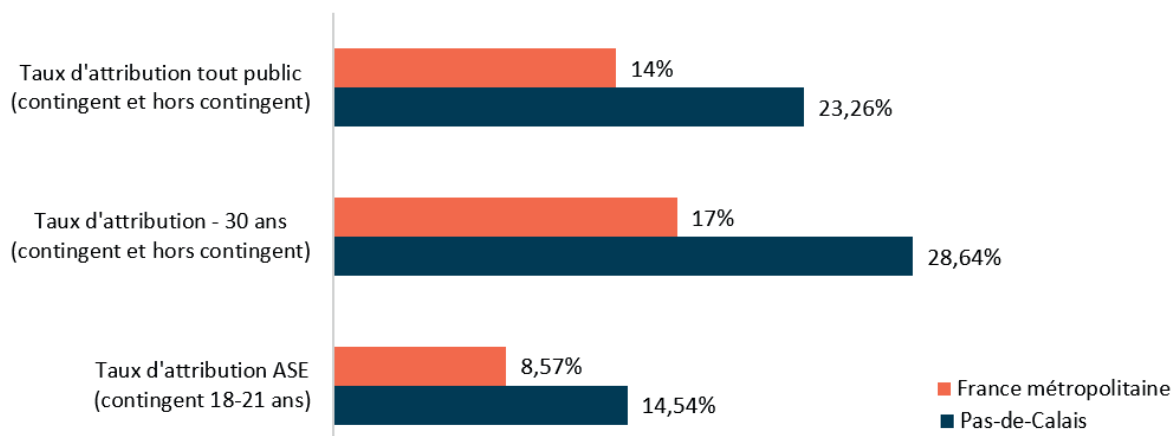
À ce moment-là, c'est vrai que j'étais un petit peu perdue parce que ma famille d'accueil est un petit peu âgée. Après, ma référente n'était pas toujours disponible et j'attendais toujours d'être contactée. Elle avait sollicité des personnes qui pouvaient m'aider. (...) Je me trouvais un petit peu seule à ce moment-là. Mais après, quand j'ai fait les démarches, quand ça a été mieux avec ma famille d'accueil, je me suis sentie un peu plus soutenue pour faire mes recherches.

S., 19 ans, en recherche de logement

Pour moi, là où j'ai rencontré des difficultés, c'est au niveau de la Visale. Parce qu'il y a plein de propriétaires qui ne prennent pas la Visale, tout ça. () On n'a pas de garant, c'est là vraiment qu'on galère. Tout le reste, franchement, ça va.

B., 18 ans, en recherche de logement


Taux d'attribution de logements sociaux en 2024





LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

- 1 **Faire** un état des lieux de la prise en compte du public jeune dans les documents cadres de la politique d'attribution des EPCI
- 2 **Identifier** les besoins qualitatifs et quantitatifs des jeunes à l'échelle de chaque EPCI, pour les intégrer pleinement aux politiques locales d'habitat
- 3 **Étudier** la possibilité de développer une offre alternative, par exemple au sein des résidences autonomes sous-occupées
- 4 **Étudier** les besoins de logement relatifs au public étudiant sur le territoire départemental, pour faciliter l'émergence de nouveaux projets et rapprocher l'offre de la demande
- 5 **Renforcer** les liens entre bailleurs, collectivités et secteur associatif pour lever les freins au logement des jeunes dans le parc social
- 6 **Déconstruire** les représentations et les préjugés sur les jeunes
- 7 **Mieux communiquer** auprès des jeunes sur l'offre de logement social
- 8 **Développer** les échanges de pratiques voire les mutualisations entre bailleurs
- 9 **Développer** des stratégies ciblées sur le public jeune avec l'URH
- 10 **Poursuivre** le développement de liens avec les ressourceries pour faciliter l'accès à l'équipement des jeunes
- 11 **Renforcer** l'information auprès des jeunes, en s'appuyant notamment sur le site « jeunesdu62.fr » et sur les relais locaux (mairies, CCAS...)
- 12 **Renforcer** la visibilité des CLLAJ auprès des jeunes

- 
- 13 Étudier** la possibilité de mettre en place un point d'accès unique, téléphonique et/ou numérique, dédié aux jeunes en recherche d'information sur le logement, afin de les orienter vers un accompagnement adapté à leur situation
 - 14 Étudier** comment mieux solvabiliser l'entrée dans le logement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (ex: accès aux droits) pour des publics jeunes ciblés
 - 15 Identifier** au sein des administrations (CAF, Direction des finances publiques, CPAM...) un interlocuteur référent pour les situations complexes, à destination des professionnels qui accompagnent ces jeunes en difficulté
 - 16 Engager** une réflexion sur l'idée d'une « garantie universelle » (contre les loyers impayés et les dégradations) pour les jeunes sortant de l'ASE (la garantie VISALE d'action logement n'étant pas toujours adaptée)
 - 17 Renforcer** le partenariat du champ du logement avec celui de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour éviter les ruptures de parcours et mieux anticiper l'entrée en logement, avec un focus spécifique pour les jeunes en famille d'accueil.

Les agents du Département ayant contribué à la réalisation de ce document:
Madame Colette Marie - Madame Marie Perrier - Madame Amélie Delaval
Madame Marianne Thomas - Madame Frédérique Bruegghe - Madame Emmanuelle Cardon

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes

RAPPORT N°4**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****LOGEMENT DES JEUNES: LIVRET ET PISTES D'ENGAGEMENT**

Dans le cadre de son projet de mandat, le Département a fait de la jeunesse et du lien social deux enjeux transversaux aux 3 pactes délibérés en 2022.

La délibération « Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles » du 29 janvier 2024 fait l'état des lieux des politiques départementales à destination des jeunes de 16 à 25 ans et identifie les enjeux de société les concernant dont celui du logement.

Cette ambition d'agir pour les jeunes se retrouve, de plus, dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 et dans le schéma départemental de l'inclusion 2023-2027, qui déploient de nombreuses actions afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des jeunes, et notamment des jeunes les plus précaires.

Le 28 novembre dernier, dans le cadre de l'engagement jeunesse, s'est tenu un temps fort en présence des acteurs et partenaires du logement des jeunes.

Cette rencontre a permis de mettre en exergue :

- 1) des éléments de diagnostic partagés avec les participants sur la population jeune du Pas-de-Calais et sur le logement, notamment le logement social, à savoir :
 - des jeunes attirés par le parc social : les jeunes sont surreprésentés dans la demande en logement social par rapport à leur poids au sein de la population : les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 26,2% des demandes de logement social dans le Pas-de-Calais (pour 23,5% à l'échelle nationale) ;
 - une jeunesse précaire : Le taux de pauvreté des jeunes de moins de 30 ans est de 29,1% en 2021 (pour 18,4% sur l'ensemble de la population) ;

- 1/3 des jeunes de 18 à 25 ans habitant le Pas-de-Calais ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi, soit 9,4 points de plus qu'en métropole ;
- une tension sur le parc social qui se renforce, particulièrement pour les petites typologies (T1 ou T2), correspondant le plus souvent au besoin des jeunes, induisant un phénomène de concurrence entre les publics.

- 2) d'entendre la parole des jeunes qui sont confrontés à des difficultés d'accès et de maintien dans le logement :

« C'est plutôt mes parents qui m'ont mis dehors à l'âge de 18 ans, sans forcément de solution. Je suis arrivé au foyer où je suis resté plusieurs années. Et ensuite, grâce à eux, j'ai eu mon premier logement ». L. 24 ans en logement autonome.

« On est suivi par plein de personnes, étant mineur. Mais une fois passé 18 ans, sans vous mentir, on vous lâche dans la nature d'une façon, mais... C'est une vitesse, terrible. Moi, quand je suis rentré chez moi, j'étais à deux jours de mes 18 ans. Donc, voilà, je savais que j'aurais pu être aidé au niveau social, mais bon, j'ai préféré retourner chez moi. Et au final, à mes 18 ans, moi, après, ça arrive à la porte. Et je vois que je galère littéralement pour trouver le logement ». [O., 18 ans, en recherche de logement]

A titre d'illustration de la récolte de cette parole :

- 78% des jeunes ne vivent pas et ne souhaitent pas vivre en colocation ;
- Les deux tiers des jeunes expriment des difficultés liées à l'insuffisance de leurs ressources lors de la recherche de logement.
- Par ailleurs, un tiers des jeunes estiment que les loyers sont trop chers, soulignant la nécessité de proposer une offre résidentielle à faible coût.

Ces données sont issues de l'enquête réalisée auprès de 580 jeunes en 2025 par le Département.

- 3) de valoriser les interventions des acteurs du territoire, qu'il s'agisse des bailleurs sociaux, des associations qui accompagnent socialement ou du Département.

A titre d'exemple :

- En 2024, 3 827 jeunes ont ainsi été rencontrés par les 8 Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du département (pour près de 8 235 sollicitations) ;
- 32 108 personnes de moins de 30 ans occupent les logements de Pas-de-Calais Habitat, soit 39,15% du nombre total de logements.

A l'issue de ce temps d'échange et à partir des constats qui ont été établis, un plan d'action a été proposé pour le Département et ses partenaires.

Celui-ci fait état des propositions suivantes :

- 1) Renforcer l'information auprès des jeunes, en s'appuyant notamment sur le site « jeunesdu62.fr » et sur les relais locaux (mairies, Centre communal d'action sociale...)
- 2) Renforcer la visibilité des CLLAJ auprès des jeunes
- 3) Étudier la possibilité de mettre en place un point d'accès unique, téléphonique et/ou

numérique, dédié aux jeunes en recherche d'information sur le logement, afin de les orienter vers un accompagnement adapté à leur situation

- 4) Mieux communiquer auprès des jeunes sur l'offre de logement social
- 5) Déconstruire les représentations et les préjugés sur les jeunes
- 6) Développer des stratégies ciblées sur le public jeune avec l'Union régionale pour l'habitat
- 7) Développer les échanges de pratiques voire les mutualisations entre bailleurs
- 8) Renforcer les liens entre bailleurs, collectivités et secteur associatif pour lever les freins au logement des jeunes dans le parc social
- 9) Faire un état des lieux de la prise en compte du public jeune dans les documents cadres de la politique d'attribution des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
- 10) Identifier les besoins qualitatifs et quantitatifs des jeunes à l'échelle de chaque EPCI, pour les intégrer pleinement aux politiques locales d'habitat
- 11) Etudier les besoins de logement relatifs au public étudiant sur le territoire départemental, pour faciliter l'émergence de nouveaux projets et rapprocher l'offre de la demande
- 12) Etudier la possibilité de développer une offre alternative, par exemple au sein des résidences autonomes sous-occupées
- 13) Renforcer le partenariat du champ du logement avec celui de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour éviter les ruptures de parcours et mieux anticiper l'entrée en logement, avec un focus spécifique pour les jeunes en famille d'accueil
- 14) Identifier au sein des administrations (Caisse d'allocations familiales (CAF), Direction des finances publiques, Caisse primaire d'assurance maladie...) un interlocuteur référent pour les situations complexes, à destination des professionnels qui accompagnent ces jeunes en difficulté
- 15) Etudier comment mieux solvabiliser l'entrée dans le logement avec la CAF (ex : accès aux droits) pour des publics jeunes ciblés
- 16) Engager une réflexion sur l'idée d'une « garantie universelle » (contre les loyers impayés et les dégradations) pour les jeunes sortant de l'ASE (la garantie VISALE d'action logement n'étant pas toujours adaptée)
- 17) Poursuivre le développement de liens avec les ressourceries pour faciliter l'accès à l'équipement des jeunes

Il convient de statuer et le cas échéant :

- de prendre acte des constats réalisés au travers des études et enquêtes menées au cours de l'année 2025,
- de s'engager sur le principe des pistes d'actions à mettre en œuvre en réponse aux problématiques identifiées, telles que reprises en annexe du présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534035-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/02/2026

Date de réception préfecture : 11/02/2026

Publication électronique le : 11 février 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX : FIXATION DE L'OBJECTIF ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES 2026 ET PRÉCISIONS SUR LES MESURES NOUVELLES

(N°2026-5)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.313-8 et R.314-36 ;

Vu la délibération n°2023-530 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Schéma Autonomie 2023 - 2027 : Vivre en autonomie dans un département inclusif » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale à 0 %, hors mesures nouvelles, pour les établissements sociaux et médico-sociaux relevant des secteurs du grand âge, du handicap et de la protection de l'enfance à compter du 1^{er} janvier 2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 6 voix (Groupe Rassemblement National) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités

RAPPORT N°5**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX : FIXATION DE
L'OBJECTIF ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES 2026 ET PRÉCISIONS
SUR LES MESURES NOUVELLES**

Conformément aux articles L.313-8 et R. 314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil départemental adopte annuellement une délibération fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS), établi en fonction des obligations légales de la collectivité, de ses priorités en matière d'action sociale et des orientations des schémas départementaux.

Ce taux d'évolution impacte directement les dépenses d'aide sociale à l'hébergement (secteur de l'enfance, du handicap et des personnes âgées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

Il s'applique à la totalité des dépenses des ESMS, à l'exclusion des mesures nouvelles et de certaines dépenses qui font l'objet de dotations à part. Les précisions nécessaires sont apportées dans le corps du présent rapport.

Le cadre suivant est proposé pour déterminer l'évolution 2026 des dépenses des ESMS de compétence départementale.

1) Proposition de fixation du taux global d'évolution des dépenses :

Si jusqu'en 2022, le Département avait appliqué un taux d'évolution à 0%, le contexte économique fortement inflationniste et les revalorisations salariales touchant le secteur social et médico-social, avaient nécessité une approche différente en 2023 et 2024 avec le vote d'un taux d'évolution des dépenses à 3 %.

Sur le champ des revalorisations salariales, l'année 2024 avait notamment été marquée par la mise en œuvre du « Ségur pour tous » dans le secteur associatif, que le Département avait choisi de compenser dans les budgets des ESMS concernés, malgré la

tension déjà très forte sur les finances de la collectivité et l'absence de compensation par l'État.

Pour 2025, le taux d'évolution des dépenses avait été fixé à 1 % en raison du fait qu'aucune autre revalorisation salariale d'ampleur n'était prévue et que l'inflation devait rester contenue à un niveau bien inférieur à celui constaté les années passées.

Ce contexte d'inflation contenue et d'absence de revalorisation salariale significative reste d'actualité pour l'année 2026.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et du contexte financier de la collectivité, il est proposé d'appliquer : à tous les ESMS de compétence départementale, du secteur de la prévention et protection de l'enfance, et ceux ayant une activité personnes âgées et personnes handicapées, y compris les Services Autonomie à Domicile (SAD) tarifés, **un taux moyen d'évolution des dépenses de 0% à compter du 1er janvier 2026 ;**

2) Précisions et mesures nouvelles concernant le secteur de l'enfance

En réponse à la saturation du dispositif d'accueil et afin d'apporter une solution adaptée à chaque enfant confié à l'aide sociale à l'enfance, le Département s'est engagé dans une stratégie de création de places, dans le cadre la mise œuvre du schéma de l'enfance et de la famille 2023-2027. Il est ainsi prévu, sur l'année 2026, un objectif de création de 37 nouvelles places d'accueil.

D'autre part, le Département continuera à accompagner les investissements des organismes gestionnaires à travers le versement de subventions d'investissement, afin d'accompagner ces créations de places et de réaliser des opérations d'amélioration du cadre de vie des enfants confiés.

Enfin, la négociation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les organismes gestionnaires d'établissements et services se poursuivra en 2026, permettant d'identifier des mesures d'amélioration de la qualité de prise en charge au sein des dispositifs existants, en particulier des augmentations des taux d'encadrement.

3) Précisions et mesures nouvelles concernant le secteur du handicap

Le schéma de l'autonomie 2023-2027 prévoit notamment l'accélération de la transformation de l'offre, en augmentant la part consacrée aux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et aux Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) en vue d'un équilibrage entre l'offre en établissement et le domicile. Comme en 2025, l'objectif sera de créer 140 nouvelles places de SAVS pouvant être, ou non, médicalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du plan 50 000 solutions.

L'accompagnement financier en investissement se concentrera sur les projets d'envergure priorités par le Département, et pour lesquels un accompagnement financier du gestionnaire est indispensable.

La négociation des CPOM se poursuivra en 2026, permettant une revalorisation des financements, en priorité pour les gestionnaires présentant une évolution de leur offre d'accueil.

Le Département maintiendra également en 2026 les engagements pris préalablement sur la compensation des revalorisations salariales opposables au secteur associatif (Ségur) et au secteur public (Complément de Traitement Indiciaire (CTI)).

4) Précisions et mesures nouvelles concernant le secteur de l'âge (EHPAD et résidences autonomie) :

Au même titre que pour le secteur du handicap, le versement de subventions d'investissement sera mobilisé sur les projets priorités par le Département, avec une nécessité de soutien financier du gestionnaire pour voir aboutir le projet.

En 2025, le Département a mis en place pour les EHPAD un tarif minimum fixé à 63 € pour les structures les plus éloignées du tarif moyen départemental (65,56€ en 2024). Il est proposé de revaloriser ce tarif plancher à 64 € compte tenu de l'évolution du tarif moyen départemental (67,01€ en 2025) ; 10 EHPAD bénéficieraient ainsi de cette mesure.

En 2026, les EHPAD volontaires qui ont moins de 50% de bénéficiaires à l'aide sociale gardent la possibilité de pratiquer des tarifs d'hébergement différents, selon que leurs résidents bénéficient ou non de l'aide sociale à l'hébergement. Afin de maintenir un écart raisonnable entre les tarifs pratiqués, le Département reconduit un différentiel plafonné à 15%.

5) Précisions et mesures nouvelles concernant le secteur de l'aide à domicile

Les Services d'Aides à Domicile (SAD) vont continuer à bénéficier de mesures de soutien complémentaires de la part du Département.

Dans le cadre des revalorisations salariales du secteur public (CTI) et associatif (avenant 43), un engagement financier d'un montant total de 25,7 M€ sera proposé pour l'exercice 2026.

Le cadre d'adhésion 2024-2026, qui lie le Département et la Caisse Nationale de Solidarités à l'Autonomie (CNSA), donne l'occasion au Département de continuer à soutenir les SAD au titre du plan d'accompagnement. Pour l'année 2026, 639 000 € sont proposés au fléchage pour accompagner les services à la mise en œuvre de la réforme des services autonomie et la plateforme des métiers de l'autonomie.

Il sera proposé également le financement de la dotation complémentaire en mobilisant une enveloppe de 22 M€ pour l'année 2026, qui fait l'objet d'une compensation intégrale par la CNSA.

Le Département a obtenu pour 2026 un fonds de soutien de la CNSA d'un montant de 2,18 M€, destiné à améliorer les conditions de mobilité des aides à domicile, et promouvoir des temps d'échanges de pratiques professionnelles. Les SAD retenus au titre de l'appel à manifestation d'intérêt bénéficieront ainsi de financements leur permettant de se doter d'une flotte de véhicules.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale à 0%, hors mesures nouvelles, pour les établissements sociaux et médico-sociaux relevant des secteurs du grand âge, du handicap et de la protection de l'enfance à compter du 1^{er} janvier 2026.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534038-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/02/2026

Date de réception préfecture : 11/02/2026

Publication électronique le : 11 février 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Alain DE CARRION, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) 2026-2029

(N°2026-6)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment, son article L.2111-3 ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » ;

Vu la loi n°2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance

verte ;

Vu la loi n°2014-856 du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2022-767 du 02/05/2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017-60 du Conseil départemental en date du 27/02/2017 « Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables 2017-2020 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2026-2029, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)</p>
--

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

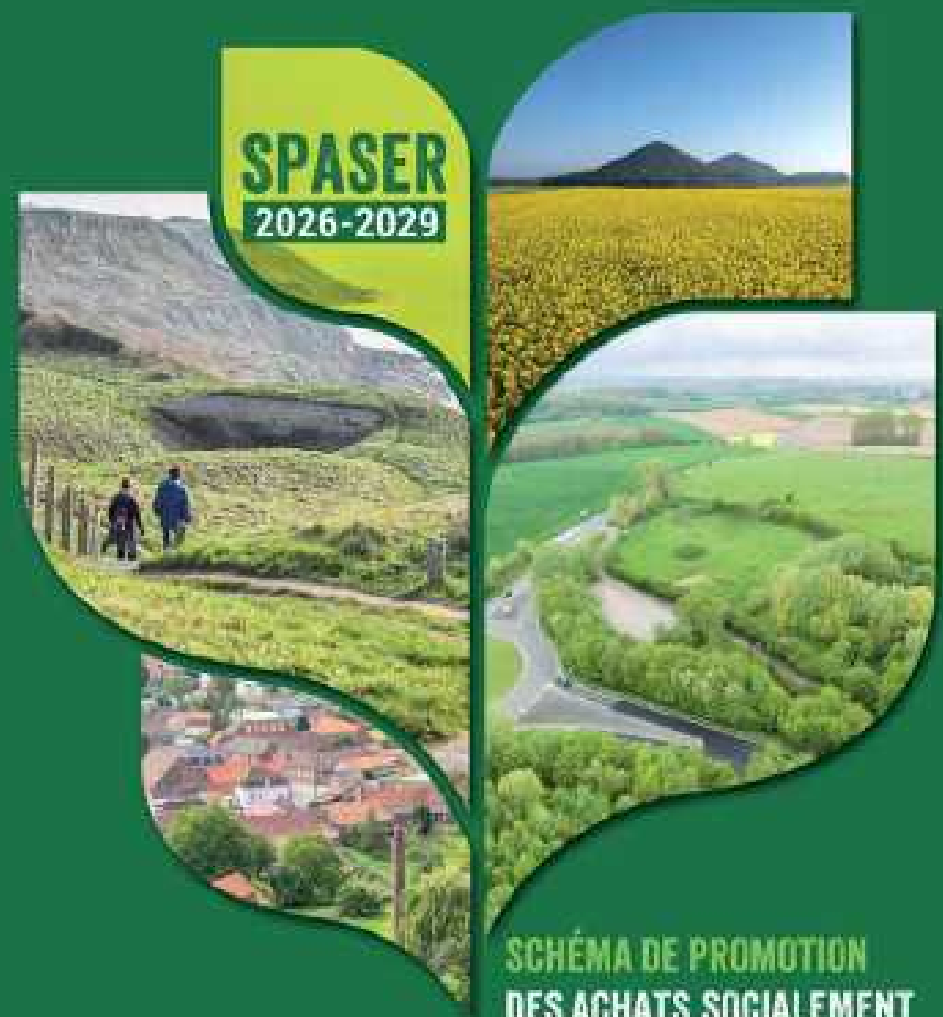
ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SPASER
2026-2029



**SCHEMA DE PROMOTION
DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES**

SOMMAIRE

● Édito	p 4
● Qu'est ce que le SPASER ?	p 5
PILIER ENVIRONNEMENTAL	p 6
OBJECTIF 1 > Développer les achats alimentaires de qualité et durable	p 7
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Atteindre les objectifs réglementaires et les engagements du Département • Action 2 : Mettre en place des échanges de bonnes pratiques entre les chefs de cuisine des collèges et le chef du restaurant administratif du Département • Action 3 : Cadrer les dotations en denrées alimentaires pour les services du Département 	
OBJECTIF 2 > Réduire l'empreinte écologique des achats	p 11
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Structurer et promouvoir une réflexion stratégique autour des achats durables • Action 2 : Favoriser l'intégration des variantes durables • Action 3 : Développer l'intégration des considérations environnementales 	
OBJECTIF 3 > Améliorer la gestion des déchets et la préservation des ressources	p 14
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Optimiser le tri et les points de collecte des déchets «administratifs» en interne • Action 2 : Favoriser la mutualisation des équipements • Action 3 : Favoriser les dons et les enchères dans la collectivité • Action bonus : Développer la ressourcerie départementale 	
PILIER ÉCONOMIQUE	p 16
OBJECTIF 1 > Encourager l'innovation	p 17
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Utiliser les procédures, techniques et dispositifs prévus par le Code de la commande publique • Action 2 : Adapter l'innov'score aux besoins du Département • Action 3 : Oser les variantes • Action 4 : Créer une cellule innovation pour les marchés publics 	
OBJECTIF 2 > Accroître la performance achat	p 20
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Faciliter la coopération avec les directions support • Action 2 : Anticiper et optimiser la dépense d'achat • Action 3 : Professionnaliser les acteurs de l'achat public et revoir les pratiques 	
PILIER SOCIAL	p 24
OBJECTIF 1 > Développer la dimension sociale dans les marchés publics	p 25
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Développer l'intégration des considérations sociales dans les marchés publics • Action 2 : Accroître la réponse des structures sociales aux marchés publics • Action 3 : Étendre la mise en place des marchés réservés à dimension sociale • Action bonus : Capitaliser les données des structures de l'action sociale 	
OBJECTIF 2 > Favoriser l'accès à tous aux achats	p 28
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Améliorer et faciliter l'accès à la commande publique pour les opérateurs économiques • Action 2 : Intégrer l'égalité femmes/hommes dans les pratiques d'achat • Action 3 : Améliorer les clauses financières pour séduire davantage d'entreprises • Action bonus : Être dans une démarche d'amélioration continue des relations avec les fournisseurs 	
PILIER TRANSVERSAL	p 32
OBJECTIF 1 > Développer les pratiques du sourcing et du benchmark	p 33
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Développer la pratique du benchmark • Action 2 : Développer la pratique du sourcing 	

ÉDITO



Dans un contexte de transition et de transformation des politiques publiques, le Département du Pas-de-Calais fait le choix résolu d'un achat public plus ouvert, plus responsable et plus engagé.

Avec ce **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)**, nous affirmons une ambition claire : faire de notre commande publique un levier de progrès pour notre territoire. Cela passe par trois grandes priorités qui guident l'ensemble de notre démarche.

D'abord, **rendre la commande publique plus accessible** à tous les acteurs économiques, en particulier aux petites entreprises, aux structures de l'économie sociale et solidaire, et aux organismes d'insertion. Parce que chacun, à son échelle, peut contribuer à la richesse économique et sociale du Pas-de-Calais, nous devons lever les freins à l'accès aux marchés publics.



Ensuite, **simplifier les démarches**. L'efficacité de l'action publique repose aussi sur la clarté et la lisibilité de ses procédures. C'est pourquoi nous nous engageons à adapter nos pratiques pour faciliter les réponses aux appels d'offres et accompagner davantage les acteurs locaux dans leur montée en compétence.

Enfin – et surtout – ce schéma réaffirme avec force le rôle fondamental de la commande publique dans les transitions **écologique et sociale**. Nous plaçons l'inclusion, l'insertion, le respect des droits fondamentaux, la lutte contre les inégalités et la préservation de l'environnement au cœur de nos critères d'achat.

Ce SPASER n'est pas un document figé. Il se veut évolutif, pragmatique et au service de l'intérêt général. Il engage l'ensemble des services départementaux dans une démarche transversale et concrète, au plus près des besoins du territoire.

Nous appelons l'ensemble de nos partenaires, internes et externes, à s'y associer pleinement. Ensemble, faisons de la commande publique un véritable moteur de transformation sociale et environnementale, au service d'un Département plus juste, plus solidaire et plus durable.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Maryline VINCLAIRE

Directrice générale des services

Qu'est-ce que le SPASER ?

AVANT-PROPOS

Chaque achat public est plus qu'une dépense : c'est une opportunité de soutenir l'emploi local, de réduire notre impact écologique et de contribuer à une société plus solidaire. Avec son Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), le Département du Pas-de-Calais s'engage à utiliser la commande publique comme un véritable levier de transformation.

À travers ce document, le Département souhaite :

- favoriser l'accès au marché des entreprises locales et responsables,
- promouvoir l'insertion des personnes éloignées de l'emploi,
- réduire son empreinte carbone et encourager les solutions durables,
- développer des pratiques d'achat transparentes et exemplaires.

En d'autres termes, le SPASER est une feuille de route qui fait des achats publics un moteur d'innovation, de solidarité et de respect de l'environnement, au service de l'intérêt général et des générations futures.

CONTEXTE JURIDIQUE

Création du SPASER

En 2014, l'économie sociale et solidaire (ESS) est pour la première fois définie juridiquement grâce à la loi relative à l'économie sociale et solidaire (n°2014-856 du 31 juillet 2014). C'est dans le cadre de cette loi et pour promouvoir l'ESS qu'est créé l'obligation pour les collectivités territoriales dont le montant annuel des achats atteint le seuil de 100 millions d'euros hors taxes, d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER).

Ajout d'une ambition environnementale

À partir de 2015, à la dimension sociale du SPASER s'ajoute une dimension environnementale. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) complète les exigences sociales de 2014 avec un volet écologique avec pour objectif de promouvoir l'économie circulaire.

Renforcement du SPASER

En 2021, la loi dite Climat et résilience (loi du 22 août 2021) accroît l'importance du SPASER: elle renforce les obligations en matière de publicité et impose qu'il fasse l'objet d'un suivi précis avec des indicateurs qui permettent de mesurer la part des achats qui répondent aux objectifs sociaux et environnementaux fixés. Le code de la commande publique en précise les modalités (article L2111-3).

En 2022, un décret (n°2022-767 du 2 mai 2022) abaisse de 100 à 50 millions d'euros le seuil à partir duquel l'adoption d'un SPASER est obligatoire.

MÉTHODOLOGIE ET DURÉE DU SPASER

Depuis le dernier trimestre 2024, un travail coopératif a été mené en interne par plusieurs agents de la collectivité afin d'élaborer un SPASER conforme aux évolutions réglementaires et aux ambitions de notre collectivité déjà posées dans des documents structurants l'action (pacte, schéma ou plan). En s'appuyant sur les pratiques existantes au sein de la collectivité, sur les valeurs d'achats responsables et sur des volontés d'améliorer et de tester de nouvelles pratiques d'achats, ce nouveau SPASER se compose de 3 piliers: environnemental, social et économique.

Ce travail a débouché sur la mise en place de 27 actions qui seront réalisées entre 2026 et 2029 et qui contribueront à atteindre les 8 objectifs du schéma.

SUIVI ET ÉVALUATION

La Loi Climat & résilience impose désormais que les SPASER comportent des indicateurs précis, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité. Le SPASER doit ainsi préciser les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Pour sa part, le Département a fait le choix de retenir des indicateurs basés sur des informations qu'il était en mesure de récupérer dans les outils actuels et donc de communiquer.

PILIER ENVIRONNEMENTAL

1

DÉVELOPPER LES ACHATS ALIMENTAIRES DE QUALITÉ ET DURABLE



L'objectif est de promouvoir les achats alimentaires de haute qualité durables en encourageant des pratiques responsables et en rationalisant la gestion des ressources alimentaires, conformément aux engagements réglementaires et environnementaux.

ACTION 1

ATTEINDRE LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES ET LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

La Loi EGAlim, renforcée par la loi climat et résilience impose un approvisionnement comprenant :

- 50% de produits durables et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique ;
- 60% des viandes et poissons durables et de qualité

Ces engagements doivent être déclarés sur la plateforme ma-cantine.agriculture.gouv.fr

La loi AGEC complète ces mesures en exigeant :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La réduction des plastiques dans les contenants alimentaires ;
- L'information des usagers sur la provenance et la qualité des produits.

Les engagements du Département

- **Délibération de Décembre 2019**
« Le meilleur produit au plus près » privilégier les produits locaux et de qualité.
- **Plan bio 2023-2027** : atteindre 20% de produits bio régionaux dans la restauration collective d'ici 2027.
- **Plan de transition pour la décarbonation adopté le 23 septembre 2024**
Plus d'infos sur pasdecals.fr
 - * Ajuster la consommation de produits carnés (viande) dans la restauration scolaire ;
 - * Augmenter la part de repas végétariens à l'Estaminet ;
 - * Renforcer la présence de produits bio et locaux dans la restauration scolaire.
 - * Améliorer l'offre de repas végétariens dans les collèges.

Mise en œuvre

Afin d'atteindre ces objectifs réglementaires et ces engagements départementaux, un groupe de travail sera constitué pour fixer la méthode et le suivi des indicateurs.

INDICATEURS

- Constitution du groupe de travail : Oui / Non
- Pourcentage annuel des achats alimentaires respectant les seuils EGAlim (collèges et Estaminet)
- Évolution du ratio gaspillage par convive (en grammage) (collèges et Estaminet)
- Évolution du nombre de contenants plastiques achetés pour un usage en restauration collective (collèges et Estaminet)
- Pourcentage annuel de produits alimentaires locaux sur les achats au global
- Pourcentage annuel de produits alimentaires biologiques régionaux sur les achats au global
- Atteinte des objectifs fixés dans le Plan de transition de la collectivité : Oui/Non (ou pourcentage de réalisation)

DIRECTION PILOTE :

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE)

DIRECTIONS RESSOURCES :

Direction de l'éducation et des collèges (DEC)

Direction des moyens généraux (DMG)



PILIER ENVIRONNEMENTAL

PILIER ENVIRONNEMENTAL

1

DÉVELOPPER LES ACHATS ALIMENTAIRES DE QUALITÉ ET DURABLE

ACTION 2

METTRE EN PLACE DES ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES ENTRE LES CHEFS DE CUISINE DES COLLÈGES ET LE CHEF DU RESTAURANT ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT

Objectif :

Favoriser le partage d'expériences entre les chefs pour enrichir l'élaboration de menus végétariens et valoriser des produits locaux typiques, tels que les lingots du Nord ou les légumes anciens.

Mise en œuvre :

Des rencontres régulières seront organisées entre les chefs des collèges et de l'Estaminet. Ces échanges permettront de partager leurs méthodes, de s'inspirer mutuellement et d'expérimenter de nouvelles pratiques culinaires.

A court terme, pour l'année 2025-2026, l'objectif sera d'augmenter le nombre de repas végétariens « faits maison » tout en renforçant l'utilisation des produits locaux et bio dans les menus.

INDICATEURS

- Nombre de réunions ou d'ateliers organisés entre chefs
- Augmentation du nombre de repas végétariens « faits maison » en pourcentage
- Pourcentage de repas végétariens « faits maison » intégrant des produits locaux

DIRECTION PILOTE :

Direction de l'éducation et des collèges (DEC)

DIRECTIONS RESSOURCES :

Direction des moyens généraux (DMG)

Laboratoire départemental d'analyses (LDA)

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE)

ACTION 3

CADRER LES DOTATIONS EN DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DU DÉPARTEMENT

Objectif :

Améliorer la gestion des commandes et des livraisons pour limiter le gaspillage alimentaire et optimiser la logistique.

Mise en œuvre :

Il s'agira de privilégier des solutions internes plus responsables en réduisant les événements nécessitant des traiteurs et d'ajuster les achats aux besoins réels des services.

Cette approche visera à rationaliser l'approvisionnement tout en favorisant des pratiques durables.

INDICATEURS

- Pourcentage d'achats de denrées alimentaires
- Nombre de livraisons et de commandes
- Nombre de prestations traiteur à l'année (comparé à l'année de référence 2022)

DIRECTION PILOTE :

Direction des moyens généraux (DMG)



PILIER ENVIRONNEMENTAL

2

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACHATS



L'objectif est de réduire l'empreinte écologique en adoptant un nouveau mode de réflexion intégrant des pratiques durables et innovantes dans les marchés publics et les achats, tout en sensibilisant les acteurs concernés.

ACTION 1

STRUCTURER ET PROMOUVOIR UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE AUTOUR DES ACHATS DURABLES

A Informer, sensibiliser, intéresser les agents sur l'existence de méthodes alternatives

Objectif : Réaliser des achats plus durables grâce à une meilleure connaissance des solutions innovantes ou des méthodes alternatives.

Mise en œuvre : Une veille technologique et réglementaire recensera les approches respectueuses de l'environnement, notamment dans les domaines des achats et de la construction. Un dialogue renforcé entre les Directions facilitera l'identification des défis et la mise en place de solutions adaptées. En impliquant activement tous les acteurs concernés, cette démarche accélérera la transition vers des pratiques plus responsables. La veille sera centralisée via l'intranet. Un réseau de contributeurs métiers sera créé, composé des personnes ressources identifiées par les Directions acheteuses.

B Éviter les achats inutiles et intégrer une logique de décarbonation

Objectif : Réévaluer les besoins avant chaque achat : réemploi, mutualisation, recyclage et réutilisation, notamment en lien avec la loi AGECE et le plan de transition pour la décarbonation du Département.

Mise en œuvre : Une analyse approfondie devra être menée pour évaluer les alternatives existantes, notamment le réemploi du mobilier et d'autres équipements. Elle s'appuiera sur la loi AGECE pour intégrer des achats issus du réemploi, réutilisation ou contenant de la matière recyclée, tout en optimisant la logistique par une réduction des livraisons internes.

Un formulaire/questionnaire sera déployé pour réévaluer systématiquement les besoins avant tout achat en s'appuyant sur la méthode BISOU (Besoins, Immédiateté, Similaire, Origine, Utile) et une note de cadrage. Des temps d'échanges seront organisés au sein des services et directions pour qualifier les besoins, proposer des solutions innovantes et privilégier des alternatives durables. La méthode BISOU sera expliquée et appliquée lors d'ateliers dédiés, favorisant une réflexion collective sur la nécessité et l'impact des achats.

En parallèle, une logique de décarbonation, instaurée pour guider les marchés, impose l'utilisation d'éco-matériaux et de produits biosourcés dès que possible en privilégiant par exemple des solutions locales ou reconditionnées (cf plan de transition pour la décarbonation adopté le 23 septembre 2024).

La réussite de cette action sera conditionnée par l'appropriation de cette méthode et logique ainsi que de leur mise en œuvre par les services opérationnels.

INDICATEURS

- Nombre de communications réalisées (webinaires, formations en ligne, événements).
- Nombre de sessions de sensibilisation organisées en interne et nombre de participants
- Taux de procédure intégrant une méthode alternative, (uniquement en procédure formalisée)

DIRECTION PILOTE :

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction de l'immobilier (DIMMO) et Direction de la mobilité et du réseau routier (DMRR)

INDICATEURS

- Mise en place du formulaire : Oui/Non
- Nombre de sensibilisations organisées sur la méthode BISOU
- Suivi annuel des dépenses par service ou Direction avec analyse des évolutions en section investissement (hors travaux)
- Nombre de marchés publics hors MSF intégrant des critères du coût carbone et environnemental (Sensibilisation)
- Atteinte des objectifs fixés par la loi AGECE

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction des moyens généraux (DMG)



2

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES ACHATS

ACTION 2

FAVORISER L'INTÉGRATION DE VARIANTES DURABLES

Rendre possible l'intégration des variantes durables dans les marchés publics

Objectif : Intégrer des solutions plus respectueuses de l'environnement dans la construction des bâtiments et des routes en privilégiant des variantes durables*.

Mise en œuvre : Cette action sera réalisée conformément à l'action 3 de l'objectif « encourager l'innovation » du pilier économique.

La collectivité a mis en place le « budget vert ». Ce suivi financier annuel permet d'évaluer les dépenses par service ou Direction en intégrant une analyse des évolutions en section investissement (hors travaux). Il vise à quantifier l'impact carbone et environnemental des achats. Ce budget met en valeur les choix durables de la collectivité.

La réussite de cette action sera conditionnée par l'appropriation de cette autorisation de variante et de sa mise en œuvre par les services opérationnels.

* Les cahiers des charges des projets, qu'ils concernent des équipements, des infrastructures ou des services, incluront la possibilité de proposer des variantes durables, comme l'utilisation de matériaux à faible impact écologique ou des techniques inspirées de la nature (toitures végétalisées, gestion naturelle des eaux pluviales). Cette approche sera encouragée dès la phase de conception pour réduire l'empreinte environnementale des bâtiments et des routes.



INDICATEURS	DIRECTION PILOTE :
<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs retenus sont ceux indiqués à l'action 3 de l'objectif « encourager l'innovation » du pilier économique. Montant classé favorable sur l'annexe environnementale du budget vert 	Direction des achats de la l'accompagnement juridique (DAAJ)



ACTION 3

DÉVELOPPER L'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

A Mettre en place une boîte à outils pour intégrer des considérations environnementales

Objectif : Faciliter l'intégration systématique de considération environnementale dans les marchés publics pour anticiper les obligations réglementaires d'août 2026. L'idée est de promouvoir dès maintenant des achats responsables alignés sur les engagements de décarbonation du Département et notamment les étendre à de nouveaux segments d'achat (routes, bâtiments).

Mise en œuvre : Une boîte à outils (modèles de critères et clausiers environnementaux, tableau par typologie de marché) sera élaborée en Communautés des acteurs de l'achat public (CAAP) et mise à disposition dans SIS marchés. Cette approche garantira une appropriation et une mise en pratique simplifiées de la réglementation.

Des sensibilisations et échanges compléteront cette boîte à outils.

La réussite de cette action sera conditionnée par l'appropriation de ces outils et de leur mise en œuvre par les services opérationnels.

B Compléter la cellule de veille par des experts environnementaux

Objectif : Accompagner les pôles achats lors de la définition du besoin en déterminant s'il est pertinent d'intégrer ou non des considérations environnementales.

Mise en œuvre : Cette cellule guidera la définition des besoins, évaluera la pertinence d'ajouter des considérations environnementales et formulera des propositions sur la base de la boîte à outils mis en place dans l'action 3.A. Cette action, complète l'action 1 B. inscrite dans l'objectif « Développer la dimension sociale dans les marchés publics » du pilier social.

C Élaborer un cahier des prescriptions environnementales pour les infrastructures (routes, bâtiments)

Objectif : Écrire un cahier des prescriptions des considérations environnementales pour les infrastructures et le mettre à disposition. Ces prescriptions guideront la conception des routes et bâtiments en favorisant des matériaux et des pratiques responsables ainsi que la préservation de la biodiversité au travers notamment des solutions fondées sur la nature.

Mise en œuvre : Un groupe de travail sera constitué pour écrire ces prescriptions. Une communication et des sensibilisations seront ensuite organisées afin de diffuser ce document à l'ensemble des agents concernés.

INDICATEURS	DIRECTION PILOTE :
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la boîte à outil : Oui /Non Part des marchés intégrant des considérations environnementales. % de marchés de travaux (bâtiments et infrastructures) imposant l'usage de matériaux biosourcés ou bas carbone. Nombre annuel de sensibilisations et d'échanges 	Direction des achats de la l'accompagnement juridique (DAAJ)

INDICATEURS	DIRECTION PILOTE :
<ul style="list-style-type: none"> Création de la cellule de veille Oui/Non Nombre de recours à la cellule de veille par an 	Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE)

INDICATEURS	DIRECTION PILOTE :
<ul style="list-style-type: none"> Rédaction du cahier des prescriptions environnementales : Oui/Non Nombre annuel de communications et sensibilisations réalisées Nombre de marchés intégrant ces prescriptions 	Direction de l'immobilier (DIMMO)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

PILIER ENVIRONNEMENTAL

3 AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES



L'objectif est de minimiser l'empreinte écologique de la collectivité en rationalisant la gestion des déchets et l'exploitation des ressources afin d'endiguer le gaspillage et d'ancrer une économie plus circulaire.

ACTION 1

OPTIMISER LE TRI ET LES POINTS DE COLLECTE DES DÉCHETS « ADMINISTRATIFS » EN INTERNE

Objectif :

Le Département s'engage à améliorer sa gestion interne des déchets en facilitant le tri à la source, pour un traitement plus efficace et une réduction de l'empreinte écologique. Cette approche systémique impliquant activement les agents s'aligne sur les engagements environnementaux du Département.

Mise en œuvre :

Les points de collecte seront réorganisés pour être plus accessibles encourageant ainsi les agents à trier plus efficacement. Chaque type de déchet sera dirigé vers la filière adaptée, conformément aux normes réglementaires, avec une traçabilité garantie. Cette optimisation des équipements et des processus vise à gagner du temps de travail pour les agents d'entretien et à éviter les refus de tri par nos prestataires de collecte et de traitement des déchets. Cette nouvelle organisation de tri des déchets sera réalisée en mettant en place une signalétique, une communication adaptée et en ajustant le nombre de contenants.

INDICATEURS

- Nombre de communications via l'intranet
- Mise en place de la signalétique : Oui/Non
- Pourcentage de diminution du nombre de poubelles et d'achat de sacs plastiques
- Pourcentage de bâtiments concernés

DIRECTION PILOTE :

Direction des moyens généraux (DMG)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE)

ACTION 2

FAVORISER LA MUTUALISATION DES ÉQUIPEMENTS

A Optimiser les impressions sur les équipements collectifs

Objectif :

Réduire l'impact environnemental lié à l'impression en limitant l'usage des imprimantes individuelles et en favorisant l'utilisation des multifonctions et de l'impression en noir et blanc.

Mise en œuvre :

Les imprimantes individuelles seront progressivement retirées au profit de l'usage des multifonctions quand cela est possible. Le paramétrage par défaut des multifonctions pour des impressions en noir et blanc sera étudié au cas par cas afin de réduire l'utilisation des toners couleur, dont l'impact environnemental est plus élevé. Des actions de communication et de sensibilisation seront organisées par territoire. La dématérialisation des documents se renforcera pour limiter les besoins d'impression à chaque fois que cela sera possible.

INDICATEURS

- Nombre d'imprimantes individuelles (par an)
- Nombre de sensibilisations et de communications par an
- Nombre d'impressions non réalisées sur les multifonctions
- Évolution annuelle du nombre d'achats de papier et de toner

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction des services numériques (DSN)

B Faire l'inventaire des stocks et mutualiser le mobilier et les équipements

Objectif :

Rationaliser la gestion des stocks pour éviter les achats superflus et encourager le partage des ressources au sein de la collectivité et des collèges.

Mise en œuvre :

Un inventaire précis du mobilier et des fournitures sera réalisé offrant une vue d'ensemble des équipements disponibles. Un outil de mutualisation permettra aux services de partager ces ressources, réduisant ainsi les dépenses inutiles. Cette approche optimisera l'utilisation des biens existants et préviendra le sur-stockage et l'achat inutile. La priorité sera plus particulièrement mise sur le mobilier stocké à Saint-Laurent-Blangy qui sera inventorié, trié et évacué selon son état et les possibilités existantes (réutilisation, réparation, dons ou vente, élimination, etc.). Un règlement de gestion du mobilier usagé sera rédigé pour permettre aux services de pérenniser dans le temps les bonnes pratiques.

INDICATEURS

- Réalisation de l'inventaire du stock de Saint-Laurent-Blangy : Oui/non
- Mise à disposition de cet inventaire : Oui/non
- Réalisation du règlement de gestion du stock de mobilier : Oui/non
- Nombre de mobiliers et d'équipements réutilisés
- Gain réalisé par la collectivité par le réemploi en euros
- Gain réalisé par la collectivité par les dons - enchères comparé au coût de l'élimination (valeur en euros)

DIRECTION PILOTE :

Direction des moyens généraux (DMG)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ), Direction de l'éducation et des collèges (DEC) et Direction de l'immobilier (DIMMO)

ACTION 3

FAVORISER LES DONS ET LES ENCHÈRES DANS LA COLLECTIVITÉ

Objectif :

Limiter la production de déchets et accroître les recettes de la collectivité.

Mise en œuvre :

Des procédures juridiques claires encadreront les dons et enchères, garantissant transparence et sécurité. Une plateforme spécifique aux enchères sera utilisée pour faciliter les échanges et maximiser la réutilisation des biens.

INDICATEURS

- Procédure de réalisation des dons à écrire : Oui/non
- Procédure de réalisation des enchères à écrire : Oui/non
- Contractualiser avec une plateforme de mise aux enchères : Oui/non
- Nombre et montant de dons et enchères par an

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Directions opérationnelles et secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial (SG PADT)

ACTION BONUS

DÉVELOPPER LA RESSOURCERIE DÉPARTEMENTALE

Objectif :

Allonger la durée de vie des équipements en organisant la réparation quand cela est possible, dans une logique d'économie circulaire et de réduction des déchets au sein du Département

Mise en œuvre :

Un recensement des compétences disponibles et des besoins en formation sera réalisé pour garantir une exécution efficace, impliquant les agents. Un plan d'actions détaillé sera élaboré, précisant les étapes (collecte, tri, redistribution) et coordonnant les acteurs concernés.

INDICATEURS

- Nombre d'équipements réparés
- Gain d'achat réalisé par la collectivité grâce à la réparation
- Gain réalisé par la collectivité par la réparation interne en comparaison avec la réparation par un prestataire extérieur

DIRECTION PILOTE :

Direction des moyens généraux (DMG)

PILIER ÉCONOMIQUE

1

ENCOURAGER L'INNOVATION



L'objectif est de promouvoir l'innovation dans les marchés publics en utilisant les procédures techniques et dispositifs prévus au code de la commande publique et en encourageant le recours aux variantes.

ACTION 1

UTILISER LES PROCÉDURES, TECHNIQUES ET DISPOSITIFS PRÉVUS PAR LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

A Encourager le dispositif « achats innovants » prévus au Code de la commande publique

Objectif :

Promouvoir l'innovation dans les achats publics de la collectivité en utilisant les mécanismes prévus au Code de la commande publique.

Mise en œuvre :

Un guide interne sera élaboré afin d'encadrer la passation de ces marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour des travaux, fournitures et services novateurs jusqu'à 100 000 € HT. Une appropriation de ce guide et de sa mise en œuvre des achats innovants par les services opérationnels sera nécessaire pour la réussite de cette action.

INDICATEURS

- Écriture et communication du guide interne de dispositif « achats innovants » : Oui/non
- Nombre de marchés et de lots passés en dispositif « achats innovants » par an
- Pourcentage de lots passés en dispositif « achats innovants » sur le total des marchés et des lots attribués
- Montant total des marchés et des lots innovants attribués

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

B Développer le recours à la procédure du dialogue compétitif

Objectif :

Promouvoir le recours au dialogue compétitif pour les projets complexes ou atypiques, permettant à la collectivité de définir, en collaboration avec les opérateurs économiques, des solutions techniques, juridiques, ou financières plus adaptées aux besoins. Ce recours au dialogue compétitif est d'autant plus judicieux qu'il peut favoriser l'innovation.

Mise en œuvre :

La Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ) communiquera sur les avantages de cette procédure et se tiendra à la disposition des Directions opérationnelles pour étudier la faisabilité du recours au dialogue compétitif et constituera, le cas échéant, un groupe de travail pour analyser le projet. Les services opérationnels devront s'intéresser à cette typologie de procédure et l'intégrer dans leurs projets pour la réussite de cette action.

INDICATEURS

- Nombre de communications sur la procédure de dialogue compétitif
- Nombre de procédures lancées par an en dialogue compétitif (+ montant)
- Pourcentage de consultations lancées en dialogue compétitif sur le total des consultations annuelles

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)



PILIER ÉCONOMIQUE



1

ENCOURAGER L'INNOVATION

C Élargir le recours à la technique du système d'acquisition dynamique (SAD)

Objectif :

Offrir une plus grande flexibilité et rapidité dans la réponse aux besoins émergents et/ou urgents.
Ce recours permet de faciliter l'intégration à tout moment des offres innovantes ou non et des entreprises nouvellement créées.

Mise en œuvre :

Une procédure interne sera rédigée et diffusée afin de faire connaître cette technique aux services opérationnels.

De plus, la Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ) pourra orienter les services opérationnels vers cette technique d'achats en fonction de l'objet du marché.

La réussite de cette action sera conditionnée par l'appropriation de cette procédure et de sa mise en œuvre par les services opérationnels.

INDICATEURS

- Écriture d'une procédure interne et sensibilisation : Oui/non
- Nombre de consultations passées en technique du système d'acquisition dynamique par an
- Nombre de fournisseurs initiaux et finaux dans le système d'acquisition dynamique
- Pourcentage de marchés passés en technique du système d'acquisition dynamique notifiés à des start-ups ou à des entreprises ayant des solutions innovantes

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

ACTION 4

CRÉER UNE CELLULE INNOVATION POUR LES MARCHÉS PUBLICS

Objectif :

Identifier et mobiliser des personnes ressources pour stimuler, encadrer et structurer des idées innovantes, en vue de développer des solutions créatives.

Mise en œuvre :

Un travail de recensement sera lancé pour désigner des personnes ressources au sein des équipes, choisies pour leur capacité à guider les réflexions innovantes et à les transformer en actions concrètes. Ces agents deviendront des référents, soutenant les services dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions originales tout en veillant à leur faisabilité.

Ce travail ne pourra se faire que si cette cellule a accès à une programmation des achats pour l'ensemble de la collectivité (Pilier économique, action 2 A de la fiche « Accroître la performance achats »).

INDICATEURS

- Création de la cellule innovation : Oui/non
- Nombre d'idées innovantes accompagnées par cette cellule et par an

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

ACTION 2

ADAPTER L'INNOV'SCORE AUX BESOINS DU DÉPARTEMENT

Objectif :

Évaluer et stimuler l'innovation dans les pratiques d'achat du Département à l'aide d'un outil spécifique.

Mise en œuvre :

Un système d'évaluation spécifique, inspiré de l'Innov'Score proposé par la Direction des achats de l'État, sera mis à la disposition des services opérationnels.

Ce questionnaire complété sera envoyé à la DAAJ qui validera ou non l'achat comme innovant. Il permettra de valoriser les efforts de recherche de solutions innovantes par les services opérationnels du Département.

INDICATEURS

- Adaptation de l'outil Innov'Score : Oui /non
- Nombre de sollicitations de la DAAJ
- Nombre de procédures innovantes sur le nombre de sollicitations de la DAAJ

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

ACTION 3

OSER LES VARIANTES

Diffuser la culture de l'usage des variantes dans la collectivité

Objectif :

Autoriser les variantes à chaque fois que cela est pertinent, offrant aux fournisseurs une liberté de propositions innovantes ou non et à la collectivité de s'ouvrir à des solutions inédites et non de recourir systématiquement à des solutions classiques.

Mise en œuvre :

La Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ) en lien avec les services opérationnels et la Communauté des acteurs de l'achat public (CAAP) rédigera et diffusera un guide opérationnel rendant possible l'intégration des variantes dans les marchés publics et facilitant l'analyse des offres. Un accompagnement sera proposé si nécessaire par la DAAJ pour faciliter la mise en œuvre du recours aux variantes.

INDICATEURS

- Rédaction et diffusion d'un guide interne sur les variantes : Oui/non
- Nombre de consultations ouvrant la possibilité aux variantes
- Pourcentage de consultations avec variantes autorisées sur le nombre total de consultations
- Nombre de variantes retenues
- Nombre d'entreprises ayant proposé une variante

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)



2

ACCROÎTRE LA PERFORMANCE ACHAT



L'objectif est d'accroître la performance des achats qui ne se limite pas à la performance prix mais à une vision plus globale de l'acte d'achat. Bien acheter c'est bien répondre au besoin au meilleur coût possible et non au plus bas.

ACTION 1

FACILITER LA COOPÉRATION AVEC LES DIRECTIONS SUPPORT

A Simplifier les procédures d'exécution financières des marchés publics

Objectif :

Harmoniser les procédures d'exécution financière des marchés publics entre les Unités déconcentrées des finances (UDF) permettant une simplification des pratiques.

Mise en œuvre :

Des réunions de travail seront organisées entre les UDF et les services opérationnels intéressés afin d'uniformiser et de clarifier les modes opératoires existants. Ces échanges viseront à co-construire des modes opératoires harmonisés et en simplifier l'usage notamment concernant l'application des pénalités de retard, les révisions des prix etc.

INDICATEURS

- Réaliser des réunions de travail entre UDF et services pour harmoniser les pratiques : oui/non
- Harmonisation de la pratique des révisions de prix : oui/non
- Harmonisation de la pratique des pénalités de retard : oui/non
- Harmonisation de la pratique des engagements comptables : oui/non

DIRECTION PILOTE :

Direction des finances (DF)

B Privilégier la coopération et le dialogue avec la Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ) avant le lancement d'un besoin

Objectif :

Garantir un dialogue entre la Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ) et le service opérationnel dès l'émergence d'un besoin même en procédure de marché sans formalité. Ce dialogue permettra d'affiner la définition des besoins et d'assurer une meilleure conformité aux règles d'achat.

Mise en œuvre :

Le règlement interne de la commande publique (RICP) sera mis à jour pour officialiser cette possibilité d'échange et de dialogue avec la DAAJ

INDICATEURS

- Mise à jour du règlement interne de la Commande publique introduisant cette possibilité d'échanges : oui/non

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

ACTION 2

ANTICIPER ET OPTIMISER LA DÉPENSE D'ACHAT

A Recenser, programmer et cartographier les achats de la collectivité

Objectif :

À travers cette cartographie des achats, les services de la collectivité seront en mesure notamment d'anticiper la reconduction des marchés et d'étudier la mise en adéquation de l'offre et la demande.

Mise en œuvre :

Un recensement des achats sera effectué pour établir un inventaire exhaustif, suivi d'une programmation. Une cartographie sera réalisée pour établir une stratégie d'achat à l'échelle de la collectivité.

INDICATEURS

- Recensement des achats de la collectivité : oui/non
- Programmation des achats de la collectivité : oui/non
- Cartographie des achats de la collectivité : oui/non

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

B Mettre en place un tableau des marchés en cours régulièrement mis à jour

Objectif :

Assurer une meilleure visibilité des marchés en cours afin de les mobiliser si besoin dans un objectif de performance, d'efficacité de l'action publique et de sécurisation des achats.

Mise en œuvre

Un tableau sera créé regroupant les marchés en cours avec une mise à jour régulière planifiée. Ce tableau sera mis à disposition de tous les acteurs concernés.

INDICATEURS

- Mise en place d'un tableau des marchés régulièrement mis à jour : oui/non
- Mise à disposition des acteurs concernés : oui/non

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

C Étudier le recours aux centrales d'achat et groupements de commande avant le lancement d'une procédure

Objectif :

Étudier le recours aux centrales d'achat et aux groupements de commande avant le lancement d'une procédure afin d'optimiser les coûts et les ressources de la collectivité.

Mise en œuvre

Une expérimentation sur les groupements de commandes de denrées alimentaires sera réalisée pour les collèges et le restaurant administratif. En parallèle, sur ce segment d'achat les offres des centrales d'achat seront étudiées.

Cette étude des offres des centrales d'achat sera élargie à d'autres segments et intégrée dans la démarche de sourcing au même titre que les offres des opérateurs économiques.

INDICATEURS

- Expérimentation sur les groupements de commandes de denrées alimentaires : oui/non
- Sensibilisation à l'intégration des offres des centrales dans la démarche de sourcing : oui/non
- Nombre de services opérationnels réalisant cette étude de comparaison avec les offres des centrales

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE), Direction de l'éducation et des collèges (DEC) et Direction des moyens généraux (DMG)

D Trouver la modalité d'achat la plus pertinente (acquisition, location, mise à disposition)

Objectif :

Trouver la solution la plus adaptée aux besoins et au budget de la collectivité.

Mise en œuvre :

Un guide d'utilisation des modalités d'achat sera réalisé et transmis aux services opérationnels. Une sensibilisation sera également mise en œuvre sur ce sujet.

INDICATEURS

- Rédaction d'un guide d'utilisation des modalités d'achat (acquisition, location, mise à disposition) : oui/non
- Mise à jour du guide SIS Marchés pour identifier la modalité d'achat dans l'intitulé du marché : oui /non
- Part des locations, mises à disposition et acquisitions en volumétrie financière (hors travaux)

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

2

ACCROÎTRE LA PERFORMANCE ACHAT

ACTION 3

PROFESSIONNALISER LES ACTEURS DE L'ACHAT PUBLIC ET REVOIR LES PRATIQUES

A Professionnaliser les acteurs de l'achat public

Objectif :

Renforcer les compétences des acteurs de l'achat public grâce à des outils de formation (Doceo, guides, procédures, CAAP...) pour améliorer leurs pratiques et leur efficacité dans la gestion des achats publics.

Mise en œuvre :

Des sessions de formation seront organisées en utilisant Doceo et la CAAP, complétées par la mise à disposition de guides, procédures.

B Diffuser, communiquer et mettre en pratique les 10 bons réflexes de l'achat ainsi que la procédure marché sans formalité (MSF)

Objectif :

Sécuriser les achats de la collectivité et notamment les achats réalisés en marché sans formalité (MSF)

Mise en œuvre :

Une communication sera mise en place pour diffuser les 10 bons réflexes et la procédure MSF auprès des acteurs de l'achat public.

C Réfléchir au recours à la méthode du coût global dans la sélection des offres

Objectif :

Accroître la performance des achats en utilisant la méthode du coût global afin de privilégier des choix plus durables et avantageux à long terme.

Mise en œuvre :

Une étude sera menée pour intégrer le critère du coût global dans la sélection des offres. Cette approche sera testée et appliquée progressivement pour diversifier les critères de choix. L'accompagnement de la DAAJ sera renforcé sur ce sujet auprès des services opérationnels et une sensibilisation sera menée en Communauté des acteurs de l'achat public (CAAP). Une appropriation de cette méthode ainsi que sa mise en œuvre par les services opérationnels sera nécessaire pour la réussite de cette action.

INDICATEURS

- Nombre de formations et sessions réalisées (Doceo, etc...)
- Nombre de guides et de procédures publiés
- Taux de participation aux sessions de la CAAP

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction des ressources humaines (DRH)

INDICATEURS

- Mise en place et diffusion des 10 bons réflexes : oui/non
- Mise en place et diffusion de la procédure MSF : oui/non

DIRECTION PILOTE :

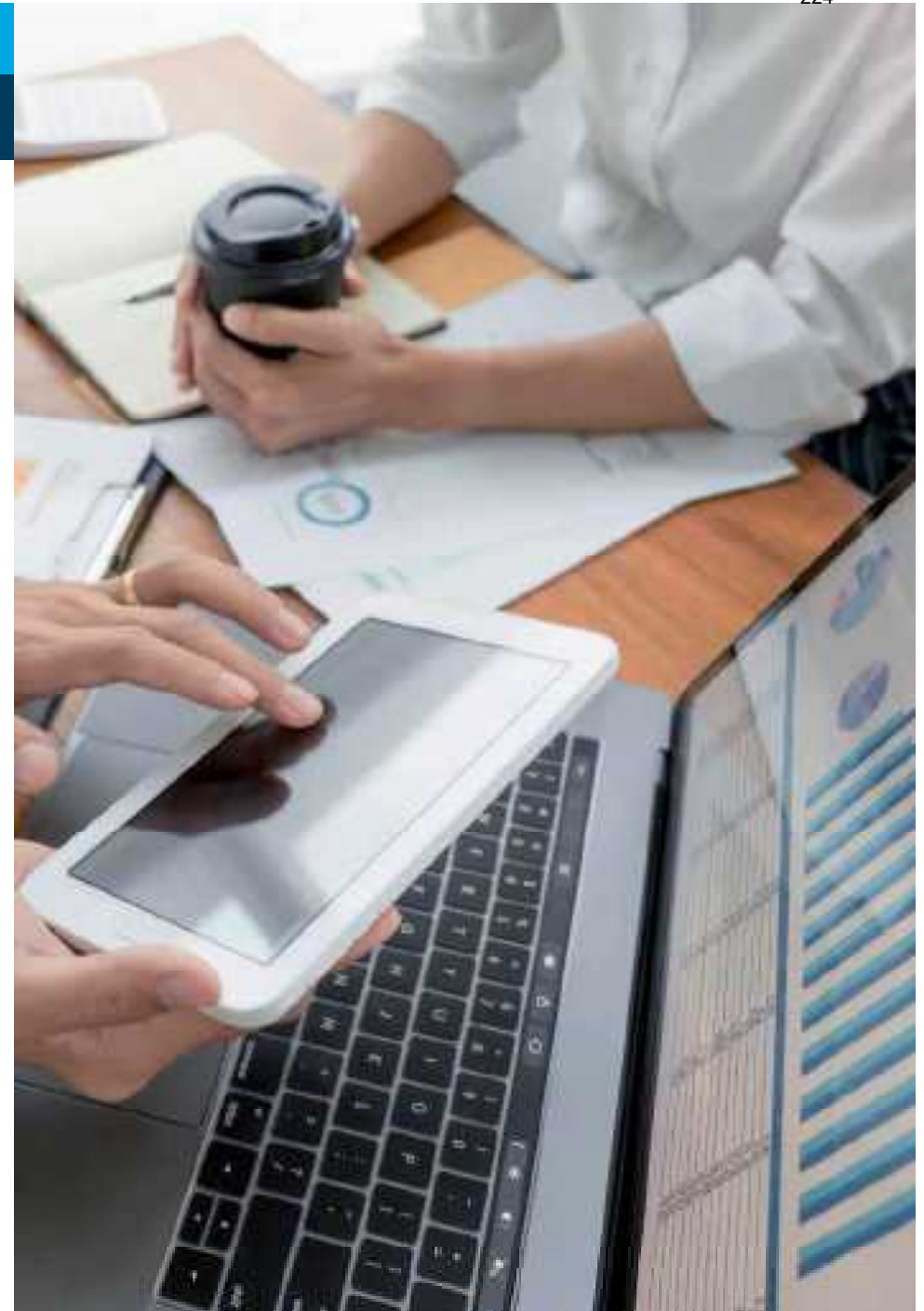
Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

INDICATEURS

- Mise en place et diffusion des 10 bons réflexes : oui/non
- Mise en place et diffusion de la procédure MSF : oui/non
- Nombre de consultations ayant intégré le coût global comme critère de choix
- Pourcentage de consultations ayant intégré le coût global sur le nombre annuel total de consultations

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)



PILIER SOCIAL

1 DÉVELOPPER LA DIMENSION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS



L'objectif est de favoriser l'intégration sociale dans les marchés publics en adoptant une approche anticipée qui facilite l'accès des structures sociales à la commande publique.

ACTION 1

DÉVELOPPER L'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

A Créer une cellule de veille composée d'experts en économie sociale et solidaire (ESS), insertion et handicap

Objectif :

À travers l'existence de cette équipe spécialisée, accompagner les pôles achats dans l'intégration des considérations sociales dès la définition des besoins, tout en favorisant une réflexion élargie sur des thématiques comme l'égalité et l'inclusion.

Mise en œuvre :

Une cellule de veille sera formée réunissant des experts en économie sociale et solidaire (ESS), insertion, handicap, en égalité femmes-hommes et en achat. Cette équipe interviendra auprès des différents pôles pour apporter des conseils sur l'intégration des considérations sociales tout en assurant une communication claire sur son rôle. Elle servira également de lieu d'échange pour explorer des critères comme l'égalité femmes-hommes ou l'accompagnement des publics vulnérables et conduira des actions de sourcing et de benchmark pour enrichir les pratiques. Cette cellule sera complétée par des experts environnementaux (Pilier environnemental, objectif 2. 3.B)

B Étudier la faisabilité de l'intégration des considérations sociales dans les marchés publics

Objectif :

Élargir l'intégration des considérations sociales en mobilisant les experts et en réalisant une programmation précise des achats dans la collectivité.

Mise en œuvre :

Une programmation des achats sera établie pour identifier précocement les marchés concernés en s'appuyant sur l'expertise interne (cellule experts : pilier économique : objectif 2. A.). Les marchés existants avec des considérations sociales seront re-questionnés tandis qu'une réflexion sera ouverte pour intégrer ces considérations dans d'autres domaines tels que les infrastructures routières et immobilières, renforçant ainsi leur portée au sein de la collectivité.

INDICATEURS

- Création de la cellule : oui/non.
- Identification et communication sur l'existence de la cellule : oui/non.
- Nombre de sollicitations des pôles achats auprès de la cellule.
- Nombre de recommandation ou actions mise en œuvre suite aux conseils de la cellule.

DIRECTION PILOTE :

Direction des politiques d'inclusion (DPID)

DIRECTION RESSOURCES :

Mission économie sociale et solidaire (ESS), Direction de l'autonomie et de la santé (DAS), Direction des ressources humaines (DRH), Maison départementale des personnes handicapées (MPDH), Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

INDICATEURS

- Évolution du nombre de consultations avec une considération sociale.
- Taux d'intégration de considérations sociales dans les marchés existants (routes, bâtiments).

DIRECTION PILOTE :

Direction des politiques d'inclusion (DPID)

DIRECTION RESSOURCES :

Mission économie sociale et solidaire (ESS), Direction de l'autonomie et de la santé (DAS), Direction des ressources humaines (DRH), Maison départementale des personnes handicapées (MPDH), Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)



PILIER SOCIAL

1 DÉVELOPPER LA DIMENSION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

ACTION 2 ACCROÎTRE LA RÉPONSE DES STRUCTURES SOCIALES AUX MARCHÉS PUBLICS

A Recenser les conventions existantes avec les organismes extérieurs en lien avec l'action sociale

Objectif :

Mobiliser les engagements réciproques des conventions existantes avec les organismes extérieurs afin de les mobiliser en matière de sensibilisation et d'accompagnement des structures sociales. Cela permettra de valoriser les aides versées par le Département et d'augmenter la réponse de ces structures aux marchés publics.

Mise en œuvre :

Un recensement complet des conventions actuelles sera réalisé, suivi d'une étude approfondie pour évaluer comment ces organismes pourront contribuer à sensibiliser et soutenir les acteurs dans leurs réponses aux marchés. Les engagements pris en échange des aides départementales seront examinés et les conclusions seront diffusées largement pour garantir leur utilisation. Les nouvelles conventions devront également faire l'objet de ce recensement.

B Affiner les allotissements pour favoriser l'intégration des considérations sociales

Objectif :

Adapter la segmentation des marchés pour faciliter l'accès à la commande publique à tous les acteurs, notamment les plus petits.

Mise en œuvre :

Les allotissements seront repensés pour diviser les marchés en lots plus accessibles en s'appuyant sur certaines des actions de la fiche « Favoriser l'accès à tous aux marchés publics » (Pilier social : objectif 2) mais également dans le cadre du benchmark. Des sessions de sensibilisation seront organisées afin d'acculturer les services opérationnels à l'importance d'un affinement de l'allotissement en prenant en compte cette information. La prise en compte de cette sensibilisation ainsi que sa mise en œuvre par les services opérationnels sera nécessaire pour la réussite de cette action.

INDICATEURS

- Recensement des conventions existantes avec les organismes extérieurs : oui/non.
- Analyse des conventions pour identifier celles pouvant accompagner les structures sociales : oui/non.
- Communication sur les dispositifs d'accompagnement existants : oui/non.

DIRECTION PILOTE :

Direction des politiques d'inclusion (DPID)

INDICATEURS

- Nombre de sensibilisations
- Nombre annuel de procédures ayant bénéficié d'un allotissement affiné et visant à intégrer des considérations sociales
- Nombre de structures nouvellement candidates

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Cellule d'experts

ACTION 3 ÉTENDRE LA MISE EN PLACE DES MARCHÉS RÉSERVÉS À DIMENSION SOCIALE

A Mettre en place les marchés réservés aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Objectif :

Développer les marchés réservés aux structures de l'ESS, afin d'accroître leur opportunité d'être titulaire de marchés publics.

Mise en œuvre :

L'action s'appuiera sur les possibilités qu'offre le Code de la Commande publique en ciblant les segments d'achat concernés. La réalisation d'un benchmark sur les marchés réservés permettra d'identifier les pratiques pertinentes. La cellule d'experts pourra être sollicitée avant toute conception de cahier des charges.

B Étendre les marchés réservés aux secteurs du handicap et de l'insertion

Objectif :

Renforcer les marchés réservés en faveur du handicap et de l'insertion

Mise en œuvre :

Le développement s'ancrera dans une analyse précise de la situation actuelle avec la part des marchés réservés, le nombre de marchés réservés et le volume financier par grande famille pour poser les bases d'une stratégie ciblée.

INDICATEURS

- Réalisation d'un benchmark sur les marchés réservés : oui/non.
- Nombre de marchés réservés au secteur de l'ESS.
- Taux de marchés réservés au secteur de l'ESS sur le nombre total de marchés.
- Identification des grandes familles éligibles aux marchés réservés (insertion, ESS) : oui/non.

DIRECTION PILOTE :

Mission économie sociale et solidaire (ESS)

DIRECTION RESSOURCES :

La cellule d'experts et la Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

INDICATEURS

- Pourcentage des marchés réservés sur le nombre total de marchés.
- Évolution du volume financier des marchés par grande famille.
- Pourcentage d'évolution réelle des marchés réservés par grande famille (insertion et handicap).
- Mise en œuvre effective de nouveaux marchés réservés par secteur d'achat : oui/non

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction des politiques d'inclusion (DPID) et Maison départementale des personnes handicapées (MPDH)

ACTION BONUS CAPITALISER LES DONNÉES DES STRUCTURES DE L'ACTION SOCIALE

Mettre en place un questionnaire

Objectif :

Collecter des informations fiables pour re-questionner nos pratiques d'achats envers les structures sociales.

Mise en œuvre :

Un questionnaire ciblé sera conçu, intégrant des questions notamment en matière d'égalité femmes-hommes et d'inclusion des travailleurs en situation de handicap. Il sera ensuite diffusé auprès des entreprises candidates aux marchés publics. Les réponses collectées seront analysées offrant une vue d'ensemble des pratiques actuelles avant d'alimenter des ajustements dans les futurs marchés.

INDICATEURS

- Questionnaire élaboré et déployé : oui/non.
- Taux de retour des questionnaires diffusés.
- Analyse des questionnaires reçus : oui/non

DIRECTION PILOTE :

Direction des politiques d'inclusion (DPID)

DIRECTION RESSOURCES :

Mission économie sociale et solidaire (ESS), Direction de l'autonomie et de la santé (DAS), Direction des ressources humaines (DRH), Maison départementale des personnes handicapées (MPDH), Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)



PILIER SOCIAL

2

FAVORISER L'ACCÈS A TOUS AUX ACHATS



L'objectif est de simplifier l'accès à la commande publique en ancrant l'égalité femmes-hommes dans les pratiques d'achat et en affinant les clauses financières pour séduire davantage d'entreprises.

ACTION 1

AMÉLIORER ET FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

A Alléger, simplifier les documents et les rendre plus communicants

Objectif :

Mettre à disposition des documents de consultation allégés et simplifiés afin d'inciter les opérateurs économiques à soumissionner aux marchés de la collectivité et par conséquent obtenir davantage d'offres.

Mise en œuvre :

Les documents administratifs seront révisés afin d'adopter un langage épuré qui facilitera la lecture et la compréhension. Leur contenu sera ensuite travaillé pour gagner en force communicative privilégiant une approche accessible qui parle à tous. À cet effet, l'approche Facile à lire et à comprendre (FALC) sera intégrée de manière ciblée, avec des phrases concises, un vocabulaire simplifié et des pictogrammes explicatifs pour rendre les documents, tels que les cahiers des charges, pleinement compréhensibles aux opérateurs économiques.

B Rendre les marchés plus visibles sur le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité

Objectif :

Amplifier la visibilité des marchés publics à travers le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité pour mieux les porter à la connaissance des opérateurs économiques.

Mise en œuvre :

La rubrique « marchés publics » devra être plus visible sur le site internet de la collectivité. Parallèlement, une étude sera réalisée sur la possibilité de publier sur les réseaux sociaux de la collectivité les nouvelles consultations mises en ligne. Cette utilisation des réseaux sociaux permettra d'assurer une diffusion rapide et efficace maximisant ainsi l'impact de la promotion des marchés.

INDICATEURS

- Réécriture des documents administratifs (par typologie de document) : oui/non.

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

INDICATEURS

- Nombre de réponses par marché public
- Nombre de vues de la page « Marchés publics » du site internet de la collectivité
- Nombre de téléchargements de DCE

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction de la communication (DIRCOM)

ACTION 2

INTÉGRER L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LES PRATIQUES D'ACHAT

A Insérer des clauses incitatives dans les marchés publics

Objectif :

Anticiper l'obligation de 2026, conformément à la loi Rixain de 2021, tout en promouvant des pratiques adaptées aux besoins spécifiques des femmes et des hommes. Cette loi promeut une égalité économique globale en favorisant l'accès équitable à la commande publique et en valorisant les entreprises engagées pour la parité.

Mise en œuvre :

La démarche consistera à insérer progressivement des clauses incitatives dans les marchés publics de façon pertinente afin d'habituer les acteurs à cette évolution réglementaire. La méthode utilisée s'inspirera notamment des travaux du GIP Maximilien et du réseau Apure. Cela facilitera l'intégration d'exigences concrètes telles que des équipements de protection individuelle adaptés aux femmes ou des aménagements comme des vestiaires distincts pour hommes et femmes dans le BTP. Cette transition douce mais structurée pave la voie à un changement durable des mentalités.

B Réécrire les documents de marchés publics pour intégrer la dimension de genre

Objectif :

Intégrer la dimension de genre dans les marchés publics pour une approche plus équitable et inclusive.

Mise en œuvre :

L'action reposera sur la réécriture des documents de marchés publics en combinant les préconisations du FALC (facile à lire et à comprendre : objectif 2.1.A). Ce travail rigoureux permettra d'ancrer la dimension de genre au cœur des achats de la collectivité.

INDICATEURS

- Nombre de clauses incitatives intégrées dans les marchés publics par an

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Les référents et la cheffe de mission égalité femmes - hommes

INDICATEURS

- Nombre de modèles de documents revus sur le nombre total de modèles de documents de marché public

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

DIRECTION RESSOURCES :

Les référents et la cheffe de mission égalité femmes - hommes

PILIER SOCIAL

2

FAVORISER L'ACCÈS À TOUS AUX ACHATS

ACTION 3

AMÉLIORER LES CLAUSES FINANCIÈRES POUR SÉDUIRE D'AVANTAGE D'ENTREPRISES

A Développer le recours aux clauses existantes de révision de prix

Objectif :

Sécuriser l'exécution financière par l'utilisation systématique des clauses types de révision de prix rédigées récemment par la Direction des finances en lien avec la Direction des achats et de l'accompagnement juridique ainsi qu'en coopération avec la Communauté des acteurs de l'achat public (CAAP) et les autres services concernés.

Mise en œuvre :

La communication de ces clauses types de révision des prix sera réalisée au sein des différentes Directions opérationnelles afin de favoriser une compréhension commune et une appropriation facilitée. Cette diffusion garantira une application pertinente de ces clauses. Une appropriation de ces clauses et de leur mise en œuvre par les services opérationnels sera nécessaire pour la réussite de cette action.

B Réaliser une expérimentation sur la pré-facturation

Objectif :

Éviter de mettre les entreprises en difficulté en diminuant les délais de paiement notamment dus aux erreurs de facturation et rendre l'administration plus efficiente.

Mise en œuvre :

L'expérimentation sera initiée par la Direction des finances (DF) et le service Mission administration du logiciel financier (MALF) qui portent conjointement le projet. Ce travail collaboratif permettra de définir les contours de la pré-facturation, de la mettre en œuvre à petite échelle et d'en observer les résultats. Cette approche pragmatique posera les bases d'une éventuelle généralisation tout en ajustant les pratiques au fil des retours d'expérience.

INDICATEURS

- Nombre de sensibilisations / informations / échanges par an.
- Nombre de demandes de correction manuelle dans GDA par an.
- Nombre de marchés intégrant cette clause.

DIRECTION PILOTE :

Direction des finances (DF)

DIRECTION RESSOURCES :

La cellule d'experts et la Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

INDICATEURS

- Nombre d'expérimentations sur la pré-facturation.
- Délai moyen de paiement des entreprises par an.

DIRECTION PILOTE :

Direction des finances (DF)

DIRECTION RESSOURCES :

Mission administration du logiciel financier (MALF)

C Rendre les pénalités plus cohérentes et pertinentes

Objectif :

Obtenir davantage d'offres des fournisseurs en introduisant des pénalités plus cohérentes en rapport avec l'objet du marché public et la réalité économique des fournisseurs.

Mise en œuvre :

Les pénalités seront repensées dans une démarche de personnalisation à chaque marché tout en sécurisant juridiquement la collectivité. Ces pénalités devront être rendues nécessaires par l'urgence de l'exécution du marché. Leur rédaction sera retravaillée pour gagner en lisibilité avec des termes clairs et une structure qui rassure plutôt qu'elle n'effraie les fournisseurs.

Une communication adaptée et un accompagnement des Directions opérationnelles (si elles le souhaitent) dans cette réflexion de mise en place ou non de pénalités seront réalisés. Les risques juridiques de non-application de ces pénalités seront évoqués. Des pénalités types par objet de marché seront élaborées et proposées. Une appropriation de ces recommandations et de leur mise en œuvre par les services opérationnels sera nécessaire pour la réussite de cette action.

INDICATEURS

- Rédaction et mise à disposition de pénalités type : oui/non.
- Nombre de communication et d'accompagnement réalisés
- Nombre de rejets de service fait dans GDA par an pour non application de pénalités.

DIRECTION PILOTE :

Direction des finances (DF)

DIRECTION RESSOURCES :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ) et Mission administration du logiciel financier (MALF)

ACTION BONUS

ÊTRE DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Obtenir le label RFAR (Relations fournisseurs et achats responsables)

Objectif :

Décrocher le label RFAR pour valoriser l'engagement de la collectivité de façon à inciter plus d'entreprises à soumissionner aux marchés publics.

Mise en œuvre :

La démarche s'engagera par l'étude approfondie des exigences du label RFAR. À partir de ces informations, un plan d'actions sera élaboré pour répondre aux attentes spécifiques du label ajustant les pratiques internes si nécessaire. Une fois les conditions remplies, la candidature sera soumise selon les modalités indiquées, dans l'attente de l'obtention du label.

INDICATEURS

- Étude des exigences du label : oui/non
- Réalisation du plan d'actions : oui/non
- Obtention du label RFAR : oui/non.

DIRECTION RESSOURCES :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)



PILIER TRANSVERSAL

1 DÉVELOPPER LES PRATIQUES DU SOURCING ET DU BENCHMARK



Afin de mener à bien la plupart des actions de chaque pilier, il est indispensable de développer les pratiques de sourcing et de benchmark.

ACTION 1

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU BENCHMARK

Objectif :

En étudiant les meilleures pratiques d'autres organisations publiques, la collectivité améliorera ses propres processus d'achats par la mise en œuvre de procédures plus performantes et l'obtention de réponses plus adaptées aux mises en concurrence.

Mise en œuvre :

En interne : Grâce à la Communauté des acteurs de l'achat public mise en place dans la collectivité depuis fin 2022, les différentes directions en charge d'un certain nombre d'achats peuvent échanger et comparer leurs pratiques, s'enrichir de leurs différentes expériences, évoquer les difficultés rencontrées pour trouver des solutions plus adaptées. Ce réseau a pour objectif d'harmoniser et de sécuriser les pratiques tout en facilitant la réalisation des actions de ce SPASER. D'autres réseaux en interne contribuent aussi à cet objectif tel que le réseau des référents codes famille.

En externe : Les différents acteurs de l'achat public développeront leurs compétences en participant à des réunions de réseaux, à des webinaires, des journées d'informations ou simplement en contactant les Directions achats d'autres collectivités.

INDICATEURS

- Nombre de réunions de la CAAP
- Nombre de réunions du réseau des référents codes famille
- Nombre de communications sur l'intranet (articles, rencontres, webinaires...)
- Élaboration d'un guide sur le benchmark

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

Une appropriation de cette méthode ainsi que sa mise en œuvre par les services opérationnels sera nécessaire pour la réussite de cette action.

ACTION 2

DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU SOURCING

Objectif :

Identifier les solutions les plus pertinentes sur le plan économique, social et environnemental, appréhender les contraintes éventuelles en amont d'une procédure, limiter les infructuosités et adapter les clauses et critères des marchés pour notamment intégrer les objectifs du SPASER.

Mise en œuvre :

Une méthodologie de sourcing sera formalisée et communiquée pour sécuriser la pratique des agents novices en la matière ou déjà acculturés.

INDICATEURS

- Élaboration d'une fiche sourcing : oui/non.
- Expérimentation d'un outil de sourcing numérique permettant le traçage des échanges, l'accès à un catalogue important de fournisseurs et la remontée des données : oui/non

DIRECTION PILOTE :

Direction des achats et de l'accompagnement juridique (DAAJ)

Une appropriation de cette méthode ainsi que sa mise en œuvre par les services opérationnels sera nécessaire pour la réussite de cette action.



PILIER TRANSVERSAL

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction des achats et de
l'accompagnement juridique

RAPPORT N°6**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET
ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) 2026-2029**

En 2014, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est pour la première fois définie juridiquement grâce à la loi relative à l'ESS (n°2014-856 du 31 juillet 2014). C'est dans le cadre de cette loi et pour promouvoir l'ESS qu'est créé l'obligation pour les collectivités territoriales dont le montant annuel des achats atteint le seuil de 100 millions d'euros hors taxes, d'adopter un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

À partir de 2015, à la dimension sociale du SPASER s'ajoute une dimension environnementale. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) complète les exigences sociales de 2014 avec un volet écologique avec pour objectif de promouvoir l'économie circulaire.

En 2021, la loi dite Climat et résilience (loi du 22 août 2021) accroît l'importance du SPASER : elle renforce les obligations en matière de publicité et impose qu'il fasse l'objet d'un suivi précis avec des indicateurs qui permettent de mesurer la part des achats qui répondent aux objectifs sociaux et environnementaux fixés. Le code de la commande publique en précise les modalités (article L2111-3).

La collectivité a adopté un premier SPASER en 2017 (Délibération n°2017-2020 du Conseil départemental du 27 février 2017).

Fin 2024 et en 2025, des ateliers de travail se sont tenus pour écrire un nouveau SPASER prenant en compte les évolutions réglementaires et les ambitions de notre collectivité (Pacte des Solidarités). En s'appuyant sur les pratiques existantes au Département, sur les valeurs d'achats responsables et sur des volontés d'améliorer et de tester de nouvelles pratiques d'achats, ce nouveau SPASER se compose de 4 piliers : environnemental, social, économique transversal.

Ce sont 44 actions ou sous actions qui seront réalisées entre 2026 et 2029 et qui contribueront à atteindre les 8 objectifs du schéma :

Pilier environnemental

- Objectif 1 : Développer les achats alimentaires de qualité et durables
- Objectif 2 : Réduire l’empreinte écologique des achats
- Objectif 3 : Améliorer la gestion des déchets et la préservation des ressources

Pilier social

- Objectif 1 : Développer la dimension sociale dans les marchés publics
- Objectif 2 : Favoriser l’accès à tous aux achats

Pilier écologique

- Objectif 1 : Encourager l’innovation
- Objectif 2 : Accroître la performance achat

Pilier transversal

- Objectif : Développer les pratiques du sourcing et du benchmark

Avec l’adoption de ce schéma, le Département du Pas-de-Calais affirme une ambition claire : faire de la commande publique un levier de progrès pour son territoire en plaçant l’inclusion, l’insertion le respect des droits fondamentaux, la lutte contre les inégalités et la préservation de l’environnement au cœur de ses critères d’achat.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d’adopter le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables 2026-2029, dans les termes du projet joint en annexe.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534040-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS

(N°2026-7)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi

n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et, notamment, ses articles 38 et 48 ;

Vu la délibération n°2019-532 du Conseil départemental en date du 16/12/2019 « Propositions de transformations d'emplois et de créations d'emplois non permanents » ;

Vu la délibération n°2019-88 du Conseil départemental en date du 18/03/2019 « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances » ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Général en date du 25/06/2012 « Complément a plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°4 du Conseil Général en date du 20/02/2012 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 27/06/2011 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Général en date du 30/05/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 26/02/1990 « Rapport général – Budget primitif 1990 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 02/02/1987 « Rapport général – Budget Primitif 1987 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu lors de sa réunion du 09/12/2025 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

De valider les propositions de transformations d'emplois reprises à l'article 3 de la présente délibération.

Article 3 :

Les propositions visées à l'article 2 sont les suivantes :

I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mission du dialogue social

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de l'accueil familial

Bureau gestion de carrière des assistants familiaux

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS

Service local allocation insertion

- 1 conseiller spécialisé en insertion par l'emploi en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de conseiller spécialisé en insertion par l'emploi.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'AUDOMAROIS

Site de Saint-Omer

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS

Site de Marconne

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER

Service de la maintenance et ressources du réseau routier

Bureau du matériel

Atelier Arras / Équipe de maintenance 1

- 1 adjoint technique en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service préservation des ressources et du climat

- 1 attaché en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable biodiversité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Service réussites éducatives et prospectives

Bureau prospectives et équipements numériques

- 1 chargé d'études prospectives éducatives en contrat de projet en 1 emploi administratif permanent relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé d'études prospectives éducatives.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALESService des classements et de la conservation

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE CD 02 02 2026		
Délibération initiale	Rédaction initiale	Modification proposée
Du 2 février 1987	<p>Portant création de deux emplois de médecin au service de protection maternelle et infantile, complétée comme suit par délibération du 27 juin 2011 :</p> <p>Les grades correspondant à ces deux postes sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin chef du service local de protection maternelle et infantile, l'un de Béthune, l'autre de Noeux-les-Mines, à la maison du Département solidarité de l'Artois, pôle de la solidarité.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra être titulaire du diplôme d'État de docteur en médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>	<p>Les dispositions de la délibération du 27 juin 2011 concernant ces emplois sont abrogées. La délibération initiale du 2 février 1987 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin adjoint au chef de service territorial de PMI - service territorial de protection maternelle et infantile de l'Artois - maison du Département solidarité de l'Artois – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra être titulaire du diplôme d'État de docteur en médecine et posséder une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>
Du 26 février 1990	<p>Portant création d'un emploi d'attaché à la bibliothèque départementale de prêt, complétée comme suit par délibération du 25 juin 2012 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef du service d'appui en ressources administrative et financière, direction de la culture, pôle réussites citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation de niveau bac + 3 et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>Les dispositions de la délibération du 25 juin 2012 concernant cet emploi sont abrogées. La délibération initiale du 26 février 1990 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de conseiller technique stratégies – direction de l'éducation et des collèges – pôle réussites citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 30 mai 2011	<p>Portant création d'un emploi d'assistant socio-éducatif au service du logement, direction du développement social, pôle de</p>	<p>La délibération du 30 mai 2011 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre</p>

	la solidarité.	<p>d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission – mission accompagnement au logement autonome – service des politiques sociales du logement et de l'habitat – direction des politiques d'inclusion durable – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 20 février 2012	<p>Portant création d'un emploi d'attaché, responsable de la plateforme téléphonique « GPS administration », direction générale des services, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'emploi d'attaché sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable de la plateforme téléphonique « GPS administration ».</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>La délibération du 20 février 2012 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service – service convoyage – direction des moyens généraux – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 18 mars 2019	<p>Portant création de deux emplois de puéricultrice au service local de protection maternelle et infantile, site de Calais 2, maison du Département solidarité du Calais, pôle de la solidarité.</p>	<p>La délibération du 18 mars 2019 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice en service local de protection maternelle et infantile - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la</p>

		<p>fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.</p>
Du 16 décembre 2019	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale au pôle accompagnement, site de Lillers, maison du Département solidarité de l'Artois, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de pôle accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 16 décembre 2019 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service enfance famille – site de Lillers – maison du Département solidarité de l'Artois – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des ressources humaines
Mission pilotage des effectifs et des données
sociales

RAPPORT N°7**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS**

Afin de répondre à l'organisation de travail des services pour une meilleure réponse aux usagers et d'optimiser la gestion des emplois et postes, une adaptation permanente des ressources est nécessaire, c'est pourquoi les ajustements ci-après, vous sont proposés.

I) COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

L'article L313-1 du code général de la fonction publique dispose que « les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé [...]. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter ou modifier les délibérations initiales reprises dans le tableau en annexe.

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Le Comité Social Territorial sera consulté sur les propositions de transformations d'emplois présentées ci-dessous, lors de sa réunion du 9 décembre 2025.

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES**PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mission du dialogue social

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de l'accueil familial

Bureau gestion de carrière des assistants familiaux

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS

Service local allocation insertion

- 1 conseiller spécialisé en insertion par l'emploi en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de conseiller spécialisé en insertion par l'emploi.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'AUDOMAROIS

Site de Saint-Omer

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS

Site de Marconne

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER

Service de la maintenance et ressources du réseau routier

Bureau du matériel

Atelier Arras / Équipe de maintenance 1

- 1 adjoint technique en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service préservation des ressources et du climat

- 1 attaché en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable biodiversité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Service réussites éducatives et prospectives

Bureau prospectives et équipements numériques

- 1 chargé d'études prospectives éducatives en contrat de projet en 1 emploi administratif permanent relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé d'études prospectives éducatives.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Service des classements et de la conservation

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe d'une part, et d'autre part, de valider les propositions de transformations d'emplois susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534042-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

**RAPPORT MODIFICATIF DU POINT III-D-1 DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-521
DU 4 DÉCEMBRE 2023 PORTANT APPLICATION DU RIFSEEP AUX AGENTS
DÉPARTEMENTAUX - CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE
FONCTION POUR LES CHAUFFEURS EN CHARGE DES OPÉRATIONS DE
CONVOYAGE**

(N°2026-8)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.332-8 et suivants,

L.343-1, L.352-4, L.531-1, L.714-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu le Décret n°2010-997 du 26/08/2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le Décret n°91-875 du 06/09/1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°87-1004 du 16/12/1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le Décret n°86-442 du 14/03/1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : Rdff1427139C du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'arrêté NOR : MENH2318664A du 05/10/2023 pris pour l'application au corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : PRMX2205145A du 23/11/2022 pris pour l'application au corps des administrateurs de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : JUST2207239A du 08/03/2022 portant application au corps des psychologues du ministère de la justice du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : TREK2131851A du 05/11/2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1er groupe et du 2ème groupe des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : TREK2131853A du 05/11/2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : CPAF1936225A du 23/12/2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'État ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : CPAF1936226A du 23/12/2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : AGRS1826866A du 08/04/2019 portant application au corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : TREK1834442A du 14/02/2019 portant application au corps des ingénieurs

des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

Vu l'arrêté NOR : JUST1829749A du 17/12/2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : SSAR1820317A du 13/07/2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : ESRH1733503A du 14/05/2018 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques ;

Vu l'arrêté NOR : MICB1725552A du 07/12/2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : MCCB1638063A du 30/12/2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : AGRS1628341A du 02/11/2016 pris pour application au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : RDFF1509522A du 03/06/2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : RDFF1503470A du 28/04/2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État des dispositions du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : RDFF1503471A du 19/03/2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : RDFF1409306A du 20/05/2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté NOR : BUDR9304137A du 28/05/1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n°2025-66 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « Rapport modificatif du point III-D-3 relatif à l'intérim de la délibération n°2023-521 du 4 décembre

2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux » ;

Vu la délibération n°2023-521 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Rapport portant application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents départementaux » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) rendu lors de sa réunion du 09/12/2025 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De modifier, dans les conditions reprises au rapport joint à la présente délibération, le point III-D-1 du rapport en annexe de la délibération n°2023-521 du 4 décembre 2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux, en ajoutant, dans un nouveau domaine « convoyage des personnes », les agents assurant les fonctions de « chauffeur » à la liste des fonctions ouvrant droit à une Indemnité Spécifique de Fonction (IFS), fixée à 150 € bruts mensuel.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des ressources humaines
Direction adjointe pilotage et administration
RH

RAPPORT N°8**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****RAPPORT MODIFICATIF DU POINT III-D-1 DE LA DÉLIBÉRATION N°2023-521
DU 4 DÉCEMBRE 2023 PORTANT APPLICATION DU RIFSEEP AUX AGENTS
DÉPARTEMENTAUX - CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE
FONCTION POUR LES CHAUFFEURS EN CHARGE DES OPÉRATIONS DE
CONVOYAGE**

Les chauffeurs en charge des opérations de convoyage (enfants confiés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance et élus) sont soumis à un certain nombre de sujétions spécifiques liées à leur activité. Ces sujétions particulières justifient le bénéfice d'un complément indemnitaire versé sous la forme d'une indemnité spécifique de fonction (ISF).

Aussi, il est proposé de compléter la liste des fonctions ouvrant droit à une indemnité spécifique de fonction, figurant au point III/D-1 de la délibération du 4 décembre 2023 portant application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents départementaux, par la création de l'ISF suivante :

Domaine « convoyage des personnes », agents qui assurent les fonctions de :

- Chauffeur – 150 € bruts mensuels

Il convient de statuer sur ce rapport et, le cas échéant, de modifier, dans les conditions reprises au présent rapport, le point III-D-1 du rapport en annexe de la délibération n° 2023- 521 du 4 décembre 2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux, en ajoutant, dans un nouveau domaine « convoyage des personnes », les agents assurant les fonctions de « chauffeur » à la liste des fonctions ouvrant droit à une indemnité spécifique de fonction, fixée à 150 € bruts mensuels.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260202-lmc1534046-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAITRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS ET INSTANCES DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

(N°2026-9)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15, L.3121-22 et L.3121-23 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

Article 2 :

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein de la commission reprise au tableau joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 2 février 2026
II. Commissions de recours – D**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
D102-2	<p>D102-2 – Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) « État »</p> <p>suite à la décision du Conseil d'État n°491595 du 27/11/2025</p>		<p>4 titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain MEQUIGNON - Jean-Jacques COTTEL - Véronique THIEBAUT - Claude BACHELET 	<p>4 suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alain DE CARRION - Blandine DRAIN - Françoise VASSEUR - Sébastien HENQUENET 	<p>Suite à un contentieux concernant une décision de remembrement du Préfet datant de 1996, le Conseil d'État (CE) a annulé la décision de la CDAF du 2 juin 2016, dans sa décision n°491595 du 27/11/2025, et a enjoint le Préfet de réunir la CDAF afin qu'elle statue de nouveau sur la réclamation initiale.</p> <p>Le litige initial datant de 1996, soit avant 2006 (période du transfert de la compétence aménagement de l'État vers le Département), la DDTM (conformément à la décision du Conseil d'État) demande dès lors de procéder à l'institution d'une CDAF « Etat » sous l'égide des textes en vigueur au moment du litige. Cela implique de procéder à une désignation des élus par délibération du Conseil départemental, conformément aux articles L.121-8 et R.121-7 du code rural.</p> <p>Il est précisé que cette CDAF « Etat » est à distinguer de la CDAF « Département ».</p> <p>La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a donc sollicité du Département la désignation de 4 conseillers départementaux titulaires et 4 conseillers départementaux suppléants pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) « État ».</p> <p>Sont désignés pour représenter le Conseil départemental afin de siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) « État », qui doit être instituée suite à la décision n°491595 du Conseil d'Etat en date du 27 novembre 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En qualité de titulaires : M. MEQUIGNON, M. COTTEL, Mme THIEBAUT, M. BACHELET ; - En qualité de suppléants : M. DE CARRION, Mmes DRAIN et VASSEUR, M. HENQUENET.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination de l'assemblée départementale

RAPPORT N°9**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 2 FÉVRIER 2026****REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS ET
INSTANCES DES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. »

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein de la commission relevant du chapitre suivant :

- II – Commissions de recours

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;

- De désigner les représentants du Département au sein de la commission reprise au tableau en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

ANNEXE – Conseil départemental du 2 février 2026
II. Commissions de recours – D

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
D102-2	<p>D102-2 – Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) « État »</p> <p>suite à la décision du Conseil d'État n°491595 du 27/11/2025</p>		<p>4 titulaires :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>4 suppléants :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>Suite à un contentieux concernant une décision de remembrement du Préfet datant de 1996, le Conseil d'État (CE) a annulé la décision de la CDAF du 2 juin 2016, dans sa décision n°491595 du 27/11/2025, et a enjoint le Préfet de réunir la CDAF afin qu'elle statue de nouveau sur la réclamation initiale.</p> <p>Le litige initial datant de 1996, soit avant 2006 (période du transfert de la compétence aménagement de l'État vers le Département), la DDTM (conformément à la décision du Conseil d'État) demande dès lors de procéder à l'institution d'une CDAF « Etat » sous l'égide des textes en vigueur au moment du litige. Cela implique de procéder à une désignation des élus par délibération du Conseil départemental, conformément aux articles L.121-8 et R.121-7 du code rural.</p> <p>Il est précisé que cette CDAF « Etat » est à distinguer de la CDAF « Département ».</p> <p>La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a donc sollicité du Département la désignation de 4 conseillers départementaux titulaires et 4 conseillers départementaux suppléants pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) « État ».</p> <p>Il convient donc de désigner, pour représenter le Conseil départemental, afin de siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier « État », qui doit être instituée suite à la décision n°491595 du Conseil d'État en date du 27 novembre 2025 :</p> <p>- 4 conseillers départementaux, en qualité de titulaires,</p> <p>- 4 conseillers départementaux, en qualité de suppléants.</p>

CONSEIL DÉPARTEMENTAL**RÉUNION DU 2 FEVRIER 2026****Sommaire des délibérations**

N°	INTITULÉ DES DÉLIBÉRATIONS	PAGES
2026-1	Débat d'orientation budgétaire pour 2026	75
2026-2	Présentation du rapport sur la situation en 2024 du Département en matière de développement durable	103
2026-3	Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2024	154
2026-4	Logement des jeunes : livret et pistes d'engagement	177
2026-5	Etablissements sociaux et médico-sociaux : fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses 2026 et précisions sur les mesures nouvelles	204
2026-6	Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2026-2029	210
2026-7	Propositions de modifications d'emplois	233
2026-8	Rapport modificatif du point III-D-1 de la délibération n°2023-521 du 4 décembre 2023 portant application du RIFSEEP aux agents départementaux - Création d'une indemnité spécifique de fonction pour les chauffeurs en charge des opérations de convoyage	245
2026-9	Représentation du Département dans les commissions et instances des organismes extérieurs	251